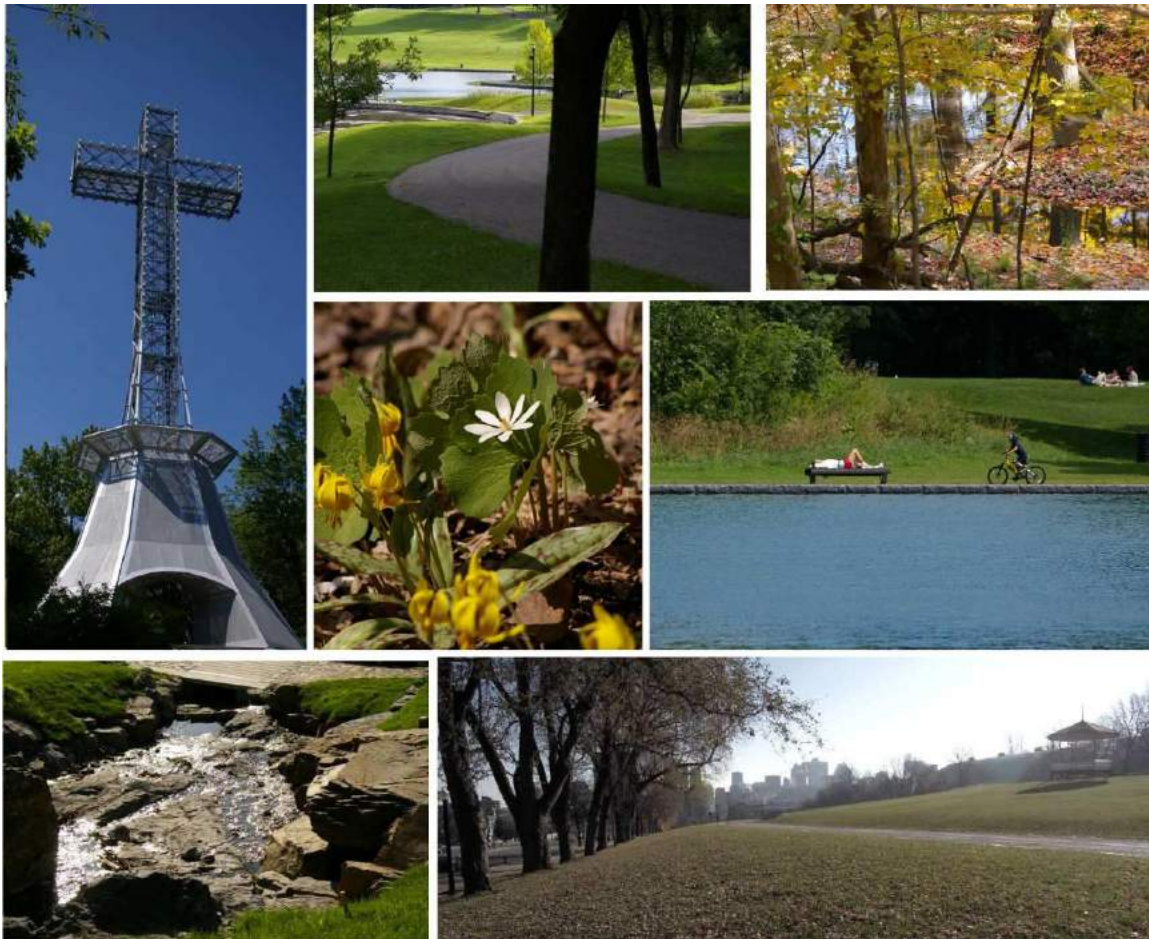


Magnifier et enchanter le mont Royal



Plaidoyer pour une compréhension plus fine, une conservation proactive et une réelle mise en valeur des espaces verts de la montagne

Texte remis au Conseil du patrimoine culturel du Québec dans le cadre de la consultation sur le Projet de plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal

Daniel Chartier, architecte paysagiste, dédié au mont Royal depuis plus de 25 ans
Le 20 novembre 2016

Table des matières

SERVIR LA MONTAGNE PLUTÔT QUE SE SERVIR DU MONT ROYAL

LE PRÉAMBULE

L'INTRODUCTION

LEXIQUE DES ACRONYMES

1 LA CONVERGENCE DES ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Plan préliminaire, 1990 + Plan de mise en valeur du Mont-Royal, 1992

Charte du mont Royal, 2002

Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, 2005

Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, 2009

Loi sur le patrimoine culturel, 2012

Atlas du paysage du mont Royal, 2012

Deuxième Sommet du Mont-Royal, 2013

Synthèse de l'Office de consultation publique de Montréal sur ses activités touchant le mont Royal, 2012

Synthèse des orientations issues des processus menés depuis 2002

Révision du Plan d'urbanisme + Plan de conservation du Mont-Royal, 2015/2016

2 LE CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET SOCIAL

Géographie

Frederick Law Olmsted

Engagement citoyen et réglementation

Modifications règlementaires à venir

Vocation des espaces verts

Orientation des visiteurs vers les pôles d'activité et les chemins

Acquisitions et cessions, historique et prospective

Aménagement

3 LES GRANDES FAMILLES D'INTERVENTION

Gestion des eaux de surface

Mosaïque de milieux naturels

Gestion des aires ouvertes

Réseau de chemins et sentiers

Bâtiments dans les parcs

Fonctions civiques autres que celle de parc

Œuvres d'art et paysage

Intégration des équipements au paysage

Ville lumineuse et masse sombre

Réseau véhiculaire

Changements de saisons et opérations reliées

Lieu d'expérience poétique... à entretenir et bonifier

4 LA PLANIFICATION SECTORIELLE DES INTERVENTIONS

- Analyser le territoire par grande unité ou sous-unité de paysage
- Planifier les travaux par unité ou sous-unité de paysage en respectant l'ensemble des critères, enjeux et disciplines
- Confier un rôle central à l'architecte paysagiste dans le processus d'intégration
- Compléter le processus de réhabilitation de la Clairière
- Documenter systématiquement les processus

5 LA NÉCESSAIRE COHÉRENCE DES GESTES REQUIS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS

- Constance des intentions
- Constance de l'équipe et consolidation de l'expertise
- Constance des soins apportés à la montagne
- Compléter les travaux en vitesse ou préparer les conditions optimales de réussite
- Constance des liens avec les usagers

6 CÉLÉBRER DES INTERVENTIONS APPRÉCIÉES, QUI SE BONIFIENT

- La valeur d'une œuvre d'art
- Un florilège de prix et reconnaissances
- Un exceptionnel rapport coût / bénéfice
- Des interventions dont la valeur optimale croît lentement, mais continuellement
- Célébrer les réussites de Montréal

7 PASSER LE FLAMBEAU...

ANNEXE 1

ORIENTATIONS DÉTAILLÉES REQUISES POUR PROTÉGER ET
METTRE ADÉQUATEMENT EN VALEUR LES ESPACES VERTS DU MONT ROYAL

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Servir la montagne plutôt que se servir du mont Royal

La mise en contraste artistique entre le caractère foisonnant de certains milieux naturels et le sentiment de vastitude offert par les aires ouvertes et les points de vue est fondamentale dans l'héritage d'Olmsted. La détermination des Montréalais à préserver cet héritage qui magnifie les singularités du mont Royal a forcé les gestionnaires de la montagne à conférer une cohérence exceptionnelle à ce lieu magique.

Frederick Law Olmsted répétait que : ***chaque geste, d'aménagement ou d'entretien, doit concourir à améliorer la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs***. La mise en scène artistique de ces milieux naturels est le meilleur investissement possible à long terme. Cette affirmation d'Olmsted est encore pleinement justifiée aujourd'hui. À nous de trouver les meilleurs moyens d'offrir de telles expériences régénératrices aux millions de visiteurs qui explorent la montagne chaque année.

Les aménagements réalisés au cours des dernières décennies sur notre montagne contribuent à la valorisation du mont Royal par leur pertinence et leur qualité. Plus encore, ils ont permis, chose presque unique, d'étendre de façon très significative le réseau de paysages "naturels" offerts au public. Par contraste, de nombreux parcs d'Olmsted, jadis mieux dotés que le mont Royal, ont vu peu à peu s'estomper certaines qualités de leurs paysages en raison d'une accumulation d'équipements sportifs et d'infrastructures diverses.



L'engagement indéfectible des Montréalais envers la montagne depuis cent quarante ans, ainsi que la force croissante des consensus dégagés depuis trois décennies, démontrent la nécessité de respecter la nature de ce lieu iconique et de traiter cet héritage exceptionnel avec le plus grand doigté.

Sur le mont Royal, les processus de planification et de mise en œuvre exigent obligatoirement de riches séquences de recherches et d'échanges. Même si ces démarches sont plus que complexes, les interventions doivent rester simples et entrer en cohérence avec les aménagements existants. Il faut travailler non seulement entre fonctionnaires, concepteurs, responsables de l'entretien ou de l'encadrement d'événements, mais il faut aussi collaborer avec les consultants et les institutions de la montagne, tout autant qu'avec les organismes citoyens. Ultimement, le ministère de la Culture et des Communications du Québec agira comme juge suprême validant toute intervention d'envergure. La rigueur de cette démarche force chaque intervenant à garder le cap sur les consensus de plus en plus solides générés par ce fructueux et durable dialogue.

Ceux qui croient pouvoir faire l'économie de ces processus sont systématiquement rappelés à la réalité par l'ampleur de la contestation publique ou par le rejet des interventions malavisées par le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Depuis 25 ans, la Ville de Montréal, en collaboration du Gouvernement du Québec et l'appui des Montréalais via différents organismes citoyens dont Les amis de la montagne et Héritage Montréal, poursuit un exceptionnel travail de protection, de restauration et de mise en valeur du mont Royal. Les travaux réalisés, de 1990 à 2015, dans le parc du Mont-Royal, le parc Jeanne-Mance et le parc Ononta du sommet d'Outremont résultaient d'une intégration usuelle des orientations décrites dans le présent document. La simplicité et la cohérence stylistique de ces aménagements leur confère généralement une allure discrète, donnant au visiteur occasionnel l'impression que ces paysages existent depuis longtemps.

Ce document visait initialement les gestionnaires de la montagne. Peu à peu l'objectif s'est élargi pour tenter d'intéresser le citoyen curieux d'histoire et d'aménagement du mont Royal.

Tel que mentionné initialement, le parti pris du présent document est d'offrir aux Montréalais et aux visiteurs une expérience de grande qualité basée sur l'unicité de la montagne. Ces expériences se vivent généralement en déambulant le long de parcours privilégiés et en admirant une séquence étudiée de mises en scène poétiques de paysages.

Ce document est largement fondé sur le concept et les principes d'Olmsted inspirés par la géographie et les paysages de la montagne. Olmsted voulait rendre la montagne plus royale, la faire paraître plus vaste, plus haute, plus respectable. Il voulait aussi enchanter les visiteurs, en rendant la montagne plus charmante sans que ce dernier ne sache comment. Il souhaitait par-dessus tout que les promeneurs se sentent émus par la vérité des paysages. Simplement leur procurer air pur et exercice serait un échec cuisant. Il faut toucher l'âme des visiteurs. Ces principes, **magnifier et enchanter le mont Royal**, devraient guider chaque geste d'aménagement, de gestion et d'entretien.

Ce document se veut un plaidoyer vigoureux pour que l'accumulation de savoirs et de savoir-faire, nourrisse autant des actions préventives que des interventions qui corrigeraient des déficiences plus importantes. Par exemple, il faut connaître de façon détaillée la fréquentation du mont Royal de façon à accueillir efficacement ces millions de visiteurs et les orienter sur les circuits qui minimisent leurs impacts sur la flore, la faune et les patrimoines. Cette compréhension plus fine devrait aussi faire mieux reconnaître la montagne au panthéon des destinations les plus populaires du Québec.

La qualité de l'expérience du visiteur résulte souvent de gestes simples, comme un réseau de sentiers et de chemins de qualité mettant simplement en valeur les points de vue et les différents attrait, dans le respect de l'écologie, des patrimoines culturels et des paysages traversés.

Ce document se veut aussi un appel pressant à prioriser systématiquement la gestion préventive plutôt que chercher seulement à réparer les conséquences de processus récurrents de détérioration. Ainsi, il faut systématiquement agir de façon écologique pour limiter l'érosion et la sédimentation causée par les eaux de surface, des processus qui dégradent grandement le réseau de sentiers, les milieux naturels et les paysages. D'un autre côté, une gestion avisée des eaux offre des opportunités remarquables tant au niveau écologique, paysager que fonctionnel.

De même, les espèces envahissantes menacent profondément la fragile mosaïque de milieux naturels de la montagne qui participe significativement à la mosaïque de paysage. Actuellement les prairies et les friches font place rapidement à d'immenses étendues de nerprun, de cynanche, d'érables de Norvège et d'autres espèces indésirables. Des changements radicaux s'imposent dans les pratiques d'entretien.

La capacité de la montagne d'attirer et de combler des millions de visiteurs tient beaucoup à la qualité esthétique et au caractère accueillant de ses aires ouvertes dans lesquelles les Montréalais et visiteurs se concentrent chaque dimanche ou jour de fête. Des millions de personnes sont attirées annuellement par cette perception d'ampleur et par la liberté qui émane de cet environnement poétique. Il faut donc soigner à la fois la qualité et le confort des pelouses. Il faut poursuivre un travail systématique et récurrent de mise en valeur de la qualité paysagère par un émondage artistique et par une mise en scène soignée des centaines d'arbres marquants dans le paysage.

Ce document souligne aussi le caractère essentiellement sombre de la montagne, la nuit venue. Cet état de fait doit être reconnu comme élément stratégique d'une mise en lumière optimale de Montréal et de ses attrait. Il ne faut éclairer que parcimonieusement et artistiquement certains éléments marquants du patrimoine architectural de la montagne, ces éléments étant généralement situés au pourtour du grand massif naturel.

Ce document préconise aussi une requalification systématique des ouvrages de voirie qui ceignent, traversent ou mènent à la montagne. Ainsi, il propose de faire du réseau véhiculaire interne à la montagne, les voies Remembrance et Camillien-Houde, un circuit panoramique d'accès à la montagne et de déploiement esthétique d'une séquence de paysages artistiquement bonifiés.

Ce document plaide aussi pour une réévaluation des interfaces entre les différentes propriétés gouvernementales, municipales, institutionnelles de façon à optimiser les bénéfices pour la société québécoise et montréalaise. Premièrement, il faut optimiser le potentiel des bâtiments existants, particulièrement celui des anciens domaines, hospitaliers ou éducatifs, qui ceignent la montagne. Il faut profiter de cette occasion pour offrir des services complémentaires aux différents espaces verts de la montagne. De même, certaines activités perturbant sérieusement la paisible jouissance du parc du Mont-Royal devraient profiter d'installations plus compatibles à leurs exigences, hors du parc.

L'ajout de bâtiment ne se justifie généralement qu'au cœur de très vastes secteurs dépourvus de bâtiment ou à moins qu'il ne soit impossible d'offrir autrement les services de base requis pour les usagers des espaces verts. Plus encore, les nouveaux bâtiments, discrets, doivent absolument être conçus pour servir le paysage et son caractère de « montagne ».

Ce document prêche globalement pour la simplicité. Il cherche à éviter l'installation de tout mobilier non essentiel. Améliorer la qualité et l'intégration des équipements essentiels au fonctionnement et à l'appréciation de la montagne.

Définir une longue liste de critères et d'objectifs restera lettre morte si l'on ne réussit pas à les concilier dans des processus de planification intégrés visant les unités ou sous-unités de paysage. Dans ce cadre, il faut surtout prioriser la mise en valeur des paysages et la qualité de l'expérience offerte aux citoyens. Pour ce faire, des professionnels sensibles à ces enjeux doivent devenir les véritables leaders. Il ne faut pas simplement choisir des experts dans l'atteinte rapide d'objectifs pointus, trop souvent au détriment d'autres objectifs, souvent plus importants. C'est pourquoi les architectes paysagistes doivent jouer un rôle central dans les processus de planification touchant la montagne. Malheureusement, les architectes paysagistes sont trop souvent vus comme des professionnels secondaires dans la séquence de prise de décision. Leur fonction est trop souvent limitée à l'intégration d'interventions planifiées par d'autres. Pis encore, ils sont souvent relégués à l'infâme tâche de masquer les incohérences résultant d'interventions non respectueuses des paysages et de la Montagne.

La vision du mont Royal imaginée par Frederick Law Olmsted, l'un des plus grands maîtres de l'architecture de paysage et de l'urbanisme en Amérique, est considérée par plusieurs exégètes comme son concept le plus génial. Les objectifs à la base de ce concept font encore largement consensus. Ils doivent encore servir de façon stratégique dans la grille d'analyse pour planifier et évaluer la pertinence des interventions sur les espaces verts de la montagne.

Les interventions rapides, inconvenantes et ne respectant aucunement les orientations globales amoindrissent les fonctions premières et la noblesse de la montagne. C'est pourquoi l'un des enjeux principaux de la planification est de préparer des conditions supérieures de réussite de façon à ce que chaque geste participe à magnifier durablement le Mont-Royal.

Depuis la création de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal en 2005, le travail de restauration, de réhabilitation et de mise en valeur de la montagne s'est accéléré. Ce grand chantier extrêmement structurant doit se poursuivre, à la fois en gardant le cap et en raffinant certaines méthodes. Chaque processus de planification et d'aménagement doit donc être finement documenté. De plus, une évaluation de l'atteinte des objectifs s'impose systématiquement à la fin des interventions. Plus encore, il faut préparer un bilan détaillé et critique des interventions menées sur la montagne depuis 1990. Ce regard sur le passé permettrait d'évaluer avec justesse le chemin parcouru et de caractériser l'amélioration de certaines pratiques depuis la création de l'*Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal*.

Depuis plus d'un siècle, la force de l'engagement citoyen des Montréalais envers la montagne a constamment rehaussé les exigences de pertinence et d'excellence. C'est pourquoi les usagers doivent être considérés comme des alliés dans le processus de protection et de mise en valeur de la montagne. Cette rétroaction se nourrit de processus continus et transparents d'information et de discussion.

Un grand projet structurant

La mise en valeur de ce grand réseau cohérent d'espaces verts couvrant l'ensemble du mont Royal, au cœur de Montréal, maximisera les retombées sur les quartiers ceinturant la montagne, avec leurs centaines de milliers de résidents, de travailleurs, d'étudiants et de visiteurs. La qualité de vie de ces quartiers et du grand Montréal s'en trouvera grandement améliorée. Plus encore, les universités McGill et de Montréal verront leur campus nourris par une interrelation encore plus intime avec cette montagne qui est à l'origine de leur organisation spatiale. La stimulation de ces institutions, tout comme celle de l'oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et de quelques autres lieux participe et participera encore plus au rayonnement international de Montréal et du Québec.

La persévérante recherche de l'enchantement de la montagne poursuivie depuis plus de deux décennies et demie par la Ville de Montréal, en collaboration avec ses partenaires, se compare à ce qui se fait de mieux sur ce continent et ailleurs. Aussi, il est plus que temps que le secret trop bien gardé des réussites sur le mont Royal soit reconnu et que nous prenions les moyens adéquats pour maximiser ce rayonnement dans les années à venir. Reconnaître et célébrer le mont Royal avec ses œuvres de classe internationale devraient être des objectifs majeurs du sommet mondial du design à Montréal en 2017. À plus long terme, il importe de développer un véritable maillage des espaces verts sur les trois sommets de la montagne et dans l'entre-monts, l'objectif de cette démarche étant de favoriser leur rayonnement sur la qualité de vie et la notoriété de Montréal.

Le document qui suit approfondit les enjeux et les pistes d'action à l'intérieur d'une démarche rigoureuse. Il réfère à une grande variété de documents généralement disponibles sur internet permettant d'approfondir les divers sujets explorés. En tant qu'auteur, je souhaite que le lecteur persévère dans la découverte des différents aspects de la montagne. Cependant, la vie rapide et ses exigences obligent généralement le gestionnaire à écourter certaines lectures. C'est pourquoi, les gens en position décisionnelle doivent lire l'introduction, la conclusion et la liste des orientations essentielles à une gestion avisée de la montagne qui se trouve à la fin du présent document.

De cette façon, ils pourront balayer l'ensemble des enjeux et orientations. Puis, cette vision globale en tête, ils pourront référer régulièrement et systématiquement aux chapitres visés par les problèmes nouveaux auxquels faire face.

En espérant que cette lecture permette des décisions étayées sur une compréhension plus fine des enjeux, de leur évolution et de leur interconnexion.

Citations de Frederick Law Olmsted dans *Mount Royal*, 1881

Faire paraître la montagne, plus montagneuse

Small as your mountain is, it presents in different parts no little variety of mountain form and feature. A leading economy in its management will be found to lie in turning to still better account this consistent diversity, so that the visitor in passing out of one part into another, will receive a stronger impression and be more charmed than he would with greater sameness.
p.43

Pursuing this hint skilfully, and not at all in a pedantic or exact spirit, you will cheaply give a stronger emphasis to the difference of elevation between your mountain top and base, making your mountain more mountain-like, gaining: withal, a natural and appropriate element of variety.
p.44

Charme des paysages naturels

What I ask you to accept as the true key to economy on the mountain is the clear sense that by the degree in which people, while resorting to it, will be subject to the bracing, soothing, tranquilizing medication of poetical scenery, in that degree will it be valuable, and your investment in it profitable.
p.25

You need to have a new mountain ideals in view; ideals with more not less, of poetic charm; and your roads and other artificial constructions must be made with studied regard to that which you thus have before you, not to what you are necessarily putting behind.
p.27

I will say no more upon the distinctively artificial features of the design, only, I pray you, never for a moment to forget that they are not objects to be desired in themselves; that they are rather the impedimenta of the undertaking. Bear in mind that it is in the earth, the rocks, the soil, and what the soil, by the skilful adaptation of means to well-chosen ends, shall be made to produce and support, that the essential value of this property is to consist. These are the meat and drink of the entertainment, to which the roads and walks and buildings are as knives and forks.
p.80

Les fleurs des champs, pas celles des jardins

I will go further, and tell you if you cannot afford to keep a single man so employed, there are hundreds of little places on the mountain within which, if you can but persuade yourselves to regard them as sacred places and save them from sacrilegious hands and feet, the original Gardener of Eden will delight your eyes with little pictures within greater pictures of indescribable loveliness. And remember that it is the lilies of the field, not the lilies of the garden we are bid to consider.
p.51

Oeuvre d'art

In short, it is not to be denied that you cheated yourselves when you bought the mountain for a park unless you were prepared to have it managed on principles applicable to works of art.

LE PRÉAMBULE

Ce document ne reflète que mon opinion personnelle. Ceci dit, sa pertinence et son acuité résultent en grande partie du fait que plusieurs collègues ou ex-collègues m'ont aiguillonné et soutenu activement pour que ce document déborde du propos initial qui se limitait aux relations entre les équipes d'entretien et d'aménagement dans le parc du Mont-Royal. Le présent document poursuit une approche bien plus ambitieuse. Il tente de faire comprendre les enjeux et d'expliquer les orientations qui devraient guider les actions de tous les intervenants œuvrant non seulement dans le parc du Mont-Royal, mais aussi dans les autres espaces verts de la montagne qu'ils soient municipaux, privés ou institutionnels.

Ces collègues ont proposé des pistes complémentaires d'analyse ou d'exploration, suggéré des expressions plus justes et enfin proposé une mise en page améliorée. Ce texte n'engage ni leur responsabilité, ni celle du Service des Grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de la Ville de Montréal, organisation pour laquelle j'ai œuvré pendant 37 ans, dont vingt-trois entièrement consacrées au mont Royal.

Des membres et des responsables de l'organisme Les amis de la montagne et plusieurs autres citoyens ont aussi éclairé ma démarche.

Mon engagement envers le mont Royal a largement débordé mes heures de travail à la Ville. J'ai consacré un nombre incalculable d'heures du jour, de la nuit, de mes congés et voyages. J'ai acheté une multitude de livres et de cartes postales. J'ai analysé en profondeur l'œuvre de Frederick Law Olmsted à Montréal et dans les autres villes d'Amérique du Nord, de même que l'évolution des pratiques en architecture de paysage depuis deux siècles pour mieux comprendre le contexte global de ses concepts et interventions sur notre montagne. J'ai aussi approfondi mes connaissances sur le mont Royal dans une grande variété de domaines.

Ce document résulte d'une série de facteurs convergents qui se sont mis en place au cours des cinq années qui ont précédé ma retraite comme professionnel au service de la Ville de Montréal. En 2011, la perspective des commémorations du 375^{ième} anniversaire de Montréal a amené la Ville de Montréal à développer et à présenter à la Table de concertation du Mont-Royal un éventail complet de pistes d'actions sur la montagne. Les discussions qui ont suivi ont permis de cibler certains projets prioritaires, tant sur le domaine public que sur les propriétés institutionnelles. Des critères ont conjointement été examinés tant par les intervenants de la Ville et des arrondissements, que par les institutions et les organismes citoyens pour définir les axes d'intervention à privilégier pour célébrer cet anniversaire et pour organiser le déploiement ultérieur d'interventions complémentaires. En parallèle, un ensemble de chantiers ont été complétés ou entrepris tant dans le cadre des opérations courantes de la Ville, que pour préparer les célébrations du 375^{ième} de Montréal.

Tous ces remue-ménages m'ont forcé, en collaboration avec les équipes dédiées au mont Royal, à réactualiser les informations colligées au cours des décennies précédentes et à examiner des avenues complémentaires. Le processus de préparation à la retraite a aussi été l'occasion de faire une revue éditoriale de mes innombrables dossiers relatifs au mont Royal. Ce départ, initié alors que je m'épanouissais dans l'accomplissement de mes mandats et dans l'accompagnement des tâches de mes collègues, devait obligatoirement prendre effet avant le 1

janvier 2015 pour des raisons administratives. Cet inventaire a d'autant plus été fructueux que mes collègues ont profité de mes derniers mois à la Ville comme occasion de transmission de savoirs pour lancer une multitude d'études de caractérisation et d'élaboration de critères d'intervention sur de grands territoires tels le chemin de la Côte-des-Neiges, l'ensemble formé par la Côte Placide et le parc Jeanne-Mance, l'ensemble formé par le chemin Remembrance, la voie Camillien-Houde, les stationnements, la Clairière incluant la maison Smith...

Résultat de ces analyses, j'ai fait circuler les documents les plus importants en soulignant leurs éléments de pertinence, que ces derniers soient positifs ou négatifs. Des dossiers spécifiques ont été remis aux nombreuses professionnelles qui consacrent en totalité ou en partie leurs énergies à la protection et la mise en valeur du mont Royal. Jusqu'à la dernière minute, et même après mon départ, j'ai transmis des informations ou identifié des pistes de recherches prometteuses ou recommandé la clarification de certaines orientations.

Ce processus de révision a ravivé mes souvenirs et exacerbé le sentiment d'importance et d'urgence envers une transmission protéiforme de mes savoirs, mes savoir-faire et des outils développés au fil de ces décennies.

Avant de partir, j'ai pu observer le désarroi que certains consultants, partenaires ou employés de la Ville semblaient ressentir devant la résistance surestimée de la part des citoyens et organismes face à certains changements requis pour rendre la montagne encore plus accueillante et poétique. Je connais aussi les contingences qui résultent de la dureté d'une machine administrative obsédée d'objectifs à court terme. C'est pourquoi je tenais à insuffler à ces collègues et partenaires appréciées une confiance et une détermination à poursuivre la quête menée sur la montagne depuis des générations et particulièrement celle des vingt-cinq dernières années. Tout ce brassage d'idées a jeté les bases de la présente démarche. Si cette synthèse peut sembler fastidieuse à certains, elle s'avère essentielle, à mon avis, pour passer efficacement le flambeau aux nouvelles générations et à un public plus large.

Une première version, d'une trentaine de pages, avait été rédigée et distribuée à la fin septembre 2014, deux mois avant mon départ de la Ville. Cette réflexion s'est enrichie en comparant l'approche suivie dans plusieurs parcs d'Olmsted aux États-Unis, pendant la préparation d'un *Board of Trustees* de la *National Association for Olmsted Parks*, et les visites qui ont suivi, le tout à mes frais. J'ai tenté de compléter cette réflexion avant mon départ à la retraite, mais ai dû me résoudre à en reporter l'échéance devant l'importance, la quantité et les subtilités des sujets à développer. Approfondir cette démarche et couvrir un spectre de sujets plus large et plus complexe de façon attrayante a exigé une année de travail en solitaire, à la maison. Cette réflexion et cette recherche approfondie, alimentée par divers débats sociétaux, ont élargi le propos et la clientèle visée par le présent texte.

J'espère que ce document aidera les divers intervenants à mieux cibler les gestes posés dans le parc du Mont-Royal ou dans les autres espaces verts situés sur et autour de la montagne. Je souhaite aussi que ce texte incite les différents acteurs à coordonner efficacement leurs interventions sur la montagne, que ce soit de manière formelle ou informelle afin d'en maximiser l'efficience et la qualité.

Ma pratique et les opinions énoncées ci-après ont été formées au contact d'une multitude de personnes qui se sont investies, sans compter, pour protéger et mettre en valeur les patrimoines du mont Royal : architectes paysagistes, biologistes, ingénieurs forestiers, historiens, archéologues, urbanistes, architectes, ingénieurs civils, designers, agents techniques, éducateurs, communicateurs, citoyens dévoués et tant d'autres. Tous ces gens, dans l'ombre ou sous les projecteurs, ont mis l'épaule à la roue pour financer, concevoir et mettre en œuvre une colossale série d'actions complémentaires menées depuis vingt-cinq ans pour véritablement mettre le mont Royal en valeur.

Un merci tout particulier aux collègues de la Ville, particulièrement, ceux œuvrant à l'aménagement des parcs et espaces publics. Merci aussi aux collègues des autres services municipaux, à tous ces professionnels dont la collaboration bienveillante fut essentielle pour faire avancer une multitude de dossiers souvent très sensibles à travers le dédale de juridictions. Mes remerciements sincères à tous ces consultants dont l'expertise ou la créativité ont permis d'élargir et de raffiner certains champs d'action ou d'explorer de nouvelles pistes d'intervention et d'expression.

Un très grand merci aux membres de la *Table de concertation du Mont-Royal* qui aiguillonnent sans relâche chaque intervenant pour que notre montagne emblématique reçoive un traitement à la hauteur de sa valeur identitaire. Chapeau aussi à ces générations de Montréalais qui ont participé à la création de cette courtepointe de lieux enchanteurs sur la montagne.

Cette séquence ininterrompue de découvertes et de rencontres m'a fait vibrer au plus haut point et rendu pleinement heureux. J'ai toujours tenté de communiquer cette passion qui m'anime pour le respect et le soin des patrimoines et des paysages de la montagne. À l'époque de la création du parc du Mont-Royal, une des théories populaires d'aménagement était celle du *Jardin de l'homme sensible*. J'ai tenté d'être cet homme, sensible à l'ensemble des qualités de l'environnement, ainsi qu'aux populations qui l'utilisent.

J'espère qu'à votre tour vous saurez développer vos aptitudes à percevoir et apprécier cette richesse. J'espère finalement que ce texte vous donnera l'intérêt, la persévérance et la créativité pour apprécier pleinement, faire connaître et consolider la merveilleuse mosaïque de paysages de notre « grande » petite montagne.

Finalement, au risque de me répéter, ce texte se veut surtout un appel à faire confiance en nos capacités de faire changer les choses à condition, d'une part, de comprendre finement les enjeux et les forces en présence et d'autre part, de ne pas ménager les efforts pour affronter les contraintes ou pour contourner les obstacles. Enfin, j'espère que vous prendrez autant de plaisir que moi à déployer toute votre sensibilité et votre créativité pour inventer des solutions inédites qui répondront aux spécificités de la montagne, des solutions au service de l'œuvre d'art de classe mondiale imaginée par Frederick Law Olmsted, **un concept qui magnifie la montagne et ses paysages poétiques.**

Avec toute mon amitié, ma détermination et mon cœur
Daniel Chartier

LEXIQUE DES ACRONYMES

AHNMR	<i>Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal</i>
CCU	<i>Comité conseil d'urbanisme</i>
CDN	<i>Côte-des-Neiges</i>
CDN-NDG	<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i>
MCCQ	<i>Ministère de la culture et des communications du Québec</i>
SPMR	<i>Site patrimonial du Mont-Royal</i>
PPMVMR	<i>Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal</i>
TCMR	<i>Table de concertation du Mont-Royal</i>

L'INTRODUCTION

Le mont Royal est unique, à l'échelle du Québec, pour plusieurs raisons : des caractéristiques géographiques uniques, une courtepoinTE de moments et de traces historiques marquants dont plusieurs comme site suprême d'affirmation de pouvoirs, une mosaïque enchanteresse de patrimoines naturels et culturels, des observatoires emblématiques, un rôle de point focal ou de fond de scène à l'échelle de Montréal et de sa région.

Utilisé assidument et intensément par la population Monréalaise et les visiteurs de partout au monde, il suscite un engagement citoyen d'une pérennité et d'une force exceptionnelles à l'échelle du Québec ou de l'Amérique du Nord. Finalement, le mont Royal joue un rôle prééminent dans la représentation symbolique de Montréal.

Toutes ces caractéristiques superlatives ont amené les Monréalais, la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec à élaborer des moyens de plus en plus efficaces pour protéger et mettre en valeur ce concentré de richesses patrimoniales dominant le cœur de l'île de Montréal. Dorénavant, tous les gestes posés sur la montagne doivent tenir compte de cette réalité sociale et des contraintes sévères qu'elle impose.



La photo oblique suivante illustre à merveille l'importance stratégique de la montagne dans le cœur de Montréal. Malgré une distorsion importante, cette image illustre les dimensions importantes de cet agglomérat d'espaces verts par rapport à l'étendue du centre-ville.

Dans le discours public, particulièrement celui des contestations diverses, le domaine bâti de la montagne est extrêmement important. Pourtant, les constructions n'occupent qu'une petite partie de la montagne comme le démontre la citation suivante, extraite du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*.

Le territoire de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal se répartit en trois grands secteurs d'affectation : les parcs des villes de Montréal et de Westmount, qui occupent près du tiers de l'arrondissement, les grandes propriétés institutionnelles qui en représentent la moitié, dont 28% pour les cimetières, et les secteurs résidentiels qui couvrent les 17% résiduels. À ces grands secteurs s'ajoute le réseau viaire qui les dessert, et qui est également de propriété municipale.¹

Le territoire de la montagne est donc très largement constitué d'espaces non construits et de voies publiques qui devraient être pleinement ou largement accessibles au public. Le présent document fait le choix de porter essentiellement son regard sur ces espaces verts, parc du Mont-Royal, autres parcs de la montagne, grands secteurs paysagers ou naturels des propriétés institutionnelles. Ce document cherche à mettre en évidence la convergence des orientations souhaitables pour ces territoires relevant de propriétaires et d'entités administratives diverses.

Ce document intègre les enseignements tirés de trente-sept années d'expérience comme professionnel responsable d'aménagements majeurs dans une multitude de parcs de Montréal. Il fait surtout la synthèse des leçons tirées d'une multitude de rencontres avec des intervenants de tous ordres, depuis octobre 1991, début de mon engagement à temps plein envers le mont Royal. Ce texte reflète, le plus objectivement possible, les connaissances et les savoir-faire développés au fil des nombreux défis relevés, avec constance et acharnement, pour protéger et mettre en valeur ce très précieux territoire.

Ce document contient une multitude de références, insérées au fur et à mesure des démonstrations. L'abondance de ces sources tente, non seulement, de démontrer l'exactitude des affirmations présentées, mais aussi d'offrir au lecteur la possibilité d'approfondir ses connaissances sur une multitude de sujets, s'il le désire.

J'espère que chacun de vous prendra connaissance de l'ensemble de ce document afin de bien saisir les essentielles interrelations entre tous ces différents sujets, même si certains champs d'action relèvent d'autres acteurs. Ceci dit, le monde du travail étant ce qu'il est, je ne me fais pas d'illusion, nombreux seront ceux qui se contenteront de n'en lire que le sommaire exécutif et la présente introduction ou/et la synthèse des orientations, en annexe. Que cette lecture soit complète ou partielle, j'espère que vous prendrez plaisir à consulter régulièrement ce document afin d'y trouver des renseignements factuels ou des éléments de réflexion répondant à vos questionnements. Sur le mont Royal, une compréhension fine des enjeux permet de mieux affronter les critiques, ou mieux encore de prévenir lesdites critiques.

À partir de cette base extrêmement solide, je présente une vision personnelle, qui se veut globale et cohérente, afin d'orienter la pléiade d'interventions requises dans les espaces verdoyants de la montagne pour que cette dernière devienne encore plus poétique et plus accueillante. Ce texte ne cherche pas à définir les paramètres d'une structure organisationnelle destinée à maintenir, améliorer ou utiliser ce site exceptionnel.

¹<http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P50/6a.pdf>

Le document se divise en six grands chapitres

1. LA CONVERGENCE DES ORIENTATIONS GÉNÉRALES
2. LE CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET SOCIAL
3. LES GRANDES FAMILLES D'INTERVENTION et LEURS ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES
4. LA COHÉRENCE FINE REQUISE POUR ATTEINDRE TOUS CES OBJECTIFS INCLUANT UNE PLANIFICATION SECTORIELLE INTÉGRÉE
5. CÉLÉBRER DES INTERVENTIONS APPRÉCIÉES, QUI SE BONIFIENT
6. PASSER LE FLAMBEAU...

Une annexe à la fin du document dresse une liste des
ORIENTATIONS DÉTAILLÉES REQUISES POUR PROTÉGER ET
METTRE ADÉQUATEMENT EN VALEUR LES ESPACES VERTS DU MONT ROYAL

Examinons maintenant ces différents chapitres, leurs objectifs et leurs méthodologies.

1 LA CONVERGENCE DES ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Le premier chapitre démontre que les Montréalais ont réclamé à répétition et avec ferveur que notre « montagne » soit traitée avec le plus grand respect. Ces prises de position de plus en plus fermes des Montréalais sont généralement survenues après des épisodes aigus de crise. C'est pourquoi le présent mémoire explique le contexte de chaque grand geste solennel posé par les autorités ou la société civile, généralement accompagné de consultations publiques à grande échelle. Ces processus ont mené à diverses orientations ou mesures règlementaires.

La séquence d'orientations générales dégagées depuis vingt-cinq ans et plus démontre la force croissante de certains consensus de la société civile montréalaise. Cette présentation des différentes orientations dégagées depuis vingt-cinq ans sera suivie d'une synthèse qui les rassemble.

Ce document tentera d'examiner ensuite certaines failles dans la réglementation actuelle, failles résultant, en grande partie, de l'absence ou de la faiblesse de certains outils d'analyse ou de l'absence d'une méthodologie de pondération entre certaines orientations.

La dernière partie du chapitre abordera les jalons qui permettront, en 2016 et en 2017, de questionner, de valider ou de renforcer certaines de ces orientations. Ces jalons majeurs seront le *Plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal* et le *Plan d'urbanisme de Montréal*. Ces Plans et les consultations devraient être l'occasion d'examiner formellement le chemin parcouru et de définir avec précision les orientations futures et leur médiation.

2 LE CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET SOCIAL

Ce chapitre se penche sur l'interconnexion profonde entre la géographie et l'histoire du mont Royal. Il explique comment les Montréalais ont choisi de valoriser leur montagne depuis bien plus longtemps que les vingt-cinq dernières années abordées au chapitre précédent. Il décrit certaines transformations marquantes survenues au cours des cent cinquante dernières années. Finalement, ce chapitre tente de définir des balises claires pour le futur en utilisant les très forts consensus sociaux issus des débats tenus depuis cent cinquante ans.

L'image prévalente de la montagne est celle projetée par le parc du Mont-Royal qui occupe le sommet principal de cette petite colline. Pourtant, la montagne est bien plus vaste et

protéiforme. Quelles caractéristiques de ce site sont particulièrement remarquables ? Pourquoi ce lieu est-il si important pour les Montréalais et les Québécois ?

Après ce survol géographique, le concept d'Olmsted pour le parc du Mont-Royal et la montagne sera analysé ainsi que la façon dont cette vision s'est incarnée. Plusieurs autres grandes villes d'Amérique du Nord ont été confrontées aux mêmes enjeux que Montréal dans la gestion de leurs grands parcs centraux. Est-ce que la vision élaborée il y a plus d'un siècle pour le parc du Mont-Royal demeure globalement valide ? Pourquoi ? Quels éléments sont-ils devant d'être sauvegardés et servir d'inspiration pour les actions sur l'ensemble de la montagne ? Quels éléments de sa vision sont périmés ou moins pertinents ?

Ce texte revient ensuite sur la force incroyable de l'engagement citoyen, sans cesse renouvelé depuis plus de cent cinquante ans, tel un phénix. Cet engagement s'est manifesté lors de controverses qui ont laissé des marques profondes dans notre imaginaire collectif.

Dans l'imaginaire des Montréalais et leur champ visuel, la montagne est sans cesse victime d'attaques. Nous examinerons si les extractions et les ajouts aux limites du parc du Mont-Royal depuis sa création correspondent à cette perception. Nous verrons aussi de quelle façon le territoire protégé par la Charte de Montréal s'est transformé ? Une section portera sur les opportunités de consolidation ou d'extension du réseau d'espaces verts de la montagne ?

Enfin, la constance de l'engagement des Montréalais envers le mont Royal et les exigences qui en résultent, militent pour une définition rigoureuse de la vocation des divers espaces verts et pour une clarification des paramètres définissant l'acceptabilité de chaque activité ou geste posé dans ces espaces verts. Pour cela, les processus d'entretien et d'aménagement doivent systématiquement concourir à cette vision d'avenir.

3 LES GRANDES FAMILLES D'INTERVENTION et LEURS ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES

Ce chapitre constitue le cœur du présent mémoire. Il vise à faire comprendre aux gestionnaires, aux planificateurs et aux citoyens la multitude de problèmes concrets qui peuvent se cacher derrière chaque composante d'un territoire aussi complexe. Pour plusieurs, les interventions humaines sont presque toujours nuisibles à la Nature. Le laisser-aller semble donc une solution acceptable sinon souhaitable. Pourtant, la réalité est toute autre dans un endroit aussi chargé d'histoire et aussi fréquenté que le mont Royal.

Ce chapitre examine les grands enjeux fonctionnels et les types d'intervention associés. Il présente la multitude de problèmes, souvent méconnus, qui doivent être résolus pour offrir aux Montréalais et aux touristes des milieux naturels ou aménagés de très grande qualité. Plusieurs de ces problèmes résultent de phénomènes naturels qui se produisent à l'échelle de saisons, d'années ou même de décennies. D'autres pertes significatives résultent de l'accumulation de gestes qui semblent anodins ou parfois même positifs à prime abord. L'effet cumulatif de gestes inconsidérés ou de négligences peut, au final, être aussi nuisible qu'une intervention qui suscite une levée de boucliers massive. Ce texte milite donc pour une prise en charge volontariste et systématique des multiples problèmes, grands et petits, qui affectent la montagne. Ces enjeux doivent être pris en compte tant dans les gestes quotidiens des équipes d'entretien et d'animation que dans les grandes interventions qui remodelent le paysage.

Ce chapitre met l'emphasis sur les pistes de réponses à plusieurs exigences dont la conciliation tient trop souvent du casse-tête chinois. Le parti pris présenté est celui d'un raffinement de la mosaïque de paysages de la montagne générée par la mosaïque de milieux naturels, d'aménagements divers et de milieux construits. Cette diversité se découvre au gré de circuits ou de parcours qui donnent accès à la montagne et permettent aux visiteurs de déambuler en appréciant la poésie des paysages ou en découvrant les indices de ces remarquables richesses naturelles ou culturelles.

4 LA NÉCESSAIRE COHÉRENCE REQUISE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS INCLUANT LA PLANIFICATION SECTORIELLE DES INTERVENTIONS

Des mesures ponctuelles ou quantitatives ne suffisent pas pour protéger et mettre en valeur la montagne. Il faut d'abord une très grande dose de constance, à laquelle doit s'ajouter une approche multidisciplinaire coordonnée, au service du mont Royal et de ses paysages.

L'accumulation désordonnée de gestes quotidiens, supposément anodins ou d'interventions disparates de grande envergure, crée inéluctablement une image confuse, discordante. Les avancées faites par certains grands aménagements sont régulièrement contrecarrées par des interventions discordantes. Un parcours aussi chaotique requiert inéluctablement une multitude d'interventions correctives, coûteuses. Aussi, au cours des dernières décennies, citoyens et organismes ont dénoncé, à répétition, le caractère décousu des interventions de la Ville, des arrondissements et de leurs partenaires.

A été répétée, ad nauseam, la nécessité d'une vision et d'une direction forte pour axer et coordonner les actions sur la montagne. Le présent document prône la pertinence et la cohérence stylistique de chaque geste, grand ou petit, afin de renforcer cette grande œuvre d'art qu'est le parc du Mont-Royal, cette œuvre-héritage d'Olmsted qui constitue un atout majeur pour Montréal et pour le Québec.

Pour réussir ce projet global, les expertises et juridictions diverses doivent être fédérées. Les paramètres et des orientations doivent être parfaitement intégrés afin de révéler tout l'enchantement que peut susciter la montagne, comme un diamant dégagé de sa gangue.

Enfin, nous examinerons le rôle des architectes paysagistes dans l'élaboration de solutions novatrices répondant aux besoins d'aujourd'hui, en actualisant la géniale vision d'Olmsted de créer et de peaufiner une œuvre d'art globale au service de la montagne, dans un contexte de développement durable.

5 CÉLÉBRER DES INTERVENTIONS APPRÉCIÉES, QUI SE BONIFIENT

Le premier chapitre se terminait sur la nécessité de produire un bilan global des vingt dernières années afin de définir avec plus de précision les paramètres à améliorer lors des grands rendez-vous de planification que seront le *Plan de conservation du MR* et le *Plan d'urbanisme de Montréal*, entre 2016 et 2018. Le présent chapitre dresse un bilan des interventions menées par l'équipe des grands parcs de la Ville de Montréal au cours de ces vingt dernières années. Ce bilan ne se prétend pas objectif, mais prend plutôt parti de démontrer leur justesse et la pertinence de poursuivre une vision intégrée, globale.

Olmsted disait que créer une œuvre d'art globale pour la montagne est le meilleur investissement à long terme. Ce chapitre explique que la valeur d'une œuvre d'art ne peut s'estimer simplement en calculant la masse, la valeur des matériaux ou le temps passé à la réaliser. Il faut la cohérence et la grâce! Quels paramètres doit-on suivre pour créer ou consolider une telle œuvre sur la montagne ?

Les travaux réalisés sur la montagne depuis plus de deux décennies ont coûté des dizaines de millions de dollars. Est-ce qu'elles ont renforcé la valeur globale de la montagne comme œuvre d'art globale et amélioré l'expérience offerte aux visiteurs et à ceux qui la frôle ? Est-ce que de l'approche retenue et les aménagements en résultant ont été récompensés par des prix d'excellence ?

Comment qualifier le rapport coût bénéfice des interventions ? À court et à long terme, lorsque les arbres auront pris leur ampleur et les milieux naturels et aménagements paysagers se seront stabilisés ?

Finalement, nous comparerons la montagne avec d'autres atouts de Montréal dans le domaine de l'aménagement des espaces verts et des lieux publics. Nous nous demanderons comment identifier ou célébrer les héritages nouveaux ou renouvelés dont la valeur durera encore longtemps.

7 PASSER LE FLAMBEAU...

Ce chapitre présente une conclusion toute personnelle de ce mémoire. Il pose d'abord un regard rétrospectif sur l'ensemble de ma carrière et explique comment mon engagement envers la montagne synthétise mes aspirations et expériences précédentes. Il explique surtout les modalités du nécessaire passage du flambeau à une équipe nouvelle et à un plus large auditoire, dont vous tous, afin que la grande œuvre initiée par Olmsted, inachevée, se consolide avec grâce.

Finalement, le présent document est essentiellement un appel à une détermination et une persévérance à intervenir systématiquement, à l'encontre de certaines modes, afin de faire triompher la simplicité, la beauté et la poésie au service de l'unicité de la montagne. Bref, il faut

SERVIR LA MONTAGNE PLUTÔT QUE SE SERVIR DU MONT ROYAL

1 LA CONVERGENCE DES ORIENTATIONS GÉNÉRALES

L'attachement indéfectible de la population montréalaise envers la montagne a généré une longue série de concepts et d'orientations dont l'acuité, de plus en plus solide, reçoit une adhésion massive des Montréalais. Plusieurs séries de lignes directrices ont été édictées depuis vingt-cinq ans pour orienter et encadrer les interventions menées sur la montagne. Les grands jalons de cette progression sont les suivants:

- *Plan préliminaire 1990*
- *Plan de mise en valeur du Mont-Royal 1992*
- *Charte du mont Royal 2002*
- *Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal 2005*
- *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal 2009*
- *Atlas du paysage du Mont-Royal 2012*
- *Bilan des consultations tenues par l'Office de consultation publique de Montréal, 2012*
- *Deuxième Sommet du mont Royal 2013*

- **Plan préliminaire, 1990 + Plan de mise en valeur du Mont-Royal, 1992**

Un processus de planification à grande échelle s'amorce en 1987 sur un territoire bien plus vaste que le parc du Mont-Royal, celui de la montagne. Des dizaines d'études sont lancées pour faire le point sur les connaissances et définir des orientations consensuelles. Ce processus connaît un moment charnière en 1990 avec le dépôt du *Plan préliminaire de mise en valeur du mont Royal*². Ce Plan présentait avec minutie les enjeux et des orientations relatives aux différents secteurs du parc du Mont-Royal. Cette démarche ambitieuse est marquée par le concept d'une montagne aux trois sommets, englobant plusieurs territoires administratifs et développant l'idée d'un chemin de ceinture reliant ses différents paysages.

Une consultation d'une envergure jusqu'alors inégalée suit cette présentation. Le projet est reçu avec appréhension en raison de quelques déficiences d'importance qui seront explicitées plus loin dans le présent document. Un plan révisé est entériné en 1992 par le Conseil municipal de Montréal. Si le *Plan de mise en valeur du mont Royal de 1992*³ éliminait les éléments indésirables du projet de 1990, il présentait aussi une vision nettement plus floue de la plupart des enjeux et orientations. Ceci dit, quelques éléments ajoutés dans le plan de 1992 sont particulièrement intéressants et méritent d'être réactualisés. Les trois grands enjeux de la mise en valeur du mont Royal tels que définis dans le Plan de 1992 sont :

Assurer la pérennité des atouts de la montagne
Corriger les tendances négatives de son évolution
Poursuivre et tirer parti des acquis de son histoire récente.⁴

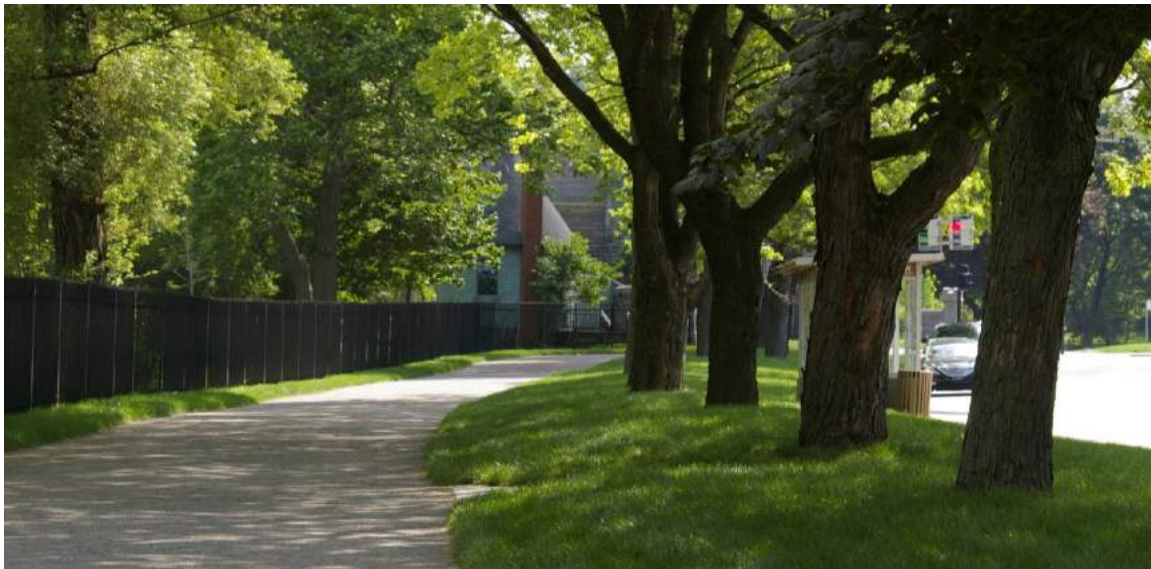
Un des éléments à retenir particulièrement du Plan de 1992 est cette reconnaissance spécifique de la pertinence de *corriger les tendances négatives résultant de phénomènes naturels ou d'actions malheureuses menées par les hommes*.

² Archives de la Ville de Montréal CA M001 VM049-14-2-D2

³ <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P24/3b1.pdf>

⁴ <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P24/3b1.pdf>

Pendant la décennie suivante, les différentes phases de l'exceptionnel processus de réflexion tenu entre 1987 et 1992 ont directement inspiré et orienté les actions d'un groupe restreint d'intervenants, dont moi-même, œuvrant dans le parc. Au tournant de l'an 2000, s'est imposée la nécessité de faire le point sur l'efficacité des orientations développées une décennie plus tôt et des moyens utilisés pour atteindre les objectifs.



- **Charte du mont Royal, 2002**

Le premier Sommet du mont Royal, tenu en 2002, marquait la fin des célébrations du 125^{ième} anniversaire de la création du parc du Mont-Royal. La charte du mont Royal⁵ issue de cette démarche dresse une série de constats sur la nature et les enjeux du mont Royal. Cette charte a reçu un accueil extrêmement chaleureux. Elle fut signée par des centaines d'adhérents, dont de nombreux politiciens, administrateurs et gestionnaires publics de la Ville de Montréal. Cette déclaration péremptoire se conclut par les trois engagements suivants :

Cet événement marquant fut organisé conjointement par Héritage Montréal, Les amis de la montagne et la Ville de Montréal.

Connaître et faire connaître le mont Royal par les sciences et la culture afin de mieux l'apprécier, d'assurer l'à propos et la qualité des gestes que nous posons en harmonie avec ce lieu et son génie et d'en tirer l'enseignement nécessaire; pour notre bénéfice et pour celui des générations à venir;

Protéger le mont Royal des actes ou de la négligence qui pourraient appauvrir les éléments naturels, aménagés ou construits qui participent à sa valeur et à sa présence dans le paysage urbain;

Œuvrer de concert pour conserver et mettre en valeur, par des gestes répondant aux plus hautes exigences de qualité, la diversité des valeurs paysagères, patrimoniales et urbaines du mont Royal.

⁵ <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P24/3b3.pdf>

Ces trois grands axes d'intervention devraient s'incarner selon trois grands axes:

Premièrement, il importe d'approfondir les savoirs concernant le mont Royal. Pour ce faire, il faut comprendre finement les éléments naturels du mont Royal: géologie, géomorphologie, hydrologie, végétation et faune. Ces éléments ne doivent pas être analysés seulement pour eux-mêmes, il faut surtout saisir leurs interrelations et leur imbrication dans les systèmes culturels. Cette synthèse des systèmes culturels et des milieux naturels définit le paysage. Il faut aussi comprendre et analyser l'évolution des pratiques d'entretien, d'aménagement, d'éducation et de gestion et tirer les enseignements pertinents de ce réseau de savoirs et savoir-faire.



Les trois collines du mont Royal, vues depuis l'aéroport de Dorval DC

Les connaissances accumulées dans l'ensemble de ces domaines doivent influencer les acteurs municipaux, institutionnels ou citoyens et les amener à coopérer pleinement. Tous ces savoirs doivent aussi nourrir le public pour qu'il savoure pleinement le lieu, en apprécie les subtilités et soutienne la complexité des processus destinés à consolider ses différents patrimoines et à permettre leur appréciation / interprétation.

Comment diffuser toutes ces connaissances ? Plusieurs avenues sont possibles. Idéalement, il faudrait que la masse de connaissances soit synthétisée et rediffusée de façon conviviale et rassembleuse. Acteurs et citoyens doivent comprendre rapidement les lignes directrices. Puis, selon leurs besoins ou intérêts, les intervenants doivent pouvoir consulter les informations plus spécialisées. Idéalement, ces derniers seraient même capables d'interpréter les corrélations déduites dans ces masses de données.

Deuxièmement, comment protéger les paysages et les patrimoines de la dégradation d'origine humaine ou naturelle? Les levées de bouclier concernant la dégradation des milieux naturels, construits ou des paysages visent généralement des gestes spectaculaires, mais limités dans le temps et pilotés par des humains. Pourtant, les processus quasi-imperceptibles, ceux résultant d'une dégradation lente, graduelle, s'avèrent souvent bien plus dévastateurs pour les paysages et les patrimoines que plusieurs gestes dénoncés avec éclat. Les mesures protectrices doivent non seulement empêcher les dégradations spectaculaires, mais contrer aussi les processus lents, diffus, à grande échelle, qu'ils soient d'origine naturelle, résultant d'un manque d'entretien ou de l'accumulation de gestes inadéquats.

Troisièmement, la montagne a-t-elle atteint son état idéal ? L'immobilisme est-il souhaitable ? Faut-il laisser la végétation évoluer sans contrôle, quitte à voir certaines espèces invasives conquérir certaines zones ? Faut-il conserver précieusement toutes les constructions, fussent-elles bancales ou déglinguées ? L'exemple des nouveaux kiosques du lac aux Castors construits

avec des matériaux et des localisations différentes exprime bien le concept d'œuvrer à la mise en valeur d'un paysage remarquable.

La montagne est indéniablement l'un des lieux ayant le plus grand prestige à Montréal en plus de disposer d'une visibilité incomparable. Ce faisant, elle est continuellement convoitée pour divers projets pavés de bonnes intentions. Ultimement, la question de pertinence déterminante devrait être :

Ce nouveau geste met-il vraiment la montagne en valeur ou, au contraire, ce nouvel aménagement ou événement est-il simplement mis en valeur par la montagne ? Est-ce que ce geste, seul ou en conjonction avec d'autres, nuit significativement à la protection ou l'appréciation de certains patrimoines ou paysages du mont Royal ?



Vue vers l'oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et le lac Saint-Louis prise depuis la croix du Mont-Royal, DC

La peur du changement ne doit pas nous paralyser. Il faut oser et poser de nouveaux gestes intégrateurs respectant les grandes orientations consensuelles, sinon nous risquons d'échapper d'extraordinaires fenêtres d'opportunité d'une mise en valeur du mont Royal pleine et entière? La charte du mont Royal cherche à stimuler l'excellence dans tous les domaines et la collaboration de tous les intervenants afin de développer, de façon créative, les solutions les plus appropriées aux problèmes complexes qui touchent la montagne. Ce défi doit être perçu comme un appel à briser les dictats de la mode et à faire fi des recettes utilisées à répétition ici ou ailleurs. Le caractère unique de la montagne et de ses composantes doit systématiquement être accentué avec ingéniosité et poésie.

- **Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, 2005**

Dans les années qui suivent le Sommet du mont Royal et sa charte consensuelle, les dossiers de la *Ferme sous les noyers* et de l'*îlot Trafalgar / Gleneagles* mobilisent citoyens et organismes. Ces intervenants souhaitent l'imposition de mesures définissant mieux les critères d'acceptabilité de projets de construction sur la montagne. Des démarches sont entreprises pour faire classer le mont Royal. En 2004, la *Commission des biens culturels* mène une ronde de consultation pour connaître l'opinion des Montréalais sur les modalités de protection de la montagne. À la fin de cet exercice, le rapport de la *Commission des biens culturels du Québec* énonce plusieurs recommandations dont les suivantes qui se démarquent par leur manière de définir l'unicité de la montagne :

que les valeurs du mont Royal soient reconnues par l'attribution d'un statut comme "Lieu emblématique du Québec" ...

d'interpréter et d'appliquer la valeur "emblématique" en fonction de l'intérêt public, c'est-à-dire, de ce qui est le plus utile au plus grand nombre pendant le plus longtemps⁶

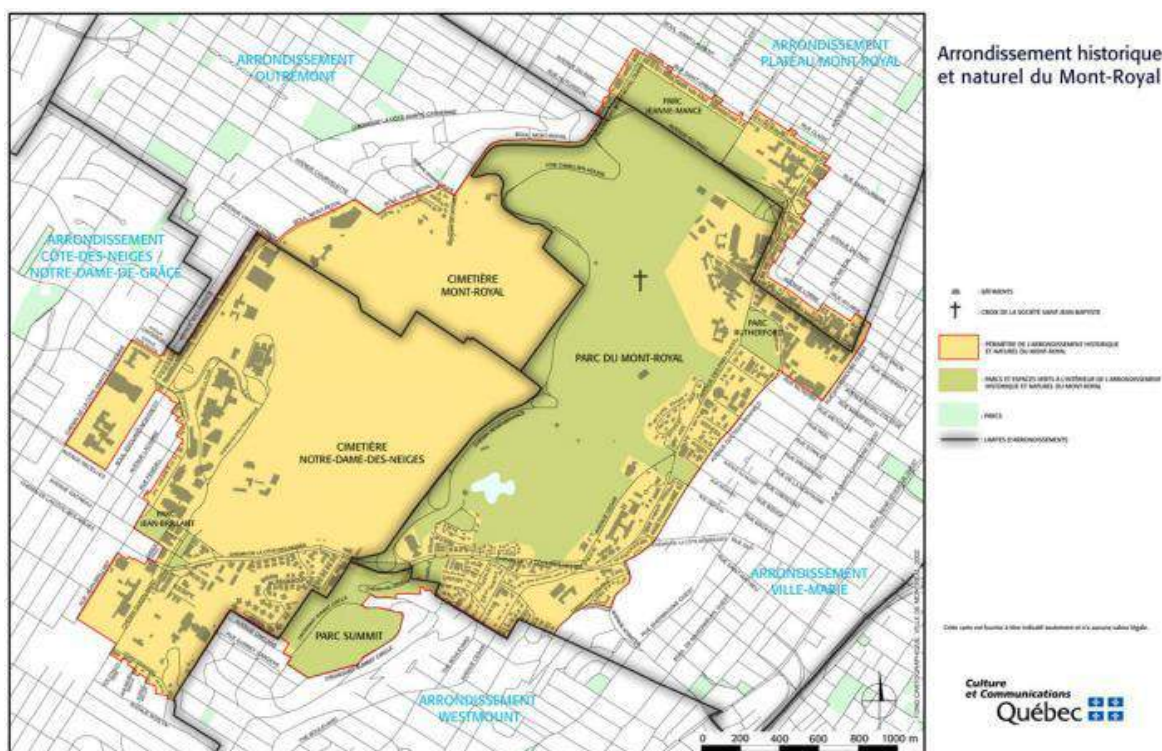
Suite à ce rapport et au décret de la ministre Diane Lemieux, le Gouvernement du Québec crée, l'*Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal*⁷ en 2005. Seule notre montagne a bénéficié de cette double appellation, qui démontre la force exceptionnelle de cette combinaison de patrimoines. Ce statut soumet le territoire visé à un ensemble de mesures de protection très rigoureuses.

Les limites de l'*AHNMR*. Ce territoire reprennent grosso-modo celles de l'ancien site du patrimoine du Mont-Royal édicté vers 1987, à l'exception de certains terrains institutionnels appartenant au Gouvernement du Québec retirés. Le parc Summit, renommé depuis Bois Summit s'est ajouté aux limites du territoire protégé qui cependant n'incluent pas de vastes terrains ayant une position stratégique à Westmount, dont le parc Sunnyside et ses abords.

Les principales constituantes de ce territoire sont le parc du Mont-Royal, de vastes cimetières datant du XIX^{ième} siècle ainsi que des institutions d'éducation et de santé. Les résidences privées, dont le nombre excède largement celui des propriétés publiques, n'occupent qu'une petite portion de ce territoire. Les milieux naturels, les aménagements, et les divers bâtiments ont généralement une valeur individuelle grande ou très grande. Leur amalgame adapté aux subtilités du territoire confère à l'ensemble de la montagne un caractère véritablement unique à l'échelle du Québec, du Canada et même de l'Amérique du Nord.

⁶ <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/PD01/9c.pdf>

⁷ <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P24/3b4.pdf>



Limites de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal

En vertu de cette loi, tous les intervenants, Ville centrale, arrondissements, institutions et acteurs privés doivent obtenir l'autorisation formelle du ministère de la Culture et des Communications avant de mener toute intervention significative, incluant la plantation d'arbres, le nivellement, le lotissement et la pose de clôture ou de mobilier. Pour les dossiers ayant un impact visuel, écologique et fonctionnel important, cette obligation est régulièrement précédée de présentations à divers organismes consultatifs. Ces derniers émettent des avis sur la pertinence et la qualité du projet et, le cas échéant, suggèrent diverses pistes d'action allant du rejet complet de l'intervention à des modifications profondes ou subtiles au vocabulaire architectural ou à d'autres paramètres du projet.

Pour guider l'évaluation des projets qui lui sont soumis, le MCCQ prépare en mars 2005 un *document de travail* expliquant *Les valeurs et les patrimoines du mont Royal*⁸. Ce document définit quatre principes d'intervention devant guider tout processus de planification et toute intervention sur la montagne :

- ***Préserver la valeur d'ensemble de l'AHNMR***
- ***Connaître avant d'intervenir***
- ***Favoriser la participation et l'appropriation collective***
- ***Assurer la continuité à travers le changement***

⁸ <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P24/5d2.pdf>

Ces critères présentent certaines convergences avec la charte du Mont-Royal. Le dernier principe, celui du changement dans la continuité, est systématiquement appliqué de façon convergente avec le troisième élément de la charte du Mont-Royal, la nécessité que chaque intervention réponde aux plus hautes exigences de qualité. Ce document porte une attention très spéciale non seulement à l'héritage construit d'Olmsted, mais surtout à ses principes.

En 2005, la reconnaissance de l'AHNMR s'est accompagnée d'une entente garantissant des investissements de 15 millions de dollars par le Gouvernement du Québec accompagnés d'une somme équivalente par la Ville de Montréal. Quelques années plus tard, les sommes promises ayant été investies, l'entente a été bonifiée tout en élargissant la portée de la démarche.

- **Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, 2009**



Près de vingt ans après la première démarche de planification visant à protéger notre montagne vue de façon élargie, un deuxième processus est lancé par la Ville de Montréal, en collaboration avec les partenaires de la Table de concertation du Mont-Royal.

Trois ans de travail studieux par tous ces intervenants, suivi d'une consultation publique ont finalement débouché sur l'adoption en 2009 du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*⁹ par le Conseil municipal de Montréal.

⁹<http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P50/6a.pdf>

Ce Plan constitue une avancée majeure dans la définition des objectifs ou des axes d'interventions à poursuivre :

Protéger et mettre en valeur les patrimoines du mont Royal

- *Les paysages*
- *Les milieux naturels*
- *Les milieux construits et aménagés*

Rendre la montagne accessible et accueillante

- *L'accessibilité*
- *L'accueil et les services*

Ce Plan résulte d'une démarche de très grande envergure qui sera décrite plus longuement au chapitre suivant. Si le plan de 1992 consacrait plus des trois quarts de ses orientations spécifiques au parc du Mont-Royal, le PPMVMR de 2009 choisit l'optique contraire et développe essentiellement un processus fin d'encadrement des interventions sur les terrains gouvernementaux, institutionnels ou privés de la montagne. Le PPMVMR de 2009 définit de grands objectifs et sous-objectifs s'appliquant à toute intervention sur la montagne.

Les enjeux concernant le parc du Mont-Royal sont éparpillés à travers une multitude de chapitres. Certains enjeux relatifs au parc du Mont-Royal sont restés à demi-énoncés, le PPMVMR de 2009 choisissant plutôt de faire vaguement référence au *Plan de mise en valeur du mont Royal* de 1992 sur la plupart des travaux de restauration ou de requalification requis dans le parc. Plus encore, le PPMVMR 2009 demeure vague sur certaines pratiques à limiter ou à interdire sur ce territoire, laissant, de façon implicite, leur validité à certains passages du Plan de 1992.

Le PPMVMR raffine les éléments de stratégie qui fondent la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de Montréal*¹⁰, approuvée par l'agglomération de Montréal en 2004.

Ainsi, le PPMVMR établit une nette distinction entre les enjeux de biodiversité, de biomasse et de paysage. Dans les zones noyaux naturels primaires, les enjeux écologiques devraient normalement primer. Dans les zones noyaux à consolider et dans les zones corridors, les autres patrimoines et enjeux devraient être pris en compte concurremment aux valeurs écologiques. Autant dans les zones noyaux, primaires et à consolider que dans les corridors et les aires horticoles d'intérêt écologique, le calcul de la biomasse est non seulement peu pertinent, mais la préservation ou pire l'augmentation de cette biomasse risquerait de nuire substantiellement à l'optimisation du réseau écologique. Cette maximisation sous-valorise systématiquement la valeur des caps rocheux, des milieux humides, des prairies et de certains autres habitats particuliers... Le parc du Mont-Royal, le parc Ononta sur le sommet à la jonction entre Outremont et Côte-des-Neiges, ainsi que plusieurs autres espaces verts dont les cimetières, du moins la plus grande partie de ces derniers, se trouvent essentiellement dans les territoires où les enjeux de biodiversité devraient systématiquement prévaloir sur ceux de biomasse.

Dans le PPMVMR, les zones largement construites ou asphaltées qui entourent le cœur réseau écologique de l'AHNMR ne sont pas gouvernées par le régime de valorisation de la biodiversité. À ces endroits, les stratégies de biomasse ou de surfaces vertes devraient normalement être appliquées avec une grande rigueur.

¹⁰http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/grands_parcs_fr/media/documents/politique_protection_mise_en_valeur_milieux_naturels.pdf

- **Loi sur le patrimoine culturel, 2012¹¹**

La notion de patrimoine a grandement évolué au cours des cent dernières années, s’ancrant initialement sur les notions de monuments et de biens culturels avant de couvrir un éventail bien plus vaste. C’est dans ce continuum qu’est votée en avril 2006 *La loi sur le développement durable*. Cette loi a une portée très large et couvre les actions d’une multitude de ministères. Cette loi est la première au Québec reconnaissant expressément notion de paysage. L’article 6k de cette loi identifie nommément les paysages comme éléments du patrimoine culturel:

«protection du patrimoine culturel»: le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;

En 2012, le Gouvernement adopte une loi qui élargit la notion de patrimoine culturel. Cette loi renforce les processus amorcés dans la loi sur le développement durable.

1. La présente loi a pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable.

Le patrimoine culturel est constitué de personnages historiques décédés, de lieux et d'événements historiques, de documents, d'immeubles, d'objets et de sites patrimoniaux, de paysages culturels patrimoniaux et de patrimoine immatériel.

2. Dans la présente loi, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient ou désignent

«paysage culturel patrimonial»: tout territoire reconnu par une collectivité pour ses caractéristiques paysagères remarquables résultant de l'interrelation de facteurs naturels et humains qui méritent d'être conservées et, le cas échéant, mises en valeur en raison de leur intérêt historique, emblématique ou identitaire

«site patrimonial»: un lieu, un ensemble d'immeubles ou, dans le cas d'un site patrimonial visé à l'article 58, un territoire qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, urbanistique ou technologique.

Dans le cadre de la nouvelle loi sur le patrimoine culturel, l’*Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal* change d’appellation et devient le *Site patrimonial reconnu du Mont-Royal*. Depuis, Héritage Montréal manifeste régulièrement son regret que la nouvelle appellation oblitère les vocables “historique et naturel” une combinaison qui met en évidence la singularité de la montagne.

¹¹http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P_9_002/P9_002.htm
|

• Atlas du paysage du mont Royal, 2012

Le PPMVMR de 2009, malgré ses intentions généreuses, souffrait d'un manque d'instruments pour évaluer correctement les enjeux du paysage et définir les stratégies appropriées. Plusieurs longues et fastidieuses étapes de recherche et développement ont été nécessaires pour établir l'ensemble du regard et des critères. Finalement, l'Atlas du paysage du mont Royal¹² est édité en 2013, incluant de précieux raffinements méthodologiques. Ce document extrêmement attrayant révèle l'ensemble des couches qui articulent le paysage. Ses lignes directrices permettent de guider tant l'analyse des sites, que l'élaboration d'interventions dans les paysages du mont Royal. Ce processus examine les impacts à toutes les échelles, de celle du promeneur à la vision et la symbolique régionale.



L'Atlas décrit la montagne, son histoire et ses composantes. Par la suite, il définit quatre grands enjeux du paysage. Puis, il divise le territoire en six vastes unités topographiques dont il décrit les caractéristiques et les enjeux spécifiques. Enfin, à la page 94, il détermine quatre principes directeurs qui doivent orienter toute intervention sur la montagne. Les voici :

Ces principes s'inspirent grandement des enseignements et de la vision du mont Royal reçus de Frederick Law Olmsted dont les réflexions à l'égard du paysage de la montagne sont toujours d'une grande pertinence et bien d'actualité.

...

Contribuer à la valeur de l'ensemble, à la valorisation du paysage

Le paysage de la montagne est l'amalgame des gestes posés sur le territoire. Les interventions qui s'y inscrivent ne doivent pas être conçues comme des gestes isolés, des fins en soi, mais plutôt contribuer à la valeur d'ensemble d'une œuvre cohérente, à l'expérience paysagère du parcours, à la composition d'un paysage harmonieux, et soutenir sa découverte. Agir pour créer une œuvre paysagère cohérente pour la montagne implique de préserver, maintenir, restaurer ou mettre en valeur des aspects significatifs de son paysage d'origine naturelle ou humaine, tout en intégrant les transformations contemporaines car son paysage est aussi vivant et dynamique. Une expérience paysagère de qualité sur la montagne, tant diurne que nocturne, concerne tous les lieux, privés et publics, et exige d'inscrire les diverses interventions dans une vision d'ensemble.

Respecter le génie du lieu

La montagne n'est pas un lieu anodin, elle est LA montagne digne, forte, inspirante; un lieu unique hautement signifiant qui comporte des composantes naturelles et culturelles de très grande qualité. Les interventions qui touchent son paysage doivent en respecter et préserver le charme naturel, les

¹² <http://www1.ville.montreal.qc.ca/siteofficieldumontroyal/atlas-paysage-outil-reference>

atouts, les traits et les dimensions diversifiés, contribuer à sa découverte, le cas échéant, être subordonnées à l'intention forte d'aménagement, et surtout s'inscrire en cohérence avec le génie du lieu. En tant que montagne, une attention particulière doit être accordée au respect de la topographie et à l'intégration d'interventions qui traduisent un design et une vision adaptés au caractère de la montagne.

Rencontrer les plus hauts standards de qualité

La conception, la réalisation et l'entretien des éléments composant le paysage du mont Royal doivent rencontrer les plus hauts standards de qualité. Les gestes posés doivent viser la valorisation, le maintien et le renforcement des qualités paysagères de la montagne en misant sur la sobriété et la permanence.

Intervenir avec une vision à long terme

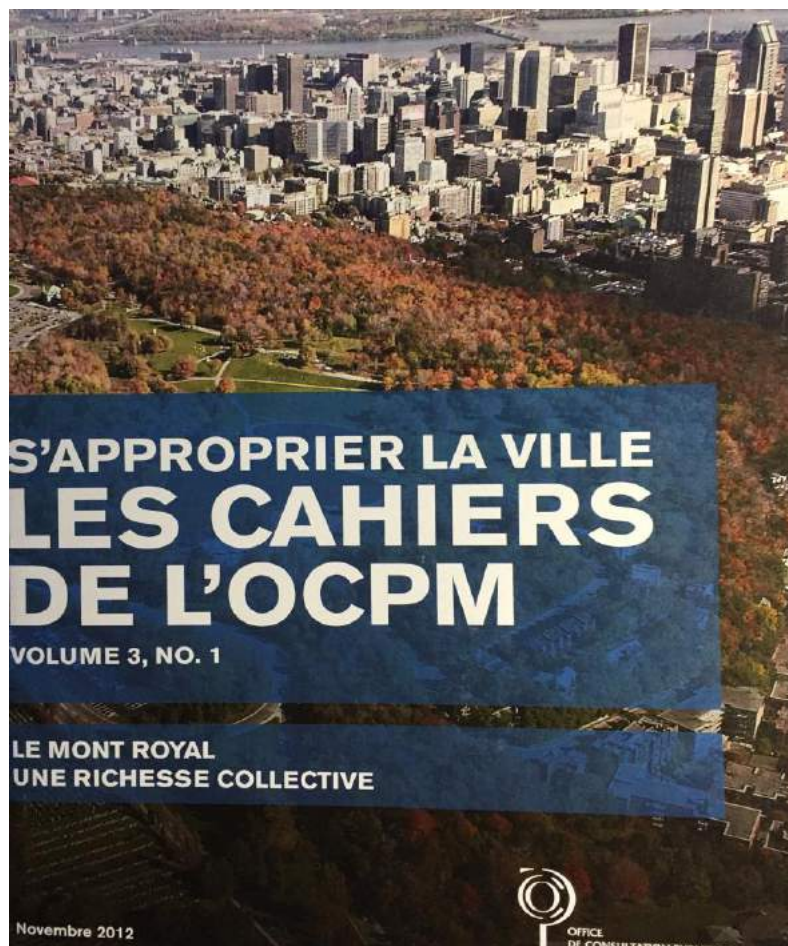
Les Montréalais ont hérité de cette montagne qui se mérite le statut d'arrondissement historique et naturel. Pour les générations actuelles et futures, il importe de soigner les interventions qui s'y font. La montagne ne se prête pas aux interventions de qualité éphémère, aux solutions temporaires élaborées à la sauvette en réponse à de nouvelles problématiques, aux modes passagères, aux gestes désarticulés qui font fi des qualités et de l'esprit du lieu. Les gestes posés à l'endroit de son paysage qui évolue doivent porter la marque de notre époque et s'inscrire aussi dans un esprit de continuité, de cohérence et de respect du legs du passé et dans la perspective d'une vision à long terme.



Photo prise depuis la croix du Mont-Royal DC

L'atlas du paysage du Mont-Royal s'est mérité un prix national décerné par l'Association des architectes paysagistes du Canada. Autre indice de l'importance de l'atlas, le site internet officiel du mont Royal, édité conjointement par la Ville de Montréal et le MCCQ, est structuré à partir des entités paysagères et des enjeux identifiés dans l'Atlas. Ce document attrayant a toutes les qualités pour devenir un souvenir de premier ordre de la qualité de vie à Montréal. Une réédition accompagnée d'une large diffusion serait éminemment souhaitable.

- **Synthèse de l'Office de consultation publique de Montréal sur ses activités touchant le mont Royal, 2012**



Depuis sa création en 2002, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a scruté la pertinence et les modalités de nombreux projets situés dans l'*arrondissement historique et naturel du Mont-Royal*. Ces consultations ont porté sur une grande variété d'objets : agrandissement du stade Percival-Molson ou de l'Hôpital général de Montréal, conversion à des fins résidentielles du 265 Mont-Royal ou du 1420 du même boulevard, développement de l'ancien Séminaire de philosophie, création du chemin de ceinture du Mont-Royal, convention concernant la location de l'emplacement de l'antenne de Radio-Canada, aménagement des secteurs de l'entrée Peel et de la clairière dans le parc du Mont-Royal...

En novembre 2012, pour célébrer le dixième anniversaire de sa création, l'OCPM publie un premier rapport faisant la synthèse de plusieurs consultations. Ce document intitulé « *Le mont Royal, une richesse collective* ¹³ » présente les orientations qui ont été dégagées de façon récurrente lors de onze consultations.

¹³ <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/cahier-mtroyal.pdf>

Voici ces onze messages dominants envoyés par le public :

- *Le mont Royal est un bien patrimonial collectif*
- *Le mont Royal est fragile, et constamment menacé de dégradation*
- *Il faut se doter d'une vision d'avenir pour le mont Royal*
- *Renforcer la protection du mont Royal est la première des priorités*
 - *D'abord et avant tout, protéger le mont Royal en tant que milieu naturel*
 - *Ensuite, en protéger les vues*
 - *Protéger le patrimoine bâti*
 - *Protéger les paysages existants du mont Royal*
- *Le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal est un bon départ, mais il faut aller plus loin dans les mesures concrètes de protection.*
- *La montagne doit être accessible*
- *La capacité limite de la montagne à recevoir de nouveaux développements est atteinte ou en voie de l'être*
- *Développer sur le mont Royal est dorénavant un privilège, et celui-ci entraîne des responsabilités*
- *Ce privilège de bâtir sur la montagne devrait, en contrepartie, être accompagné d'une compensation au profit des Montréalais*
- *Un projet de développement, quel qu'il soit, ne doit pas faire obstacle au lien entre la montagne et la ville; au contraire, il faut le renforcer*
- *Il faut garantir la protection à long terme de la montagne*

La dernière partie du rapport examine les suites données aux consultations et recommandations de l'OCPM. Elle recommande que soit assuré un suivi rigoureux des engagements pris au fil des ans par les différents intervenants. Ce volet sera examiné plus à fond dans les chapitres suivants qui exploreront les façons d'optimiser les valeurs de la montagne comme joyau au cœur de la réalité montréalaise.

- **Deuxième Sommet du mont Royal, 2013**



Lecture donnée par Messieurs Marcel Côté et Claude Corbo lors du deuxième Sommet du mont Royal, photo DC

En juin 2013, a été tenu le deuxième Sommet du mont Royal, événement rassemblant plusieurs centaines de leaders de Montréal. Ce processus a permis de faire le point sur l'évolution des mesures de protection et de mise en valeur du mont Royal depuis l'adoption du PPMVMR en 2009. Quatre enjeux majeurs ont été examinés lors des panels et débats.

Le premier panel, qui s'est penché sur les vues depuis et vers la montagne, a démontré que les vues étaient nettement moins bien protégées qu'elles n'avaient semblé l'être à bien des citoyens lors de l'adoption du PPMVMR.

Le deuxième enjeu concernait l'ensemble du territoire, mais s'appliquait particulièrement la gestion du parc du Mont-Royal et du parc Ononta du sommet d'Outremont.

Le panel 2: comment concilier les impératifs de protection tout en augmentant l'accessibilité du mont Royal. ... Comment rétablir la biodiversité du mont Royal...

La nécessité d'examiner cette conciliation faisait suite à l'expression d'inquiétudes citoyennes concernant l'implantation de chemins, particulièrement à celle du chemin de ceinture, visant à canaliser les citoyens sur des tracés bien définis et juguler ainsi certains processus de dégradation des milieux naturels résultant de la multiplication induite du nombre de sentiers par les citoyens. Le processus d'aménagement visait en corollaire à consolider le réseau écologique du mont Royal..

L'enjeu traité par le troisième panel concernait la requalification des bâtiments institutionnels excédentaires. Cette problématique sera examinée plus attentivement à la section traitant des limites du parc.

Le panel 4 : poursuivre le développement d'un modèle de gouvernance cohérent et performant dans une approche transparente et concertée avec les instances publiques et institutionnelles et la société civile.... La nécessité d'améliorer la coordination des interventions du parc du mont Royal.

Ce dernier panel concernait les modes de gestion à des échelles très différentes, celle du parc du Mont-Royal et celle de la montagne. La nécessité d'une meilleure coordination / concertation y était réaffirmée avec vigueur. Cet enjeu sera abordé à plusieurs endroits du présent document.

- **Synthèse des orientations énoncées depuis 1990**

La section qui suit fait la synthèse des orientations explicitées aux pages précédentes, à savoir celles édictées dans le cadre de la *Charte du mont Royal*, du décret et des étapes préliminaires menant à la création de l'*Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal*, des deux *Plan(s) de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* ainsi que de l'*Atlas du paysage*.

Le libellé de certaines orientations peut avoir été scindé. La séquence de ces énoncés a été modifiée afin de présenter une gradation allant des postulats généraux, au développement de la connaissance jusqu'aux critères et aux stratégies mis de l'avant.

Appliquer la valeur "emblématique" en fonction de l'intérêt public, c'est-à-dire, de ce qui est le plus utile au plus grand nombre pendant le plus longtemps

Favoriser la participation et l'appropriation collective

Connaître et faire connaître le mont Royal par les sciences et la culture

Protéger le mont Royal des actes ou de la négligence qui pourraient appauvrir les éléments
naturels
aménagés
construits

Respecter le génie du lieu

Intervenir avec une vision à long terme

Corriger les tendances négatives de son évolution

Assurer la continuité à travers le changement

Rencontrer les plus hauts standards de qualité

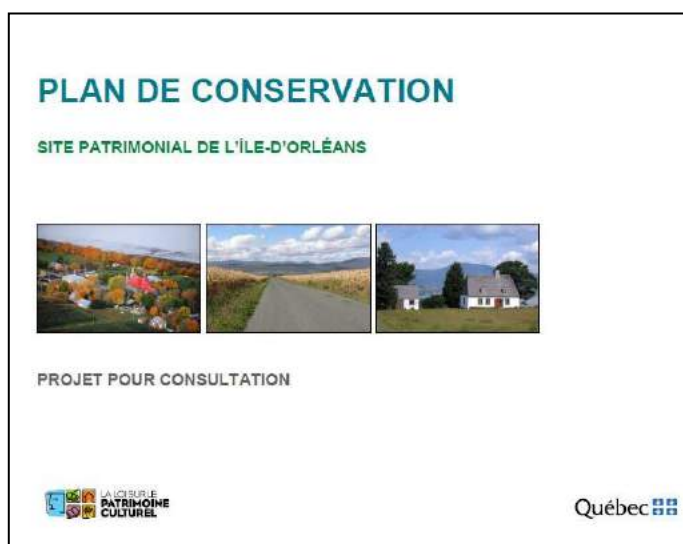
Contribuer à la valeur de l'ensemble, à la valorisation du paysage

Rendre la montagne accessible et accueillante

- **Projet de plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal**

La nouvelle loi sur le patrimoine culturel, adoptée en octobre 2012 par le Gouvernement du Québec modifie l'appellation *AHNMR* pour celle de *site patrimonial du Mont-Royal (SPMR)*. Cette nouvelle loi marque une avancée majeure dans la reconnaissance de la notion de paysage. Conformément aux dispositions de cette nouvelle loi, le ministère de la Culture et des Communications devrait présenter en 2015 le *Plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal*. Le processus et les orientations devraient s'apparenter aux démarches suivies pour d'autres sites, dont ceux de Sillery, de l'île d'Orléans¹⁴ ou de Saraguay¹⁵.

Ces divers projets de plan de conservation ont suscité de vifs débats. Le *Conseil du patrimoine culturel du Québec*, qui était mandaté pour écouter les opinions des citoyens et organismes, fait ensuite rapport au ministre sur les mémoires et témoignages reçus. L'un des reproches émis à répétition est que ces Projets de plan ressemblent plus à des accumulations de mesures ponctuelles disparates qu'à une vision globale susceptible d'inspirer la conservation et la valorisation de chacun de ces sites exceptionnels.



Voici quelques extraits du rapport sur la consultation menée par le Conseil du patrimoine culturel du Québec concernant le Site patrimonial de l'Île-d'Orléans

À ces commentaires portant sur l'agriculture et le patrimoine agricole s'ajoutent, entre autres, ceux qui concernent l'importance d'inclure dans le plan de conservation une vision d'avenir pour le site patrimonial, la nécessité de travailler en concertation avec les citoyens plutôt que d'adopter une approche coercitive et, enfin, la pertinence d'accorder davantage de place aux questions de réhabilitation et de mise en valeur, non seulement des bâtiments eux-mêmes, mais aussi du site patrimonial dans son ensemble. ...

D'autres commentaires portent notamment sur le vocabulaire utilisé, l'importance de raffiner la description des noyaux villageois, le peu de place accordée au cadre naturel et aux qualités visuelles du site, la pertinence d'ajouter une sixième unité de paysage (l'entrée de l'île) à celles déjà décrites dans le plan ...¹⁶

¹⁴ http://www.cpcq.gouv.qc.ca/fileadmin/user_upload/docs/ile_d_orlean/PCIO-01122014-SansComm.pdf

¹⁵ http://www.cpcq.gouv.qc.ca/fileadmin/user_upload/docs/Bois-de-Saraguay-Montreal/PC_Saraguay-VersionConsultationPub-b_version2.pdf

¹⁶ file:///C:/Users/Daniel/Documents/Ile%20d%20Orleans/Rapport-de-consultation-2015VF.pdf p. 4,5

Il manque toutefois au plan de conservation une vision précise de ce que l'on souhaite pour ce lieu unique pour le prochain demi-siècle. C'est également le reproche qu'Arthur Plumptre a formulé. Ce dernier ajoute que le plan devrait comporter une cinquième section portant sur les orientations afin de concrétiser cette vision. Pierre Lahoud, retraité du ministère de la Culture et des Communications et résident de l'île, déplore également le manque de vision du plan et la gestion au cas par cas. Le document lui apparaît plutôt comme « un catalogue de bonnes intentions visant à régler le problème de la gestion des permis »¹⁷

« Le plan de conservation de l'Île-d'Orléans doit considérer le territoire comme un milieu vivant. »

Le *Projet de plan de conservation du Mont-Royal*, un document de 168 pages, été rendu public le 28 septembre 2016, suivi d'une présentation publique le 12 octobre. Les mémoires doivent être remis au plus tard le 9 novembre, quatre semaines après cette présentation publique permettant de mieux comprendre les contraintes derrière de ce Projet de plan. Un laps de temps si court pour un document aussi complexe et comportant autant de pages force le participant aux consultations à court-circuiter l'analyse de l'historique, des valeurs et de certains commentaires spécifiques pour se rabattre sur les éléments généraux.

Ce Projet de plan présente trois orientations s'appliquant à tous les types d'intervention :

Préserver les valeurs patrimoniales du site patrimonial

Privilégier le traitement minimal

Assurer la continuité à travers les changements

Premièrement, le Projet de plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal applique globalement, avec plus de doigté il faut avouer, une recette décrite à maintes reprises lors des consultations tenues par le Conseil du patrimoine culturel du Québec.

Le Projet de plan sur l'île d'Orléans consacrait plus des quatre cinquièmes de ses orientations au territoire construit, soit 5% de ce site patrimonial. Cette emphase laissant largement les enjeux du territoire agricole dans l'ombre.

Les parcs, cimetières et espaces non construits des grandes institutions occupent environ les trois quarts du site patrimonial du Mont-Royal. Sur cet immense territoire, les enjeux reliés à la balance entre les valeurs paysagères et l'écologie sont centraux. Malheureusement, l'essentiel des analyses et des orientations vise les milieux construits, tant par leur longueur que leur qualité. Les sections traitant des valeurs paysagères, des milieux naturels et des orientations s'y rapportant, ne pouvant ni nommer ni aborder directement les enjeux d'écologie et de biodiversité, proposent un amalgame, dit de valeurs paysagères, dans lequel sont oblitérés les immenses parterres gazonnés ou parterres arborés pour mieux souligner la présence de différentes associations écologiques dans les bois, chênaies, frênaies...

Curieusement, il est difficile de comprendre quels enjeux dits de paysage résultent de l'identification de ces différentes associations écologiques. On oublie les notions réellement paysagères reliées aux friches, aux massifs d'arbustes ou de conifères, aux sous-bois dénudés

¹⁷ file:///C:/Users/Daniel/Documents/Ile%20d%20Orleans/Rapport-de-consultation-2015VF.pdf p. 4,5

sous les érables de Norvège, aux massifs arbustifs impénétrables créés par le nerprun...

Au niveau historique, le document semble encore largement s'ancrer sur l'Étude de caractérisation faite en 2005, malgré ses nombreuses omissions et erreurs factuelles. Pourtant, depuis ce temps, de nombreuses études d'une qualité exceptionnelle ont été produites concernant différentes parties du mont Royal ou différents enjeux.

La description du concept de Frederick Law Olmsted pour mettre en scène le mont Royal est clairement trop succinct et insiste à plusieurs endroits sur des notions secondaires, en oubliant l'essentiel.

L'atlas du paysage, une étude d'une qualité exceptionnelle semble avoir été sous-utilisée au profit des études précédentes qui divisaient le territoire par propriété. Le parc du Mont-Royal, qui chevauche plusieurs unités de paysage, se retrouve mal desservi par l'approche choisie.

La loi sur le patrimoine culturel du Québec doit être révisée pour faciliter un examen des sites patrimoniaux autrement que dans une approche ressemblant à une autopsie. Le futur Plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal doit donc être remanié en profondeur pour mieux refléter les consensus solides établis au fil des décennies et même du siècle et demi passé.

Ce plan doit définir un véritable projet d'avenir qui priorise non seulement la conservation, mais fasse aussi en sorte que le site se consolide dans l'esprit du projet de la montagne aux trois sommets, un projet porteur qui permet aux participants de consolider leur vocation dans le respect de leurs spécificités. De plus, le futur *Plan de conservation du Site patrimonial du Mont-Royal* devrait beaucoup mieux tirer parti des avancées de l'Atlas.

Révision du Plan d'urbanisme de Montréal, de 2016 à 2018

Les orientations de l'Atlas et du PPMVMR ont sommairement été tenues en compte dans le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM* et le *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*¹⁸ récemment adoptés.

Dans la conclusion d'un article portant sur sa thèse intitulée « *Approche symbolique ou gestionnaire ? L'effet du débat sur les choix de planification Le cas de la table de concertation du Mont-Royal* » Lila Combe souligne l'incohérence des approches adoptées par les différentes administrations, de la Ville centre, des arrondissements et du Gouvernement du Québec :

« On constate donc qu'au final, la qualité symbolique du Mont-Royal, comme Haut lieu patrimonial justifiant une protection multiple et renforcée, n'a pas résisté à la pragmatique de la gestion d'un territoire complexe, soumis à des pressions de développement importantes. Le fractionnement des champs et des territoires d'intervention l'a emporté et s'est déployé au détriment d'une véritable vision et d'un renforcement pérenne de la protection du Mont-Royal. Un champ important est laissé à de possibles développements futurs, qui devront être négociés et débattus individuellement. »¹⁹

Le Plan d'urbanisme de Montréal date de 2004. Son processus de révision s'est amorcé avec le PMAD de Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), suivi de l'examen des mesures de concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal. Cette opération s'est tenue à l'automne 2015 devant l'Office de consultation publique de Montréal.

Les débats concernant le Plan d'urbanisme de Montréal se tiendront en 2017 ou 2018. Ce processus exceptionnel doit permettre de réviser l'ensemble des mesures et des règlements de façon à intégrer les analyses et orientations dégagées par l'*Atlas du paysage* ainsi que celles du *Plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal*. Il faudrait particulièrement introduire des instruments de pondération relativisant les mesures touchant les arbres et les constructions dans le parc du Mont-Royal et les autres espaces verts. Ces ajustements aux mesures découlant directement du PPMVMR de 2009 s'imposent de façon à prendre mieux en compte les enjeux du paysage et autres.

¹⁸ http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=9517,133997570&_dad=portal&_schema=PORTAL

¹⁹ <http://espacepolitique.revues.org/1542>

2 LE CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET SOCIAL

Ce chapitre aborde l'importance de la géographie du mont Royal tant sur la morphologie urbaine de Montréal que sur les habitudes de vie des Montréalais. Il examine aussi comment les caractéristiques de ce lieu ont été prises en compte dans le concept élaboré par Olmsted et comment cette vision s'incarne aujourd'hui. Ce chapitre fera divers allers retours historiques pour montrer comment les controverses ont, à répétition, renforcé les mesures de conservation et agrandi le territoire soumis à ces protections. Ce chapitre se veut un appel à poursuivre la consolidation systématique de cet héritage majeur de Montréal.

La montagne constitue aujourd'hui le cœur de la ville et de la région de Montréal. Ce faisant, les enjeux d'accessibilité et de popularité extrême de la montagne doivent être abordés avant de juger de la désirabilité des différents gestes et d'analyser les façons de concilier les objectifs d'aménagement, d'entretien ou d'éducation.

■ Géographie

Célébrer un site iconique



Une montagne à magnifier, à célébrer

En 1735, Jacques Cartier visite pour la première fois le territoire qui deviendra un jour Montréal. Il décrit notre colline comme étant un mont, Royal de surcroît :

Après que nous fûmes sortis de la ville, plusieurs hommes et femmes vinrent nous conduire sur la montagne, qui est par nous nommée le MONT ROYAL... Étant sur cette montagne, nous eûmes à la vue et la connaissance de plus de trente lieues à l'environ : vers le Nord, il y a une rangée de montagnes, entre lesquelles est la plus belle terre qu'il soit possible de voir, unie et labourable; et au milieu de ces terres, nous voyions le fleuve où étaient demeurées nos barques. Auquel fleuve va un saut d'eau, le plus impétueux qu'il est possible de voir, lequel était impossible à passer, tant il était large et grand...

La transformation du vocable mont Royal donnera naissance au patronyme de Montréal en remplacement du vocable Ville-Marie utilisé lors de sa fondation par Maisonneuve. Ce changement d'appellation illustre à merveille la puissance du lien entre la montagne et l'identité de notre ville.

Le parc du Mont-Royal occupe l'essentiel des flancs sud et est de la montagne, ceux qui dominent le Centre-ville et le Plateau Mont-Royal. Ce faisant, le parc concentre plusieurs des dimensions paysagères marquantes de la montagne telles que définies dans l'Atlas du paysage du mont Royal :

- La ligne sommitale horizontale du flanc sud du mont Royal.
- L'escarpement abrupt du côté est qui accentue l'effet de montagne et qui rend dramatiques le paysage et le profil du mont Royal, créant une signature particulière.
- La croix du Mont-Royal, un point de repère au sommet le plus haut, qui se découpe dans le ciel et qui rappelle l'histoire de la fondation de Montréal et l'origine de son nom

Les relations physiques et visuelles de la montagne avec le centre-ville se sont brouillées au fil des ans en raison de la construction de bâtiments importants ou parfois même de petites annexes, situées en bordure de rue et bloquant des axes visuels stratégiques. Aujourd'hui, seules les rues Peel et Université donnent à la fois un accès visuel et physique à la montagne par-delà la rue Sherbrooke. La rue McTavish malgré sa faible longueur est l'une de celles offrant les points de vue les plus spectaculaires sur la montagne et la ville. Cette ouverture vers des paysages résulte d'une part de son surplomb sur le vaste espace dégagé du réservoir McTavish et d'autre part de son inclusion à l'intérieur du campus de l'université McGill, un mariage unique au centre-ville de Montréal.

Une autre mise en scène spectaculaire de la montagne se trouve aux abords de l'avenue du Parc. De là, on peut observer la plus haute déclivité de la montagne surmontée de la croix du Mont-Royal. En avant-plan, se trouvent une aire ouverte fréquemment visitée ou traversée ainsi que le monument classique le plus important de Montréal. À l'arrière-plan, les flancs boisés de la montagne surmontés de la croix. Les dimanches d'été, ce lieu accueille des milliers de citoyens de toutes générations partageant le plaisir de s'exprimer par la musique et la danse. Ce lieu est devenu un symbole de contre-culture à Montréal. Plusieurs rues du Plateau Mont-Royal font face à la fois à cet escarpement majestueux et offrent une accessibilité très conviviale à la montagne. Cette grande accessibilité à la montagne marque profondément la vie des résidents de cet arrondissement.



Le monument Sir-George-Étienne-Cartier, le monument classique par excellence à Montréal
Depuis l'axe de la rue Rachel, une mise en scène soulignant sa relation iconique avec l'escarpement et la croix

Le parc du Mont-Royal occupe aussi une partie significative de l'entre-monts, l'entité paysagère enclavée entre les trois sommets de la montagne. C'est là que se trouve le lac aux Castors et la maison Smith. Cette zone, dite des Clairières, constitue l'actuel pôle principal d'accueil et d'activités de la montagne.

Le parc Ononta du sommet d'Outremont occupe les hauteurs du Flanc nord du mont Royal. Les flancs boisés ou en prairies de ce versant participent aussi de façon déterminante à la perception de la montagne depuis les quartiers ouest et nord de l'île, ... les contreforts des Laurentides.

La moitié nord-ouest de ce nouveau parc se trouve dans Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, l'arrondissement le plus densément peuplé de Montréal. Ce quartier est l'un des moins choyés en espaces verts. Pour les résidents de ce quartier, l'accès reste plus que difficile en attendant le réaménagement prochain du chemin de Polytechnique et l'intégration du chemin de ceinture. Idéalement, le campus de l'université présenterait une transition conviviale vers ce site, d'autant plus que les étudiants, professeurs et travailleurs devraient constituer une clientèle privilégiée.

La moitié Est de ce parc occupant le Flanc nord domine les hauteurs de l'arrondissement Outremont. L'accès minuscule depuis l'intersection des rues Courcellette et du Mont-Royal ne laisse pas présager de l'ampleur et la qualité des paysages offerts dans ce parc. Malgré cela, de nombreux résidents du quartier connaissent et fréquentent assidument ce joyau.

Des espaces verts marquants pour l'image de la montagne et de Montréal

Avec ses 188 hectares, le parc du Mont-Royal n'occupe que le quart des 750 ha. du *site patrimonial du Mont-Royal*. Malgré cette proportion somme toute modeste, cette masse verte, largement boisée, joue un rôle clef dans la perception de la montagne comme repère géographique central du paysage montréalais. Ce parc agit aussi comme lieu de convergence pour les activités et les attributs identitaires de la collectivité montréalaise et métropolitaine.

Le parc Ononta du sommet d'Outremont participe aussi, quoique de façon plus discrète à l'image verte de Montréal. Sur le flanc nord de la montagne, l'escarpement est nettement moins dramatique que celui des flancs est et sud. Cette caractéristique rend la montagne moins perceptible depuis Outremont et Côte-des-Neiges, ainsi que le fait que les pentes globales y sont graduelles et les ruptures de pente moins marquées. Ce site stratégique qui domine la ville, encore largement méconnu, voit sa notoriété et son appréciation augmenter constamment.

- Frederick Law Olmsted

Se laisser guider par le concept et les principes de Frederick Law Olmsted, inspirés par la géographie et les paysages de la montagne

Le parc du Mont-Royal a été conçu par Frederick Law Olmsted entre 1874 et 1881. Ce génie de l'architecture de paysage et de l'urbanisme est décrit par *Parcs nationaux des États-Unis* comme étant la personne qui a probablement le plus influencé le cadre de vie dans les villes, les banlieues et même les milieux sauvages d'Amérique du Nord.

*Perhaps more than any other person, Frederick Law Olmsted (1822-1903) affected the way America looks. He is best known as the creator of major urban parks, but across the nation, from the green spaces that help define our own towns and cities, to suburban life, to protected wilderness areas, he left the imprint of his fertile mind and boundless energy...*²⁰



En 1990, le *Plan préliminaire de mise en valeur du mont Royal* analysait succinctement l'héritage physique et conceptuel laissé par ce grand maître sur notre montagne. De nombreux citoyens et organismes manifestent alors bruyamment leur désarroi et leur réprobation devant les déficiences criantes de cette trop courte analyse de l'héritage d'Olmsted. L'opinion la plus tranchée sur ce sujet est certainement celle de Phyllis Lambert, alors président et directeur du Centre Canadien d'Architecture :

*This memoir is a cry of alarm. In the plans of the city for Mount Royal, the park of Frederick Law Olmsted has been set aside. Olmsted Mountain Park is recognized by scholars and the public alike as a major work of his foremost North American landscape architect. This memoir is a clarion call for establishing a professional process of the highest order of historical, architectural and planning analysis for Montreal and its Olmsted Park, that is equal to the best practices in the world. Can we ask for less?*²¹

²⁰ Frederick Law Olmsted, Frederick Law Olmsted National Historic Site Massachusetts

²¹ Archives de la Ville de Montréal CA M001 VM049-14-3, Mémoire de Phyllis Lambert, 1990, CCA

Un autre mémoire, celui de M. Luther Allen, se voulait tout aussi réprobateur envers cette suite d'interprétations fautives, dont celle à l'effet qu'Olmsted appuyait la construction d'un funiculaire permettant aux visiteurs d'accéder rapidement aux hauteurs de la montagne. Olmsted abordait cette solution de façon positive dans son offre de service. Cependant, par la suite, tous ses écrits et plans démontrent son opposition farouche contre un projet qui ne permet pas au visiteur de goûter pleinement la séquence de paysages poétiques offerte lors de l'ascension de la montagne.

*This memoir has been prepared because Frederick Law Olmsted has been mistakenly interpreted as an advocate of the building of funiculars (inclined railways) on Mount Royal and because his philosophy is called upon to serve as a basis for striking a balance between conservation and social utilisation of the mountain today.*²²

D'un autre côté, plusieurs opposants au PPMVMR prétendaient qu'Olmsted était essentiellement au service des riches anglophones, que sa vision visait à préserver ces derniers des masses prolétaires et que conséquemment, elle était inappropriée.

Pour pouvoir donner l'heure juste aux uns et aux autres, j'ai analysé les documents disponibles permettant de comprendre le contexte de l'engagement d'Olmsted, son processus de conception et les orientations qu'il préconisait pour le mont Royal. À partir de ces données, j'ai compilé et rédigé : *La vision de Frederick Law Olmsted relative au mont Royal, annexe de citations*²³, un document qui présente tant le processus de conception-réalisation suivi par Olmsted que ses propositions relatives au design et à la gestion du site. La plupart des citations classées proviennent des écrits d'Olmsted relatifs au mont Royal. Ceci dit, quelques autres sources y sont citées.

Il manquait certains textes ou plans pour comprendre finement le sens et la pertinence de certains sujets abordés brièvement dans ses documents traitant du mont Royal. Il fallait donc référer à d'autres textes classiques d'Olmsted. Ces derniers furent suggérés par le Dr Beveridge, le plus grand expert de l'œuvre de Frederick Law Olmsted. Visiter la grande majorité des parcs urbains et des communautés résidentielles significatifs créés par Olmsted, en compagnie des plus grands spécialistes, défenseurs et gestionnaires des œuvres de ce génie, comme membre du Board of Trustees de la National Association for Olmsted Parks, m'a permis d'apprécier pleinement la singularité de ce corpus exceptionnel et la pérennité de son œuvre.



Delaware Park, Buffalo

²² Archives de la Ville de Montréal CA M001 VM049-14-3, Mémoire de M. Luther Allen, 1990

²³ <http://www.ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P24/3c2a.pdf>

Depuis 1996, environ deux fois l'an, je discute des enjeux et orientations concernant le mont Royal avec le Dr Charles E. Beveridge et d'autres membres du conseil de la NAOP. Le premier échange formel avec la Ville concernait les plans d'eau et les belvédères créés par Olmsted dans diverses villes de façon à orienter nos interventions à venir sur le lac aux Castors et sur les belvédères Kondiaronk et Camillien-Houde. Dans le cadre du même contrat, le Dr Beveridge a aussi analysé le répertoire de citations cité précédemment et commenté les éléments de prospective en découlant. Quelques années plus tard, la Ville de Montréal engage le Dr Beveridge pour expliciter le sens de la Déclaration de la NAOP²⁴ sur le mont Royal. Le mandat visait, particulièrement, à éclairer certains débats qui avaient marqué la communauté montréalaise, particulièrement les incompréhensions ou les objections mal avisées concernant l'héritage d'Olmsted. En réponse à cette demande, le Dr Beveridge écrit un rapport qui doit devenir un document de référence populaire sur la montagne. Ce livre intitulé *Le mont Royal dans l'œuvre de Frederick Law Olmsted*²⁵ s'est mérité un honneur national décerné par l'Association des architectes paysagistes du Canada. La première version de ce texte, bilingue, contient une préface rédigée pour situer ce rapport essentiel dans le continuum des connaissances développées après le Plan préliminaire de 1990.

Le parc du Mont-Royal est l'un des sept plus importants parcs urbains conçus par Frederick Law Olmsted, le père de l'architecture de paysage en Amérique du Nord. Sa vision du mont Royal, développée entre 1874 et 1881, avait pour but d'offrir aux Montréalais et aux promeneurs un lieu pour se ressourcer pleinement au contact d'une nature magnifiée par un constant travail artistique des paysages. Pour mieux faire apprécier le caractère de « montagne » du mont Royal, il élabore un concept très puissant par sa simplicité, celui d'une succession de paysages naturels se déployant au gré d'une lente montée, du pied jusqu'au sommet du mont Royal.

Contrairement à certaines assertions, Olmsted ne cherchait pas à servir les personnes les plus riches et influentes de Montréal. Sa vision de la pertinence des grands parcs urbains s'est forgée dans le cadre de ses luttes contre l'esclavagisme. Les tenants de la supériorité de la race blanche prétendaient que seule une classe privilégiée, choyée, pouvait faire avancer la civilisation et la culture. Olmsted, au contraire, croyait profondément que les parcs, tout comme les musées, les théâtres et les bibliothèques, étaient de formidables outils de civilisation facilitant une mixité bénéfique de toutes les classes sociales.

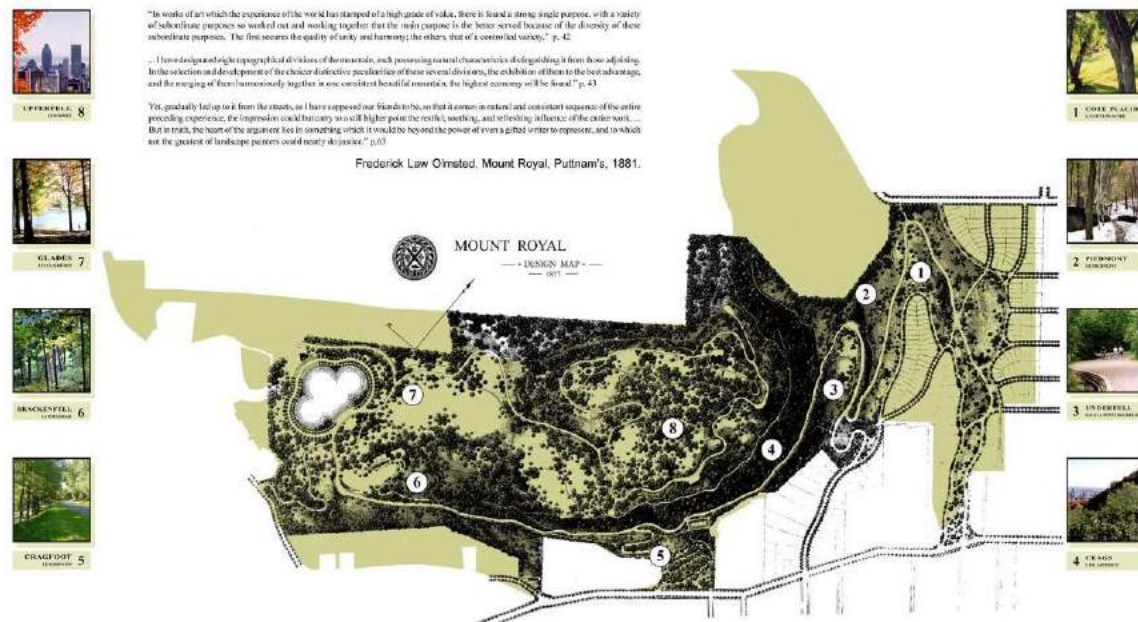
À Montréal, Olmsted cherchait d'abord à maximiser les retombées de la montagne pour les citoyens ordinaires. Il voulait offrir aux handicapés l'expérience optimale d'une lente montée maximisant les bénéfices physiques et spirituels. Si les plus faibles sont bien desservis, Olmsted pensait que tous le seraient. Pour créer cette lente montée depuis le centre-ville, il a tenté en vain de faire acheter Ravenscrag, le domaine et la somptueuse résidence de Sir Hugh Allan, l'un des hommes les plus puissants, sinon le plus puissant de son époque au Canada.

L'essentiel du concept original d'Olmsted est encore vivant et constitue la colonne vertébrale du parc du Mont-Royal. Il s'agit du chemin des Calèches, renommé chemin Olmsted, qui traverse huit unités paysagères : Côte Placide, Piedmont, *Underfell* (La Pente Rocheuse), *The Crags* (L'escarpement), *The Cragsfoot* (Le Serpentin), *Brakenfell* (La Fougeraie), *The Glades* (La Clairière), *Upperfell* (le Sommet). Cette gradation subtile de paysages dont les caractéristiques naturelles sont accentuées grâce à un travail constant et raffiné permet de faire paraître la

²⁴ <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P20a/3d10.pdf>

²⁵ <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P24/3c1.pdf>

Montagne plus haute, plus vaste. Ce concept vise à magnifier et enchanter la montagne. Olmsted souhaite que les aménagements, bâtiments, escaliers et autres installations soient essentiellement considérés comme des moyens de consolider l'œuvre d'art paysager de la montagne et de la faire mieux apprécier au gré des promenades.



Plan d'Olmsted montant la lente montée vers le sommet à travers une série de paysages naturels magnifiés
Superposition sur le territoire actuel du parc du Mont-Royal,
faisant ressortir ses amputations en noir sur blanc et ses agrandissements en vert pâle sans noir

L'aménagement et l'entretien qui en découlent doivent être au service de la montagne et de son caractère. Il faut plutôt rehausser la subtile beauté des paysages naturels avec des végétaux indigènes ou, hors des zones à grande valeur écologique, avec des végétaux vernaculaires naturalisés. Pour Olmsted, il est hors de question de faire joli. Il faut toucher l'âme des gens par la vérité poétique des lieux, une grâce qui s'accorde avec le *genus loci*, le génie propre de chaque lieu. Tout geste incongru qui briserait ce charme doit être évité. Olmsted abhorrait les massifs horticoles avec leur juxtaposition d'espèces tropicales qui font paraître terne la subtile beauté des paysages naturels. Ceci ne signifie pas qu'il soit non interventionniste. Au contraire, il souhaite ardemment une pratique soutenue de « foresterie artistique » permettant de transformer un arbre en objet de beauté. De même, la taille de massifs d'arbustes dévoile certaines parois rocheuses ou encadre élégamment certaines percées visuelles.

Olmsted prie les responsables de ne planifier et de n'agir qu'en fonction du bien public général. Il faut absolument éviter de satisfaire les intérêts particuliers, par exemple ceux de tout club ou association, dont les actions priveraient le grand public de parties de la montagne ou de périodes d'usage.

« I did not wait for the hard times to urge that all manner of superfluities, and all propositions based on a consideration of particular interests of portions of the community independently of all, should be left out of view. »²⁶

²⁶ p.9 Mount Royal, Frederick Law Olmsted, Putnam's, 1881



Non seulement Olmsted est une figure dominante du domaine de l'aménagement, mais son apport comme artiste est largement reconnu. Ainsi, J. B. Jackson, un auteur respecté dans le domaine de la géographie et des paysages culturels, décrit Olmsted comme un des grands artistes du XIX^{ième} siècle aux États-Unis.

*« J.B.Jackson writes in his book, "American Space," that Frederick Law Olmsted's fame must rest on his work as one of the great American artists of the nineteenth century. »*²⁷

L'architecte Witold Rybczynski, écrivain, très renommé dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme a rédigé *A Clearing in the Distance*, un best-seller portant sur la vie et l'œuvre d'Olmsted. Ce livre aborde d'abord le témoignage exceptionnel d'Olmsted sur la nature et les ravages de l'esclavagisme dans le sud des États-Unis. Il décrit le parcours d'Olmsted, grand innovateur des pratiques d'urbanisme et d'architecture de paysage. Le préambule rédigé par cet ancien professeur d'architecture à l'université McGill porte spécifiquement sur le mont Royal. La traduction du dernier passage de cet avant-propos se lit comme suit :

*« Comme la plupart des gens, je prenais pour acquis le paysage de la montagne ; je croyais qu'il s'agissait simplement d'une réserve naturelle. Ici pourtant se trouvait l'objet le plus significatif créé par l'homme à Montréal - peut-être même l'artefact culturel le plus important de la cité et je le croyais "naturel". Quelle erreur ! »*²⁸

Dans son livre sur le mont Royal, Olmsted insistait sur la nécessité que chaque geste soit posé dans le respect des règles régissant les œuvres d'art, sans quoi les importantes sommes consacrées à l'acquisition de ce site unique auront été dilapidées inconsidérément.

²⁷ Foreword P. x The Emerald Necklace Parks, Master Plan

²⁸ Witold Rybczynski, Philadelphie, Novembre 1995-98, *A Clearing in the Distance*, Foreword, traduction DC

“In short, it is not to be denied that you cheated yourselves when you bought the mountain for a park unless you were prepared to have it managed on principles applicable to works of art.”²⁹

Dans son entrée en matière, le PPMVMR de 2009 confirme l’importance de ce principe pour guider les interventions sur l’ensemble des espaces verdoyants de la montagne.

Consciente de l’apport de l’implication citoyenne passée et présente, la Ville convie ses citoyens à participer au devenir de la montagne, et invite l’ensemble de ses partenaires à y intervenir, tel que le préconisait l’architecte paysagiste Frederick Law Olmsted pour le parc du Mont-Royal, « [...] selon les principes qui s’appliquent aux œuvres d’art ».³⁰

Plus loin, dans le chapitre sur les espaces verts de la montagne autres que le parc du Mont-Royal, le PPMVMR édicte ce qui suit :

Malgré l’hétérogénéité de leurs caractères et leurs dimensions parfois modestes, il importe de s’assurer que ces espaces verts contribuent à l’ensemble paysager de la montagne, et que leur aménagement respecte lorsque opportun les mêmes principes que ceux présidant à la mise en valeur du parc du Mont-Royal³¹.

²⁹ Frederick Law Olmsted, Mount Royal (New York, Putnam, 1881)

³⁰ <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P50/6a.pdf> p.5

³¹ <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P50/6a.pdf> p. 50

Engagement citoyen et réglementation

Tirer parti de la force de l'engagement citoyen et d'un encadrement réglementaire extrêmement serré pour atteindre l'excellence

Le mont Royal fait l'objet de mobilisations citoyennes récurrentes depuis le milieu du XIX^{ième} siècle. Le cahier intitulé *Le mont Royal une richesse collective*³², publié par l'Office de consultation publique de Montréal à l'occasion de son dixième anniversaire, consacre une vingtaine de pages à décrire l'importance, la récurrence et la gradation des mobilisations citoyennes touchant le mont Royal depuis 1840 : démocratisation de la montagne, création d'un grand parc public, amélioration de l'accessibilité sans compromettre le capital naturel, controverse relative à la motorisation de du mont Royal, jusqu'à l'élargissement de la vision de la montagne et l'institutionnalisation de la protection du mont Royal...

« Ce cahier vise à saluer les efforts incessants de la part de la société civile montréalaise qui, par ses actions et ses interventions, nous remémore à quel point le mont Royal est, avant tout, un bien collectif.³³ »

Cet engagement citoyen est à l'origine même de la création du parc du Mont-Royal. Depuis l'inauguration du parc en 1876, le territoire s'est agrandi et les mesures de protection ont été renforcées à plusieurs reprises. Dès 1898, les limites du parc du Mont-Royal sont protégées par la charte de la Ville de Montréal.

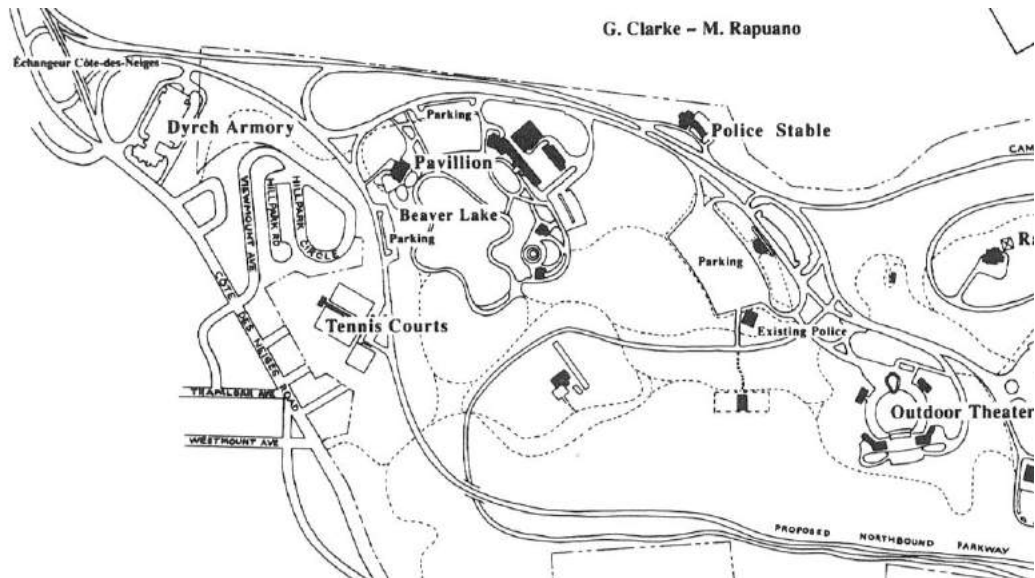
L'un des mouvements citoyen les plus significatifs résulte de la conjonction de trois projets entrant en conflit avec la vision d'Olmsted vers 1960: la transformation de la plus grande partie du chemin Olmsted en voie automobile rapide, l'érection projetée d'une série d'immeubles en hauteur en bordure du boulevard Mont-Royal et finalement la construction planifiée, en bordure de l'avenue Cedar, de plusieurs tours qui auraient obstrué les vues vers et depuis la montagne. Architectes, urbanistes, géographes et citoyens se mobilisent alors massivement contre ces projets individuellement, ou par le biais de leurs organisations professionnelles. L'un des ténors de cette contestation est Hazen Sise, l'architecte concepteur du pavillon du lac aux Castors. Dans l'article qui suit, il s'insurge contre le fait que le parc du Mont-Royal, déjà trop petit, soit amputé, sillonné de voies véhiculaires et qu'il perde son caractère paisible qui le distingue du brouhaha assourdissant de la ville qui l'entoure.

*To me, the important question is a more fundamental one: Can all these buildings and structures be added to a park of only 494 acres without abusing its essential quality as a quiet, spacious and, above all, a **rural** contrast to the clamour, congestion and nervous strain of great city surrounding it.³⁴*

³² <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/cahier-mtroyal.pdf>

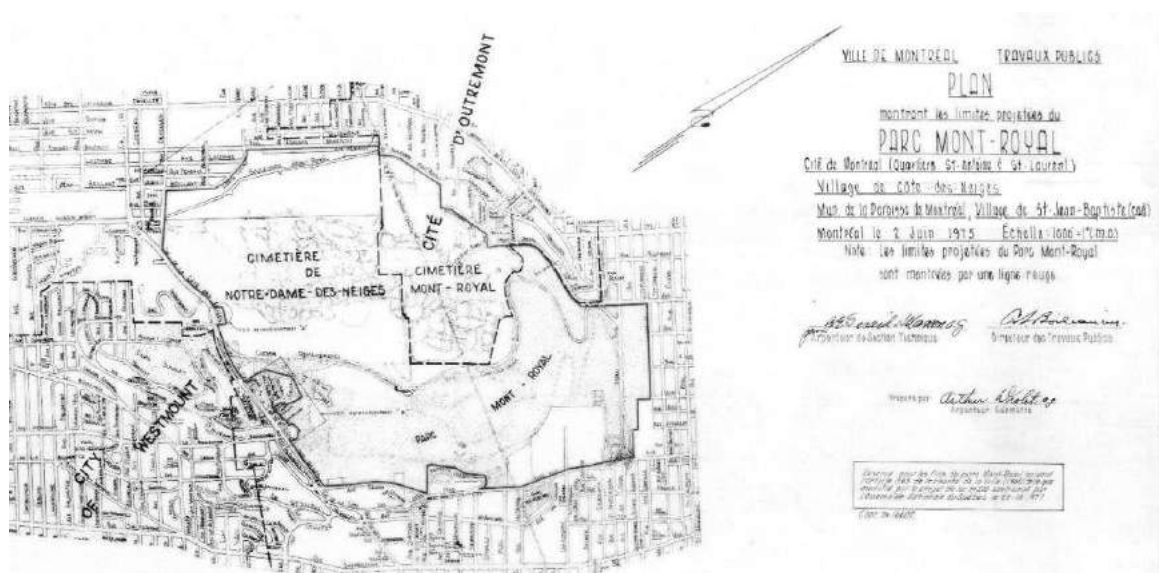
³³ <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/cahier-mtroyal.pdf> p. 5

³⁴ Hazen Sise, The future of Mount Royal, Revue canadienne d'urbanisme (Community Planning Review), vol. XLII, no 3, automne 1963, p. 39



Conséquence de cette contestation, ces projets sont abandonnés incluant la voie rapide (*Proposed Northbound Parkway*) qui aurait dénaturé le chemin Olmsted entre le lac aux Castors et le monument à Sir George-Étienne-Cartier. Plus encore, non seulement les habitations en hauteur ne sont pas construites, mais le parc s'agrandit à même certains terrains longeant la rue Cedar et le boulevard Mont-Royal. Ce dernier agrandissement a requis la modification des limites des Villes de Montréal et d'Outremont.

Couronnement suprême, un droit de préemption est créé sur un immense territoire situé dans les limites de Montréal. Le plan ci-dessous illustre la zone protégée : le parc du Mont-Royal, le campus des universités de Montréal et McGill, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, les parties du cimetière Mont-Royal situées sur le territoire de Montréal, ainsi que des dizaines de propriétés privées. Ces limites agrandies sont enchâssées dans la charte de la Ville de Montréal et toute modification devra obligatoirement obtenir l'autorisation de Québec.



Plan M-155 Saint-Antoine, révision 1975, illustrant les limites du Parc du Mont-Royal

Vingt-cinq ans plus tard, le projet de créer une tour de télécommunication surmontée d'un restaurant touristique est accueilli par un tollé général. Ce projet et celui d'un centre de ski alpin sur le flanc nord de la montagne suscitent un nouvel épisode majeur de contestation qui culmine avec la création de l'organisme citoyen *Les amis de la montagne* en 1986.

Encore une fois, la véhémence des protestations génère une cohorte de mesures de protection. C'est dans ce cadre général que, le 25 février 1987, le comité exécutif de la Ville de Montréal décrète que l'approche d'Olmsted doit dorénavant servir de référence à la conception des aménagements. Cette orientation sera réitérée, à plusieurs reprises, par la suite. Mais surtout, le Conseil municipal crée le *Site du patrimoine du mont Royal*, un territoire encore plus large que la zone protégée jusqu'alors par la charte. La Ville lance aussi un processus de grande ampleur pour définir une vision consensuelle de ce territoire identitaire. Ce processus fouillé d'analyse et de concertation conduit en 1990 au *Plan préliminaire de mise en valeur du Mont-Royal*.

La création du *Site du patrimoine du mont Royal* marque le début de l'ère actuelle du mont Royal, celle d'une vision globale s'incarnant dans un processus ambitieux de restauration et de réhabilitation des espaces verts et bâtis de la montagne. Le premier chapitre du présent document utilise ce moment charnière comme départ de l'ère présente. Depuis, tel que mentionné dans le premier chapitre, plusieurs occasions dont le *Sommet du Mont-Royal* en 2002 et l'adoption de l'*arrondissement historique et naturel du Mont-Royal* en 2005 ont permis de débattre des enjeux de la montagne et de la vision que les Montréalais souhaitent pour ce patrimoine collectif.

La dernière grande ronde de débats, initiée vers 2006, conduit à l'approbation du deuxième *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* en 2009. Ce processus s'est distingué par son ampleur. Dès le départ, les divergences entre les intervenants de la Table de concertation du Mont-Royal étaient nombreuses et intenses. C'est pourquoi plusieurs années d'études et de discussions ont été nécessaires pour dresser les constats, redéfinir les enjeux et préciser les orientations souhaitables. Ce processus rigoureux mettait à contribution l'ensemble des parties prenantes, institutions, organismes citoyens, arrondissements, Ville de Montréal et Ville de Westmount. Cette démarche, menée sous l'égide de la Table de concertation du Mont-Royal, s'est étalée sur plusieurs années. Les fonctionnaires de la Ville de Montréal, particulièrement ceux des services centraux, ont préparé ou encadré de nombreuses analyses et développé des pistes de solution touchant une multitude de domaines.

Avant la consultation sur le PPMVMR même, deux consultations publiques avaient été tenues en 2007, comme exercices préparatoires. L'une portait sur le projet de l'entrée Peel, l'autre sur le réaménagement de l'aire de jeux située au sud du lac aux Castors³⁵. Ces consultations ont permis de tester l'appui de la population à certaines orientations du PPMVMR, particulièrement celles relatives à l'abattage massif d'érables de Norvège conjugué à la plantation d'érables à sucre, ainsi que la gestion écologique et paysagère des eaux de surface. L'approche paysagère de la Clairière a aussi reçu un appui net du public. Cette stratégie consiste d'une part, à éliminer de larges massifs arbrisseaux et arbustes horticoles pour dégager certaines percées visuelles et d'autre part, à consolider massivement la ceinture écologique et paysagère en périphérie de ces aires. Ainsi, la vastitude de la Clairière était mieux restaurée et mise en scène.

³⁵ http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/rapports/rapport_clairiere_peel_mont_royal.pdf

Dans le cadre de la préparation du PPMVMR, la Ville accélère les négociations amorcées précédemment avec les différentes institutions de la montagne. L'objectif était d'amener ces dernières à signer des engagements formels relatifs à la protection et la mise en valeur de certains patrimoines spécifiques du mont Royal. Ces engagements, souvent orientés sur le patrimoine naturel, ont été colligés dans un document intitulé Pacte patrimonial du Mont-Royal.

L'ampleur des engagements varie grandement d'une institution à l'autre. Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges a identifié des objectifs très ambitieux relatifs à la consolidation de son réseau écologique et de son interconnexion avec les autres noyaux écologiques.



Consultation publique lors du processus d'élaboration du PPMVMR DC

Puis, en 2008, s'amorce la consultation la plus importante tenue à Montréal, jusqu'alors. Une centaine de documents sont rendus disponibles, brossant un tableau très complet de la situation et des enjeux. Sont aussi tenus des ateliers thématiques explorant des familles de sujets cruciaux, milieux naturels, paysage, accessibilité et accueil, réglementation.

Les citoyens remplissent et transmettent près de 3000 questionnaires à l'OCPM par internet³⁶. Le résultat le plus frappant par sa majorité radicale est celle concernant l'importance des paysages.

Considérez-vous que la Ville devrait s'assurer que les projets immobiliers protègent les vues depuis et vers la montagne?
Réponses • Oui 93% • Non 3%

Plus encore, une trentaine de mémoires exprimant l'opinion des Montréalais, des organismes citoyens, des institutions constituantes ou d'autres intervenants sont déposés ou défendus de vive voix.

³⁶ <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P24/7i.pdf>

Résultat de cette démarche, le second PPMVMR est entériné en 2009. Ce Plan exprime la vigueur des consensus concernant les enjeux et orientations relatives à toute intervention sur la montagne. Suite à l'adoption de ce Plan, la Ville de Montréal et les quatre arrondissements ajustent le cadre réglementaire régissant les interventions sur la montagne.

Entre 2008 et 2012, l'Office de consultation publique de Montréal a tenu une dizaine de consultations sur des projets qui auraient pu affecter tant le territoire même du mont Royal que diverses vues vers ou depuis la montagne. Ceci dit, l'évaluation de l'arbre à ses fruits démontre que certaines mesures de protections ne sont pas aussi efficaces qu'elles paraissent être. À l'automne 2012, l'OCPM publie une synthèse de ces débats et consensus démontrant l'engagement indéfectible des citoyens envers la protection des patrimoines culturels et naturels ainsi que des paysages de la montagne. Ce cahier, intitulé *Le mont Royal une richesse collective*³⁷ dresse le bilan suivant de cette séquence de consultations :

Ces consultations... ont conféré une plus grande légitimité à la mécanique de l'accord de développement à titre d'instrument d'encadrement. Mais surtout, elles ont amené la Ville à clarifier et resserrer la portée du concept de capacité limite du Mont-Royal à recevoir de nouveaux développements. Ce faisant, les consultations ont contribué à une plus grande rigueur dans l'examen des projets étudiés. De façon plus générale, elles ont permis d'identifier les forces, mais aussi les limites du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

Le rapport insiste aussi sur le fait que les citoyens ont souligné, à répétition, la nécessité d'arrimer avec doigté les questions d'accessibilité au mont Royal, de mise en valeur des points de vue vers et depuis la montagne et de consolidation des milieux naturels. Il met en évidence la nécessité de procéder à des ajustements au chapitre des divers régimes de protection. Il constate que les pactes patrimoniaux sont largement restés lettre morte et demande que ces engagements se concrétisent enfin sur le terrain.



Forum des Amis de la montagne portant sur le tronçon 6 du chemin de ceinture (photo Les amis de la montagne)
Un processus permettant de tester et de renforcer le consensus social sur ce concept et sur les travaux projetés

³⁷ <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/cahier-mtroyal.pdf>

En raison de ces lois et règlements du Gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal, des interventions d'une multitude de natures doivent faire l'objet d'un processus d'approbation extrêmement rigoureux pour vérifier leur compatibilité avec les patrimoines et paysages du mont Royal. Bref, les projets qui auraient menacé l'intégrité de la montagne et qui se sont soldés par un accroissement des mesures de protection ou d'une véritable mise en valeur de la montagne furent légion. L'autre conséquence de cette surveillance citoyenne constante est une incitation très forte, sinon une obligation de poser des gestes qui se distinguent tant par leur pertinence que leur qualité.

- Modifications réglementaires à venir

Clarifier l'encadrement réglementaire pour mieux reconnaître l'importance du paysage parmi les enjeux fondamentaux de la montagne ou, plus encore, d'établir sa prépondérance dans certaines circonstances

Dans la foulée du PPMVMR et de la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel promulguée en 2012, ont été menés de nombreux travaux de recherche et de synthèse permettant d'ancrer les actions de la Ville et de ses partenaires sur un solide corpus de connaissances historiques et scientifiques relatives aux différents patrimoines.

En 2015, s'est enclenché le processus qui mènera à la révision du *Plan d'urbanisme de Montréal*. En parallèle, le Gouvernement du Québec, via le MCCQ a préparé, tel que la loi sur le patrimoine culturel l'exige, un *Projet de Plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal*. La consultation sur le Projet du MCCQ a débuté. Celle sur le Plan d'urbanisme se tiendra ultérieurement.

Ces forums publics devraient être l'occasion pour les citoyens, organismes, institutions et pouvoirs publics de faire le point sur l'efficacité des mesures adoptées jusqu'à présent et de définir les ajustements ou réorientations nécessaires pour mieux opérationnaliser les objectifs globaux déclinés à répétition depuis plus de deux décennies.

Plusieurs des mesures de protection actuellement en vigueur ont d'abord été réclamées par les organismes citoyens afin de contraindre les institutions et les propriétaires privés à mieux tenir compte des paysages et des patrimoines. Au cours des deux dernières décennies, ces grandes dénonciations visaient essentiellement des territoires connexes au parc du Mont-Royal.

À quelques occasions, quelques citoyens ont manifesté leur désaccord avec des interventions projetées ou menées dans le parc du Mont-Royal. La plupart des récriminations portaient sur la durée des travaux ou les inconvénients temporaires occasionnés par ces travaux majeurs. Quelques projets ont fait l'objet de critiques plus marquées. En réponse, les interventions préconisées dans le cadre du chemin de ceinture ainsi que plusieurs autres, ont reçu un soutien prépondérant de la part des organismes citoyens. Seul le projet d'Escales découvertes a reçu un accueil plus mitigé, en raison du caractère ostentatoire de certains paramètres. Cet appui très significatif résulte en grande partie du fait que la population et ces organismes populaires ont activement participé aux processus de définition des objectifs, des moyens et des critères. Preuve de leur pertinence et de la justesse des modes d'intervention, de nombreux projets d'aménagement planifiés ou encadrés par l'équipe des grands parcs (SGPVMR) se sont mérités de multiples éloges et récompenses, une fois terminés.

Les processus d'approbation des plans et devis relatifs à ces travaux ont exigé des centaines d'heures de travail aux équipes de professionnels des parcs (SGPVMR) pour démontrer la compatibilité des projets avec certains paramètres actuels du PPMVMR, du plan d'urbanisme et des mesures réglementaires des arrondissements. Une pléiade de professionnels, architectes paysagistes, urbanistes, biologistes, archéologues, ingénieurs, devait expliquer, par le menu détail, à une multitude d'instances consultatives ou décisionnelles, les tenants et aboutissants de projets plus complexes les uns que les autres, des projets qui faisaient appel à des connaissances pointues en matière d'écologie et de patrimoines divers.



Entrée Peel photo DC

Les études (historiques, architecturales, paysagères, écologiques...) doivent être systématiquement être cohérentes avec les sources primaires. Malheureusement ce ne fut pas toujours le cas, même pour sur certains aspects d'études devenues des références.

Les mesures réglementaires doivent aussi être nuancées de façon à permettre une conciliation ou une hiérarchisation des protections ou actions en fonction des valeurs patrimoniales et sociales prédominantes d'un site précis. La méthodologie requise pour concilier ces exigences doit être clarifiée. En conséquence, certaines démarches de validation et de bonification des projets, surtout ceux qui bonifient les patrimoines et améliorent l'accessibilité à la montagne seraient grandement simplifiées et les résultats moins aléatoires.

Au cours des dernières années, avec mes collègues, conscients des failles de certaines études ou de certains documents de base et déterminés à faire triompher une vision syncrétique, nous avons contesté une perception simpliste des enjeux et avons réussi à mettre en œuvre une stratégie qui s'accorde parfaitement avec les grands objectifs du PPMVMR et ceux des autres déclarations ou décrets de la Ville de Montréal et du Gouvernement du Québec.

Cette vision concorde avec les constats dégagés par l'OCPM dans son rapport global sur le mont Royal résultant de onze consultations sur des divers projets.

Plusieurs interventions de consolidation des patrimoines, d'amélioration de l'accessibilité et autres... ont été menées conjointement par la Ville et le MCCQ pour atteindre les objectifs du PPMVMR de 2009. D'un autre côté, plusieurs projets de développement ont été autorisés sur le territoire de l'AHNMR et ailleurs à Montréal. Quels sont les effets cumulatifs de ces gestes ? Malgré la difficulté d'évaluer certains aspects, il importe :

*«... que le public soit informé de l'état d'avancement des diverses initiatives qui en découlent, du degré d'atteinte des cibles fixées pour chacun des régimes de protection et des mesures concrètes de mise en œuvre pour les atteindre, y compris les investissements municipaux prévus. Un premier bilan public serait sûrement pertinent avant que ne soit complétée la révision du plan d'urbanisme, de telle sorte qu'il soit possible d'y intégrer, le cas échéant, d'autres mesures de protection ou de mise en valeur.»*³⁸

*Entre la protection et l'usage public, faut-il hiérarchiser ? Si ces deux priorités s'opposent, faudrait-il choisir l'une plutôt que l'autre ? Une réflexion en profondeur s'impose.*³⁹

Pour établir ces paramètres, il faudrait

: *Principe de compensation et clarification du concept de capacité limite de la montagne*

Le *Projet de plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal* ajoute un système de contraintes majeures. Contrairement au document précédent du MCCQ sur les valeurs du mont Royal qui présentait des avenues de solution à différents problèmes, ce document semble excessivement rigide sur plusieurs aspects, ce qui risque fort d'inhiber de nombreuses actions essentielles pour mettre en valeur les caractéristiques fondamentales de la montagne dans un réseau d'expériences complémentaires offertes au fil de cheminements structurés.

Cet ensemble incohérent de contraintes extrêmement sévères risque fort d'avoir un caractère plus que dissuasif auprès de professionnels ou de consultants plus pressés, moins avertis ou moins déterminés à concilier systématiquement la pléthore d'objectifs. Ce risque est particulièrement élevé si ces intervenants considèrent que les critères usuels d'efficacité économique, implicites au mode habituel de soumission, les amènent à dépenser un maximum d'argent en un minimum de temps et d'effort. L'idéal pour les citoyens et usagers de la montagne est fort différent. Comment obtenir le maximum de retombées positives en retour d'un investissement raisonnable. En conséquence, il importe de créer et maintenir une équipe très forte capable de naviguer adroitement à travers les écueils des multiples exigences, en évitant les tempêtes inutiles qui ralentissent ou font dévier de l'objectif ultime de valorisation d'une montagne et de ses patrimoines, préservés et mis en scène, sobrement et adroitement.

Un exemple de processus à bonifier. L'évaluation de la valeur patrimoniale d'un site, définissant ses différentes valeurs et décrivant ses composantes marquantes, constitue une référence essentielle pour orienter les actions de protection ou de mise en valeur d'un patrimoine. La démarche actuelle passe sous silence les déficiences majeures associées à chaque valeur. L'approche du gouvernement du Canada est différente, exposant clairement les éléments problématiques, comme le montre son analyse du manège militaire, *Royal Canadian Hussards* :

³⁸ <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/cahier-mtroyal.pdf>, p. 53

³⁹ <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/cahier-mtroyal.pdf>, p. 57

« Les bardeaux d’asphalte du toit de la salle d’exercices représentent une caractéristique importante. La toiture est d’une couleur uniforme et mal choisie, dépourvue de texture visuelle. Quand il faudra la remplacer, on s’inspirera des pratiques historiques pour en choisir la couleur. »⁴⁰

Grâce à cette méthode claire, les intervenants connaissent d’emblée les mesures requises pour atténuer ou corriger ces éléments qui nuisent à l’appréciation des patrimoines. Les diagnostics risquent moins d’être oubliés dans d’éventuels dédales administratifs. Finalement, l’approbation des travaux correctifs requis est grandement facilitée. Ceci dit, rien ne garantit les résultats, mais l’atteinte des objectifs poursuivis à long terme sera plus probable.

Rendre plus cohérentes les multiples juridictions et réglementations

Un autre enjeu sera critique au cours des prochaines années autant pour le respect des échéances que pour la cohérence des solutions. Les territoires d’intervention projetés autour du parc du Mont-Royal ou du parc Ononta du sommet d’Outremont chevauchent systématiquement les frontières entre plusieurs arrondissements et la Ville de Westmount:

- Le parc du Mont-Royal se trouve globalement dans l’arrondissement de Ville-Marie, exception faite de son extrémité ouest située dans Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce;
- L’échangeur Remembrance / Côte-des-Neiges touche non seulement les deux arrondissements précités, mais aussi Westmount, une ville liée;



L’échangeur Remembrance / Côte-des-Neiges, situé au point de jonction de trois entités administratives municipales et jouxtant deux propriétaires institutionnels, la Défense nationale et le cimetière NDDN

⁴⁰ http://www.pc.gc.ca/apps/dfhd/page_fhbros_fra.aspx?id=5011

- Le parc Ononta du sommet d'Outremont est presque divisé à parts égales entre les arrondissements d'Outremont et de Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce;
- L'arrondissement du Plateau Mont-Royal encadre les interventions dans le parc Jeanne-Mance et la moitié est de l'avenue du Parc alors que l'arrondissement Ville-Marie est responsable de l'entretien de la Côte Placide du parc du Mont-Royal et de la moitié ouest de l'avenue du Parc. Bref, les paysages de la Côte Placide, du parc Jeanne-Mance et de l'avenue du Parc, constituent le grand parvis identitaire de la montagne. Leur gestion doit être parfaitement coordonnée malgré des responsabilités partagées.
- Trois arrondissements ont juridiction sur le carrefour délimité par les quatre voies suivantes : chemin Camillien-Houde, boulevard du Mont-Royal, chemin de la Côte-Sainte-Catherine et avenue du Parc.

Mme Lila Combe a rédigé une thèse sur le mont Royal : *Approche symbolique ou gestionnaire ? L'effet du débat sur les choix de planification. Le cas de la table de concertation du Mont-Royal*

L'APPROCHE SYMBOLIQUE : LE MONT-ROYAL COMME HAUT LIEU PATRIMONIAL

L'APPROCHE GESTIONNAIRE : LE MONT-ROYAL COMME OBJET D'ACTION PUBLIQUE

La défense du Mont-Royal, entre totémisation et pragmatisme

Voici les premiers paragraphes de la conclusion de cette thèse :

On constate donc qu'au final, la qualité symbolique du Mont-Royal, comme Haut lieu patrimonial justifiant une protection multiple et renforcée, n'a pas résisté à la pragmatique de la gestion d'un territoire complexe, soumis à des pressions de développement importantes. Le fractionnement des champs et des territoires d'intervention l'a emporté et s'est déployé au détriment d'une véritable vision et d'un renforcement pérenne de la protection du Mont-Royal. Un champ important est laissé à de possibles développements futurs, qui devront être négociés et débattus individuellement.

Le débat, qui a accompagné l'élaboration du plan, n'a donc pas permis un réel dépassement de la logique gestionnaire et des découpages qu'elle suppose. Même les acquis associatifs se sont inscrits dans cette logique du fractionnement : c'est sur des objets précis (milieux naturels, accessibilité) et non sur le renforcement des règles de protection en général que des avancées ont été obtenues. Et encore se sont-elles vues relativisées par le cadre de mise en œuvre du plan, qui remet en cause la pérennité des régimes de protection par une approche au cas par cas des domaines institutionnels. Le débat n'a donc pas réussi à générer une synthèse des enjeux mais a plutôt suscité leur mise en concurrence. Il a échoué à rétablir un équilibre entre les deux conceptions du Mont-Royal. Cela s'explique par l'organisation de la Table et la dynamique des débats, où les associations ont été appelées à établir des priorités de protection et à s'inscrire progressivement dans la logique gestionnaire privilégiée par la Ville.⁴¹

⁴¹ <http://espacepolitique.revues.org/1542>, Approche symbolique ou gestionnaire ? L'effet du débat sur les choix de planification, Conclusion, section 50

Pour que les processus de design et de construction se déroulent harmonieusement, une collaboration très étroite, continue, sera essentielle. La tâche risque d'être particulièrement ardue parce que plusieurs entités administratives impliquées dans un ou l'autre des projets relèvent d'équipes politiques ayant des agendas et des objectifs divergents. Les risques de dérapage ou de paralysie seront élevés. Non seulement la planification relève de plusieurs arrondissements, mais plusieurs services centraux ont juridiction sur certains aspects du design : parcs, transport, urbanisme et environnement.

Bref, les équipes de conception et de coordination devront faire preuve d'une grande habileté pour concilier les exigences de toutes ces entités ? Chaque projet doit être présenté au Comités conseils d'urbanisme (CCU) de un, deux ou trois arrondissements, au *Conseil du patrimoine de Montréal*, au *Conseil du patrimoine culturel du Québec*. À répétition, des organismes consultatifs émettent des avis divergents sur différents objets, parfois même sur des enjeux fondamentaux. Comment concilier cette multiplicité d'opinions dans un projet qui suscitera, au final, des consensus et obtiendra l'aval du ministre de la Culture et des Communications du Québec ? Les CCU des différents arrondissements ne devraient-ils pas siéger conjointement et émettre des avis coordonnés, incluant, au besoin, certaines nuances.

Chose certaine, si le passé est garant de l'avenir, les planificateurs à l'emploi de la Ville, des autres parties prenantes et des consultants doivent être avisés que le *Conseil du patrimoine de Montréal* a suggéré et que le MCCQ a exigé, à répétition, des modifications majeures destinées à simplifier et épurer les propositions d'aménagement soumises.

Ce qui ressort des processus des dix dernières années est que les projets doivent d'abord servir les patrimoines et les paysages de la montagne. En résultent des exigences de cohérence du vocabulaire architectural et paysager du parc du Mont-Royal et des autres espaces verts. Même si pour plusieurs la mode est aux contrastes criants, ces spécialistes du patrimoine ont, à maintes reprises, signifié leur volonté de voir des détails de construction subtilement distincts du vocabulaire architectural ou paysager existant.

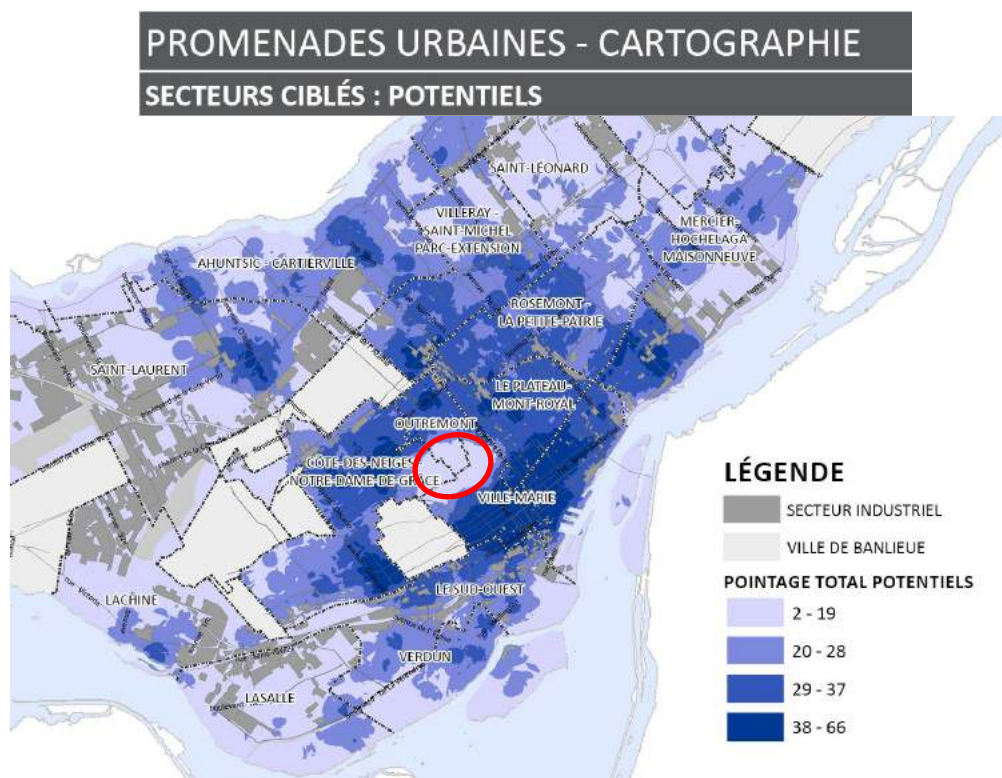
Les consultations sur le *Plan d'urbanisme de Montréal* et le *Plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal* devraient induire des modifications d'envergure à plusieurs outils réglementaires. Par exemple, il faudrait des outils mieux balancés pour évaluer, de façon équilibrée, les enjeux relatifs aux patrimoines naturels, culturels et au paysage. Il faut que les mesures relatives aux grands ensembles paysagers et au domaine public soient finement revues pour tenir compte de la nature spécifique de ces patrimoines exceptionnels. Il faut aussi que, dans le cadre des futures lois et règlements, les exigences du Gouvernement, de la Ville et des arrondissements soient harmonisées.

- Vocations des espaces verts

Ne promouvoir que des activités compatibles ou complémentaires avec la mise en scène de la montagne, de ses patrimoines et de ses paysages

En 2006, cinq millions et demi de visiteurs fréquentaient annuellement l'ensemble parc du Mont-Royal et parc Jeanne-Mance, ce qui en fait l'une des destinations touristiques les plus importantes du Québec. Cette affluence résulte de la conjonction du caractère singulier de la montagne, de la qualité de ses paysages et de ses patrimoines naturels ou culturels et finalement de sa position au cœur de l'agglomération de Montréal. En effet, les espaces verts de la montagne, incluant le parc du Mont-Royal et le parc Ononta du sommet d'Outremont, constituent une surprenante zone de calme au cœur de la zone d'activité la plus intense de Montréal.

Le plan qui suit, préparé dans le cadre du projet des *Promenades urbaines*^{42 43}, illustre, en foncé, les zones qui combinent une très forte densité de population, d'équipements, de services et de transports. C'est ainsi que chaque semaine, des centaines de milliers de résidents, de travailleurs, d'étudiants et de passants se trouvent à portée de marche du parc du Mont-Royal et des autres espaces verts de la montagne.



Le nombre actuel de visiteurs dépasse probablement de beaucoup les cinq millions et demi recensés en 2006. La raison en est que de très nombreuses interventions d'envergure ont facilité l'accès à la montagne et bonifié grandement l'expérience offerte. Par exemple, le

⁴² http://www.parcsmontreal.ca/wp-content/uploads/2014/03/PROMENADES-URBAINES_VISION.pdf

⁴³ <http://aapq.org/laureats/projets/les-promenades-urbaines-0>

carrefour des Pins/du Parc, l'entrée Peel et l'escalier de l'Escarpement permettent maintenant de bien mieux savourer les paysages. Ces lieux sont devenus des destinations favorites et le nombre d'utilisateurs empruntant ces trajets a été multiplié.



Habituellement calme et quelquefois très intensément utilisé
Le prolongement du chemin Olmsted au sud du monument à George-Étienne-Cartier,
une intervention qui s'inscrit dans le sens du chemin de ceinture

L'étude intitulée *Clientèle du parc du Mont-Royal*⁴⁴ ..., menée en 2006, démontre que toutes les raisons mentionnées par plus de 10 % des participants pour venir dans cet espace vert concernent la découverte des paysages de la montagne :

la nature/paysage/plein air, la tranquillité, la vue sur la ville, la beauté du site, l'accessibilité/nature en ville, la marche/promenade dans les sentiers, p. 47

Olmsted rappelait que l'essentiel du parc du Mont-Royal réside dans ses constituantes naturelles, le roc, le sol et tout ce qui pousse sur ce sol de façon convergente avec la vision globale de la montagne. Les autres éléments sont simplement là pour faciliter et accompagner cette expérience.

*"Bear in mind that it is in the earth, the rocks, the soil, and what the soil, by the skilful adaptation of means to well-chosen ends, shall be made to produce and support, that the essential value of this property is to consist. These are the meat and drink of the entertainment, to which the roads and walks and buildings are as knife and forks."*⁴⁵

⁴⁴ <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P24/3f3.pdf>

⁴⁵ Mount Royal, 1881 Frederick Law Olmsted, citation finale du livre



Cette volonté de profiter des qualités de la montagne comme lieu de découverte et d'appréciation des paysages naturels, tel qu'imaginé par Olmsted, est clairement la principale raison qui motive les Montréalais à venir en si grand nombre sur le mont Royal. Très nombreuses sont les personnes qui profitent de la montagne à la fois pour l'ambiance et comme terrain d'exercice informel pour améliorer leur forme physique. Très nombreux aussi, parmi lesquels se trouvent les photographes, sont ceux qui déambulent lentement à la recherche de la Beauté ou de la Curiosité, cet élément improbable parce qu'observé au cœur même de l'agglomération métropolitaine en un lieu qui semble à la fois hors de la ville et du temps.

Un des enjeux majeurs est de savoir quels types d'activités sont souhaitables sur la montagne et sa périphérie. Lors de la consultation de 1990 sur le *Plan préliminaire de mise en valeur du mont Royal*, un concert de voix s'était élevé pour dénoncer ce qui était perçu comme une stratégie de développement excessif de la montagne. Cette perception s'est imposée parce que les actions prioritaires étaient la construction d'un terrain de soccer synthétique dans le parc Jeanne-Mance et la cession par bail emphytéotique d'une partie du parc du Mont-Royal afin de permettre la construction du centre sportif Thomlinson. Les protestations s'ancraient aussi sur le caractère douteux de certaines propositions facultatives. Ceci dit, l'essentiel de ce document était excellent et ne méritait pas un tel torrent de critiques corrosives.

3. À la lumière de l'orientation prioritaire de conservation le Comité consultatif recommande de permettre et de favoriser pour le parc du Mont-Royal et la montagne la tenue d'activités compatibles avec le milieu naturel telles que la marche, l'observation de la nature ou de la ville, les activités d'éducation et d'interprétation, le ski de randonnée et la bicyclette sur les sentiers autorisés, le pique-nique, la glissade, le patinage libre, en un mot, la récréation de détente.

4. Le Comité consultatif recommande d'exclure les activités, les aménagements ou les infrastructures qui entraînent des répercussions négatives sur le milieu naturel (compaction, érosion, disparition d'aires de végétation, pollution atmosphérique) ou qui sont susceptibles de diminuer la qualité de celui-ci (pollution sonore et visuelle, etc.).⁴⁶

Ces constats ainsi que certains débats survenus par le passé démontrent que les Montréalais se montrent hésitants à permettre certaines vocations plus pointues ou à favoriser des activités intensives vers lesquelles les visiteurs convergeraient rapidement, avant de repartir tout aussi

⁴⁶ Bureau de consultation de Montréal (BCM) L'avenir de la montagne Plan préliminaire de mise en valeur du mont Royal Septembre 1990, p.41

vite. Ils craignent que certaines caractéristiques fondamentales de la montagne, dont la pérennité a été exigée à répétition soient menacées par de telles activités et leurs adeptes.

« Il faut éviter que le mont Royal devienne un parc thématique de quelque nature que ce soit. La tendance à vouloir fournir trop de fontaines, d'abris, de bancs, de balançoires, de restaurants et pourquoi pas de boutiques nuit à la magie de la montagne. Il nous faut garder l'intégrité du régime naturel, ainsi que la dynamique des riches cultures humaines qui habitent le coulis vert. Il faut s'assurer que nos interventions ne deviennent pas trop présentes au risque de la banalisation du doux bijou qu'est la montagne magique. »⁴⁷

Olmsted soulignait qu'une des caractéristiques fondamentales du mont Royal devait être de favoriser la paisible mixité des classes sociales. Il ne souhaitait pas que l'on favorise un type de visiteur au détriment des autres. Il voulait que tous les visiteurs entrent en communion devant la beauté des paysages naturels.

En octobre 2009, Les amis de la montagne ont organisé un forum public sur la notion de capacité limite de la montagne. On y soulignait la piètre qualité de l'expérience vécue par les touristes dans certaines destinations fréquentées à l'excès.

Il faut éviter que des activités ne dénaturent ou ne dégradent l'expérience vécue par les autres usagers du parc. La priorité devrait être de bonifier l'expérience offerte aux usagers qui veulent simplement profiter du *charme des paysages naturels de la montagne*, souhaitée par Olmsted. Pour ce faire, il faut réhabiliter les lieux dégradés, éliminer les irritants, offrir des services de base de qualité et finalement rendre les accès agréables et conviviaux. La plupart des activités offertes doivent être pensées d'abord comme complément à l'expérience intrinsèque de promenade dans la montagne et à la découverte de ses paysages. Les activités complémentaires, souvent expérimentées sur place, devraient permettre de simplement allonger ou compléter une visite déjà satisfaisante.

Par exemple, il serait très intéressant de voir des interventions subtilement enrichies par l'histoire du lieu, récente ou très ancienne. Ces valeurs immatérielles du lieu, traduites entre autres par des événements ou des structures temporaires, peuvent évoquer certains événements ou aménagements disparus.

⁴⁷ Peter Jacobs, 2005, lesateliersdepaysage.ca/cahiers/textes/jacobs.html

- Orientation des visiteurs vers les pôles d'activité et les chemins

Accueillir, orienter et diriger subtilement les millions de visiteurs aux endroits appropriés, en minimisant les impacts négatifs de cette fréquentation massive

Les visiteurs du parc du Mont-Royal et des autres espaces verts de la montagne adoptent des stratégies d'accès qui varient en fonction de leur point d'origine, de leur destination principale, des activités ciblées, des saisons et finalement de leur connaissance de la montagne et de ses modes d'accès et des parcours offerts.

Consolider les principaux secteurs de fréquentation intensive

L'étude de fréquentation menée en 2006 démontre par exemple, que trois secteurs du parc du Mont-Royal ont été fréquentés de façon particulièrement intensive. Cette étude n'abordait que marginalement le comportement des usagers des autres espaces verts de la montagne.

La fréquentation annuelle secteur Jeanne-Mance / Côte Placide se situait probablement aux alentours de un million et demi de visiteurs. Ce chiffre a sûrement augmenté considérablement depuis la fin des travaux de la démolition de l'échangeur du Parc / des Pins et sa reconfiguration en lieu accueillant. Les visiteurs accèdent essentiellement à pied, en vélo ou en transport en commun à ce secteur situé à proximité d'un quartier densément peuplé et dont un grand nombre de rues offrent une vue sur la montagne et mènent directement à cette dernière.

Le secteur qui était le plus intensément utilisé en 2006 était le secteur de la Clairière, avec près de trois millions de visiteurs par année. Les patterns d'accès varient fortement d'une saison à l'autre, l'hiver étant la saison où le pourcentage d'accessibilité par automobile est la plus forte. Il est sûr que le transport de luge, patins, raquette incite les familles à adopter ce moyen de transport, surtout si la température est très froide.

Les observations menées en 2014⁴⁸ sur la fréquentation du secteur du chalet de la montagne révèlent que le nombre de personnes accédant à ce site depuis l'escalier de l'Escarpe est relativement semblable à celui arrivant de la maison Smith. Cette observation démontre le grand pouvoir d'attraction de l'escalier de l'Escarpe, du carrefour du Parc / des Pins ou de l'entrée Peel. Avant 2006, les usagers du chalet provenaient de façon très majoritaire du stationnement de la maison Smith.

L'entrée Peel et les abords de la rue Cedar étaient très peu utilisés en 2006 comme portes d'entrée à la montagne. Depuis les travaux finalisés en 2010 dans l'entrée Peel, la fréquentation de ce sous-secteur s'est multipliée. Seule une nouvelle analyse de fréquentation pourrait déterminer avec exactitude l'ampleur de cette augmentation. L'entrée Cedar / Côte-des-Neiges qui devrait être réaménagée d'ici peu, permettra enfin de marquer correctement cette porte d'accès à la montagne et d'en augmenter l'usage.

Mieux comprendre les clientèles et leurs habitudes

Diverses études permettent de saisir les caractéristiques de fréquentation du mont Royal. Une étude préalable au Plan de mise en valeur du mont Royal 1992 se retrouve dans la publication *La montagne en question*⁴⁹ volume 2 sous l'appellation : *Enquête sur les usagers d'hiver du parc du Mont-Royal*.

⁴⁸ Étude sur les services alimentaires par Mme Rita Rachele Dandavino, 2014

⁴⁹ Publication du Groupe d'intervention urbaine de Montréal, 1988, ISBN 2-920641-10-7

Une autre étude⁵⁰, menée en 1996, examinait surtout la fréquentation de certains secteurs. Cette étude démontrait une corrélation claire entre les revenus de stationnement et la fréquentation du chalet de la montagne, du secteur du lac aux Castors et même avec les ventes dans les casse-croustes. Cette étude démontrait aussi les impacts majeurs du passage répété des véhicules impliqués dans l'organisation des événements tenus au chalet sur le chemin Olmsted, sur les usagers du parc et sur d'autres composantes du site.

L'étude de fréquentation la plus exhaustive a été menée en 2006 et ses résultats ont été discutés dans plusieurs sections du présent rapport. Cette étude portait sur les sites d'entrée dans le parc. L'usage de plusieurs secteurs du parc a été sous-évalué, car l'affluence à travers plusieurs portes d'accès n'a pas été comptabilisée en raison des contraintes budgétaires.

L'étude menée en 2014 par Mme Dandavino, visait à soutenir la démarche d'amélioration des services alimentaires offerts dans le parc du Mont-Royal. Elle portait une attention toute particulière au fonctionnement du chalet et du belvédère Kondiaronk.

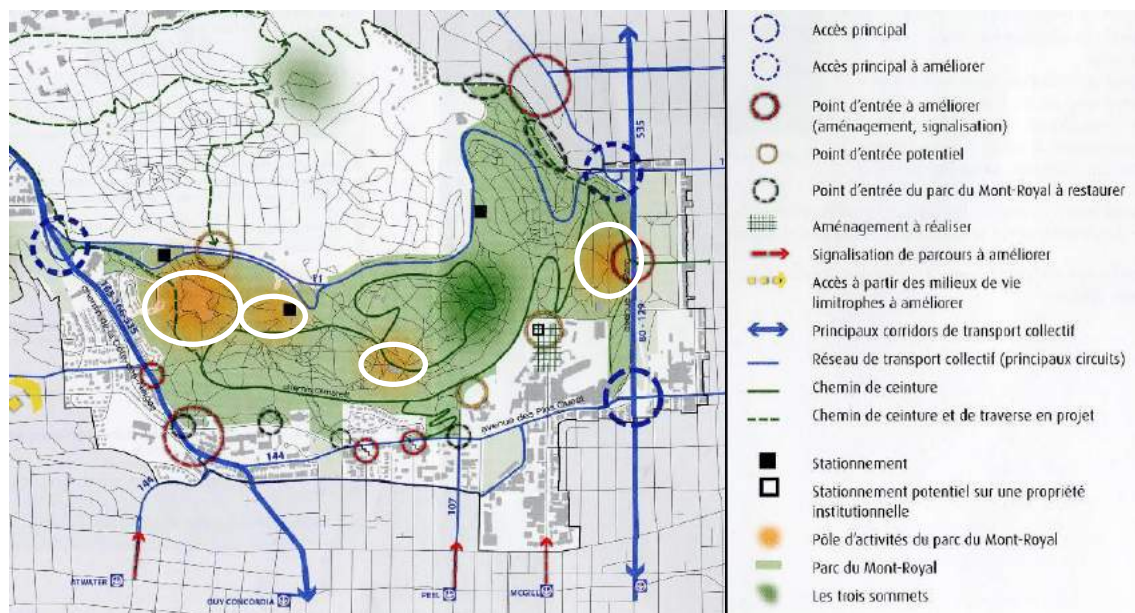
Une nouvelle étude s'impose pour qualifier précisément les variations dans la fréquentation et les usages de la montagne. Est-ce que la clientèle provenant des quartiers limitrophes correspond aux caractéristiques générales de ces territoires? En quoi le profil des usagers qui visitent fréquemment le site, diffère de celui des visiteurs occasionnels. À partir de quelles sources d'information les touristes choisissent leurs destinations, leur mode d'accès et de promenade.

Une telle étude devrait couvrir l'ensemble des espaces verts de la montagne pour mieux comprendre les caractéristiques actuelles et éventuellement mieux qualifier les changements passés ou à venir.

Raffiner les stratégies d'accueil et de répartition des visiteurs sur la montagne

La répartition des visiteurs sur le territoire de la montagne est un enjeu fondamental. C'est pourquoi le *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* et la réglementation municipale définissent les paramètres des activités qui peuvent être tenues dans le parc du Mont-Royal. Cette réglementation définit aussi quatre pôles d'activité. Ces secteurs apparaissent en ocre cerclé de blanc, sur le plan ci-dessous.

⁵⁰ Le mont Royal : enquête sur les usagers, mai 1996, Philippe Gagné et Danielle René, sous la direction de Mark London



Extrait du PPMVMR montrant les accès au mont Royal et les pôles d'accessibilité du parc

À titre de comparaison, l'étude de 2011 sur la fréquentation du cœur de Manhattan *Report on the Public Use of Central Park*⁵¹ est exemplaire de précision concernant les modes de la fréquentation, les enjeux et les impacts des activités sur la qualité de l'expérience des usagers. Ses conclusions sont fort semblables à celles évoquées à Montréal au niveau des usages et des orientations. Ainsi, les secteurs situés dans la partie sud de Central Park sont utilisés à leur capacité limite et même au-delà. À l'autre extrémité de Central Park, les secteurs contigus au quartier Harlem, sont sous-utilisés. La conclusion de cette recherche est qu'il faut limiter les événements tenus dans la partie sud du parc et qu'en corollaire, il est possible d'attirer de nouvelles attractions pertinentes dans les secteurs moins connus et d'inciter plus d'usagers du parc à découvrir ces zones sous-développées.

Mieux mailler l'expérience de montagne hors des limites du parc du Mont-Royal par une variété de moyens dont les Promenades urbaines, les Escales découverte et la requalification de sites dégradés

Les espaces récupérés au détriment de la voirie excessive dans le secteur de la Clairière, lac aux Castors et maison Smith, ou des sites en périphérie du parc constituent généralement des lieux appropriés pour accueillir une fréquentation soutenue. Le chemin de ceinture, la *Promenade urbaine fleuve montagne* et les *Escales Découverte* participeront aussi à mieux répartir la fréquentation de la montagne en valorisant des sites moins connus, mais compatibles avec une fréquentation plus soutenue de la montagne.

⁵¹ http://www.centralparknyc.org/assets/pdfs/surveyreport_april2011.pdf

De même, le chemin de ceinture du Mont-Royal, dont plusieurs tronçons ont été complétés au cours des dernières années, permet aux citoyens de découvrir les qualités intrinsèques de la montagne et les paysages dans des parties du mont Royal qui étaient méconnues et laissées à l'abandon. Ce chemin de ceinture répond admirablement bien aux besoins des citoyens qui résident dans les zones les plus denses ou y transitent. D'autres projets devraient consolider les qualités paysagères du parc et inciter encore plus de citoyens et de touristes à découvrir les formidables richesses de la montagne. La *Promenade urbaine fleuve montagne*, les *Escapes Découverte*, le chemin de traverse du mont Royal et d'autres interventions en cours de planification ont pour but de consolider certains sites identitaires de la montagne. Ce chapitre ne discute pas du design de certains de ces aménagements prévus en 2017, se limitant à expliquer leur pertinence.

Il reste que le parc du Mont-Royal et la montagne plus largement, avec leur topographie exigeante, constituent des sites qui présentent des défis particuliers pour qui veut explorer le territoire par transport actif. La montée de deux, trois ou quatre cent marches ne constitue pas une activité à la portée de tous. Une randonnée de sept kilomètres autour du parc du Mont-Royal ou d'une dizaine de kilomètres autour de la montagne exige plusieurs heures et une énergie qui en limite le nombre d'adeptes. Un fractionnement de ces visites, des stratégies croisées ou des modes de transport collectif alternatifs permettraient à une plus large population de pleinement tirer parti du site et de ses qualités exceptionnelles, dans le respect de sa vocation.



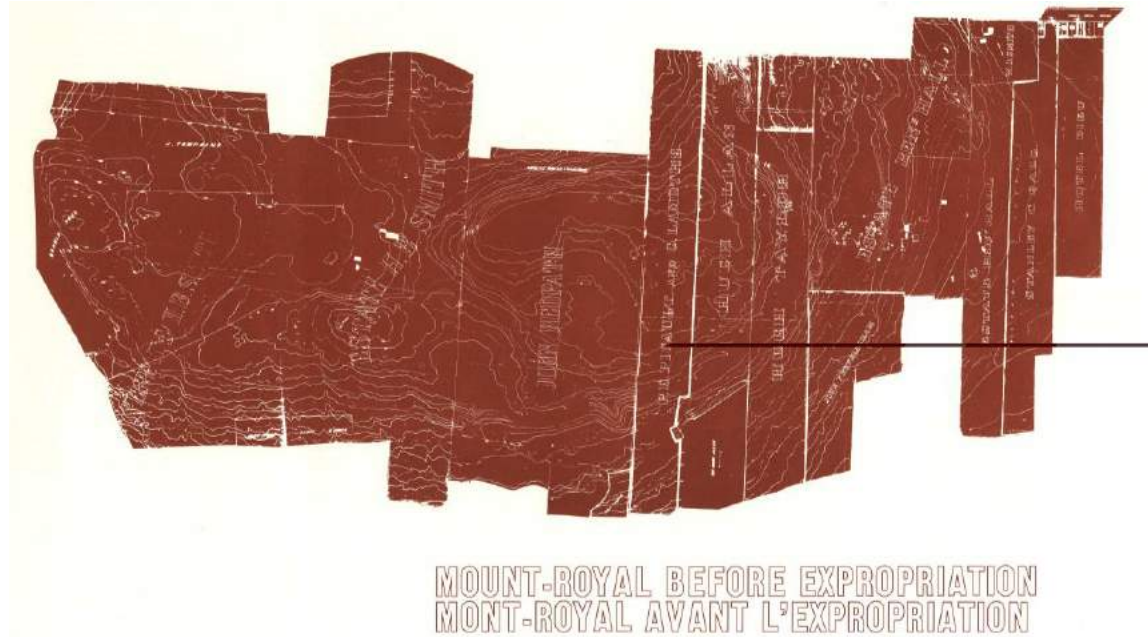
Le chemin Saint-Jean-Baptiste dans le parc Ononta du sommet d'Outremont

Acquisitions et cessions, historique et prospective

Comprendre l'évolution historique des limites du parc du Mont-Royal.

constater le processus global de consolidation et le poursuivre

Le parc du Mont Royal a été créé entre 1872 et 1876 grâce à l'acquisition d'une série de propriétés, un investissement total d'un million de dollars. Ce montant équivalait au budget annuel de la Ville de Montréal à cette époque. L'ampleur de cette somme démontre la force incroyable de l'engagement des Montréalais envers la montagne, engagement qui ne se dément pas depuis lors.



Au fil des ans, de nombreux gestes ont affecté les limites du parc. La présente section décrit les fluctuations de ces frontières. Il brosse un aperçu des transactions les plus significatives de son histoire et décrit les opportunités de consolider le territoire du parc du Mont-Royal et des autres espaces verts de la montagne.

En 1884, la Ville de Montréal consent un bail emphytéotique de 49 ans à *The Park Tobogganing Club* pour créer une glissade payante. La partie haute du toit d'un bâtiment érigé sur la colline dominant l'actuel lac aux Castors sert de lieu de lancement. La partie basse des corridors glacés traversait le territoire aujourd'hui occupé par ce plan d'eau. Cette glissade folle de près d'un kilomètre sur une piste glacée a marqué l'histoire de Montréal. Le lac aux Castors est créé peu de temps après la fin du bail en question.

Cette même année 1884, la Ville autorise la création d'un premier funiculaire menant du pied de l'escarpement jusqu'à son sommet, aux abords de l'actuelle croix. Un deuxième funiculaire sera construit en 1896 pour donner accès depuis les abords de l'avenue du Parc, aux abords de l'actuel quartier général des incendies de Montréal, jusqu'au pied de l'escarpement. Ces funiculaires seront démolis et les terrains retournés au parc vers 1930.

La plus importante amputation du parc du Mont-Royal est consentie vers 1893 pour faciliter l'implantation de l'hôpital Royal-Victoria. Ce faisant, la Ville hypothéquait l'un de ses plus importants liens entre le centre-ville et le parc du Mont-Royal.



Extrait Plunkett et Brady, date ?, BANQ, 3669942_A, ovale blanc ajouté autour des terrains du Royal-Victoria

À l'opposé, le début du XX^{ième} siècle est marqué par une série de d'acquisitions importantes entre l'actuel lac aux Castors et le chemin de la Côte-des-Neiges, dans l'axe du chemin Shakespeare intégré depuis lors au chemin Remembrance. Ces acquisitions permettent de créer un accès convivial depuis le chemin de la Côte-des-Neiges et de consolider l'encadrement visuel verdoyant du futur lac aux Castors. Seules quelques résidences seront construites sur la rue Hill Park Circle alors que le projet original aurait urbanisé la partie ouest du lac aux Castors.

La Crise de 1929 est l'occasion d'une autre cession significative, celle des terrains à l'intersection des chemins Shakespeare (Remembrance) et de la Côte-des-Neiges. Ce geste, destiné à stimuler l'emploi, a permis la construction des installations de la Défense nationale du Canada.

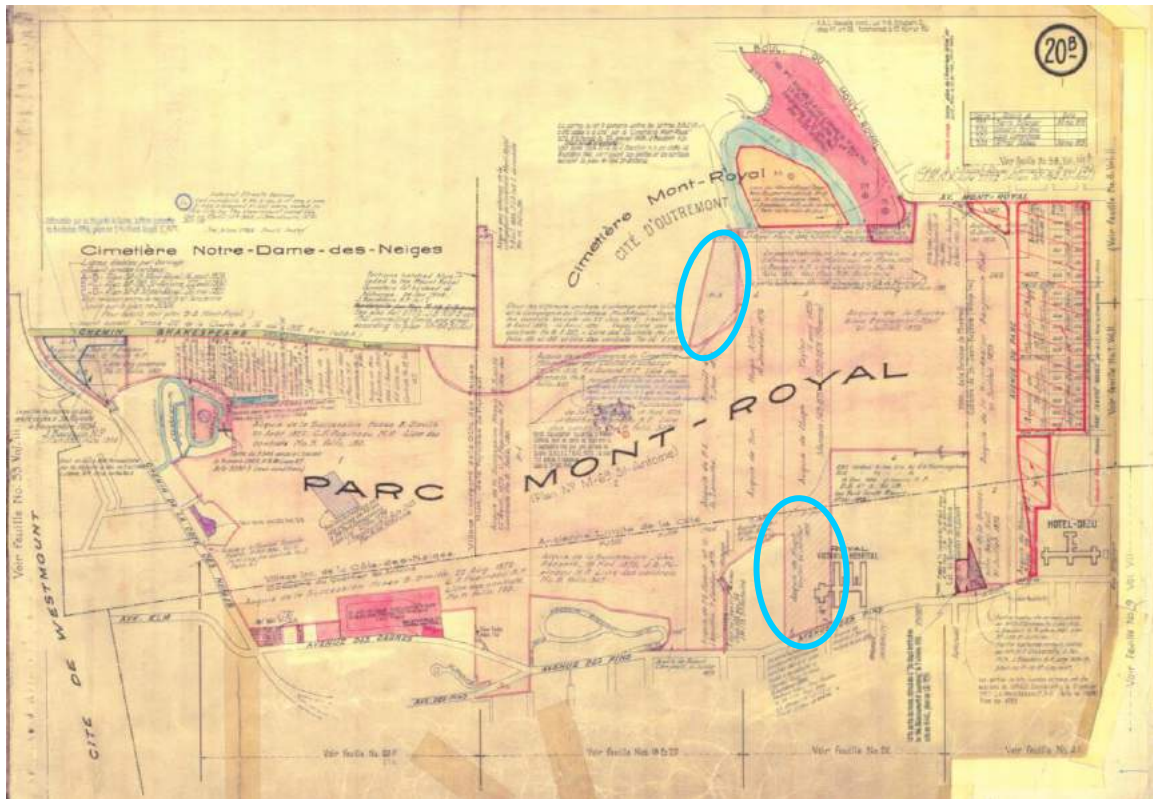
La fin de la décennie 1950 a vu les frontières du parc être grignotées à plusieurs endroits pour maximiser la fluidité de la circulation véhiculaire :

- échangeur du Parc / des Pins
- échangeur Remembrance / Côte-des-Neiges
- bretelle d'accélération Cedar / Côte-des-Neiges
- prolongement du chemin de la Côte-Sainte-Catherine
- élargissement des rues qui ceignent le parc et la montagne.

À cette époque, dans le cadre d'un échange de terrains permettant la création de la voie Camillien-Houde, le parc du Mont-Royal est amputé des terrains qui constituent aujourd'hui la partie supérieure du cimetière Mont-Royal. Olmsted proposait de créer à cet endroit un belvédère pour observer les paysages de l'entre-monts et au-delà, en direction du soleil couchant. Ce lieu offre encore l'un des plus beaux points de vue vers le sommet d'Outremont et les Laurentides. Le décor parsemé de tombes est cependant très différent.

Tel que mentionné précédemment, la levée de boucliers contre les amputations et l'amoindrissement de l'expérience offerte aux usagers du parc, force les autorités municipales à

acquérir les terrains de l'ancien hôpital pour enfants en bordure de la rue Cedar. Plus encore, les limites de la Ville de Montréal sont modifiées pour permettre l'annexion au parc du Mont-Royal d'un vaste terrain situé à Outremont et appartenant au cimetière Mont-Royal. Les abords du boulevard Mont-Royal font désormais partie du parc du Mont-Royal.



En rouge, les ajouts principaux au parc du Mont-Royal : les terrains de l'ex hôpital pour enfants de Montréal et les terrains en bordure du boulevard Mont-Royal à Outremont.

Des ovales de couleur turquoise ceinturent les principaux secteurs soustraits au parc du Mont-Royal : l'hôpital Royal-Victoria et la partie haute du cimetière Mont-Royal où Olmsted proposait un belvédère vers le nord

En 1990, le *Plan préliminaire de mise en valeur du mont Royal* propose une série d'interventions destinées à récupérer des terrains grignotés par l'hégémonie automobile. Plusieurs années seront nécessaires pour que ce mouvement ne se mette en branle.

À cette même époque, les négociations avec deux institutions de la montagne ont mené à des pertes substantielles pour le parc. Ainsi, la Ville cède par emphytéose une partie du parc du Mont-Royal à l'université McGill pour permettre à cette dernière de construire le centre sportif Thomlinson en échange d'une promesse de laisser la Ville utiliser une partie des locaux au rez-de-sol de cette construction, une promesse non concrétisée.

Quelques années plus tard, en échange d'un dollar, la Ville élimine l'emphytéose la liant depuis un siècle à l'Hôpital Royal-Victoria. En parallèle, la Ville s'engage, par servitude, à entretenir de manière écologique l'abrupt boisé bordant le parc du Mont-Royal. Cette cession a facilité l'acquisition des terrains de la cour Glen pour relocaliser l'ensemble du Centre universitaire de santé McGill. En 1998, l'hôpital abat des dizaines d'arbres pour agrandir son immense stationnement à même cet abrupt boisé. Quelques petits arbres sont plantés pour compenser cet abattage, l'arasement et l'asphaltage de plusieurs places de stationnement.

Poursuivre la consolidation de ce lieu emblématique par une finalisation optimale des projets de voirie amorcés ou planifiés

Avenue du Parc et carrefour des Pins

La dernière intervention majeure modifiant les limites du parc du Mont-Royal et du parc Jeanne-Mance fut la démolition de l'échangeur du Parc / des Pins et son remplacement par un carrefour sans étagement. Cette intervention a permis d'agrandir la portion sud-est du parc Jeanne-Mance de plusieurs milliers de mètres carrés.



Exemple de l'appropriation par le public d'un espace auparavant dédié entièrement à l'automobile, le jour de la terre le 22 avril 2012, événement qui réunissait des centaines de milliers de personnes dans et aux abords de l'ancien échangeur du Parc / des Pins

Le scénario qui avait fait consensus dans le cadre de l'analyse de la valeur⁵² ne comportait que trois voies dans chaque direction. L'aménagement final compte près de cinquante pourcent plus de voies. Pour créer un mail central large, pouvant éventuellement accommoder un tramway, des bandes de verdure de deux à trois mètres de largeur ont été rognées de chaque côté de l'avenue du Parc à même le parc Jeanne-Mance et la Côte Placide.

Cette surabondance de voies devrait être remise en question. Comparons les tronçons de l'avenue du Parc dans les quartiers Mile End, Milton / Parc avec celui traversant le parvis du mont Royal. En configuration maximale, quelques heures par jour, deux voies véhiculaires plus une voie réservée traversent le quartier Mile End. Hors de cette période de pointe, soit la plupart du temps, il n'y a qu'une seule voie de circulation. Le tronçon dans Milton / Parc, au sud de la rue Léo Parizeau est encore plus restreint, n'accueillant qu'une voie véhiculaire et une voie réservée dans chaque direction en configuration maximale, une seule voie dans chaque direction en configuration normale. Ces étroitures contrastent fortement avec la masse asphaltée de quatre voies dans un sens et de cinq voies dans l'autre au sud de la rue Duluth.

Lors des travaux de démolition / réaménagement, la circulation était réduite à deux voies dans chaque direction sans causer d'entrave majeure à la circulation. La circulation était

⁵²http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/duparc_despins_fr/media/documents/presentation150104.pdf

étonnamment fluide. On peut supposer que, suite à la campagne de sensibilisation majeure qui a accompagné les travaux de démolition reconstruction du carrefour, les usagers de la route ont opté pour d'autres stratégies de déplacement.



Avenue du Parc, deux fois plus de voies dans le parc du Mont-Royal comparativement au quartier Milton Parc

Pour corriger les disparités décrites précédemment, il faudrait évaluer sérieusement la possibilité de ne garder globalement que trois voies dans chaque direction sur le tronçon traversant l'ensemble parc du Mont-Royal/parc Jeanne-Mance. Les services publics, égout, aqueduc ou installation électrique ayant généralement été installés hors de la zone centrale, de part et d'autre de l'avenue du Parc, il serait relativement aisé et peu coûteux de doubler la largeur du mail central. Quelques traits de scie dans la chaussée excédentaire permettraient d'enlever le surplus d'asphalte. Les larges bordures de granit existantes seraient simplement déplacées pour délimiter le nouveau mail agrandi. Cet élargissement permettrait de bomber le terre-plein, créant un capiton planté de couvre-sol, élément de verdure qui améliorerait grandement la qualité du lien visuel entre les deux parties du parvis cérémonial du mont Royal.

La transformation de la partie de l'avenue du Parc située face à l'Hôtel-Dieu et au parc Léo-Parizeau permettrait de mieux mettre en valeur les édifices patrimoniaux du secteur et de créer une transition de qualité vers la tour Air Transat. Ce secteur est l'un des trois sites au pied de la montagne à partir desquels le mont Royal révèle le mieux sa majesté. Les architectes paysagistes Peter Soland et Claude Cormier, dont la proposition d'aménagement sous-tendait le processus d'analyse de la valeur, souhaitaient y créer un belvédère vers la montagne agissant en contrepoint au belvédère Camillien-Houde^{53 54}.

L'idée de réduire la chaussée à trois voies en direction sud tient compte de l'asymétrie des volumes de transit sur les voies alternatives. La rue Saint-Urbain, en direction sud, offre une

⁵³ <http://www.claudecormier.com/projet/echangeur-du-parc-des-pins/>

⁵⁴ <http://scav-csva.org/upload/publications/Conf2007P0005.pdf>

relative fluidité de circulation en matinée alors que le boulevard Saint-Laurent en direction nord, l'après-midi est systématiquement congestionnée. Ce phénomène contribue à stimuler l'accès véhiculaire matinal vers le centre-ville et probablement à sa corollaire, l'engorgement du boulevard Saint-Laurent en après-midi.



Les abords de l'intersection des avenues du Parc et des Pins, observatoire privilégié vers la montagne photo DC

Toutes ces interventions faciliteraient grandement la traversée de l'avenue du Parc par les piétons. Bref, tout comme le réaménagement du carrefour du Parc / des Pins a permis d'agrandir substantiellement les superficies utilisables par les citoyens, les interventions dans ce secteur devraient agrandir les parcs du Mont-Royal et Jeanne-Mance, les rendre plus accessibles et marquer la présence de la montagne encore plus fortement.

Extrémités de Camillien-Houde / Remembrance

L'entrée Camillien-Houde du parc du Mont-Royal est rebutante pour les piétons. Ce problème d'accessibilité piétonnière résulte de plusieurs causes dont la démolition du viaduc au-dessus du tramway lors de la construction de la voie Camillien-Houde. Pire encore, aucun accès piétonnier au parc du Mont-Royal n'a accompagné la construction initiale des voies véhiculaires. Cette géométrie étriquée a rendu peu conviviale une porte d'entrée stratégique au mont Royal, celle desservant la population d'une grande partie d'Outremont, du Plateau Mont-Royal et plus.

Pour corriger cette situation, la bande de verdure jadis annexée au bois d'Outremont et du parc du Mont-Royal devrait être recrée. Les agrandissements optimisés du côté parc faciliteraient grandement la création de voies d'accès universel vers le chemin Olmsted ou d'autres sentiers situés au haut d'une paroi rocheuse haute de quelques mètres. Ces interventions sont requises pour permettre la création d'une entrée adéquate au parc du Mont-Royal.

Depuis 1990, le projet de chemin de ceinture du Mont-Royal prévoit la construction d'une passerelle rétablissant le lien qui existait avant la démolition du viaduc au-dessus du tramway. Grâce à cette passerelle, les nombreux tronçons du chemin de ceinture créés depuis 2010 pourraient se raccorder élégamment au chemin Olmsted qui constitue la colonne vertébrale de la stratégie élaborée par ce génie pour enchanter la découverte des paysages du parc du Mont-Royal. Il sera plus amplement question de ces infrastructures dans la section traitant de l'accessibilité.

À l'autre extrémité de la voie Camillien-Houde / chemin Remembrance se trouve un autre grand secteur où le parc du Mont-Royal devrait être agrandi à même une voirie surdimensionnée. La reconfiguration du carrefour Remembrance / CDN sera analysée plus abondamment dans divers chapitres portant sur le bouclage du chemin de ceinture, la consolidation du réseau écologique et le renforcement de l'image de la montagne.

Cedar / Côte-des-Neiges

L'intersection Cedar /Côte-des-Neiges était caractérisée jusqu'à tout récemment par la présence d'une bretelle d'accélération véhiculaire de plusieurs centaines de mètres de longueur. Les piétons devaient marcher sans protection sur le même asphalte que de nombreux véhicules en phase d'accélération. Ce voisinage n'était ni sécuritaire ni accueillant pour les usagers du parc, particulièrement les handicapés pour lesquels cette entrée est la seule située entre l'entrée Peel et l'entrée Hill Park Circle, des accès distants d'un kilomètre. Les plans de restructuration de la voirie ont été présentés aux citoyens lors d'un forum organisé par Les amis de la montagne⁵⁵. L'intervention projetée permettra au parc du Mont-Royal de récupérer plusieurs milliers de mètres carrés. De plus, cette nouvelle géométrie offrira la possibilité de poser un geste mettant en valeur l'une des parois rocheuses les plus spectaculaires de la montagne et qui identifiera clairement ce lieu comme l'une des quatre principales entrées au parc du Mont-Royal, celle au Sud, le long du chemin patrimonial de la Côte-des-Neiges. Les interventions à venir devraient permettre la mise en valeur d'une séquence exceptionnelle de points de vue.



Bretelle Cedar / Côte-des-Neiges, un site très inhospitalier pour les piétons Photo DC

⁵⁵http://slemontroyalv3.sednove.ca/sn_uploads/fck//ActivitesetServices/Forum_19mars2014_BretelleCedarCDN_Vill edeMtl.pdf

Cedar / des Pins et hôpital Shriners

Pendant des décennies, l'intersection Cedar et des Pins a constitué un accès majeur au parc du Mont-Royal. Le *Plan préliminaire de mise en valeur du Mont-Royal* de 1992 avait inscrit son réaménagement à l'ordre du jour. Depuis lors, les eaux de surface ont déstabilisé les fondations de cet escalier, ce qui a forcé sa fermeture il y a une décennie environ et, plus récemment, sa démolition. La longue absence de cet escalier qui constituait un accès apprécié au parc du Mont-Royal laisse croire aux nouveaux visiteurs que l'accès véhiculaire situé à l'intersection des avenues Cedar et des Pins est une propriété privée.



Absence de trottoir sur un segment de rue qui menait à un hôpital pour enfants

Photo DC

La reconfiguration de cette intersection, telle que proposée sur le site du Bureau du Mont-Royal⁵⁶, permettrait à la fois de réduire les vitesses sur l'avenue Cedar et de sécuriser les allées et venues depuis les copropriétés aménagées à cette intersection, sur le site de l'ancien consulat de Cuba. Finalement, cette configuration permettrait d'offrir un plus large piédestal pour installer un escalier servant de point d'appel tel que l'imaginait l'architecte paysagiste Claude Cormier⁵⁷. Grâce à cette intervention, il serait ainsi possible de marquer clairement cette entrée au parc du Mont-Royal sur l'avenue des Pins par un geste qui prolongerait aussi l'agréable expérience d'une montée par la rue Redpath et l'escalier contigu au parc Percy-Walters.

Les travaux effectués en 2013 par la Ville de Montréal dans le parc du Mont-Royal permettaient aux pompiers et aux services d'urgence d'accéder au secteur Redpath-Crescent pendant la réfection complète des égouts et de l'aqueduc de ce quartier enclavé. Après cet usage temporaire, la largeur de ce chemin traversant le parc du Mont-Royal a été réduite. La surlargeur et la surépaisseur de ce chemin ont été conservées de façon à faciliter la reconstruction éventuelle de l'escalier menant à l'avenue des Pins dans l'axe Redpath.

Le départ de l'hôpital Shriners pour la cour Glen devrait aussi être pris en compte dans le réaménagement prévu de l'escalier et du secteur sis entre Redpath-Crescent et ce bâtiment désaffecté. Idéalement, ce bâtiment devrait voir ses dimensions réduites à leur portion patrimoniale. Une vocation complémentaire à celle du parc serait donnée à ce bâtiment. La

⁵⁶ http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/BUREAU_MTROYAL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/D-INTERSECTION%20AV%20CEDAR.PDF

⁵⁷ <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P20e/3c1.pdf>

migration des fonctions hospitalières devrait aussi être accompagnée de mesures destinées à réparer deux amputations faites à même le parc du Mont-Royal. Premièrement, il faudrait éliminer complètement une aire de stationnement illicite. Deuxièmement, l'accès véhiculaire devrait être réaménagé de façon à remettre au parc du Mont-Royal les terrains amputés et à marquer élégamment la présence du parc sur les terrains reverdis.

***Poursuivre la consolidation du parc du Mont-Royal
dans le cadre de la reconversion de l'Hôpital Royal-Victoria et de ses abords***



Stationnement et Pavillon des femmes de l'Hôpital Royal-Victoria Photo DC

En 2013, le *Deuxième Sommet du Mont-Royal* présente l'avenir des institutions hospitalières excédentaires et des terrains contigus comme l'un des trois enjeux stratégiques pour l'avenir de la montagne et de Montréal. La réhabilitation du site de l'hôpital Royal-Victoria constitue un défi titanesque. Ce processus de reconversion d'une échelle inédite à Montréal offrira des opportunités d'interactions convergentes entre les terrains de ces institutions et ceux du parc du Mont-Royal. Des interventions avisées permettraient d'améliorer substantiellement l'accessibilité à la montagne, les services offerts aux citoyens, la gestion des eaux de surface ainsi que la gestion des milieux naturels ou des paysages. Elles permettraient aussi de consolider ou de mettre en scène des paysages exceptionnels situés à l'interface entre l'escarpement et les spectaculaires bâtiments patrimoniaux de cet ensemble hospitalier.

En février 2015, Les amis de la montagne organisent, en coopération avec les universités McGill et de Montréal, une *Charrette interuniversitaire en design urbain*. Cette charrette, ouverte aux étudiants en urbanisme, en architecture, en architecture de paysage et en géographie des universités McGill et de Montréal, a généré des solutions plus qu'intéressantes⁵⁸. L'exercice examinait la rue Université et son prolongement comme accès privilégié à la montagne et comme axe de réappropriation de cette interface stratégique entre le mont Royal et le centre-ville de Montréal.

⁵⁸ <http://www.lemontroyal.qc.ca/fr/nouvelles//2015/Laureats-de-la--edition-2015-de-la-Charrette-interuniversitaire-de-design-urbain--388.sn>

Toutes les équipes ont choisi de déborder du strict territoire de l'Hôpital Royal-Victoria et de son immense stationnement afin de tirer parti des terrains de l'Université McGill connexes au parc du Mont-Royal. Les quatre équipes ont proposé la création d'accès sinueux mettant en scène les attraits architecturaux et paysagers de ce site méconnu.



Stationnement de l'Hôpital Royal-Victoria et escarpement du mont Royal Photo DC

Trois des quatre équipes proposaient la démolition de quelques bâtiments ciblés, action compatible avec certaines recommandations du *Groupe d'experts sur l'avenir des bâtiments hospitaliers excédentaires de Montréal*⁵⁹. Par analogie, rappelons le triste sort des pavillons de l'Expo 67 presque tous rasés après que la Ville eut tenté de les sauver systématiquement. Conserver chaque bâtiment du Royal Victoria, en attendant une éventuelle vocation, augmente significativement le risque de déperissement de ces structures en raison de l'ampleur de la tâche. Sacrifier certains immeubles de très faible valeur patrimoniale faciliterait la conservation et mise en valeur la montagne à un coût socialement acceptable.

Voici quelques orientations tirées du rapport produit par le groupe expert :

- *Il faut reconnaître et préserver le caractère patrimonial des ensembles, ce qui n'interdit pas des démolitions sélectives et permet de revégétaliser des parties du sol.*
- *La propriété des deux ensembles doit demeurer dans le domaine public, par des dispositions juridiques et fiscales appropriées, ce qui ne prohibe pas le recours à l'emphytéose.*
- *Les deux propriétés doivent demeurer d'accès public et servir la collectivité montréalaise.*
- *Il faut mettre en place une instance publique, transparente, multipartite, pour planifier et gérer la transformation des ensembles; le processus doit impliquer entre autres le gouvernement du Québec et les autorités municipales; l'instance pourrait être une société d'État ou une agence, mais avec une mission et un mandat dédiés et des moyens financiers appropriés, placée sous la direction d'un conseil d'administration représentatif des parties prenantes.*
- *Les ensembles immobiliers pourraient loger des usagers temporaires, par exemple des ateliers d'artistes.*
- *Une consultation de la population sur l'avenir du domaine institutionnel patrimonial est nécessaire.*⁶⁰

⁵⁹ <http://www.metropole.gouv.qc.ca/publications/rapport-avenir-batiments-hospitaliers-mtl.pdf>

⁶⁰ <http://www.metropole.gouv.qc.ca/publications/rapport-avenir-batiments-hospitaliers-mtl.pdf> pages 38-39

3.5.4 L'urgence de la situation

Autre extrait du même rapport : *Pour le Groupe, il faut à tout prix que les patrimoines de très grande valeur que sont les ensembles immobiliers de l'Hôtel-Dieu de Montréal et l'Hôpital Royal Victoria soient conservés et mis en valeur. Ainsi, dans cette deuxième partie de son mandat, il pense toujours que la disposition et la réutilisation des ensembles et bâtiments hospitaliers jugés excédentaires requièrent une action rapide et résolue afin d'éviter que ceux-ci s'engagent dans une spirale de dégradation susceptible, si elle dure trop longtemps, de devenir irréversible. La situation est d'autant plus urgente que les édifices de l'Hôpital Royal Victoria seront vidés de leurs occupants actuels en 2015 et que ceux de l'Hôtel-Dieu de Montréal le seront en 2016.*⁶¹

Recommandation 18 : Le Groupe recommande au gouvernement du Québec que les plans directeurs devant être élaborés pour les ensembles immobiliers de l'Hôtel-Dieu de Montréal et de l'Hôpital Royal Victoria comportent les éléments suivants :

- (1) des orientations et des principes d'aménagement en vue d'assurer une conception cohérente de la réutilisation du site;*
- (2) une stratégie de conservation et de mise en valeur du patrimoine prenant en compte les valeurs patrimoniales de l'ensemble de la propriété;*
- (3) les bâtiments à conserver et ceux pouvant être démolis;*
- (4) le potentiel de développement immobilier des diverses parties du site et les usages à privilégier;*
- (5) les gabarits et densités de développement;*
- (6) la répartition des espaces publics (parcs, rues) et privés, ces derniers aptes à être développés selon des règlements d'urbanisme actuels ou à faire élaborer;*
- (7) la parcellisation et la révision du cadastre en conséquence, s'il y a lieu;*
- (8) les régimes possibles de propriété;*
- (9) les termes des ententes sur les infrastructures et le développement;*
- (10) le financement du développement;*
- (11) d'autres contraintes d'ordre qualitatif, économique et social;*
- (12) des orientations en termes de calendrier de réalisation et de phasage;*
- (13) des éléments spécifiques à chaque ensemble immobilier;*
- (14) et tout autre élément jugé nécessaire ou utile.*⁶²

Le parc du Mont-Royal doit être agrandi substantiellement à même les terrains adjacents, non construits, qui font partie du domaine de l'ex hôpital Royal-Victoria. Le parc retrouverait ainsi certains territoires qui, jadis, lui ont été soustraits. L'inclusion de ces terrains non-construits au parc offrirait des opportunités exceptionnelles de bien mieux recoudre les liens entre le centre-ville et le parc, un enjeu central récemment souligné comme majeur par la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain dans son mémoire sur la Stratégie centre-ville.

*À l'heure actuelle, le centre-ville n'offre toutefois pas un accès simple et accueillant à ce site. La mise en place de projets structurants pour faciliter son accès et redéfinir le lien entre le mont, le fleuve et le centre-ville serait bénéfique pour la métropole*⁶³.

⁶¹<http://www.metropole.gouv.qc.ca/publications/rapport-avenir-batiments-hospitaliers-mtl.pdf> page 42

⁶²<http://www.metropole.gouv.qc.ca/publications/rapport-avenir-batiments-hospitaliers-mtl.pdf> page 63

⁶³ http://www.cmm.ca/fr/nouvelles/blog_strategie_centre-ville/

Profiter du déménagement de l'Hôtel-Dieu et de la transformation du couvent des sœurs HS-J pour offrir un accès public au bâtiment du Quartier général des incendies et étudier la possibilité de déménager cette fonction au campus de l'Hôtel-Dieu

La section sur les bâtiments abordera la question du déficit de services aux usagers du parc Jeanne-Mance et de la moitié est du parc du Mont-Royal. Le meilleur bâtiment pour offrir de tels services est l'actuel Quartier général des incendies de Montréal, édifice d'une architecture remarquable, positionné stratégiquement. Si tel est le cas, un site alternatif devra être trouvé pour cette fonction. Un des pavillons de l'Hôtel-Dieu pourrait être recyclé à cette fin en raison de son réseau électrique prioritaire, de sa desserte en transport en commun, de la facilité d'y instaurer un contrôle serré de ses accès et finalement, du caractère civique de son usage.

Mettre en valeur la magnifique sculpture de Jeanne-Mance

Le stationnement situé à l'intersection des avenues Saint-Urbain et des Pins doit être transformé en place publique célébrant l'héritage exceptionnel de Jeanne-Mance, cofondatrice de Montréal et âme de la congrégation des Sœurs hospitalières de Saint-Joseph. Au centre de ce stationnement se trouve actuellement une sculpture d'une qualité exceptionnelle, œuvre de Philippe Hébert, sculpteur réputé.



Veiller à la compatibilité entre le devenir de l'Hôtel-Dieu et celui de la résidence des sœurs hospitalières de Saint-Joseph

Il faudra assurer une complémentarité et une coordination serrée dans les processus de protection et de mise en valeur de l'Hôtel-Dieu et du site des Sœurs hospitalières de Saint-Joseph. Cette dernière propriété inclut un mur d'enceinte, des jardins et des éléments architecturaux marquants pour l'image de la montagne.



Verser à des fins de parc certains terrains du domaine public de la Ville de Montréal

Le parc du Mont-Royal et le parc Ononta du sommet d'Outremont sont bordés par quelques terrains faisant partie du domaine public de la Ville. Plusieurs de ceux-ci devraient être versés à des fins de parc pour refléter la superficie véritable du noyau vert. Ce changement de statut faciliterait l'atteinte des pourcentages de naturalisation visés pour des sites inscrits au répertoire des milieux naturels protégés de l'agglomération de Montréal⁶⁴. L'atteinte de ces objectifs pourrait ainsi se faire tout en protégeant mieux des valeurs paysagères et des patrimoines culturels de la montagne.

Poursuivre la consolidation du parc Ononta du sommet d'Outremont

Le parc Ononta du sommet d'Outremont est bordé par l'université de Montréal, l'école Polytechnique, les cimetières Mont-Royal et Notre-Dame-des-Neiges. Une collaboration de tous ces acteurs permettrait d'améliorer à la fois la qualité des paysages et la valeur écologique d'un territoire élargi. Une connectivité ciblée avec ce parc qui, un jour, devrait aussi devenir identitaire bénéficierait à tous les partenaires. Pour ce faire, ces institutions auraient avantage à utiliser les fonds offerts par la Ville et le MCCQ pour bonifier leur réseau écologique et consolider leurs paysages.



Une vue vers Outremont depuis le parc Ononta du sommet d'Outremont Photo DC

1420, boulevard Mont-Royal et faculté de musique Vincent d'Indy

La minuscule entrée du parc Ononta, à la jonction de la rue Courcellette et du boulevard Mont-Royal, jouxte les terrains du 1420, ouest, boulevard Mont-Royal. Cet ancien couvent des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie est un bâtiment d'une grande qualité architecturale. Les terrains qui l'entourent, une fois réaménagés, ne doivent pas simplement desservir les résidents des condos. Ils doivent être perçus comme accessibles par le public.

Le réaménagement optimal de ces terrains, du parc Ononta et des abords de la faculté de musique Vincent d'Indy offrirait un réseau piétonnier menant aux points de vue vers le nord en surplomb du réservoir Bellingham. Ce réseau serait relié au chemin de ceinture du Mont-Royal. Ces actions amélioreraient l'expérience offerte à tous, étudiants, professeurs, résidents du 1420, ouest, boulevard Mont-Royal, résidents d'Outremont et grand public.

⁶⁴http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/GRANDS_PARCS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/LIGNES%20DIRECTRICES%20R%C9PERTOIRE%20MN%20CG09%200512.PDF

Université de Montréal

L'université de Montréal et l'école Polytechnique pourraient tirer un très grand avantage de la présence du parc Ononta sur le sommet d'Outremont pour leurs camps de jour, leurs services aux étudiants, leurs équipements de sport, de loisir et d'équipements de restauration. Ce milieu naturel de grande qualité pourrait servir à des exercices d'observation en nature et même faire l'objet de recherches ou de projets spéciaux compatibles avec la vocation de ce parc.

La création d'un véritable chemin de traverse reliant la station de métro Université de Montréal au parc Ononta sur le sommet d'Outremont permettrait non seulement aux étudiants et travailleurs de l'université de Montréal de mieux profiter de la présence de la montagne sur leur campus, mais offrirait aussi aux citoyens de Montréal l'accès le plus direct depuis une station de métro vers le mont Royal, ses magnifiques paysages naturels et ses vues spectaculaires depuis les hauteurs

Cimetière Mont-Royal

La zone de remblais et de plantes envahissantes située entre la zone technique du cimetière et les résidences voisines devrait être transformée en secteur à valeur écologique. Y serait inséré un embranchement du chemin de ceinture reliant le parc Ononta au chemin de la Forêt, dans la zone fonctionnelle en aval de l'entrée principale du cimetière Mont-Royal.

Régulariser l'interface des parcs avec les propriétés privées ou institutionnelles

La frontière des parcs du Mont-Royal et Ononta du sommet d'Outremont avec les propriétés adjacentes est souvent floue. Des clôtures de hauteurs et de factures diverses se succèdent le long de frontières peu fréquentées. Certains gestes perturbateurs sont posés à répétition dans le parc du Mont-Royal et d'autres parcs à l'arrière de nombreuses propriétés privées :

- abattage d'arbres matures pour bénéficier d'un meilleur ensoleillement ou dégager des points de vue
- dépôt de matériaux de construction
- déversements de matériaux de jardinage, dont des espèces invasives
- création d'aménagements paysagers, sentiers, murets, clôtures, pavages, plantation d'arbres, incluant des espèces envahissantes
- installation de fils électriques ou de télécommunication sur des arbres ou poteaux



Terrain de la rue Cedar, identifié au plan de la Ville de Montréal comme partie du parc du Mont-Royal photo DC

Une analyse systématique de la position des clôtures par rapport au cadastre s'impose pour localiser et éliminer les divers empiètements sur le domaine public. Certaines possibilités d'agrandissement, de récupération de terrains ou de projets gagnant / gagnant sont souhaitables le long des frontières séparant le parc du Mont-Royal de certaines propriétés privées ou institutionnelles. Un exemple parmi d'autres, la frontière entre l'université McGill et le parc du Mont-Royal aux abords du Quartier général des incendies.

Poursuivre méthodiquement le processus de consolidation des parcs de la montagne

Depuis plus d'un siècle, le parc du Mont-Royal s'est agrandi à plusieurs reprises. Voici un rappel des agrandissements les plus spectaculaires :

- Dans les années 1920, les terrains surplombant l'actuel lac aux Castors et ceux permettant de relier le parc du Mont-Royal au chemin de la Côte-des-Neiges;
- Dans les années 1960, l'ancien hôpital pour enfants aux abords de la rue Cedar;
- Dans les années 1960, le bois d'Outremont;
- Entre 2007 et 2009, démolition de l'échangeur du Parc et des Pins;
- Élimination de la bretelle d'accélération Cedar/Côte-des-Neiges.

Ce mouvement ne s'est pas limité au sommet principal du Mont-Royal, il a aussi permis de consolider le sommet d'Outremont avec la création du parc Ononta.

Il faut poursuivre systématiquement ce processus de consolidation en modifiant les interfaces de tous les parcs avec la voirie, le domaine public de la Ville, les institutions voisines et les résidences privées. Il faut systématiquement faire respecter les limites du parc du Mont-Royal et des autres espaces verts. Il faut aussi formaliser le caractère de parc de ces espaces, en accord avec leur environnement. À défaut d'agrandir les parcs, il faut examiner tous les moyens de rendre les interfaces avec les différentes institutions de la montagne plus conviviales et développer avec elles des projets gagnant/gagnant.

Le déménagement de l'hôpital Hôtel-Dieu et surtout celui du Royal-Victoria et des Shriners offrent d'exceptionnelles opportunités de consolider le parc du Mont-Royal en créant des corridors d'accès et des aménagements de grande qualité mettant en scène les patrimoines et paysages du mont Royal.

Tout projet éventuel d'agrandissement de l'hôpital Général de Montréal devrait explorer la possibilité de transformer l'horrible champ de stationnements du côté est, en immense escalier architectural descendant de la montagne vers le centre-ville. Ces bâtiments couverts de jardins participeraient à la mise en scène des paysages plutôt qu'occulter les vues comme les propositions précédentes vivement rejetées par la population.

Toutes ces mesures ne doivent pas simplement viser à maximiser le périmètre en parcs ou domaine public, elles doivent surtout s'intégrer dans une stratégie globale permettant d'offrirait au public des espaces accueillants qui permettent de mieux apprécier l'unicité de la montagne et de ses patrimoines.

3 LES GRANDES FAMILLES D'INTERVENTION

Un processus de restauration, de réhabilitation et de mise en valeur du mont Royal incarné dans une foule de domaines d'intervention

Consolider les frontières des espaces verts de la montagne ne suffit pas. Il faut aménager le territoire de façon adéquate en poursuivant les grands objectifs préconisés par Frederick Law Olmsted visant à magnifier et enchanter la montagne.

Il faut aussi prendre en compte les différents objectifs et moyens développés dans le cadre des Plans de protection et de mise en valeur et des autres grands processus de consultation / rétroaction populaire. Les citoyens et organismes montréalais ont demandé à répétition d'exprimer le caractère unique de la montagne et de ses composantes en créant un chemin de ceinture et un réseau de cheminements piétonniers, symbolisant cette montagne réunifiée et magnifiée.

Ces grands principes ont abondamment fait l'objet de discussions au cours des dernières décennies. Cependant, plusieurs types d'action non contestées ont été occultés des débats.

Le présent texte prend le parti de discuter studieusement des enjeux et stratégies essentielles au travail de restauration, de réhabilitation et de mise en valeur nécessaire au mont Royal. Ces processus doivent s'incarner dans une foule de domaines, les uns relevant de ce qui est perçu comme naturel tout en étant des paysages humanisés, les autres étant des aménagements essentiels pour faciliter l'appréciation de ces paysages et milieux naturels et finalement les éléments qui ajoutent du piquant et complément de sens à la découverte de la montagne ou au contraire nuisent à une perception positive:

- Gestion des eaux de surface
- Mosaïque de milieux naturels
- Gestion des aires ouvertes
- Réseau de chemins et sentiers
- Bâtiments dans les parcs
- Fonctions civiques autres que celle de parc
- Œuvres d'art et paysage
- Intégration des équipements au paysage
- Ville lumineuse et masse sombre
- Réseau véhiculaire
- Changements de saisons et opérations reliées

Ce chapitre s'intéresse à la mosaïque d'interventions requises sur le domaine public ou institutionnel alors que le chapitre suivant examinera les processus intégrés de planification pour entretenir, bonifier et créer ces ensembles d'expériences poétiques au service de la montagne.

- Gestion des eaux de surface

Gérer les eaux de surface des bassins versants en ayant des objectifs paysagers, écologiques et fonctionnels

L'eau est source de vie. Elle constitue donc un élément essentiel du réseau écologique du mont Royal. L'eau est aussi un des plus grands attraits du paysage. En contrepartie, elle est la principale cause de dégradation dans le parc et ses impacts prennent une grande variété de formes. Une gestion efficiente des eaux de surface constitue donc un enjeu central de la planification et de l'entretien des espaces verts de la montagne. Ce fait mérite d'être mieux reconnu et que les mesures requises soient systématiquement adoptées.

Des décennies d'assèchement

Au XIX^{ième} siècle et au début du XX^{ième} siècle, les eaux de la montagne ont régulièrement été utilisées de façon utilitaire et paysagère. Plusieurs plans d'eau, bassins paysagers ou réservoirs à ciel ouvert ont été créés pour tirer parti des avantages de toute cette eau provenant de la montagne ou pompée sur cette dernière pour alimenter la ville. Puis, de la deuxième guerre mondiale jusqu'au début des années 1990, ces plans d'eau ont, pour la plupart, été remblayés. De plus, pendant cette période d'après-guerre, les eaux du mont Royal ont, à l'exception de l'accentuation des capacités de rétention du grand marécage vers 1960, systématiquement été captées et dirigées vers le réseau d'égouts. Cette pratique contribue encore pour beaucoup à l'engorgement du réseau d'égouts de la ville et à son débordement lors de certaines pluies diluviennes. Cette vision du tout à l'égout constitue une perte de potentiel de mise en valeur de la montagne.

Secteurs du Sommet et de l'Escarpement

En 1990, le *Plan préliminaire de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* propose qu'un travail systématique de caractérisation des bassins versants soit entrepris pour gérer les eaux de surface différemment. Le Plan propose aussi d'amorcer les travaux de restauration du parc du Mont-Royal par les secteurs du Sommet et de l'Escarpement, les parties amont des bassins se déversant vers le centre-ville et vers le plateau Mont-Royal. Les objectifs du processus étaient, d'une part, de contrôler les impacts négatifs dus à l'érosion et à la sédimentation et, d'autre part, de mettre en valeur les qualités écologiques et paysagères de cette ressource.



Avant les travaux d'aménagement



Digue pendant les travaux de construction

À partir de 1992, des travaux relatifs à cet enjeu ont été menés dans différents secteurs du parc, au gré des plans sectoriels d'intervention. Des fossés, des digues peu perceptibles ou des caniveaux en pavés ont été aménagés pour diriger les eaux en suivant les parcours jugés les plus pertinents aux niveaux écologique et paysager. Le parcours des eaux de surface a généralement été allongé pour augmenter le temps pris par l'eau pour atteindre les exutoires. Un grand nombre de conduits ont été posés sous les chemins et sentiers. Certains des égouts ont été dotés de fosses à sédiments. Trois bassins de rétention ont été créés dans le secteur du Sommet pour réduire les débits de pointe excessifs et leur conséquence, une forte érosion dans l'escarpement et les secteurs situés en aval. Deux de ces bassins situés près de la croix sont contrôlés par des digues naturalisées. Un troisième, situé derrière le chalet de la montagne et l'aire de pique-nique adjacente est géré par un muret-digue.



Digue naturalisée



Muret -digue

Bilan 2007 des enjeux et orientations

Le document intitulé *Gestion des eaux de surface et des milieux humides sur le mont Royal*⁶⁵, rendu public en 2007 dans le cadre du PPMVMR, faisait le point sur les enjeux relatifs à la gestion des eaux de surface sur la montagne. Ce document, que j'ai rédigé avec le soutien de mes collègues du Service des parcs, examinait le mont Royal et comparait sa situation hydrographique avec celle des autres montréalaises. J'y présentais les différents enjeux et développais certaines pistes de solution pour mieux contrôler les problèmes et mettre en valeur certains potentiels inexploités. Depuis ce temps, plusieurs interventions, décrites ci-après, ont été rigoureusement planifiées et mises en œuvre. De plus, les connaissances sur les milieux naturels et sur les eaux de surface ont été raffinées au cours des dernières années. Ce document faisait ressortir le fait que, dans le cadre des opérations de gestion des eaux de surface, le fait de révéler la présence du roc et de mettre en scène des roches récupérées sur le mont Royal participe à la mise en valeur du caractère montagne.

Échangeur du Parc/ des Pins

Les parties basses de l'échangeur du Parc / des Pins étaient ceinturées de hauts murs de béton. Une de ces zones aurait pu être transformée en un bassin de rétention, ce qui aurait régularisé partiellement les débits de pointe des eaux de surface s'écoulant de la partie est de la montagne. Au lieu de saisir cette opportunité, des dizaines de milliers de mètres cubiques de pierre ont été déposés et compactés pour combler ce vide.

⁶⁵ <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P24/3d2.pdf>

Entrée Peel

Les interventions les plus spectaculaires sur le système de gestion des eaux du parc du Mont-Royal ont été menées dans le secteur de l'entrée Peel. Vers 2010, un spectaculaire réseau de cascades et milieux naturels y a été créé. Cette intervention s'est amorcée en 1996, par la création, au pied du belvédère Kondiaronk, d'un caniveau long de plusieurs centaines de mètres. Grâce à ce caniveau et aux aménagements faits entre 2008 et 2010, les eaux qui se déversaient dans un égout sont maintenant dirigées avec élégance vers l'intersection des avenues Peel et des Pins de façon paysagère et écologique.^{66 67}



À certaines périodes de l'année, lorsque les débits d'eau sont importants, les cascades de l'entrée Peel, avec leur volume sonore intense, offrent une transition exceptionnellement efficace entre le brouhaha de la ville et le parc du Mont-Royal, en tant que lieu de ressourcement. Cette intervention participe de façon spectaculaire à la requalification d'un secteur qui, une décennie passée, ne payait pas de mine.

La Clairière

Le lac aux Castors, création de l'architecte paysagiste Frederick G. Todd a, dans le cadre d'un projet d'envergure, retrouvé sa splendeur d'origine et plus encore. Les opérations menées en 2012 et 2013 pour donner plus de profondeur à ce bassin miroir ont révélé un socle rocheux intouché depuis la dernière glaciation. En 2015, l'amoncellement désordonné de pierres et de dalles de granit, au bord du lac, a fait place à une cascade qui recircule les eaux du lac. Cette intervention ajoute un attrait significatif à la destination majeure qu'est le lac aux Castors. Cet aménagement sera encore mieux intégré quand la végétation sera devenue un véritable écran de verdure et que des ajustements auront été apportés aux cascades.



DC

⁶⁶ <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P20e/3b6.pdf>

⁶⁷ <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P20e/3b1.pdf>

Le processus de réhabilitation du secteur de la Clairière a permis aussi de mieux contrôler les débits se déversant vers la Côte-des-Neiges, le lac aux Castors servant comme bassin de rétention. Le processus de planification a aussi identifié d'autres potentiels de réduction des débits dans le secteur de la Clairière. Le plus important résulterait d'une réduction substantielle de la superficie des stationnements et des voies de service. La topographie de secteurs en aval des stationnements remodelés pourrait offrir des potentiels supplémentaires de rétention des eaux pluviales.



Roc caché sous les sédiments depuis plusieurs millénaires, portant des traces des dernières glaciations Photo DC

En aval du lac aux Castors, la requalification du chemin Remembrance aurait avantage à s'accompagner de la création d'un ruisseau intermittent avec des cascades longeant la paroi rocheuse. Ce ru pourrait se déverser dans un carrefour Remembrance /Côte-des-Neiges reconfiguré qui tirerait parti des points bas actuels pour créer un ou des bassins. Toutes ces interventions devraient permettre de mieux régulariser, à moyen terme, les débits des eaux de surface se déversant dans le réseau pluvial qui évoquerait la présence ancienne du ruisseau qui longeait jadis le chemin de la Côte-des-Neiges.



Plan de la façade projetée du cimetière le long du chemin de la Côte-des-Neiges :

1 la plaine 2 le chemin de ceinture 3 l'entrée principale 9 le ruisseau

En 2003, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges manifestait, dans son plan directeur, sa volonté de créer un plan d'eau évoquant le ruisseau qui a été canalisé et enterré^{68 69}. Ce projet fait partie

⁶⁸ <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/PD01/8a.pdf> et

des engagements de ce cimetière signés dans le pacte patrimonial du Mont-Royal. La création d'un tel plan d'eau serait un geste important tant au niveau du paysage que de l'évocation historique.

Consolider les tracés d'écoulement des eaux comme attraits paysagers de la montagne

Tel que mentionné précédemment, toute cette eau constitue aussi un attrait majeur du parc lorsque contrôlée et dirigée avec art. Une des stratégies dorénavant privilégiées est la création de fossés excavés jusqu'à la roche mère, avec des cascades qui réduisent les vitesses d'écoulement. L'utilisation, dans les fossés, de cailloux provenant d'excavations dans le parc est aussi une piste de solution abondamment utilisée pour ralentir la vitesse d'écoulement et conséquemment le pouvoir érosif des eaux. L'utilisation de petits cailloux ronds de rivière est à proscrire car ces derniers sont très facilement entraînés par le courant.

Pour ajouter à la complexité d'intervention sur la montagne, à certains endroits, des fractures dans le roc ou des poches de sédiments poreux laissent disparaître, sous terre, certains cours d'eau intermittents. Ces derniers réapparaissent des dizaines de mètres en aval. Il est donc impossible de n'agir qu'en fonction des calculs théoriques basés sur la topographie et les types de sols. Il faut absolument développer un suivi systématique sur le terrain après les interventions pour mesurer les phénomènes non planifiables et au besoin apporter les mesures correctives. Dans l'entrée Peel, par exemple, nous avons coulé une couche de béton dans laquelle nous avons incrusté des blocs de pierre de façon à diriger les flots.



Gérer les eaux en poursuivant des objectifs de consolidation du réseau écologique

La consolidation du réseau écologique est aussi à l'ordre du jour. Un des objectifs est de créer un système à hydropériodicité différentielle offrant un ensemble de biotopes, ce qui permettrait de maintenir la biodiversité ou de l'enrichir de façon comparable aux écosystèmes observés sur les autres Montérégiennes. Un tel système offre aux animaux une variété de biotopes où se reproduire ou s'abreuver. La possibilité de réintroduire des batraciens a été analysée dans le travail de maîtrise en biologie de Mme Kerry Landry⁷⁰.

<http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/PD01/8b.pdf>

⁶⁹ <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P24/3h4.pdf>

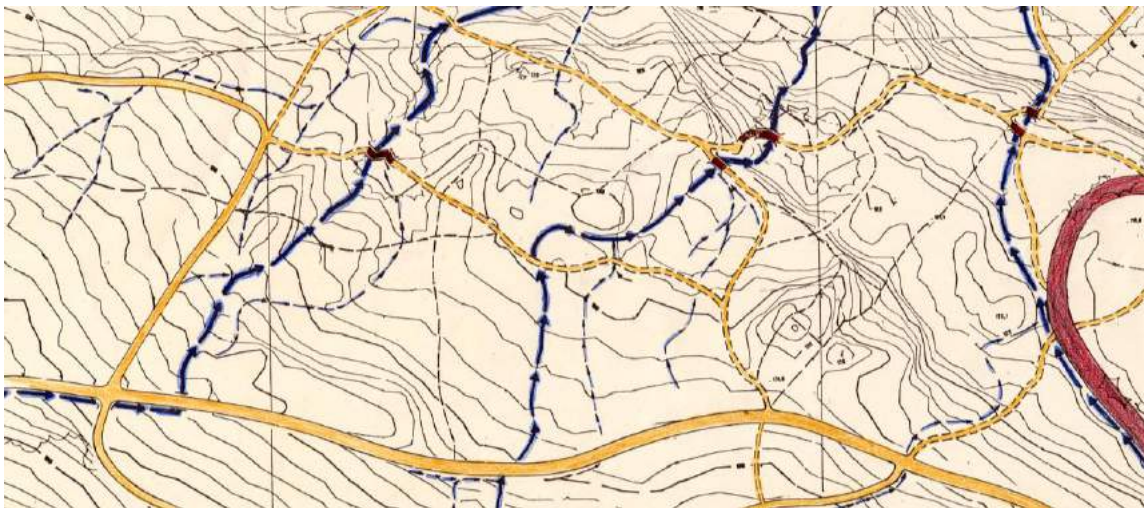
⁷⁰ <http://www.urbanecology.ca/documents/Student%20Technical%20Series/Landry.pdf>

“Based on preliminary findings a number of recommendations were identified with the aim of improving the swamp and surrounding landscape’s capacity to support amphibians, thereby promoting the long-term recovery of the blue-spotted salamander and creating the possibility of re-introducing the species that have disappeared. Recommendations include a launching a public awareness campaign; core habitat management in the form of core habitat protection, trail management and the creation of dispersal corridors; hydrologic management in the form of the creation of a wetland complex and flood and sediment control and invasive species management”.

Comme Mme Landry l’affirme, un tel processus est fort complexe. Plusieurs étapes et réévaluations devront être poursuivies avant d’amorcer une telle réintroduction et les études d’efficacité qui suivront. Une forte dose de génie créatif sera de mise pour concilier tous les objectifs en un tout cohérent, respectueux de l’ensemble des patrimoines.

Prendre un soin particulier des jonctions entre le réseau hydraulique et les sentiers

Les chemins et sentiers de la montagne, dotés généralement de pentes très douces, entrecoupent le trajet normal des eaux de surface qui s’écoulent en suivant des pentes naturellement plus fortes. Ces points de croisement constituent des lieux privilégiés d’accumulation des matériaux charriés par les différents torrents de la montagne. Ces matériaux, poussière de pierre, feuilles, branches, détritiques, cailloux, forment un magma qui peut facilement colmater l’extrémité amont des tuyaux sous les sentiers et chemins. Lorsque les eaux ne peuvent plus circuler dans les tuyaux ou que leur débit excède de la capacité du réseau, on peut voir dans les cheminements se former des ruisselets qui érodent les matériaux fins en causant bien des inconvénients aux usagers des espaces verts.



La gestion des sols et des débris lessivés et transportés par les torrents constitue un autre enjeu sensible. Il faut prioritairement freiner les processus d’érosion par des pratiques appropriées et soutenues, d’aménagement et d’entretien.

De plus, les débris arrachés et les particules en suspension doivent être capturés hors du réseau écologique ou des pelouses. C’est pourquoi les trappes à sédiments existantes doivent être installées et entretenues assidûment. D’autres mécanismes de contrôle devraient aussi être aménagés dans le cadre des futurs processus sectoriels de planification intégrée.

Au printemps, lors des coups de chaleur, le blocage de l'écoulement des eaux vers les fossés et caniveaux par certaines pistes de ski de fond constitue une amorce récurrente du processus d'érosion longitudinale dans le chemin Olmsted. Des petits corridors d'écoulement des eaux doivent donc systématiquement être tracés avant chaque redoux.

Prévoir et tenter de tempérer les conséquences probables du dérèglement climatique

Le dérèglement climatique a modifié le régime hydrique qui prévalait il y a cinq ans ou plus. La hausse spectaculaire de l'énergie stockée dans l'atmosphère et les océans risque d'accélérer encore plus ces dérèglements climatiques. Le météorologue général du Canada disait récemment que la caractéristique première de l'évolution actuelle du climat est son imprévisibilité avec une augmentation globale du nombre et de l'intensité des phénomènes extrêmes: canicule / sécheresse / tornade / verglas / vortex polaire décalé vers le sud... Des pluies torrentielles dont l'occurrence était rare sont devenues monnaie courante. Des mesures d'adaptation s'imposeront tôt ou tard.

Règlement municipal C-1.1 sur la gestion des eaux de surface

La Ville de Montréal s'est doté du règlement C-1.1 pour réguler le débit des eaux pluviales hors du réseau de voirie. Ce règlement exige que soient planifiées, propriété par propriété, des interventions réduisant à un débit contrôlé la quantité d'eau se déversant dans le réseau d'égouts en provenance de chaque territoire où des interventions ont modifié la situation existante. La voirie urbaine n'est pas visée par le règlement, alors que les surfaces imperméables situées hors de la voie publique y sont assujetties. Pourtant, la géométrie de certaines rues se prêterait bien à l'installation d'ouvrages destinés à régulariser les débits de pointe des eaux de surface. Par exemple, certaines portions souterraines de la voie Camillien-Houde situées sur des remblais devraient être réaménagées comme bassins de rétention.

Cette exigence de réduire les débits dans les parcs à une quantité minime est généralement très pertinente dans la très grande majorité des parcs. Ainsi, les sites à topographie plane, comme les parcs Jarry, de Maisonneuve ou La Fontaine se prêtent merveilleusement à de telles interventions. Ces interventions peuvent généralement être planifiées de façon à constituer des attraits paysagers et à consolider la valeur écologique de ces parcs. De plus, en raison des caractéristiques topographiques de ces sites, les coûts de ces interventions sont très raisonnables en regard des bénéfices retirés.

À l'opposé des parcs mentionnés précédemment, les flancs de la montagne qui se déversent vers le centre-ville et le plateau Mont-Royal, sont caractérisés à la fois par une topographie accidentée, une faible épaisseur des sols ou même des affleurements de roc. Peu ou aucune absorption possible. Cette conjonction de facteurs génère régulièrement des torrents dont le pouvoir érosif est exceptionnel. Pis encore, cette configuration en pente forte ne permet que très difficilement, contrairement aux autres parcs mentionnés, de retenir les eaux de façon significative.



Les pentes fortes caractérisant les versants du mont Royal

D'autres facteurs rendent les interventions de régulation des eaux particulièrement complexes à planifier. Premièrement, les abrupts de la montagne sont très largement couverts de bois à grande valeur écologique. Le pied de ces pentes est aussi largement boisé ou couvert de lieux de grande valeur écologique. Rares sont les espaces où la création de bassins de rétention ne causerait pas de dégradation inacceptable au point de vue de la biodiversité.

Deuxièmement, la plupart des aires non boisées, en milieu moins pentu, sont situées à la frontière entre le parc du Mont-Royal et la voirie. Généralement, ces sites présentent une très grande importance patrimoniale et paysagère. Ces sites se distinguent aussi par leur rôle stratégique dans l'accueil des visiteurs à la montagne. Ce dernier enjeu était abordé dans le chapitre portant sur l'orientation des visiteurs. Les importances écologique et paysagère de ces lieux seront décrites dans les chapitres traitant de la gestion des milieux naturels et des aires ouvertes. Bref, il risque fort d'être à la fois très coûteux et fort nocif pour les milieux naturels et les paysages de la montagne de réduire à un niveau infime le débit des eaux du mont Royal déversées dans le réseau d'égouts.

Aussi, les enjeux de gestion des eaux de surface devraient être examinés de façon plus large en incluant les territoires institutionnels adjacents aux espaces verts appartenant à la Ville de Montréal. Ne pourrait-on pas, à l'image des crédits carbone, développer des crédits rétention d'eau qui permettraient d'intervenir de façon plus respectueuse des paysages et des patrimoines naturels et culturels?

Si l'objectif de réduction drastique peut aisément être atteint pour la plupart des stationnements et des chemins de parc, cette approche pourrait cependant s'avérer contreproductive, si les exigences réglementaires demeuraient telles qu'un projet visant à réduire substantiellement des superficies asphaltées et imperméables serait mis de côté parce que les volumes émis demeureraient non conformes à cette règle. Il se pourrait alors que l'adage "Le mieux est souvent l'ennemi du bien" soit confirmé une fois de plus. Des surfaces imperméables seraient conservées dans leur état actuel. Les bénéfices sociaux, écologiques ou paysagers ne seraient pas atteints et finalement d'importants volumes d'eau continueraient à se déverser dans les égouts.

Utiliser une partie du stationnement derrière l'ancien pavillon des femmes de l'hôpital Royal-Victoria pour régulariser les débits de pointe et pour assumer d'autres fonctions

Le site présentant le meilleur potentiel pour régulariser les eaux des bassins se déversant vers le centre-ville et le Plateau Mont-Royal est un vaste stationnement relativement plat derrière l'hôpital Royal-Victoria. Ce territoire qui faisait jadis partie du parc du Mont-Royal a été cédé à cette institution hospitalière par la Ville de Montréal, en 1993, pour 1\$. Le déménagement récent des fonctions hospitalières a laissé inutilisé cet espace dégagé, dont une grande partie pourrait être transformée en bassin de rétention. Cette intervention permettrait aussi de créer un milieu naturel complémentaire à l'écosystème existant et de mettre en scène de façon spectaculaire l'escarpement et les divers bâtiments patrimoniaux situés au pied de ce stationnement.

Planifier les interventions hydrologiques en suivant des objectifs à long terme

Un processus d'analyse du réseau hydrographique a récemment été lancé afin d'orienter les actions prévues dans le cadre des futurs projets d'aménagement. Un objectif prioritaire de cette étude serait d'amplifier la capacité écologique et fonctionnelle du réseau. Le secteur du marécage et de l'entrée Peel constitue le secteur prioritaire d'intervention à ce niveau en raison des risques de destruction qu'occasionnerait une pluie exceptionnelle.

Modifier la réglementation relative aux eaux de surface sur le territoire du mont Royal

La réglementation sur la gestion des eaux devrait être modifiée pour tenir compte des caractéristiques topographiques, de la protection des milieux naturels ainsi que de la préservation des patrimoines culturels. Il faudrait systématiquement intégrer un volet gestion des eaux de surface sur la voirie publique, aux endroits où la Ville peut intervenir efficacement à un coût raisonnable. Il faudrait étudier aussi la possibilité d'émettre des crédits de gestion des eaux de surface. Bref, il faut développer une stratégie de développement durable à très grande échelle qui tienne compte des besoins, des opportunités et des limites physiques des différents territoires urbains. Il serait insensé de détruire nos patrimoines ou éviter de réduire l'ampleur de certaines surfaces asphaltées parce qu'une telle transformation doit s'accompagner en corollaire de l'atteinte d'objectifs excessifs pour des sites si fragiles et précieux.

- Mosaïque de milieux naturels

***Protéger et renforcer la mosaïque des milieux naturels
dont certaines caractéristiques sont menacées***

Diverses menaces, reliées au dérèglement climatique et à d'autres causes perturbent de larges parties de l'écosystème et en réduisent la qualité. Insectes, champignons, virus et autres perturbations risquent de fragiliser ou d'anéantir certaines populations végétales dans un avenir prévisible. Déjà, certaines espèces végétales envahissantes ont accéléré leur prise de contrôle de vastes friches et aires boisées depuis le grand verglas de 1998.

Parmi les 98 000 arbres du parc du Mont-Royal recensés en 1990, 26 000 étaient des frênes. Quelle a été l'évolution de ce genre depuis ce temps, au niveau du nombre de tiges, des diamètres ou des surfaces tarières? L'arrivée imminente de l'agrile menace sérieusement les populations de cet arbre si précieux pour nos villes et nos milieux naturels. Si l'agrile devait exterminer ce genre dans certains secteurs du parc, des ouvertures béantes apparaîtraient dans la canopée. L'exemple le plus frappant à cet égard est le marécage dont presque tous les arbres disparaîtraient, hormis quelques saules. Des stratégies devront donc rapidement être développées, non seulement en fonction de la valeur écologique, mais aussi de la valeur paysagère des zones affectées.

Le frêne est une espèce pionnière, c'est-à-dire que cette espèce est l'une de celles qui colonise les territoires perturbés. L'abondance actuelle de frênes dans le parc du Mont-Royal résulte donc largement de l'importance des coupes effectuées entre 1950 et 1960. L'image qui suit montre l'ampleur des surfaces affectées par ces coupes massives d'arbres et d'arbustes.

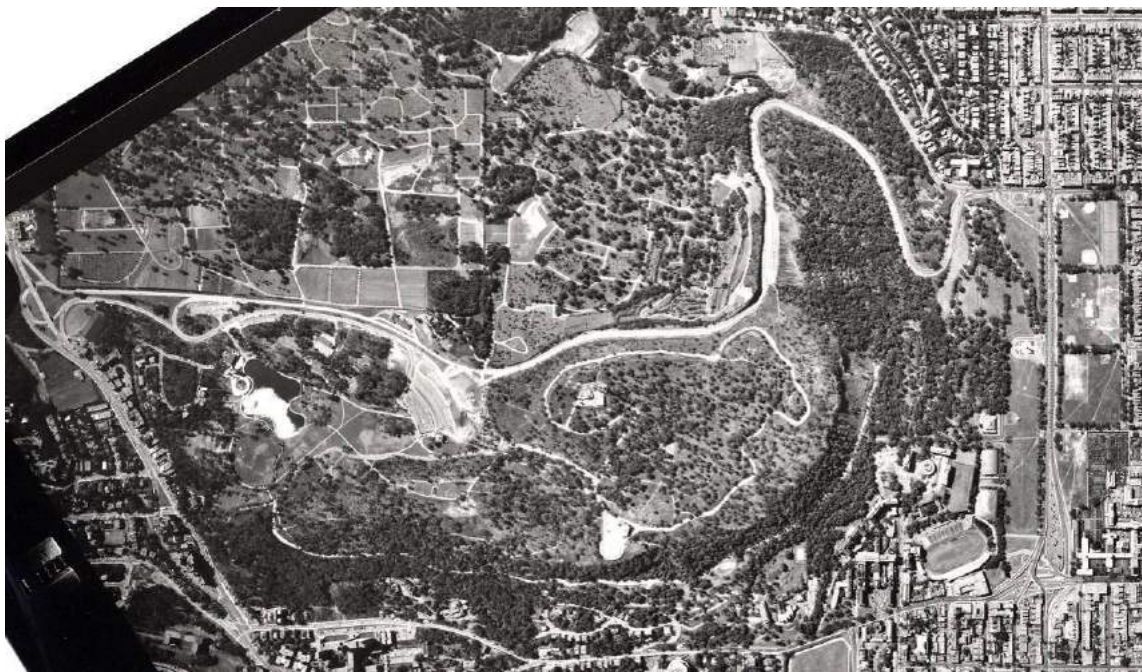


Photo aérienne 1964, Q64507-174 L'ampleur des zones ouvertes résulte largement des coupes de moralité menées sur les hauteurs du parc et le ruban de bois préservés dans l'escarpement et à ses pieds

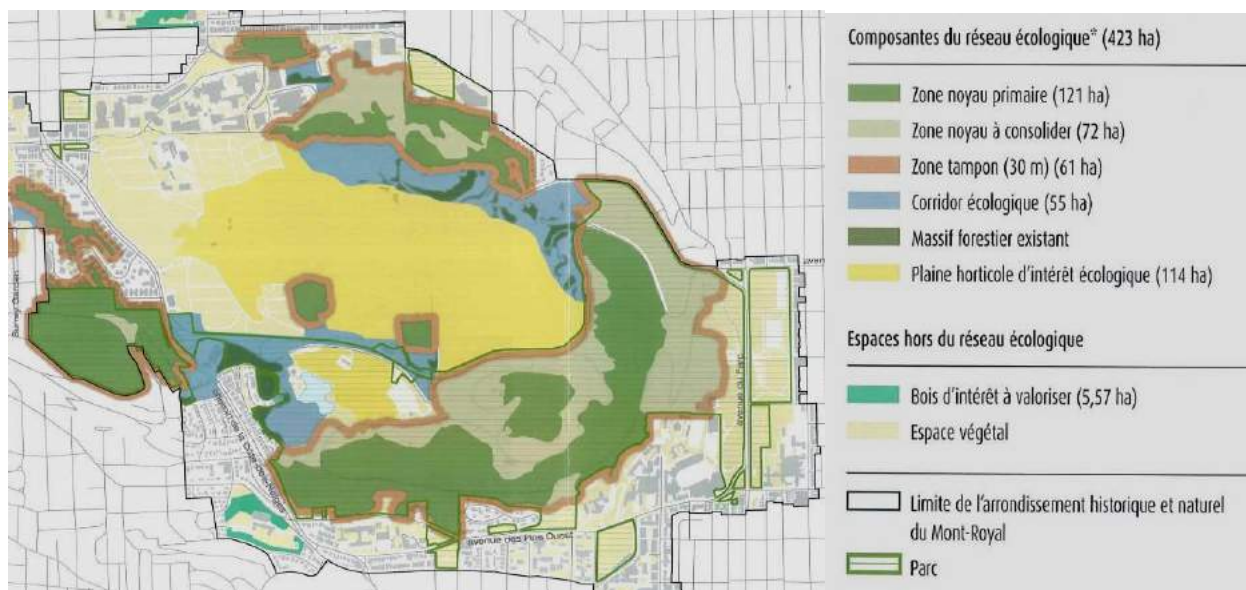
Des travaux sylvicoles d'importance ont été menés au fil des deux dernières décennies pour favoriser une évolution des populations vers une saine biodiversité. Ainsi, plus de 300 000

arbustes et plusieurs dizaines de milliers d'arbres ont été plantés dans le cadre de travaux d'aménagement ou de gestion écologique entre 1992 et maintenant. Parmi ces végétaux se trouve une très grande proportion d'espèces fruitières plantées en ayant pour objectif d'attirer une faune diversifiée et abondante.



Photo mont Chauve vers 1964

Jadis, les sommets du parc du Mont-Royal étaient dominés par la silhouette des nombreux pins blancs. La colline qui surplombe la rue Cedar était même surnommée « *the Pines* » sur le plan Sitwell de 1872. Cette abondance de pins blancs, de pruches et de thujas est caractéristique de l'écologie et du paysage des autres Montérégiennes. En 1992, il ne restait plus que de rares pins blancs et qu'une seule pruche dans le parc du Mont-Royal. Depuis 1992, afin de consolider paysages et milieux naturels, des centaines d'arbres, incluant de nombreux pins blancs et pruches d'Amérique ont été plantés dans des environnements appropriés. Ces deux espèces d'arbres sont particulièrement appréciées, été comme hiver, par certaines espèces d'oiseaux. Il faut espérer qu'un jour, la présence de conifères devienne comparable à celle observable sur les autres montérégiennes ou à ce qui existait jadis sur le mont Royal. Cela devrait permettre au réseau écologique du mont Royal de mieux résister à l'arrivée prévisible de certaines infestations dévastatrices. Plus encore, le positionnement stratégique des conifères peut contribuer significativement à rehausser la beauté des paysages, surtout en hiver.



L'intégration des stratégies écologiques mises de l'avant par le PPMVMR est systématiquement poursuivie dans les opérations d'aménagement à grande échelle, que ce soit pour consolider les zones noyaux écologiques ou pour créer de véritables corridors écologiques entre ces noyaux, qu'ils soient à l'intérieur du parc du Mont-Royal ou entre ce parc et d'autres noyaux situés sur des propriétés institutionnelles ou sur le bois Summit. Ces liens sont particulièrement appropriés pour offrir un éventail d'habitats complémentaires essentiels à la survie ou au retour de certaines espèces caractéristiques de milieux naturels de grande qualité.

L'un des projets les plus prometteurs à cet égard est certes le réaménagement du carrefour des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges. L'un des points saillants serait la création d'un corridor écologique entre le parc du Mont-Royal et le bois Summit, incluant une bande verte pour laquelle la Défense nationale du Canada a signé un engagement dans le cadre du pacte patrimonial du Mont-Royal. Ce projet devrait aussi s'intégrer à la stratégie globale de mise en valeur des eaux du secteur de la Clairière mentionnée dans la section précédente. Cette intervention pourrait être spectaculaire, avec la création d'un système de cascades en bordure des parois rocheuses qui longent le chemin Remembrance sud et leur déversement dans un bassin créé dans les zones basses de l'échangeur actuel. Grâce à cette composante hydrique, le réseau écologique deviendra beaucoup plus performant.

Les milieux naturels du bois Summit devraient aussi être grandement bonifiés par cette intervention, tout comme la gestion de ses eaux. Idéalement, la gestion des eaux du bois Summit devraient être repensée en fonction de critères écologiques et fonctionnels. Idéalement, une bonne partie des eaux de surface du bois Summit seraient canalisées vers un pont vert avant de se déverser en cascade dans un bassin créé au point bas actuel du secteur.

- Gestion des aires ouvertes

Magnifier les aires ouvertes, les rendre plus esthétiques et accueillantes en accentuant l'illusion de leur ampleur



Photo Côte Placide par DC

Le soleil levant et le couchant révèlent toute la beauté plastique de la topographie ondoïssante de la montagne. Ce phénomène de succession de plans est particulièrement perceptible dans les aires ouvertes avec pelouse.

Faire cesser la transformation progressive des surfaces gazonnées en friches colonisées par des plantes invasives

Il y a six décennies, les aires gazonnées et fauchées occupaient plus de la moitié du parc du Mont-Royal, comme le démontre clairement la photo aérienne de 1964 observable sur la page précédente. En 2006, il ne restait plus que 8% en aires gazonnées et 15 % en surfaces dites d'arbres sur pelouse. La superficie de ces deux catégories est bien moindre actuellement en raison de la réduction continue des surfaces de tonte. Le phénomène est particulièrement criant dans les aires d'arbres sur pelouse.

Généralement, la transformation des aires gazonnées en friches et en bois survenue avant le grand verglas de 1998 a grandement consolidé le réseau écologique. Cet accroissement de la superficie des milieux boisés, combinée à leur connectivité a permis au mont Royal d'améliorer son attractivité pour une grande diversité d'animaux, dont plusieurs espèces d'oiseaux.

D'un autre côté, les aires laissées à une renaturalisation aléatoire depuis 1998 ont massivement été colonisées par des espèces envahissantes, nerprun, érable de Norvège, cynanche... Ces espèces étouffent les plantes indigènes et prennent peu à peu le contrôle de différents territoires, en y entraînant peu à peu une réduction notable de la biodiversité. Ces nerprunaies et autres aires infestées fournissent une multitude de semences qui participent à l'envahissement des bois et friches adjacents. Des opérations, circonscrites et intenses, ont été menées par la Ville et Les amis de la montagne pour éradiquer les espèces indésirables et les remplacer par des massifs d'espèces indigènes. Toutefois, le travail doit se poursuivre de façon encore plus soutenue pour circonscrire les graves menaces au réseau écologique.

Les pelouses et les aires d'arbres sur pelouse sont des espaces privilégiés pour la tenue d'activités spontanées ou d'événements organisés. Les Montréalais et les touristes s'y massent

par milliers à chaque belle fin de semaine estivale ou automnale. La réduction des aires gazonnées et des zones dites d'arbres sur pelouse grève peu à peu la capacité du parc à accueillir convenablement les usagers. Le projet de réaménagement des voies d'accès et des stationnements au cœur du parc du Mont-Royal devrait permettre d'agrandir substantiellement la surface des pelouses et des prairies aux abords de la maison Smith, un site stratégique pour l'accueil, l'animation et la tenue d'activités.



La qualité des gazons est aussi un facteur majeur de l'appréciation des usagers, tant au niveau esthétique que kinesthésique. En effet, une terre battue ou boueuse, est bien moins agréable à fouler qu'un gazon moelleux. Cette transformation progressive de certaines pelouses en aires boueuses résulte largement de l'ombre dense que certains arbres génèrent. L'ombre du feuillage des érables de Norvège est si dense qu'il inhibe non seulement la croissance du gazon, mais aussi celle d'une multitude d'espèces végétales. Les sous-bois deviennent peu à peu constitués exclusivement des repousses de cette seule espèce.

Dans certains secteurs, l'absence d'un système fonctionnel et cohérent de circulation piétonnière et véhiculaire ainsi que le positionnement de certains éléments fonctionnels incitent les véhicules d'entretien à circuler hors sentier, ajoutant ainsi des ornières à ces vastes zones en terre battue.

Soigner la mise en valeur de certains arbres de qualité en tant qu'éléments structurants du paysage

Olmsted soulignait que l'arbre en lui-même ne doit pas devenir le but, c'est son rôle qui compte. Un arbre peut remplir plusieurs rôles. Il peut servir de point focal, adoucir la présence d'un élément discordant, se mêler à d'autres pour former un massif. Il peut encadrer une vue, ajouter de la diversité écologique ou apporter une texture spéciale au paysage.

Certains arbres situés dans les aires ouvertes sont de véritables sculptures vivantes. Ils doivent être bichonnés pour mettre en valeur leurs grandes qualités paysagères. À plusieurs endroits, il serait approprié d'éliminer certains spécimens de piètre qualité paysagère qui nuisent à la pleine appréciation de ces arbres spécimens ou des paysages.

La foresterie esthétique préconisée par Olmsted doit devenir un objectif majeur et une pratique assidue pour toute l'équipe de planification et celle de l'entretien.



À l'opposé, un arbre planté au mauvais endroit peut banaliser le charme d'un paysage. Dans certaines zones, l'ajout d'un seul individu ou d'un groupe élimine peu à peu lumière particulière d'une petite clairière. La luxuriance d'un bois, mise en opposition au caractère dégagé des pelouses donne une plus grande force paysagère à l'un et à l'autre. En 2014, des dizaines d'arbres ont été plantés sur les pelouses ceinturant le lac aux Castors. Cette opération a été menée par l'arrondissement Ville-Marie sans concertation avec l'équipe du GPVMR ni approbation du MMCQ. Quelques-unes des localisations choisies sont fort discutables au niveau du paysage et entrent en contradiction avec des interventions menées par l'équipe des grands parcs, dont les interventions requièrent systématiquement des consultations et autorisations multiples.

En 1992, des dizaines de frênes ont été plantés autour du stationnement de la maison Smith pour atténuer l'impact de cette infrastructure. À plusieurs reprises, Héritage Montréal a dénoncé ce geste qui réduisait considérablement l'ampleur de la clairière désirée par Olmsted, clairière qui contribue significativement à l'expérience offerte aux usagers du parc.

C'est pourquoi, l'équipe de planification du Mont-Royal souhaitait ne pas protéger ces frênes contre l'agrigle. Elle planifiait plutôt recréer une clairière de grande ampleur grâce à un éventuel réaménagement des stationnements. Cette stratégie, présentée à de nombreuses reprises à la Table de concertation du Mont-Royal avait un aval clair des membres de la Table. Curieusement, ces arbres, indésirables au niveau du paysage, furent protégés prioritairement alors que des centaines de spécimens d'intérêt, situés dans les bois, ont été laissés sans protection.

Le plan de Frederick Law Olmsted n'illustre aucun alignement d'arbre à l'intérieur du parc. Actuellement à l'intérieur du parc, le chemin de la maison Smith, datant d'avant l'engagement d'Olmsted, constitue l'exemple par excellence d'un sentier encadré par des alignements d'arbres matures. Hormis de rares alignements anciens, il est inapproprié de créer de nouveaux alignements contraires à l'esprit des aménagements préconisés par Olmsted. La plantation d'un alignement rend très difficile la modification ou l'élimination d'un segment de sentier ou de chemin peu approprié.

Travailler l'esthétisme des transitions entre les aires ouvertes et boisées

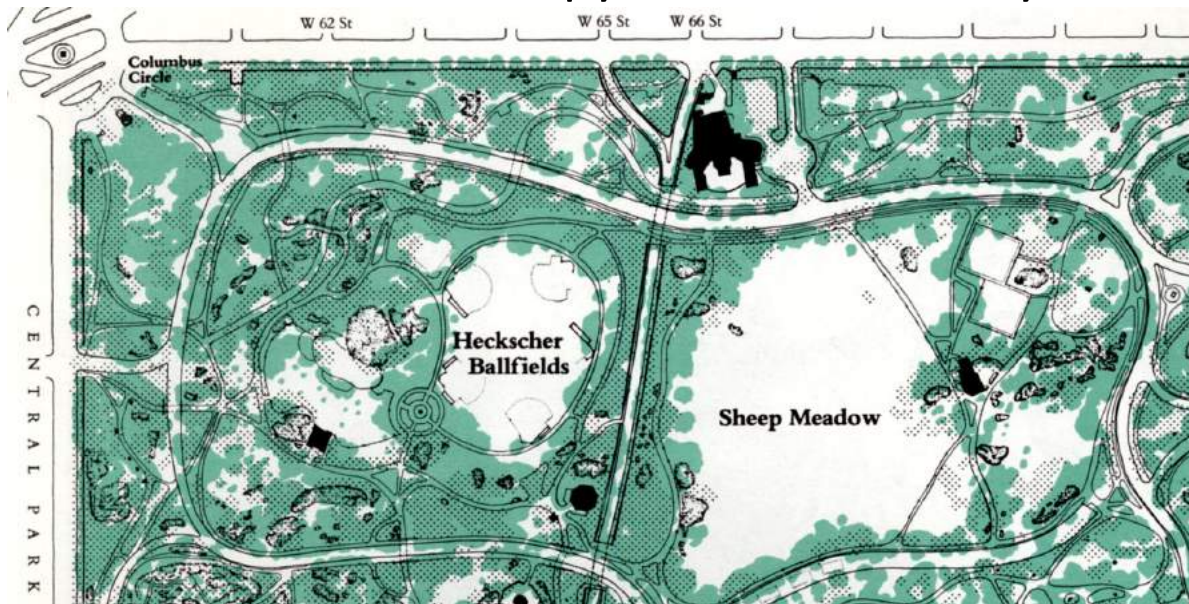
Actuellement, la limite entre les aires gazonnées et les bois longe généralement les sentiers ou suit la ligne de moindre effort déterminé par les tondeuses à gazon. Un rapport sur l'évolution de Central Park à New York démontrait que, pendant plus d'un siècle, la subtile beauté de certains secteurs héritée du génie d'Olmsted s'était lentement estompée en raison de pratiques déficientes qui laissent des formes fluides se transformer en mur végétal quasi-continu, occultant les percées visuelles vers des rochers ou des paysages lointains. Cette banalisation est contraire aux meilleures pratiques des paysages artistiques de clairières. Une clairière classique, parfaitement réussie, permet au promeneur de déambuler en voyant certains horizons lointains repoussés au fur et à mesure qu'il avance. Cette expérience kinesthésique de vastitude invite à la paix intérieure, à la sérénité.

A Solid Wall at the Meadows' Edge

The original Greensward Plan called for a loose configuration of trees at the edges of meadows in order to give the impression of receding lawns rather than ones that terminates abruptly. The latter effect, unfortunately, now prevails. The individual specimens and loose clumps of trees that once gave the meadows an illusion of indefinite space have been cut back... Consequently, rigid walls of trees now ring the Sheep Meadow, the North Meadow and the East Meadow.

Rebuilding Central Park A Management and Restoration Plan, Draft Edition 1985, p. 36

The Tree Canopy : 1873 and Today



Meadow

Even though the Park is surrounded by buildings, it is still possible to reestablish the illusion of unlimited space in parts of the Park. The meadows offer this opportunity. To co-create a sense of free unbounded openness, it is necessary to apply the same artistry in landscape composition as was used during the Park's first 50 years.

Meadow edges should be made irregular and indefinite. Where now a virtual wall of trees exists, ever tightening and shrinking the meadows boundaries, there should be an indentation and spatial extension of the tree line. This in-and-out effect will cause the eye to perceive a flowing, apparently limitless greensward rather than a tightly defined open space. In order to achieve this, it will be necessary to remove some trees and to plant others. However, specimen trees should be retained even if they are inappropriately sited, but then not replaced when they die.

Rebuilding Central Park A Management and Restoration Plan, Draft Edition 1985, p.38

Une meilleure concertation des équipes d'aménagement et d'entretien au service de la poésie des paysages permettrait de créer un ensemble de pleins et de vides qui masquerait et révélerait tour à tour les percées visuelles, au gré des parcours et qui, surtout, mettraient en scène la beauté de la montagne. Ils permettraient aussi de mieux moduler les points de vue et les ouvertures vers les parois rocheuses. L'objectif final est d'offrir une appréciation plus équilibrée des différentes œuvres et d'optimiser leur dialogue avec le paysage.

Les bois et les prairies offrent des ressources complémentaires pour la faune. Gérée adéquatement, cette complémentarité peut contribuer significativement à la biodiversité de la montagne. C'est pourquoi, certaines zones actuellement en friche, en pelouses ou en asphalte pourraient devenir des prairies qui seraient tondues à chaque année ou à chaque deux ans, de façon à garder les caractéristiques recherchées au niveau de la biodiversité.

■ Réseau de chemins et sentiers

Maintenir un réseau convivial de sentiers et chemins, l'outil par excellence pour apprécier les paysages de la montagne

Les citoyens découvrent l'essentiel du parc grâce au réseau de chemins, de sentiers, de passerelles et d'escaliers. Ce réseau est un puissant instrument de démocratisation. L'ensemble du réseau piétonnier et partiellement cycliste (podo-cyclable ou polyvalent) couvre environ 8 % de la superficie du parc.

Certains beaux jours, la foule y est si dense que les infrastructures aménagées peinent à contenir tous ces promeneurs. Une fréquentation aussi intense fait que bien des promeneurs ne peuvent jouir du sens de la nature tant recherché.

Le plaisir résultant de la promenade dans les milieux naturels et les aires ouvertes tient pour beaucoup à la qualité des chemins, sentiers et escaliers. Si des flaques de boue ou des ornières profondes se créent, si les escaliers sont glacés ou couverts de gravier qui roule sous les pieds, la nécessité de déduire le trajet le moins inconfortable, parmi une série d'options risquées ou désagréables, accaparerait l'attention du promeneur. Ce faisant, ce dernier sera moins apte à déguster pleinement les paysages et à ressentir l'apaisement d'une marche en forêt ou dans un milieu ouvert.



Le parc du Mont-Royal est probablement le grand parc urbain d'Olmsted où la déambulation contemplative en forêt est la plus conviviale photo DC

Les chemins ont été construits en poussière de pierre ou dans un mélange de terre-pierre de façon à paraître les plus naturels possible. Cette configuration est particulièrement appréciée par les coureurs. De plus, l'absence d'asphalte sur presque tout le réseau piétonnier permet de ralentir les cyclistes et de dissuader largement la pratique de la planche ou du patin à roulettes.

En raison du grand achalandage du parc du Mont-Royal et des contingences résultant de certaines particularités géographiques (pente, volume et vitesse de l'eau, perméabilité, types de sédiments...), la qualité des chemins nécessite une attention constante, proactive, pour éviter la création de crevasses profondes ou le transport de sédiments sur ces chemins en poussière de pierre.

La colonne vertébrale de ce réseau de découverte du parc du Mont-Royal est le chemin Olmsted, conçu à l'origine pour des calèches. Olmsted a planifié ce chemin de façon à ce qu'un cheval solitaire soit capable de hisser aisément une calèche et ses passagers au haut de la colline. C'est pourquoi les pentes sont généralement douces, inférieures à 2 %. Le trajet inclut quelques contre-pentes permettant au cheval de se reposer avant de poursuivre l'ascension de la montagne. La douceur des pentes et la présence de lieux de repos font de ce chemin un accès universel apprécié de toutes les clientèles. Le chemin Olmsted et les autres chemins principaux permettent aussi aux équipes d'entretien de se déplacer aisément sur le site.

Construire et entretenir les escaliers comme éléments majeurs du réseau piétonnier

Les escaliers servent aux promeneurs cherchant à raccourcir leur parcours ou désirant profiter de certains points de vue ou explorer des sentiers moins fréquentés.

Toutes ces infrastructures sont aussi abondamment utilisées par les sportifs, certains s'entraînant en solitaire, d'autres en groupe. Le chemin Olmsted attire d'importants groupes de joggeurs, incluant bon nombre de mamans derrière une poussette. Un nombre impressionnant de sportifs utilisent l'escalier de l'Escarpement comme équipement d'entraînement, en montant et en redescendant à répétition cette structure. Certains font ce manège jusqu'à une cinquantaine de fois sans arrêter pour atteindre ou maintenir une forme physique exceptionnelle. Certains transportent des poids supplémentaires pour maximiser le défi.

Plusieurs choisissent de combiner cet exercice très exigeant avec la montée et la descente de l'entrée Peel, question de maximiser leur dépense d'énergie.

Veiller constamment à assurer une intégration élégante des cheminements

L'intégration visuelle des sentiers et des chemins est un élément central de la qualité des paysages. De belles courbes qui dialoguent avec les éléments du paysage, la topographie, les arbres, le roc, rehaussent grandement le plaisir de la randonnée. Cette fluidité est inspirée de la nature, où les lignes droites sont peu fréquentes et les méandres organiques nombreux. L'aménagement et l'entretien des chemins doivent accentuer ou maintenir la souplesse des courbes ainsi que la lisibilité des parcours.

L'accotement des cheminements est un élément clef dans leur intégration visuelle. Un sentier dont la position semble forcée nuira à la composition du paysage et à son appréciation. Une discrétion extrême est de mise. Pour ce faire, le fait de sculpter le sol, de remblayer légèrement son bord aval permet de créer de douces formes arrondies qui s'intègrent au paysage.

Contrôler la prolifération des sentiers sauvages

Dans certaines zones forestières, en l'absence d'un réseau de sentiers et chemins adéquat, le passage répété et non canalisé de citoyens désireux de découvrir de nouveaux espaces, a généré une résille dense de sentiers. Pis encore, certains sous-bois ont été transformés en vastes zones dénudées, compactées, boueuses, sujettes à l'érosion.

La multiplicité de sentiers, généralement spontanés, les aires dénudées, ainsi que la présence massive de chiens avec ou sans laisse, accentue le morcellement des habitats et de ce fait, limite sérieusement la capacité des milieux à accueillir certaines espèces animales hautement désirables, particulièrement certaines espèces d'oiseaux. Un processus de consolidation des sentiers pertinents et de fermeture de sentiers indésirables a été mené il y a plus d'une décennie. Ces opérations de contrôle et de fermeture d'accès incluent fréquemment la pose de clôture et l'installation d'obstacles divers, dont des pierres ou des troncs d'arbre orientés de façon stratégique. Ces interventions améliorent les conditions de vie et de reproduction pour une faune indigène plus diversifiée. Ces opérations ont pour la plupart porté les fruits attendus. Ceci dit, avec le temps et en raison de circonstances qui rendaient certaines parties du réseau piétonnier moins accessibles, certaines zones ont été intensivement piétinées, à nouveau. Un secteur est aujourd'hui plus piétiné que jamais, celui du plateau de l'escarpement.



Zone dévastée dans le plateau de l'escarpement résultant du passage non organisé de promeneurs

Le résultat de telles opérations tient largement aux comportements des usagers du parc et à la compréhension desdits comportements par les concepteurs desdits aménagements. Aussi, certaines opérations de fermeture devront être répétées en tenant compte de l'amélioration des connaissances sur les patrimoines culturels et naturels. Des campagnes de sensibilisation s'adressant aux usagers du parc conjuguées à des interventions sur le terrain sont requises en parallèle aux aménagements.

Dans le cadre du réaménagement des abords du lac aux Castors, un travail de simplification du réseau de sentiers et chemins est en voie de complétion. Ce processus poursuit un objectif de mise en scène des paysages du lac et de la Clairière. Cette intervention bonifie grandement l'appréciation des œuvres du symposium de sculpture tenu en 1964 et facilite une éventuelle mise en scène améliorée des composantes de cet événement. Les pentes des chemins seront plus douces, mieux intégrées à la topographie. Cette intervention permet une meilleure appréciation des vues. Le réseau des sentiers s'apparente mieux au projet développé par Olmsted. Enfin, cet aménagement participera éventuellement au grand geste d'accueil, de loisir et de contemplation qui résultera de l'éventuelle reconfiguration des stationnements.

Poursuivre la construction du chemin de ceinture du Mont-Royal jusqu'à sa complétion

L'idée du chemin de ceinture a été rendue publique dans le Plan préliminaire de 1990. Ce chemin a véritablement été relancé avec vigueur lors du processus d'élaboration du PPMVMR vers 2006. Ce projet, en développement, a nécessité des ententes notariées avec les différents propriétaires institutionnels. L'aménagement des différents segments a généralement été amorcé dans l'ordre inverse de leur difficulté d'insertion, technique et sociale.

La construction du tronçon du chemin de ceinture en façade du cimetière Notre-Dame-des-Neiges a été un geste symbolique très puissant. Il s'agissait d'une première intervention hors du domaine public Ville, un geste qui exigeait le soutien financier et logistique de Québec. Cette première opération hors parc a été un point tournant dans les relations entre la Ville et les institutions. La qualité des résultats et les bénéfices pour l'ensemble des parties prenantes démontrent bien la possibilité de développer des projets gagnant-gagnant.

Ce tronçon du chemin de ceinture a permis d'améliorer considérablement le champ visuel perçu quotidiennement par des milliers d'automobilistes et d'usagers du transport collectif. Il est aussi très apprécié des marcheurs qui l'utilisent plutôt que le trottoir adjacent. Cette intervention permet de mieux mettre en scène cette partie du parcours fondateur du chemin de la Côte-des-Neiges, incluant les remarquables éléments architecturaux et paysagers du cimetière.

La création du chemin de ceinture et l'aménagement de ses abords sur des terrains de l'université de Montréal et du cimetière Notre-Dame-des-Neiges a été un exceptionnel geste de réappropriation d'un secteur de la montagne délaissé depuis des décennies et utilisé partiellement comme dépôt de matériaux secs. Les interventions dans le cadre du chemin de ceinture ne couvrent qu'une partie du parc Ononta du sommet d'Outremont. Elles ne visaient pas à connecter pleinement ce parc avec son voisinage, ni à restaurer ou à réhabiliter l'ensemble de son territoire.



Photo chemin de ceinture, au parc Ononta du sommet d'Outremont DC

Un geste complémentaire à la création de ce parc, complété en 2015, fut l'aménagement de la portion du chemin de ceinture du Mont-Royal reliant la rue Decelles au parc Ononta du sommet d'Outremont. Cet aménagement significatif a exigé le déplacement d'un tronçon du chemin de la Tour/de Polytechnique. Les interventions menées ont permis de créer une zone de transition de qualité entre le cimetière Notre-Dame-des-Neiges et le campus de l'université de Montréal. Ce faisant, le paysage de chacune de ces institutions se distinguera mieux de celui du voisin. Certaines parties de cet aménagement ne sont végétalisées que de façon très parcimonieuse. Verra-t-on les étudiants, professeurs, employés et citoyens faire pression pour que la qualité paysagère de ce geste soit pleinement à la hauteur des aménagements créés sur les hauteurs du flanc nord.

Cet aménagement paysager intégré créera une sorte de prolongement du parc Ononta du sommet d'Outremont vers le quartier Côte-des-Neiges. De cette façon, la population du quartier le plus peuplé de Montréal bénéficiera d'un accès privilégié qui constituera aussi un lien amélioré vers l'Oratoire Saint-Joseph. Entre ces deux lieux de grand intérêt, la Place du 6 décembre bénéficiera de cette requalification de la voirie, à l'image des aménagements réalisés précédemment face à l'Oratoire.

La création du tronçon du chemin de ceinture dans le bois d'Outremont, dans le parc du Mont-Royal fut un autre geste majeur. Cet aménagement devait résoudre certains problèmes de morcellement des habitats causé par l'abondance de sentiers spontanés et de chiens hors sentier. Il devait contrôler des espèces envahissantes et s'inscrire dans une stratégie de protection du patrimoine archéologique. Cette partie du chemin de ceinture a exigé une attention spéciale en termes de relations publiques. Enfin, certains enjeux, tels la présence de vélos, seront soulevés dans la phase planification d'une passerelle reliant deux parties du parc du Mont-Royal séparées par la voie Camillien-Houde.

Les deux tronçons du chemin de ceinture qui restent à compléter devront être couplés aux importants travaux de voirie dont il était question à la section sur les limites et qui sera aussi abordé à la section traitant de la requalification des ouvrages de voirie.

Le document qui explique le mieux les enjeux et orientations sous-tendant les interventions menées dans le cadre du chemin de ceinture du Mont-Royal est la présentation rendue publique au forum des Amis de la montagne tenu le 3 septembre 2013. Ce document présente les problèmes auxquels il fallait faire face et illustre la qualité des interventions menées jusqu'alors. Les enjeux relatifs aux deux secteurs qui nécessiteront des interventions majeures sont simplement esquissés.⁷¹

***Mieux mailler l'expérience de montagne hors des limites du parc du Mont-Royal par une variété de moyens dont le chemin de ceinture du Mont-Royal, les Promenades urbaines, les Escales découverte et la requalification de sites dégradés
Amorcer le programme des Promenades urbaines et celui des Escales Découverte,
Poursuivre ces initiatives après le 375^{ième} anniversaire de Montréal***

Un lent et patient travail de tissage des liens entre le parc du Mont-Royal et les quartiers environnants a été amorcé au cours de la dernière décennie et il se poursuit progressivement. C'est ainsi que les programmes *Promenades urbaines*⁷² et *Escales Découverte*⁷³ permettront aux citoyens de bénéficier non seulement d'infrastructures plus accueillantes menant vers et depuis la montagne, mais aussi d'un réseau de point d'intérêts bonifiés pour mieux révéler l'histoire ou orienter l'attention sur certains paysages. Les premiers bénéfices de ces programmes prendront place dans le cadre des célébrations du 375^{ième} anniversaire de Montréal.

Des points de vue rattachés aux chemins et sentiers

À ce réseau qui permet de découvrir les paysages et richesses du parc est associée la présence de belvédères formels ou de simples ouvertures dans la canopée permettant d'apprécier les paysages. Au cours des dernières décennies, la croissance des végétaux a considérablement réduit le nombre et l'ampleur des percées visuelles. Les citoyens ne peuvent plus apprécier l'amplitude et l'encadrement subtil de certains paysages et vues, ces liens magiques vers la ville et son histoire, vers les cimetières ou vers les autres sommets de la montagne. Ces mises en scène nécessitent un entretien constant pour conserver la qualité de l'encadrement et des percées visuelles.

Dans le parc Ononta du sommet d'Outremont, les travaux réalisés dans le cadre du chemin de ceinture ont permis de mettre en scène les vues de façon simple, mais les résultats sont pourtant spectaculaires. Là aussi, un entretien soutenu sera de première importance pour préserver ces éléments majeurs d'appréciation des paysages. Cependant, le paysage couvre un domaine bien plus large, comme la grande clairière à partir de laquelle la perception des paysages se transforme lentement au gré des déambulations.

⁷¹http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/BUREAU_MTROYAL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/20130923_ENSEMBLE%20DU%20CHEMIN%20DE%20CEINTURE_FINAL_SECUR.PDF

⁷² Hyperlien à indiquer ou répéter ?

⁷³ Hyperlien à indiquer ou répéter ?

- Bâtiments dans les parcs

Optimiser le potentiel des bâtiments existants et n'ajouter de complément qu'avec une très grande circonspection, si et seulement si les ajouts servent le paysage

Tous les bâtiments du parc du Mont-Royal doivent être examinés dans un esprit qui s'inspire des consensus dégagés pour le chalet, à savoir d'abord de participer à l'expérience du mont Royal et de contribuer à la connaissance du site patrimonial du Mont-Royal et à celle de l'histoire et des caractéristiques du site.

Les bâtiments, leurs enjeux et les potentiels d'intervention, doivent être examinés différemment selon les secteurs de la montagne où ils se trouvent, flanc est, flanc sud, entre-monts, sommet, parc Ononta du sommet d'Outremont. Plusieurs secteurs sont mal desservis ou totalement dépourvus d'abris et de services aux usagers. Certains secteurs, tel l'entre-monts où se trouve le lac aux Castors, n'offre pas assez de services malgré la présence de plusieurs bâtiments accessibles aux citoyens.

Flanc est

Si le secteur du lac aux Castors est indéniablement le pôle hivernal d'accueil et d'activités hivernales, la Côte Placide et le parc Jeanne-Mance constituent une destination prisée pour ceux qui choisissent de ne pas accéder à la montagne en automobile, que ce soit en été ou en hiver. Pendant les travaux de démolition de l'échangeur du Parc et des Pins, l'affluence annuelle totalisait un million et demi de visiteurs. L'amélioration de l'accessibilité et l'agrandissement substantiel de ces deux parcs ont sûrement fait augmenter ce chiffre de façon notable. Les services offerts dans le parc Jeanne-Mance sont minimes et ceux de la Côte Placide inexistant.

Le chalet du parc Jeanne-Mance a été construit en 1996 pour d'offrir de meilleurs services aux usagers tout mettant en scène une série de points de vue sur l'ensemble iconique formé par la montagne, la croix et le monument George-Étienne-Cartier. Ce bâtiment aurait dû être encore plus vaste pour desservir adéquatement le million et demi de personnes fréquentant le flanc est de la montagne. Comment pourrait-on mieux desservir les Montréalais et consolider la valeur paysagère de l'axe de la rue Rachel, l'axe cérémonial d'accès à la montagne mettant à la fois en scène la principale déclivité et le monument classique le plus important de Montréal⁷⁴.

La requalification du Quartier général des incendies en pôle de service répondant aux besoins des usagers du parc du Mont-Royal doit être analysée soigneusement. La requalification des sites hospitaliers excédentaires offre une fenêtre d'opportunité exceptionnelle pour relocaliser cet équipement civique.

Le petit bâtiment blanc, au centre du triangle formé des chemin de la Côte-Sainte-Catherine et des avenues du Parc et du Mont-Royal servait initialement de gare pour un tramway à destination des secteurs du Sommet et de la Clairière. Cet édicule, abandonné depuis vingt-cinq ans, devrait trouver une vocation qui apparentée, café, lieu d'accueil ou de diffusion pour faire connaître certains aspects de la montagne. À plus court terme, ce bâtiment mérite des soins attentifs pour que l'abandon ne la transforme en fantôme irréversible. Il est situé dans un des quatre verrous qui offrent des accès privilégiés à la montagne pour des dizaines de milliers de citoyens vivant aux quatre coins du mont Royal. La requalification de ce bâtiment devrait

⁷⁴ Monument à Sir George-Étienne-Cartier

s'inscrire dans cette démarche de mise en valeur d'une entrée stratégique à la montagne, non seulement pour les piétons, mais aussi pour les véhicules.

Flanc sud

Le déménagement des fonctions hospitalières hors du campus Royal-Victoria offre non seulement l'opportunité d'agrandir le parc du Mont-Royal, mais aussi d'améliorer son accessibilité et la gestion de ses eaux de surface. Il offre aussi la possibilité d'utiliser certaines parties des très nombreux bâtiments actuellement abandonnés à des fins civiques et d'offrir certaines fonctions directement reliées au parc du Mont-Royal ou complémentaires à la mise en valeur de la montagne. Une telle approche serait tout-à-fait compatible avec les résultats de la consultation tenue par la commission Heenan-Fraser-Yargeau⁷⁵ qui recommandait que les interventions soient largement planifiées en fonction de ce voisinage.

Cette vision pourrait se marier à perfection avec l'intention de l'université McGill d'utiliser la plus grande partie des bâtiments patrimoniaux pour ses besoins. Cependant, l'offre actuelle de bâtiments excède largement les besoins de cette institution. La synergie avec le parc du Mont-Royal offre donc une opportunité de consolider le campus de McGill et de mettre en valeur la montagne.

À moyen terme, il faut offrir des services complémentaires au parc du Mont-Royal non seulement dans les espaces dégagés, mais aussi dans les bâtiments d'une qualité architecturale exceptionnelle.

Sommet

Le secteur du Sommet du parc du Mont-Royal est le secteur le plus difficilement accessible à partir de la périphérie de cet espace vert. On ne peut donc présumer qu'un citoyen ayant effectué une longue montée redescende à toute vitesse pour répondre à ses besoins primaires. Actuellement, le seul bâtiment de ce secteur qui répond aux besoins du public est le chalet. C'est pourquoi, la *Table de Concertation du Mont-Royal* a entériné une stratégie qui vise à clarifier le statut de ce bâtiment comme

« chalet-relais » visant à améliorer l'expérience d'être sur le mont Royal et de contempler la ville. contribuer à la connaissance du site patrimonial du Mont-Royal et à celle de l'histoire et des caractéristiques du site du chalet et du belvédère; réduire les conflits d'usage entre la clientèle dite « usuelle » et la clientèle dite « événementielle »; assurer des services, tout particulièrement de restauration, accordés à l'esprit du lieu.⁷⁶

Le secteur du Sommet est si vaste que le chalet ne dessert que très imparfaitement les citoyens qui s'aventurent aux abords de la croix, de l'antenne de la Ville ou du sentier de l'Escarpe. La pertinence d'une desserte secondaire pour les citoyens s'ajoute aux autres facteurs militant pour une véritable célébration du point culminant de la montagne. Olmsted appelait avec vigueur la création d'un tel geste architectural pour culminer la lente ascension de la montagne. Ce geste est encore éminemment souhaitable. Cette intervention devrait se faire en respectant les critères édictés par Olmsted, soit une discrétion relative dans la silhouette de la montagne.

⁷⁵ <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P26/5f.pdf>

⁷⁶ http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/BUREAU_MTROYAL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/REGISTRE-CONSENSUS-6MARS15.PDF

Parc Ononta du sommet d'Outremont

Il serait tout à fait inadéquat de construire un bâtiment important dans cet espace vert en raison de la proximité de bâtiments majeurs qui offrent déjà des services. Il faut plutôt chercher à développer une synergie avec les bâtiments de Polytechnique et du CEPSUM, particulièrement avec ce dernier bâtiment. Un agrandissement relativement restreint de ce bâtiment permettrait à la fois d'offrir des services adéquats pour le nouveau parc et de dynamiser l'offre en sports et activités de plein air de l'université de Montréal. L'offre de restauration du CEPSUM tirerait parti d'une synergie avec le parc Ononta du sommet d'Outremont.

▪ Fonctions civiques autres que celle de parc

Contrôler les impacts visuels et fonctionnels des éléments étrangers au parc

Le mont Royal présente certaines caractéristiques qui, à plusieurs égards, en font un lieu stratégique pour plusieurs fonctions vitales d'une ville moderne.

Les réservoirs du réseau d'aqueduc

La montagne se trouvant au centre de l'île et les hauteurs principales de la montagne étant situées dans le parc du mont Royal, il est logique que des équipements majeurs du système de gestion de l'eau potable, les réservoirs en tête du réseau et plusieurs conduites d'aqueduc majeures, aient été construits sur cette protubérance. Plusieurs de ces équipements ont été conçus de façon remarquable, s'intégrant très élégamment au paysage. C'est particulièrement vrai du réservoir Sommet installé sur la colline de l'Abri dont le bâtiment et le plateau vert se marient très bien avec la fonction parc.

Les antennes de télécommunication

Cette hauteur et cette centralité ont fait des hauteurs du mont Royal des sites privilégiés pour bâtir des installations de télécommunication. Trois antennes se trouvent à l'intérieur des limites du parc du Mont-Royal, celles de la Ville, de Radio-Canada et du Service de la police. Au fil des ans, un nombre impressionnant d'émetteurs aux formes disparates ont été installés sur l'antenne de Radio-Canada. Une quatrième antenne se trouve à la frontière des cimetières et du parc. Les hauteurs du quartier Côte-des-Neiges, incluant l'oratoire Saint-Joseph, le complexe résidentiel Rockhill et plusieurs tours d'habitation sont hérissés d'antennes.



Les antennes de Radio-Canada et de la Ville de Montréal

L'impact cumulatif de l'antenne de Radio-Canada et de la quinzaine d'autres antennes est immense sur l'image de la montagne. Plusieurs questions se posent. Comment réduire le nombre et l'impact visuel de toutes ces antennes? Comment améliorer leur intégration visuelle et celle des installations adjacentes ? Comment limiter l'intensité du rayonnement émis par l'antenne de Radio-Canada sur le territoire contigu?

Le rapport de l'OCPM sur l'ensemble des consultations publiques tenues sur le mont Royal depuis 2006 reflète clairement la réticence des Montréalais à voir l'antenne de Radio-Canada dominer encore longtemps le paysage de la montagne :

« En réponse à l'Office, le projet de convention avec Radio-Canada stipule que la Société devra produire une étude de faisabilité sur une éventuelle relocalisation de l'antenne à l'extérieur des limites de l'AHNMR avant toute demande de renouvellement du bail de location. »⁷⁷

L'intégration au milieu est un enjeu particulièrement sensible pour l'antenne de la Ville, construite au point culminant de la montagne. Ce lieu domine le paysage sur des dizaines de kilomètres à la ronde. Olmsted souhaitait ardemment créer à cet endroit un observatoire sur la région : un lieu pour voir, mais dont la présence dans le paysage resterait très discrète. Le Dr Beveridge, dans son livre référence intitulé « *Le mont Royal dans l'œuvre de Frederick Law Olmsted* » décrit très clairement le rôle stratégique du point culminant / observatoire comme point d'orgue, comme objectif ultime de la lente montée vers le sommet à travers une séquence de paysages artistiquement magnifiés.

Il y a quelques années, les travaux d'agrandissement du bunker sous l'antenne de la Ville ont été conçus de façon à hypothéquer le moins possible la possibilité de créer un tel observatoire. Ce point de vue à 360° offrirait une expérience unique, complémentaire à ces dizaines de percées visuelles dispersées sur une dizaine de kilomètres de sentiers et parfois hors sentier situés au pourtour et au cœur de la montagne. Quelques-uns des points de vue significatifs depuis la montagne ne sont pas situés en bordure de sentiers.

Le caractère du parc, à la fois central dans la ville et retiré du tissu urbain a attiré d'autres fonctions civiques dont la présence n'est pas directement induite par la topographie de la montagne : le quartier général des incendies, la cavalerie et le Royal Canadian Hussards. Le principal intérêt de leur implantation réside plutôt dans le caractère retiré et symbolique du mont Royal.

La cohabitation de toutes ces vocations avec celle du parc iconique de Montréal est un défi majeur. Ces usagers corporatifs doivent être pleinement conscients du fait qu'ils bénéficient d'un privilège et qu'ils doivent circuler ou agir dans un environnement fréquenté par une multitude d'usagers qui y recherchent généralement la quiétude. Pour favoriser une cohabitation plus respectueuse, la signalisation installée dans le parc annonce la limitation de la vitesse à 20 km/h. On peut observer régulièrement des véhicules, dont plusieurs camions à benne, roulant à grande vitesse en soulevant un nuage de poussière plus qu'incommodant pour les piétons et les cyclistes qui se promènent calmement dans le parc du Mont-Royal. Ces véhicules en folie sont rarement conduits par les employés dédiés au parc. Ces gestes déplacés sont plutôt le fait de gens qui travaillent occasionnellement dans ce périmètre ou qui œuvrent

⁷⁷ <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/cahier-mtroyal.pdf> p. 45

sur des fonctions civiques autres que celle de parc. Quelques-uns de ces conducteurs se montrent extrêmement arrogants lorsqu'avertis de la nécessité de ralentir et de respecter les usagers du parc.

Assurer un véritable respect des usagers du parc du Mont-Royal, grâce à un cadre strict d'encadrement des pratiques

Est-ce que les nouvelles technologies pourraient apporter des pistes d'action pour mieux induire des comportements plus adéquats chez ces usagers occasionnels? La conversion progressive de la Ville de Montréal vers des véhicules électriques est une piste très porteuse à cet égard. Le premier avantage de ces véhicules est d'être non polluant. Cet atout se couple souvent à un poste de conduite bas avec cabine ouverte. Cette configuration permet aux usagers du parc d'interagir civilement avec le conducteur du véhicule. L'attitude des conducteurs de tels véhicules est généralement très différente de celle induite par un véhicule conçu pour inspirer un sentiment de puissance ou de domination à son conducteur.

Ces équipements relèvent de structures administratives indépendantes de celle du parc. Le maintien de certains de ces services, essentiels, requiert l'assurance que certains véhicules dédiés puissent circuler en tout temps dans le parc, verglas extrême inclus. Parmi ces véhicules, les plus contraignants en termes de géométrie, quoiqu'utilisés seulement pendant la belle saison, sont les grues très longues utilisées pour modifier ou remplacer les émetteurs installés au haut des différentes antennes.

Ces fonctions civiques ont vu leurs critères opérationnels se gonfler systématiquement au fil des ans. Sont apparues de nouvelles exigences concernant certains équipements spécialisés, la multiplicité des génératrices et des systèmes de contrôle hautement sécurisés, le nombre de places de stationnement permanentes ou occasionnelles... Quel est le seuil d'accroissement à partir duquel ces exigences supplémentaires rendraient indésirable la présence des fonctions non reliées à la topographie de la montagne et forceraient leur relocalisation dans un site plus compatible ? La requalification des sites hospitaliers excédentaires offre des opportunités très intéressantes à cet égard. Ces constructions répondent à des normes élevées de résistance aux séismes et autres impacts. Ils étaient ou sont encore approvisionnés de façon prioritaire en électricité. Ils sont dotés d'un système sophistiqué de génératrices pour compenser tout bris d'approvisionnement. Finalement, plusieurs pavillons étant isolés de la trame urbaine, ils pourraient donc être transformés en sites répondant aux plus hautes exigences de sécurité.

▪ Œuvres d'art et paysage

Développer de façon modérée et intégrée les œuvres d'art

Le parc du Mont-Royal est un des chefs d'œuvre d'un très grand maître, l'architecte paysagiste Frederick Law Olmsted. Il s'agit peut-être même de la création humaine la plus importante à Montréal selon l'écrivain et ancien professeur d'architecture à McGill, Withold Rybczynski

Like most people, I took the landscape of the Mountain for granted; I thought that it was simply a nature preserve. Here was the most significant man-made object in Montreal- arguably the city's most important cultural artifact- and I thought of it as "natural". How wrong I was.⁷⁸

Olmsted demande que chaque geste participe à une œuvre d'art globale. Plus encore, il veut que la montagne dans son ensemble soit considérée comme une œuvre d'art.

I have been urging you to regard the work to be done in your behalf on the mountain as primarily a work of art, and to insist that in this respect you shall have the fair value of what you pay for it.

I have used the term with some reluctance, because there is so much quacking and silly affectation afloat about art, that with many sensible people the simplest mention of it kindles prejudice. I know also that to speak of the work before you on the mountain as a work of art will again seem "unpractical," as looking to something above the heads of the people and opening channels of lavish expenditure.⁷⁹

C'est pourquoi, le PPMVMR de 1992 définit des paramètres très stricts destinés à encadrer la création d'œuvres d'art dans le parc du Mont-Royal.

Le développement très modéré et judicieux de projets d'implantation d'œuvres qui tiennent compte, autant dans leur expression que dans leur choix de matériaux, des qualités paysagères du caractère naturel et du prestige de la montagne;

Les interventions temporaires, également peu nombreuses, qui auront pour but de créer brièvement un événement, par exemple dans le parc. Ces interventions devront également être étroitement liées au caractère de la montagne, être compatibles avec l'orientation prioritaire de sa conservation et pourront être l'occasion de collaboration avec les institutions;⁸⁰

Dans une perspective de développement mesuré de l'art public, les entrées au parc, les abords des édifices ou les belvédères constituent des lieux potentiels d'accueil d'œuvres.⁸¹

L'entente sur le développement culturel signée par la Ville et le ministère de la Culture et des Communications inclut l'obligation d'intégrer des œuvres d'art au processus. Plutôt que chercher à multiplier les œuvres mineures, la vision qui a prévalu pendant des années était de

⁷⁸ A clearing in the distance Frederick Law Olmsted and North America in the Nineteenth Century, Withold Rybczynski, foreword, page 14

⁷⁹ Mount Royal, 1881, Frederick Law Olmsted, page 21

⁸⁰ PPMVMR 1992 page 38

⁸¹ PPMVMR 1992 page 43

créer des gestes d'importance, intégrés au processus de reconfiguration des lieux dégradés. L'une des premières interventions de ce type fut la commémoration de « *Give Peace a Chance* » intégrée de façon subtile au processus de réhabilitation de l'entrée Peel.

L'un des plus réputés site de sculptures de grandes dimensions au monde, *Storm King Art Center*, se trouve dans la vallée de l'Hudson, à une heure de New York. M. William Rutherford, l'architecte paysagiste en charge de ce site a cherché à créer des paysages qui semblent avoir toujours existé. Il ne cherchait pas à être lui-même la vedette. Il voit plutôt la qualité de son intervention dans le fait que la relation entre les œuvres et le paysage semble naturelle.

Rutherford, who passed away in 2005, had a special fondness for Storm King. He was a self-effacing man with little interest in splashing his name all over the project, Mr. Collens says. "He wanted people to think that God had made the landscape."...

Rutherford's vision included large swaths of open space, both to display the art to full advantage and to maintain the open fields that even then were coming under siege by forest....

If one goal of good landscape design is to evoke nature but take it one step further, Rutherford has achieved this and more. His design for Storm King weaves sculpture and landscape together into a harmonious whole. Like the sturdy maples and oaks that border the fields, the landscape looks as though it has always been there.⁸²

Raffiner la mise en scène de certaines œuvres du Symposium de 1964

Le Symposium international de sculpture de 1964 est d'abord exceptionnel par son contexte historique qui fait de cet événement un précurseur d'une tendance. Il se distingue aussi par le fait que toutes les œuvres, exception faite du Roussil qui a été détruit, sont encore situées dans le secteur d'intervention. Quelques œuvres du Symposium, le Vaillancourt en tête, sont des œuvres majeures dont la valeur intrinsèque est très grande. L'importance de certaines autres œuvres réside principalement dans leur valeur contextuelle historique.

Certaines de ces œuvres peuvent difficilement être appréciées à leur juste valeur en raison d'un contexte désavantageux d'insertion, incluant la position de certains sentiers à partir desquels on peut les observer.

La relocalisation de quelques œuvres dans le périmètre de l'événement permettrait de mieux mettre en scène et de faciliter une meilleure appréciation de certaines œuvres. L'objectif final devrait être, à la fois de présenter les œuvres de façon équilibrée pour mieux faire apprécier certaines œuvres moins avantagées et de mieux servir le paysage dans son ensemble en tant que constituante d'une œuvre majeure d'un très grand maître, Frederick Law Olmsted.

⁸² <http://m.csmonitor.com/The-Culture/2008/1009/p17s02-lign.html>

■ Intégration des équipements au paysage

Épurer continuellement l'intégration des équipements au paysage

Un parc aussi fréquenté que le parc du Mont-Royal exige une multitude d'équipements destinés à satisfaire différents besoins de ces usagers, ne serait-ce que pour desservir leurs besoins de base: toilettes, eau, nourriture, protection contre les intempéries, secours, services d'interprétation... Les parcs nationaux du Canada, du Québec ou des USA offrent des équipements assurant une grande qualité de service à leurs usagers, même si leur clientèle est généralement moins nombreuse et moins dense que celle du parc du Mont-Royal et que leurs patrimoines naturels sont encore plus précieux, au niveau écologique, que ceux du mont Royal.

La localisation des constructions et installations utilitaires est un enjeu majeur, tout comme leur intégration au paysage. Dans un monde idéal, les équipements n'apparaîtraient que sur demande! Ne vivant pas dans un univers virtuel, mais dans la réalité, il faut sans cesse chercher un compromis élégant entre la quasi-invisibilité et une présence dominante qui brise l'harmonie du paysage. Le processus d'intégration requiert d'abord une analyse fine de la pertinence d'introduire certains objectifs nouveaux et d'utiliser de nouvelles technologies...

Le parc du Mont-Royal n'est doté d'aucun équipement sportif qui exige des structures permanentes. C'est très bien ainsi. C'est d'ailleurs l'un de ses caractères distinctifs à l'échelle de l'héritage urbain d'Olmsted. Notre parc a su garder presque intégralement sa spécificité d'origine.

Une fois la fonction jugée essentielle, il faut assurer la pertinence et le design raffiné des objets introduits : couleur, brillance, texture, équilibre et compatibilité des formes avec le paysage global et les autres éléments de mobilier et de vocabulaire architectural. Il faut aussi examiner très attentivement leur qualité d'insertion : position au soleil ou à l'ombre, sur le dessus d'une butte ou lové entre des modulations de sol, visible en toutes saisons ou masqué partiellement par la neige, les feuilles, les troncs d'arbre...

La simplification du réseau de chemins et sentiers permet de réduire le nombre de tracés possibles et conséquemment, d'éviter l'installation d'une quantité excessive d'éléments de signalisation dans le paysage.

Enfin, certaines cartes désuètes du parc disponibles sur internet peuvent inciter les citoyens à organiser des rallyes ou des exercices d'orientation ou de geocaching en utilisant des sentiers fermés depuis longtemps ou dont la présence est indésirable pour des motifs écologiques ou fonctionnels. Ces cartes disponibles sur internet doivent rapidement être mises à jour et une diffusion massive des cartes révisées doit faire l'objet d'une promotion très active via internet.

La croix

La restauration de la structure de la croix a été accompagnée d'un allègement du platelage métallique, d'une amélioration des systèmes d'éclairage et surtout de la pose d'une peau métallique sur sa base. Cette intervention a permis de transformer en attrait un lieu qui était devenu particulièrement rebutant depuis l'installation d'une haute clôture surmontée de barbelés. Ces gestes posés récemment réinterprètent les intentions du concepteur initial de la croix qui étaient d'ancrer cette dernière sur une base monumentale.

Aires de jeux des enfants

Le mont Royal offre une diversité exceptionnelle d'expériences pour les enfants. Ceci dit, de façon à faciliter la vie des parents et à offrir certains défis aux jeunes, particulièrement aux tout-petits, deux aires de jeux ont été aménagées dans des zones intensément fréquentées, le lac aux Castors et le parc Jeanne-Mance. À proximité de ces aires de jeux, se trouvent des aires ouvertes fréquemment utilisées pour pique-niquer en famille.

Le réaménagement de l'aire de jeux près du lac aux Castors a été conçu pour rendre ce lieu bien plus attrayant et vivant pour les petits. Les interventions avaient aussi pour but d'amorcer la consolidation des paysages de la Clairière. Le même genre de processus intégré a prévalu en 2015 pour l'aire de jeux du parc Jeanne-Mance.

■ **Ville lumineuse et masse sombre**

Accentuer le caractère sombre de la montagne pour mieux mettre en valeur les attraits lumineux de la ville

La lumière devrait être gérée selon les principes édictés par l'Atlas du paysage. Le mont Royal constitue un atout majeur pour Montréal dans une stratégie globale de mise en scène des éléments marquants du paysage urbain. En effet, la masse sombre de la montagne permet, par contraste, à la silhouette de la ville et à certains éléments distinctifs, illuminés artistiquement, de se découper plus nettement.

La dominance du mont Royal dans le ciel diurne et nocturne de Montréal ...

Les versants de la montagne forment des masses plus sombres où se perçoivent aisément les éclairages inappropriés... En raison du caractère naturel et de la quiétude de l'entre-monts, la noirceur y est une qualité rare en milieu urbain qui demande une approche adaptée et nuancée de manière à le tenir à l'écart des lumières de la ville. Une attention doit être portée aux qualités de la montagne et à ses repères dans la création d'un paysage nocturne qui tient compte de la vision d'ensemble et de la relation avec les différents éléments à valoriser.

Atlas du paysage P.74

La lumière est essentielle en certains endroits, plus précisément lorsqu'elle contribue à favoriser les transports actifs ou à la mise en scène de certains éléments identitaires de la montagne. Cependant, elle doit éviter d'éblouir le promeneur. Un niveau trop élevé de lumière et une orientation déficiente sont contreproductifs, faisant se contracter les pupilles du promeneur, ce qui plonge temporairement le reste du parc dans une semi-obscurité. Les éléments du paysage perdent alors leur netteté pour le promeneur.

Dans la plus grande partie du parc, la lumière de la lune ou celle générée par la ville et réfléchiée par l'humidité ambiante suffisent au promeneur circulant sur le chemin Olmsted pour percevoir un périmètre confortable s'il n'y a pas de source parasite d'éblouissement.

Éliminer les sources d'éblouissement

Les usagers du parc sont fortement incommodés par les sources de lumière extrêmement intenses installées dans certains stationnements adjacents au parc. Plusieurs appliques murales extrêmement brillantes dispersent une masse de lumière éblouissante dans toutes les directions. Depuis le sentier de l'Escarpement, une cinquantaine de mètres plus haut que ces luminaires mal calibrés, les flux éblouissants gênent fortement la contemplation des plus belles

vues sur le ciel nocturne de Montréal. Dans l'entrée Peel et dans le secteur du Piedmont, la promenade nocturne sur le chemin Olmsted ou le chemin le Serpentin devient moins rassurante en raison du brouillage de la perception de l'environnement généré par l'éblouissement issu du stationnement de l'hôpital Allan Memorial. Un plan lumière réfléchi, adéquat, améliorerait la sécurité de stationnements d'où émanent les principaux désagréments.

Assurer le confort et la sécurité des usagers du parc.

Certains éléments signalétiques peuvent contribuer à l'intérêt du paysage nocturne de Montréal. À l'inverse, les éléments trop lumineux, comme le logo d'Air Transat installé au sommet de la tour située à l'intersection de l'avenue du Parc et de la rue Léo-Parizeau, peuvent nuire à l'appréciation du paysage nocturne de certains secteurs de la ville.



Photo qui atténue l'ampleur de l'éblouissement causé par les réflecteurs, les humains sont aveuglés par des sources très brillantes, contrairement aux caméras digitales

Un plan lumière s'impose ... pour protéger la masse sombre de la montagne, non seulement dans le parc, mais à une échelle plus large. Cet objectif requerra la collaboration des propriétaires du voisinage afin qu'ils participent à cette « *opération ciel noir* », qui pourrait aussi s'appeler « *opération ciel étoilé* », aux abords du lac aux Castors, de la maison Smith ou dans le secteur du sommet.

En parallèle, il faut mettre en lumière de façon artistique certains éléments architecturaux significatifs du paysage.

■ Réseau véhiculaire

Faire du réseau véhiculaire interne du parc du Mont-Royal une véritable voie panoramique d'accès et de découverte de la montagne et de ses paysages

Actuellement, 10 % de la superficie du parc du Mont-Royal est occupé par le réseau véhiculaire (voies Camillien-Houde et Remembrance, échangeur CDN/Remembrance, stationnements, bretelle d'accélération Cedar/CDN...).

Récupérer le territoire de la bretelle Cedar /Chemin de la Côte-des-Neiges

Le réaménagement de l'intersection Cedar et CDN rendra bien plus sécuritaire la traversée piétonnière d'une artère très passante et d'une rue moins fréquentée. Cette transformation permettra aussi de réintégrer au parc du Mont-Royal une bretelle d'accélération qui occupe une superficie impressionnante. Cette récupération créera les conditions pour mettre en scène une vue remarquable vers le centre-ville et le fleuve. Il permettra d'aménager un des quatre coins de la montagne, ces zones vers lesquelles convergent des dizaines de milliers de citoyens. La création d'un accès qui permette de marquer la présence du parc et qui en reflète la nature profonde est un défi à relever.

Changer le paradigme de l'ensemble chemin Remembrance / voie Camillien-Houde

Le réseau véhiculaire qui traverse le parc du Mont-Royal a été planifié vers 1958 par la firme Clarke & Rapuano, appuyé par des firmes d'ingénierie québécoises. Cette firme américaine est reconnue pour la qualité exceptionnelle de ses voies panoramiques.

Le problème avec l'approche alors préconisée par la Ville et ses consultants est qu'elle visait à maximiser la fluidité de la circulation automobile et la capacité des stationnements au détriment des autres usages, dans le parc même et à ses abords. La géométrie surdimensionnée et complexe de certaines parties des voies Remembrance, Camillien-Houde et des stationnements qui a prévalu pendant cinq décennies, présente des aspects étranges pour quiconque n'a pas vu le projet de multiplication des voies véhiculaires rapides à travers le parc du Mont-Royal. Si la construction des éléments les plus indésirables a jadis été bloquée par les citoyens, plusieurs aménagements biscornus résultant de cette vision occupent toujours une place excessive dans les processus de découverte des paysages de la montagne.

La partie du chemin Remembrance reliant le bois Summit, le Royal Canadian Hussard et le lac aux Castors présente une très grande qualité paysagère avec ses excavations ayant dégagé de hautes parois rocheuses et sa création d'aires gazonnées ondoyantes.

Une démarche d'envergure a été amorcée pour analyser finement la typologie actuelle et définir de nouvelles manières d'exprimer le caractère des voies véhiculaires comme voies de promenade panoramique et pour réduire l'ampleur et l'impact des stationnements.

Réduire la largeur de la voie Camillien-Houde

La voie Camillien-Houde est extrêmement large, résultat de l'élargissement cumulatif de cinq décennies d'opérations de surfacage et d'ajout d'équipements. Au pied du belvédère Camillien-Houde, ces agrandissements successifs ont créé une chaussée dont la largeur pourrait accommoder six véhicules alors que cette dernière n'est destinée qu'à deux véhicules automobiles et deux corridors cyclables. Aussi, les conducteurs excèdent, en grand nombre, la vitesse permise. Certains en profitent même pour dépasser par la droite ceux qui respectent le code de la route.

La traversée de la chaussée par les eaux dans certains virages, conjugué aux ornières creusées dans l'asphalte multiplie les risques d'aquaplanage ou de dérapage sur glace. La vastitude de ces surfaces imperméables génère aussi des débits excessifs des eaux qui se déversent dans le parc en érodant profondément les sols et déstabilisant certains artéfacts archéologiques. Tous ces constats dérogent aux principes élémentaires de sécurité routière, de gestion durable des eaux de surface et aux autres orientations du PPMVMR. Ces facteurs, en interaction avec un éclairage et des équipements routiers peu raffinés nuisent à la pleine jouissance d'une promenade d'agrément à travers la montagne.

Cette surlargeur doit être réduite et le tracé reconfiguré pour mieux inciter les automobilistes à réduire leur vitesse. Plus encore, un travail de planification doit être mené aux abords immédiats de la voie véhiculaire et dans les aires naturelles adjacentes pour déterminer les cheminements souhaitables permettant aux piétons de se déplacer dans des environnements agréables et sécuritaires.

Une requalification globale de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance, doit être réalisée afin de donner à cette voie panoramique en montagne des attributs adéquats pour mettre en valeur les parois rocheuses, la présence de l'eau et la sinuosité de son parcours.

Le nouveau carrefour Remembrance / Côte-des-Neiges, élément structurant d'un système viaire repensé

Les deux viaducs de l'échangeur Remembrance / Côte-des-Neiges apparaissent, depuis 2007, sur la liste des dix ou vingt infrastructures les plus dégradées sous la responsabilité de la Ville de Montréal. Cette condition précaire imposera tôt ou tard leur démolition et leur remplacement par des infrastructures plus appropriées.



Dégradation avancée des ponts d'étagements Remembrance \ Chemin de la Côte-des-Neiges Photos DC

Un processus de conception pour élaborer des solutions alternatives et les comparer à la reconstruction de cette structure a été lancé en 2004. Les résultats semblaient insatisfaisants à plusieurs participants du processus d'analyse de la valeur qui rassemblait des intervenants de divers horizons. Le projet semblait bloqué par des visions divergentes.

Le réaménagement projeté permettra de créer une véritable porte d'entrée de prestige au parc du Mont-Royal. Tel que mentionné dans les sections sur l'écologie et la gestion des eaux de surface, les interventions projetées devraient créer des liens hydriques et écologiques viables avec le bois Summit. Cette solution, que j'ai élaborée, a été présentée au public en octobre 2009 par Mme Helen Fotopulos dans le journal *Actualités Côte-des-Neiges Notre-Dame-de-Grâce*⁸³



Pour que le projet se démarque par sa qualité optimale, des négociations serrées avec Westmount, la Défense nationale, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges... seront nécessaires. De telles négociations prennent du temps, probablement beaucoup de temps.

Les stationnements au cœur du parc du Mont-Royal

Le caractère inachevé des travaux effectués au chemin Remembrance tient au caractère peu performant du système actuel d'accès et de circulation interne des stationnements. Plus encore, les études de fréquentation menées par la firme Génivar démontrent que les stationnements ne sont utilisés à pleine capacité qu'entre vingt et quarante jours par an. C'est pourquoi la *Table de concertation du Mont-Royal*, lors de la réunion 30 NOVEMBRE 2012 à l'effet de *développer un projet avec l'hypothèse d'une réduction de l'offre de stationnement de l'ordre de 30 pour cent*.⁸⁴

⁸³http://www.lesactualites.ca/01_anciensite/?site=CDN§ion=page&1=C091021&2=C091021_rondpointVert

⁸⁴http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/BUREAU_MTROYAL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/REGISTRE-CONSENSUS-6MARS15.PDF

Consensus TCMR # 37

Réduction de l'offre de stationnement

La Table de concertation du Mont-Royal ...

- propose de développer un projet avec l'hypothèse d'une réduction de l'offre de stationnement de l'ordre de 30 pour cent;
- demande une présentation de l'évolution du projet à chacune des réunions de 2013 et, au besoin, à une réunion spéciale;
- se prononcera, en temps utile, sur le processus d'information de la population relativement à ce projet.

Consensus TCMR# 38

Principes de réaménagement des approches et des stationnements vers les pôles d'accueil du parc du Mont-Royal.

La Table de concertation du Mont-Royal

- est satisfaite des travaux réalisés dans le cadre de la révision de l'offre des stationnements en vue d'offrir, aux clientèles de tous les modes de déplacement, des séquences paysagères exceptionnelles dans lesquelles la montagne et ses composantes sont mises en scène de façon artistique (concept d'Olmsted à la base de la création du parc du Mont-Royal);
- demande la poursuite des analyses relatives au partage des stationnements institutionnels aux abords du parc du Mont-Royal et de la bonification du transport collectif;
- demande que les travaux de réaménagement soient précédés d'une stratégie de communication et d'information efficace auprès des usagers

L'essentiel de cette réduction devrait s'opérer à même les stationnements entourant la maison Smith, des stationnements nettement moins engorgés que ceux situés à proximité du lac aux Castors. Les entrées et sorties des stationnements devraient être repensées de fond en comble pour mieux correspondre à la nouvelle géométrie du chemin Remembrance. Les vastes espaces récupérés grâce à cette démarche devraient permettre de bonifier grandement le réseau de circulation interne du parc destiné aux piétons, aux cyclistes et aux véhicules de l'équipe d'entretien. Ils agrandiraient plus que significativement le réseau d'aires gazonnées où peuvent se concentrer les activités libres. Cet agrandissement des aires ouvertes permettra grandement de bonifier la valeur paysagère du réseau des clairières. Cette transformation constitue un élément fondamental pour mieux retrouver l'essence du concept d'Olmsted et pour permettre aux Montréalais et aux visiteurs autres d'apprécier pleinement l'expérience poétique, régénératrice de la montagne. L'étude préliminaire de la firme Vlan intitulée *Analyse paysagère et propositions d'aménagement... secteur Remembrance*, datée d'avril 2007 aborde ce sujet et fait ressortir la pertinence d'intervenir⁸⁵

Le réaménagement de l'échangeur régulera le mode d'accès et de sortie de la montagne selon une nouvelle vision, axée non pas sur la facilitation du trafic de transit, mais plutôt sur l'appréciation de la montagne et de ses paysages. Le réaménagement de l'intersection du boulevard Mont-Royal avec la voie Camillien-Houde et le chemin de la Côte-des-Neiges sera d'autant moins contestable que l'obligation d'intervenir de façon radicale sur l'échangeur est incontestable et ses conséquences devront être prises en compte dans les modélisations de l'entrée cérémoniale de l'extrémité est du chemin qui traverse la montagne.

⁸⁵ <http://ocpm.qc.ca/sites/import.ocpm.aegirvps.net/files/pdf/P20a/3c2.pdf>

Adapter le vocabulaire des équipements à la fonction promenade de plaisance

Un soin particulier devra être porté au traitement des surfaces et au caractère des éléments de mobilier reliés à la circulation véhiculaire. Ces éléments devraient s'apparenter au vocabulaire d'une voie panoramique permettant la découverte progressive plutôt qu'au langage autoroutier qui tend à induire des vitesses excessives.

Changements de saisons et opérations reliées

Tirer parti des saisons et être proactifs quant aux usages et aux exigences qui en résultent

Les caractéristiques les plus spectaculaires des milieux naturels du Québec méridional découlent directement du rythme des saisons. Des millions de fleurs printanières tapissent les sous-bois de nos érablières et chênaies, profitant de la courte période où, les feuilles en devenir laissent le soleil plus vif, inonder les sous-bois de soleil. L'été, la texture très fine des prairies contraste vivement avec le feuillage ample des arbres. Le caractère spectaculaire des couleurs automnales de nos érablières contribue largement à la renommée des paysages du Québec. Finalement, l'hiver, l'absence de feuilles et l'épais manteau de neige transforme complètement nos perceptions. Ces saisons typées contribuent aussi pour beaucoup à l'image de marque du Québec à travers le monde.



Tapis de trilles grandiflores dans le Piedmont

Les caractéristiques hivernales

Les saisons ont toujours modulé le rythme de la vie sous notre climat. Même si le dérèglement climatique amène une variabilité plus grande, il demeure que l'hiver sera toujours très différent de l'été et de l'automne.

L'hiver sur la montagne est vécu de façon très différente qu'ailleurs en ville. Souvent, alors que les flocons de neige virevoltent sur la montagne, conférant à cette dernière un caractère festif un crachin gris enveloppe la ville. Alors que la neige des trottoirs et des rues se transforme à répétition en soupe brune, à demi glacée, qui imbibe de sel nos bottes, la neige de la montagne reste longtemps immaculée et se prête bien mieux aux activités hivernales.

Cette blancheur est particulièrement frappante lors de ces journées glaciales dont la luminosité unique s'accompagne d'un ciel bleu éclatant. Cette neige balayée par les vents prend des

formes sensuelles ou amusantes. Toute cette blancheur contraste vivement avec les cent mille troncs d'arbres qui se dressent sur la montagne. Ces caractéristiques, blancheur, bleu vif, formes sculptées par la neige, multitude d'arbres, points de vue, créent des paysages appréciés des photographes ou des réalisateurs d'ici ou d'ailleurs, en quête d'images fortes.

La montagne est indéniablement le territoire de Montréal ayant la plus grande variété de reliefs. Il n'est donc pas surprenant que le mont Royal constitue le lieu idéal pour les activités hivernales à Montréal. Aucun lieu de la métropole ne peut se comparer à la montagne pour son attractivité hivernale, en dehors des événements programmés à grand frais comme la Fête des neiges ou Montréal en lumière.

Le secteur du lac aux Castors est le paradis des sports d'hiver à Montréal, offrant des conditions de grande qualité pour la pratique du ski de fond, de la raquette, du patinage et de la glissade. Curieusement, les formidables pistes de ski de fond ou de randonnée du mont Royal figurent parmi les secrets les mieux gardés en ville. Pourtant, nulle part ne peut-on profiter de pistes bénéficiant de conditions d'enneigement et de glisse aussi favorables. La nuit, se laisser glisser en ski des hauteurs de la colline de l'abri vers le monument Sir George-Étienne-Cartier, en regardant la silhouette du centre-ville baignant dans un halo de lumière est une expérience saisissante.

Une telle concentration d'opportunités hivernales est un atout exceptionnel pour Montréal. Une famille pratiquant divers sports trouve là toute la gamme des activités et des émotions sur le mont Royal. Il n'y a qu'à voir le mélange surprenant des clientèles habituelles et de tous ces nouveaux arrivants qui semblent goûter aux joies nouvelles que leur offre l'hiver.

La montagne offre aussi une grande variété d'opportunités d'activités de loisir et de contemplation pendant les autres saisons.

Les caractéristiques de la montagne et les activités qui y sont pratiquées diffèrent grandement d'une saison à l'autre. Si le printemps, l'été et l'automne peuvent globalement s'assimiler à une progression, un continuum, l'hiver apparaît plutôt comme une rupture brutale. Les modes d'intervention doivent forcément être très différents. En conséquence, le début et la fin de chaque saison hivernale sont l'occasion d'une réorganisation globale du réseau de circulation et de la plupart des facilités offertes. En hiver, de nombreux sentiers secondaires ne sont plus déneigés et sont théoriquement interdits aux piétons afin d'offrir un vaste réseau de pistes de ski de randonnée et d'aires réservées à la raquette. Plus encore, le tracé des pistes de ski de fond ne correspond pas nécessairement à celui des sentiers piétonniers. De plus, l'accès piétonnier à certaines zones, comme les abords de l'escarpement est interdit, en raison des risques de chutes et de blessures.

L'entretien du réseau de pistes de ski de fond, la préparation et l'enneigement des pentes destinées à la glissade ainsi que le maintien des patinoires exigent une mobilisation conséquente de ressources humaines et physiques.



Patinoire réfrigérée aux abords du lac aux Castors

photo DC

La fréquentation hivernale est caractérisée par deux principales périodes de pointe. Une première s'étend du lendemain de Noël au retour des étudiants en classe en janvier. L'autre période correspond à la relâche scolaire à la fin février ou au début mars.

Les services offerts pendant le temps des fêtes sont souvent déficients pour diverses raisons. Normalement, à cette période, le lac aux Castors est insuffisamment gelé pour être ouvert au public. Dans ces circonstances, la solidité de la glace sur le lac ou l'épaisseur de neige accumulée sur les pentes sont insuffisantes pour permettre la pratique sécuritaire du toboggan ou de la glissade en tube. Des opérations d'enneigement artificiel ont occasionnellement été menées pour compenser ce dernier inconvénient.

Le réaménagement du lac aux Castors et de ses abords augmentera la superficie disponible pour la glissade sur tube hors du lac. Cette opération permettra une certaine glisse même lorsque le lac n'est pas suffisamment gelé.

En l'absence d'un gel suffisant pour le patinage sur le lac ou de neige pour la glisse ou la raquette, la patinoire artificielle du lac aux Castors est la seule installation à offrir des activités hivernales de qualité. Cet équipement a été donné par la famille Desmarais qui y rend hommage à M. Jean Béliveau, le grand hockeyeur.

Malheureusement, le lendemain de Noël ou du jour de l'An, alors que tant de lieux sont fermés, les Montréalais se précipitent en grand nombre sur la montagne pour profiter de la magie de la montagne. Curieusement, alors que l'affluence dans ce secteur du parc est généralement à son maximum, la qualité de la glace est régulièrement inadéquate parce que cette période de pointe correspond généralement à une période privilégiée de vacances des employés habituellement chargés de l'entretien.

Ces périodes de remplacement sont souvent marquées par des bris au mobilier en raison de diverses méthodes peu appropriées, dont l'usage d'équipement surdimensionné, dans un milieu aussi sensible que la montagne.

Une autre problématique apparaît après un enneigement important. Le parc devient alors un paradis pour plusieurs activités hivernales, glissade, ski de fond et raquette. À l'opposé, l'épaisse couche de neige limite sérieusement l'usage de la patinoire ainsi que les déplacements dans le

parc, via le chemin Olmsted, les chemins secondaires et les escaliers. Si les chemins menant aux installations dédiées à des vocations civiques sont déneigés rapidement, les opérations de déneigement et d'entretien dans le reste du parc peuvent requérir plusieurs jours de travail assidu après une tempête de neige exceptionnelle. Pourrait-on améliorer certains paramètres de cette séquence pour mieux répondre à la mission du parc comme destination de détente et touristique à valeur régionale ou nationale ?

L'accueil et les services offerts pendant les périodes hivernales de pointe ne suffisent clairement pas à la demande. Le pavillon du Lac aux Castors déborde littéralement. Les gens se bousculent pour trouver une place ou mettre leurs patins. Une foule compacte envahit la petite moitié de la partie supérieure du pavillon offrant à tous le service de café, chocolat ou de restauration. Cette exigüité imposée aux foules contraste vivement avec la grandeur de l'espace dont chaque usager du bistro dispose. Il s'agit d'une privatisation graduelle du bistro aux dépens de l'usage démocratique de la Clairière, le site par excellence de fréquentation polyforme de la montagne. Un rééquilibrage s'impose. Il faudrait probablement un changement global de paradigme en ce qui a trait aux services alimentaires.

Les cycles de la flore et de la faune

Les cycles de la flore et de la faune imposent aussi leur loi. Certaines interventions sur la végétation sont préférablement menées pendant certaines saisons spécifiques alors que d'autres le sont impérativement. Ainsi, certaines opérations de grande envergure sont proscrites pendant le cycle de reproduction de plusieurs espèces animales en raison, entre autres, de la *Loi ... sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*. Certaines opérations sensibles sont plus facilement acceptées par les citoyens au cours de périodes d'achalandage moins soutenues. Ces périodes se situent généralement à l'intérieur du calendrier pendant lequel les arbres caducs ont perdu leur feuillage. Par exemple, la période la plus favorable pour l'abattage d'arbres ou d'arbustes se trouve à la fin de l'automne ou pendant l'hiver alors que les feuilles sont tombées. Malheureusement, la structure normale d'engagement des employés cols bleus temporaires est faite en fonction de la plantation des fleurs et de la coupe de gazon, engagement à la fin du printemps et libération vers la fin septembre. De plus, l'hiver est la saison idéale pour déplacer les arbres tombés étant donné les impacts moindres des déplacements sur des sous-bois gelés ou enneigés lors des opérations hivernales. Les périodes d'engagement des cols bleus devraient être allongées de façon à pouvoir intervenir de façon efficace et soutenue dans les espaces verts.

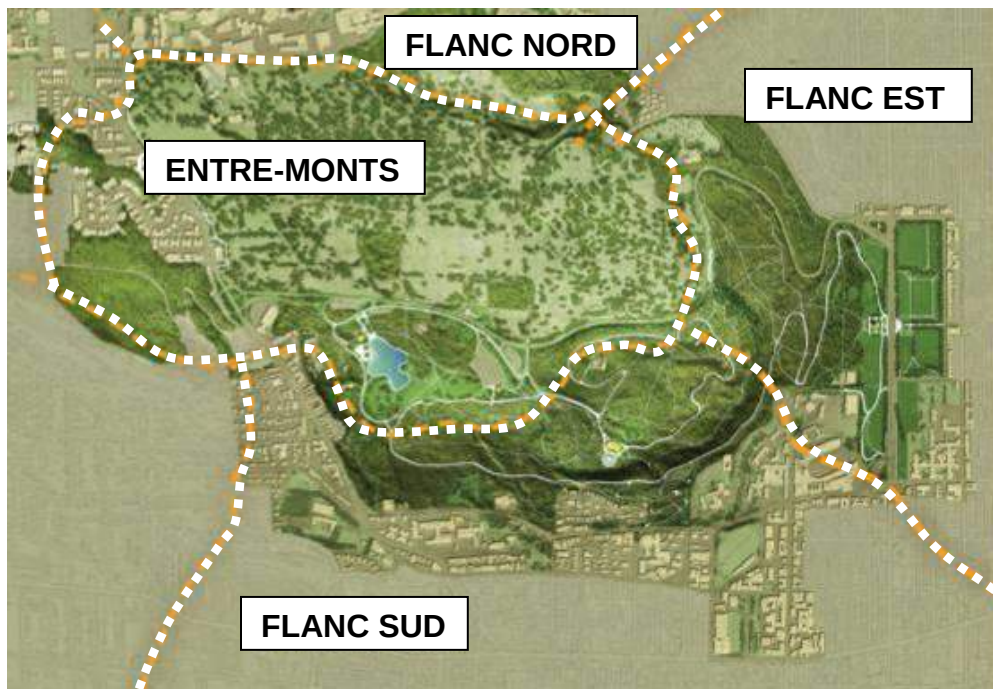
Lieu d'expériences poétiques... à entretenir et bonifier

Nous avons démontré que le parc du Mont-Royal et les autres espaces verts de la montagne ne sont pas seulement des accumulations d'équipements divers, mais qu'ils sont d'abord des lieux offrant des séquences exceptionnelles d'expériences poétiques. Pour offrir aux citoyens de telles émotions, à la hauteur de la montagne, l'entretien régulier et surtout l'entretien préventif s'imposent comme des actions stratégiques essentielles. Ceci dit, le maintien des conditions existantes, aussi intéressantes soient-elles, ne suffit pas. Il faut, comme le Plan de 1992 le proposait *Corriger les tendances négatives de son évolution*. Il faut aussi améliorer la qualité des services offerts et rendre encore plus poétique l'expérience d'une visite sur la montagne. C'est cette exigence d'intégration cohérente des enjeux, des objectifs et des pratiques qu'il faut viser. C'est ce que le prochain chapitre abordera.

4 PLANIFICATION ET INTERVENTION SECTORIELLES

- **Analyser le territoire par grande unité et sous-unité de paysage**

L'Atlas du paysage du mont Royal découpe la montagne en six grandes unités topographiques. Le parc du Mont-Royal occupe une partie significative de trois de ces grandes unités, le Flanc sud, le Flanc est et l'Entre-monts. Pour sa part, le parc Ononta du sommet d'Outremont occupe l'essentiel des hauteurs du Flanc nord. Pour chacune de ces unités, l'Atlas décrit les grandes composantes qui structurent le paysage, examine les parcours, porte un diagnostic et définit des enjeux spécifiques.



Ces grandes unités de paysage se subdivisent en plusieurs sous-unités ayant des caractéristiques spécifiques généralement reliées à leur type d'occupation principal, parc, institution, résidence...

- **Planifier les travaux par unité ou sous-unité de paysage en respectant l'ensemble des critères, enjeux et disciplines**

Au cours des deux dernières décennies, environ quinze processus sectoriels d'analyse et de planification ont été menés dans le parc du Mont-Royal et à ses abords. Ces processus visaient non seulement à mieux comprendre l'ensemble des problématiques, mais à développer des solutions intégrées respectant l'écologie, les paysages et le patrimoine culturel du mont Royal.

Il faut sans cesse approfondir notre compréhension des valeurs historiques et paysagères grâce à des recherches interdisciplinaires de qualité. Un tel processus favorise l'intégration dynamique de ces nouvelles connaissances dans la trame narrative de la montagne.



Grandes zones de planification et d'aménagement dans le parc du Mont-Royal depuis 1991

Ces processus de planification / aménagement ont essentiellement été dictés par l'urgence. La presque totalité du parc du Mont-Royal a fait l'objet de tels processus, de façon séquentielle ou concurrente. La liste qui suit présente approximativement la séquence d'amorce des processus d'analyse et d'intervention dans le parc du Mont-Royal:

- Secteurs du Sommet et de l'Escarpeement
- Secteurs du Piedmont et de la Côte Placide
- Échangeur du Parc / des Pins
- Jeanne-Mance et Côte Placide
- Croix et antenne de la Ville
- Abords du chalet et escalier de l'Escarpeement
- Entrée Peel
- Aire de jeux / Pavillon du lac aux Castors / lac aux Castors
- Échangeur Remembrance / Côte-des-Neiges
- Clairière
- Chemin Remembrance et stationnements
- Chemin de ceinture, cimetière Notre-Dame-des-Neiges
- Chemin de ceinture, bois d'Outremont
- Cedar / Côte-des-Neiges
- Cedar/ des Pins/ hôpital Shriners

Ces processus se sont déroulés en trois temps, commençant par les hauteurs de la montagne, puis s'étendant progressivement vers la périphérie du parc.

Les travaux amorcés en 1992 visaient les secteurs du Sommet et de l'Escarpeement et avaient pour mission première de gérer les grands bassins versants à partir de leur source. La question de la surabondance de sentiers était aussi un enjeu aigu. À l'époque, les notions de patrimoine culturel étaient moins reconnues socialement, même si la compréhension de l'héritage d'Olmsted était toujours présente en filigrane des diverses interventions.

La deuxième opération de restauration/consolidation, qui a débuté vers 1995, a ciblé les territoires situés au pied de l'escarpement, là où les deux grands bassins du secteur du Sommet se déversent, c'est-à-dire vers l'est et vers le centre-ville. Le versant est, Piedmont et Côte Placide, a subi les transformations alors priorisées.

Puis, au cours de la dernière décennie, plusieurs interventions de grande envergure ont redéfini les frontières du parc en améliorant grandement l'accessibilité offerte aux piétons, aux cyclistes et aux usagers des transports en commun, selon les principes édictés par les PPMVMR de 1992 et de 2009. D'autres travaux relatifs à ce travail de rééquilibrage sont inscrits à l'agenda de la Ville de Montréal dans les années à venir.

Le parc Ononta du sommet d'Outremont avec ses deux grandes entités paysagères, le bois Saint-Jean-Baptiste et les hauteurs du campus de l'université de Montréal a aussi fait l'objet d'un processus de planification intégré.

L'aménagement du chemin de ceinture du Mont-Royal et de ses abords au cœur de ce territoire s'appuyait sur cette démarche largement inachevée.

- **Confier un rôle stratégique aux architectes paysagistes dans les processus**

Pour planifier adéquatement, en protégeant et en mettant en valeur les patrimoines du mont Royal, il faut la collaboration d'équipes multidisciplinaires : architectes paysagistes, biologistes, ingénieurs forestiers, historiens, archéologues, urbanistes, architectes, ingénieurs civils, designers, agents techniques, éducateurs, communicateurs et citoyens dévoués. Ceci dit, au final, il faut des meneurs qui puissent garder le cap à travers les mille et un écueils affrontés au cours des processus de planification. L'architecte paysagiste est apte à jouer un tel rôle.

Emerald Necklace, est le réseau iconique de parcs créé à Boston par Frederick Law Olmsted, peu après l'aménagement du mont Royal. Le plan directeur de ce réseau, qui s'étend sur une dizaine de kilomètres, souligne le caractère stratégique du rôle que doit jouer l'architecte paysagiste dans l'élaboration de solutions requérant l'apport d'une pléiade de spécialités.

Understand the primary role of the landscape architect:

*Olmsted and his colleagues were instrumental in coordinating engineering, architecture, planning and horticulture in creating the Emerald Necklace, and in doing so defined the role of the new profession of landscape architecture. It is appropriate that his successors should lead the professional team in developing a plan for its restoration and rebuilding.*⁸⁶

La planification des interventions sur le mont Royal a abondamment fait appel aux connaissances et capacités des architectes paysagistes. Cependant, leur rôle est resté nettement subordonné. Il serait temps que le leadership des meilleurs d'une nouvelle génération de professionnels soit reconnu et utilisé sans réserve.

⁸⁶ <https://archive.org/details/emeraldnecklacep00walm> The Emerald Necklace Parks, Master Plan, 2001 April, xv

Trouver un juste équilibre entre l'expertise interne à la Ville et les apports externes

Plusieurs contrats d'aménagement confiés au cours des dernières années à des firmes externes ont exigé un surcroît d'encadrement et généré une pléthore de propositions mal ciblées en raison d'une méconnaissance, d'une part, de la montagne et de ses enjeux et d'autre part, des sensibilités du public et des consensus acceptés par les organismes concernés. Par exemple, tout geste exigeant une soustraction, comme la coupe d'arbres indésirables ou l'élimination de constructions qui brouillent la lecture du paysage, était à prime abord perçu comme étant presque voué à l'échec et ne méritant donc pas d'être étudié.

L'utilisation d'une signature architecturale stéréotypée du concepteur principal sur le paysage ou l'architecture est généralement très mal accueillie par l'équipe du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, par les Conseils du patrimoine de Montréal et du Québec et par le ministère de la Culture et des Communications du Québec. Nombreux sont ceux qui ont dû refaire leurs devoirs et proposer des aménagements plus sobres.

Parfois, les étapes initiales ont été si difficiles que le temps imparti à la planification était largement écoulé avant qu'une coordination serrée des disciplines n'ait pu être finalisée. Conséquence de ce manque de temps, plusieurs séries de plans n'étaient qu'une juxtaposition d'interventions où l'on ne pouvait que très difficilement déceler les problèmes fonctionnels. Pour cette raison, certains enjeux sont restés plus ou moins perceptibles à l'étape de la planification. Les problèmes ont surgi dans toute leur ampleur et leur urgence lors du chantier. Comme peu de plans d'ingénierie indiquent la position et le niveau des arbres ainsi que la position des autres infrastructures projetées, il arrive fréquemment que certains arbres soient ceinturés de conduits de tous ordres, souvent à très faible distance des troncs. Pire encore, le nivellement des sentiers tient rarement compte du niveau du terrain et des arbres situés aux alentours. Par exemple, là où le terrain et le sentier était légèrement bombé, les plans construits ont créé une pente parfaitement régulière. Le sentier se retrouve alors nettement trop bas par rapport aux arbres adjacents. Les plans utilisent régulièrement une coupe type pour illustrer l'intégration des chemins dans le paysage. Cette approche ne tient absolument pas compte des variations subtiles de la topographie. Dans un véritable ouvrage d'art paysager, le terrain doit dialoguer avec les interventions. Les plans d'aménagement sur la montagne devraient absolument indiquer sur un même plan les courbes de niveau existantes et celles projetées. Il s'agit du moyen le plus efficace d'éviter les surprises, comme les coupes d'arbre non annoncées.

Bref, il est essentiel qu'un travail raffiné d'intégration des différents ouvrages et spécialités soit effectué avec une très grande sensibilité pour le paysage. L'architecte paysagiste est tout désigné pour ce faire. Les architectes paysagistes devraient être impliqués à toutes les étapes de planification, de gestion, d'entretien ou d'animation des différentes entités administratives de la Ville, au central ou dans les arrondissements et collaborer avec ingénieurs et architectes et autres pour créer une œuvre cohérente respectant la vision globale de Frederick Law Olmsted.

- **Compléter le processus de réhabilitation de la Clairière**

Si les premières étapes concernaient les Flancs est et sud du mont Royal, la troisième étape a aussi entamé la consolidation du secteur de la Clairière situé dans la grande unité de l'Entremonts.

Les travaux de restauration ont débuté par le pavillon, la patinoire, l'aire de jeux pour ensuite se porter sur le lac aux Castors et ses abords.

Avant de débiter les plans d'aménagement, des études ainsi qu'un énoncé d'intérêt patrimonial ont été rédigés. L'équipe dédiée au mont Royal s'est investie pour que cet énoncé ne soit pas simplement précédé d'une synthèse historique, mais qu'une mise en contexte spatiale fasse ressortir les spécificités de cet espace par rapport au parc du Mont-Royal et par rapport à la montagne.

Le secteur de la Clairière, ensemble d'aires ouvertes à la topographie concave et ondulée, entouré de collines boisées, offre une grande variété d'expériences paysagères. Lors de la conception du parc du Mont-Royal en 1876, le grand architecte paysagiste américain Frederick Law Olmsted a tiré parti du paysage pastoral hérité de Hosea Ballou Smith pour créer une halte enveloppante, à mi-chemin de la montée d'une montagne largement boisée. Cette mise en scène paysagère a été rehaussée grâce à la synergie entre le bassin-miroir du lac aux Castors créé par l'architecte paysagiste Frederick Gage Todd en 1939 et le pavillon moderne, œuvre des architectes Hazen Size et Guy Desbarats, construit en 1958.

La Clairière est à la fois située à proximité des quartiers centraux de Montréal et isolée du tumulte de la ville par les versants boisés de ses trois collines. Par sa facilité d'accès et son ouverture, elle constitue le pôle principal d'activités, surtout hivernales, dans le parc du Mont-Royal. Au plan historique, le secteur de la Clairière témoigne du remembrement de terres par H. B. Smith et de la démocratisation graduelle du site grâce à la création du parc du Mont-Royal et à certains aménagements, événements et activités respectant le caractère du lieu.

Énoncé d'intérêt patrimonial, Secteur de la Clairière, novembre 2011

L'équipe dédiée au mont Royal a aussi produit un énoncé d'orientation intitulé « Regard sur la Clairière » qui présente les grandes pistes d'intervention souhaitables sur ce territoire au cœur de l'usage populaire de la montagne.

Le secteur de la clairière s'inscrit dans le continuum formé par le chemin Remembrance et la voie Camillien-Houde. Les interventions requises à court ou moyen terme aux extrémités de ce corridor de découverte véhiculaire modifieront de façon marquante les modalités de circulation sur la montagne. C'est dans ce contexte repensé, particulièrement en ayant le réaménagement de l'échangeur Remembrance / Côte-des-Neiges en tête que la reconfiguration des voies automobiles et des stationnements s'imposera d'ici quelques années. Toute nouvelle intervention prévue devrait s'inscrire dans cette vision à long terme. Comme à la périphérie du parc, les enjeux de reconversion du territoire dévolu au transport véhiculaire sont centraux dans la poursuite de la restauration / réhabilitation du secteur de la Clairière, sous-secteurs de la Maison Smith, des stationnements et du chemin Remembrance.

Le virage vers les transports actifs requerra plusieurs axes d'intervention. La collaboration des institutions voisines disposant de stationnements de grande envergure sera essentielle. Deuxièmement, il faudra apporter une amélioration majeure de la desserte en transport collectif au cœur de la montagne. Troisièmement, un plan de communication proactif sera essentiel, particulièrement pendant les périodes de pointe d'usage.

- **Documenter systématiquement les processus**

Certaines démarches de planification ont été abondamment documentées. D'autres processus ont laissé moins de traces parce qu'ayant fait l'objet de démarches moins formelles.

Il serait souhaitable que tous les grands projets du mont Royal fassent l'objet de mémoires consignait les particularités de la démarche, le déroulement du processus, les accomplissements et à postériori, l'évaluation de l'atteinte des objectifs globaux. Ce processus est essentiel pour conclure la démarche amorcée par une Charte de projet. Une révision serrée des processus est essentielle pour garantir la plus grande qualité possible des projets livrés.

Les projets conçus par la firme Cardinal Hardy, CHA, aujourd'hui intégré à la firme Lemay ont fait l'objet de documents intitulés *Mémoire du projet*. Ces documents sont très précieux. La patinoire artificielle, l'aire de jeux, l'entrée Peel. Le document que cette firme a préparé sur l'Entrée Peel aurait mérité une mise à jour importante pour décrire non seulement les phases initiales du processus de conception et réalisation, mais aussi les dernières étapes, celles reliées à la mise en œuvre. Certaines incongruités sont particulièrement troublantes, des éléments éliminés ou des interventions majeures sont malheureusement passées sous silence. Ceci dit, il faut louer cette firme qui fait systématiquement des synthèses de grande qualité. La question qui demeure est : Quand la Ville fera-t-elle de même et s'assurera-t-elle de disposer d'une mémoire des projets de qualité comme les meilleures pratiques de gestion le proposent ?

Rééditer ou promouvoir la diffusion de certaines études d'une qualité exceptionnelle

La qualité des interventions et le processus de validation qui précède peut être grandement affecté par la qualité des études qui sous-tendent les orientations suivies.

Plusieurs dizaines d'études ont été menées dans le parc du Mont-Royal. La valeur intrinsèque de chaque étude varie énormément. Le registre s'étend du meilleur au plus que discutable.

Parmi les meilleurs, celle qui se classe au tout premier rang pour le rapport qualité / prix est sans conteste *Le mont Royal dans l'œuvre de Frederick Law Olmsted* qui a été édité en livre. Le Dr Beveridge a consacré un nombre incalculables d'heures à ce document, par amitié, à la fois pour approfondir son analyse d'un projet phare d'Olmsted et pour soutenir notre remarquable démarche de restauration / réhabilitation. Ce livre qui démontre l'excellence de l'héritage d'Olmsted à Montréal, souligne la pertinence de ses concepts et propose des axes d'interprétation et de restauration sur le mont Royal devrait être réédité et diffusé largement.

Autre succès à souligner, l'*Atlas du paysage du Mont-Royal* résulte de plusieurs années d'études menées avec la collaboration d'un grand nombre de spécialistes et d'organismes citoyens. Ce grand livre d'une qualité visuelle et d'une justesse de contenu exceptionnelles constitue un des plus beaux cadeaux que la Ville de Montréal et les Montréalais pourraient offrir à leurs hôtes et amis comme preuve de la qualité de vie dans notre ville. L'excellence de ce livre devrait le faire classer parmi les ouvrages de références des bibliothèques de Montréal et de Westmount. L'*Atlas du paysage du Mont-Royal* devrait être réédité et largement diffusé.

Une autre étude remarquable est la recherche concernant le mausolée de Simon McTavish et les particularités du domaine de ce magnat du commerce de la fourrure. M. Gilles Lauzon, historien et architecte, a traqué le moindre indice, allant jusqu'à faire parler un registre d'immigration pour réécrire les débuts de l'histoire de l'architecture de paysage au Canada. Seul un historien extrêmement chevronné pouvait aller aussi loin dans la recherche et la synthèse de l'histoire. Cette histoire mériterait une publication de grande qualité et une diffusion auprès du grand public lorsque les recherches complémentaires sur le terrain auront été complétées. Cette étude a inspiré le document intitulé *Orientations et critères de design* préparé par Mme Luu N'Guyen, autre document d'une grande sensibilité grandement apprécié par le Conseil du patrimoine de Montréal.

L'étude sur le chemin de la Côte-des-Neiges, menée par l'équipe de l'Enclume, avec la collaboration de l'historienne Denise Caron, établit une nouvelle définition de l'excellence en recherche historique et compréhension de l'espace.

Certaines de ces études et de nombreuses autres mériteraient un travail d'édition complémentaire, incluant les droits d'auteur pour les images, afin d'être diffusées au plus grand public possible.

Minimiser les nuisances produites par des études de qualité moindre

À l'opposé, certaines études largement diffusées contiennent des erreurs majeures ou font références à des sources discutables. Certaines études contiennent

- de très nombreuses références erronées;
- une absence de consultation de sources primaires;
- une omission de documenter les époques récentes;
- un amalgame de sous-secteurs en un plus grand ensemble et en projetant les conclusions d'un sous-secteur sur les autres;
- des comptes rendus d'entrevue qui ne reflètent pas l'essence des propos;
- des documents méritant ou des correctifs ou une mise à jour.

Le travail de validation d'une étude peut être long et fastidieux. Pourtant, c'est là une nécessité absolue, sinon des actions futures pourraient s'en trouver hypothéquées. Il faut éviter de fermer les yeux sur les erreurs, omissions ou manque de rigueur afin de fermer rapidement les livres et dire mission accomplie? La recherche effrénée de la performance administrative peut facilement conduire à un tel laisser-aller.

Il faut nourrir la réflexion et parfois obliger les consultants à fouiller certaines pistes. C'est un processus difficile pour les deux parties, l'encadrant et l'encadré. La course effrénée à la vitesse, cette supposée performance, celle qui se contente d'à peu près est totalement à l'opposé de l'excellence exigée au mont Royal.

Le problème est que certaines de ces études erronées ou peu valables ont contaminé ou contamineront encore pour longtemps d'autres sources et biaiseront certaines actions. Contester la validité de certaines données et démontrer les failles de certains textes ou projets est un travail ardu, long et peu susceptible de faire développer de nouvelles amitiés.

Dresser le bilan global des interventions menées depuis le premier PPMVMR en 1990

Dans le cadre de la consultation sur le PPMVMR en 2008, une analyse des interventions menées entre 1990 et 2002 a été publiée sous le titre : *Le parc du Mont-Royal et ses abords, Bilan qualitatif et quantitatif des investissements réalisés dans la poursuite du Plan de mise en valeur du mont Royal*. juin 2005⁸⁷.

J'ai pu compléter cette analyse, faite largement sur mes heures de congé, grâce à la collaboration de quelques collègues et au soutien de mon patron, M. Michel Devoy. Les prévisions apparaissant dans le *Plan préliminaire de mise en valeur du mont Royal*⁸⁸ de 1990 y sont systématiquement comparées avec les travaux réalisés dans le parc du Mont-Royal entre ce moment et 2002.

Plusieurs conclusions se dégagent de cet exercice. Premièrement cette comparaison démontre très clairement l'acuité de la plupart des recommandations du Plan de 1990. Il démontre aussi que les sommes investies sur les aménagements paysagers réalisés pendant la période d'analyse correspondent de façon remarquable aux évaluations.

Les projets peu pertinents décrits au Plan préliminaire de 1990 étaient généralement identifiés comme des possibilités, des propositions à étudier et autres euphémismes. D'un autre côté, les propositions ayant fait l'objet de consensus dans l'équipe devenaient : La Ville s'engage, il faut... La différence entre l'essentiel et l'accessoire était claire. Dommage que tant de gens n'aient vu que les orties à jeter.

Un bilan d'interventions sur la montagne a été préparé pour saluer le cinquième anniversaire de l'*Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal*. Ce bilan n'aborde pas la réalisation d'une intervention aussi importante que la démolition de l'échangeur du Parc et des Pins parce que le ministère de la Culture et des Communications n'était pas impliqué financièrement dans l'opération. Idéalement, il faudrait dresser un bilan global des interventions menées depuis 1990 en utilisant les données que j'ai compilées et analysées entre 1990 et 2002. Ce faisant, les tendances de fond se dégageraient de façon évidente, comme l'accélération des investissements au cours des dernières années.

⁸⁷ <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P24/5d13.pdf>

⁸⁸ <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P20a/3d2.pdf>

5 LA NÉCESSAIRE COHÉRENCE DES GESTES REQUIS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS

Les membres de la Table de concertation du Mont-Royal ont souligné à répétition l'importance de la convergence des gestes par les différents partenaires œuvrant sur la montagne.

Bien auparavant, dans le même esprit, Olmsted soulignait que la façon la plus économique et productive de mettre en valeur les qualités exceptionnelles du mont Royal passait par plusieurs constances, celle de la poursuite des objectifs optimaux qu'il avait si judicieusement déterminés, celle de l'équipe qui augmente peu à peu son expertise et bonifie ses méthodes d'intervention, celle d'un entretien soigné et inventif qui améliore lentement mais sûrement les sites visés. Finalement la poursuite de rapports civils avec les usagers et les organismes citoyens constitue la meilleure assurance contre les dérapages administratifs et force continuellement les intervenants à intervenir de façon complémentaire et constante.

- **Constance des intentions**

Olmsted considérait que son travail de conception serait gaspillé, s'il n'était pas suivi par un travail assidu par des gens entraînés à suivre ses principes directeurs dans les règles de l'art paysager.

"I advised your commissioners, when they first came to me in New York, that any "plan" I could furnish them would be "waste paper" if it were not to be followed up by a continuous work of design in detail by men imbued with its leading motives, trained and firmly required to steadily pursue them under contingent circumstances, and with reputations of value at stake in the permanent results of their work."

F.L. Olmsted Mount Royal, p. 13

Un des meilleurs moyens d'assurer une telle constance dans les intentions serait de rééditer le livre *Mount Royal* édité par Olmsted en 1881. La Ville de Montréal a reçu il y a quelques années une offre informelle de la part des *Frederick Law Olmsted Papers*, via le Dr Beveridge, à l'effet qu'une telle réimpression de ce livre, avec les annotations apparaissant dans la réédition du numéro 1 des *Supplementary Series, Writings on Public Parks, Parkways and Park Systems*, entre les pages 350 et 418. Encore mieux, une traduction française en serait faite et éditée à temps pour le 375^{ième} anniversaire de Montréal. Une large diffusion de ce texte, en français et en anglais permettrait à un bien plus grand nombre d'employés de la Ville et du parc ainsi qu'aux Montréalais et autres citoyens de mieux comprendre la formidable qualité du concept qui sous-tend la plupart des actions prises dans le parc du Mont-Royal depuis des décennies.

Le texte est aussi vu comme l'une des plus beaux pour expliquer l'utilité d'un parc comme le mont Royal et de l'approche préconisée pour permettre aux citoyens d'une grande ville de se ressourcer pleinement au contact de cette nature magnifiée et rendue plus poétique. Plus encore, de l'avis des plus grands spécialistes de l'œuvre d'Olmsted, ce concept destiné à magnifier la montagne occupe une place à part, le sommet du podium.

- **Constance de l'équipe et consolidation de l'expertise**

Pour Olmsted, une équipe stable, dédiée aux objectifs pertinents et faisant preuve d'une créativité ciblée peut accomplir des miracles. Cette équipe développe peu à peu une expertise exceptionnelle qui lui permet d'agir avec grande efficacité, à court et à long terme.

Chaque projet doit être adapté à son contexte particulier ainsi qu'à l'évolution des connaissances et des savoir-faire. Si, comme le souhaitait Olmsted, il faut exacerber les caractéristiques propres à chacune des huit unités de paysage, il est tout aussi essentiel de garder une forte cohérence stylistique entre les éléments du parc du Mont-Royal et, par extension, de la montagne. Cette cohésion se base sur la prééminence du « charme des paysages naturels » comme élément unificateur au service du ressourcement des usagers.

Dans les faits, il s'agit plutôt de plusieurs équipes, gestion, planification, aménagement, entretien, éducation, dont les actions doivent être parfaitement complémentaires. Pour cela, les objectifs à long terme, ceux établis par Olmsted, doivent être rappelés et les moyens pour les instrumentaliser dans le monde actuel analysés et consolidés. Il faut aussi que la masse de connaissances qui s'est développée très rapidement au cours des dernières années par une multitude d'acteurs soit partagée, vulgarisée, diffusée. Il faut aussi faire connaître les meilleures pratiques pour développer cette communauté de savoir-faire qui permet de transformer les connaissances en actions bénéfiques.

"To proceed economically, you need to have a small staff of men who are, or who can be trained to be, experts in three of four main divisions of the required service, and, recollect that if these men are well chosen, their value is to increase with every year's additional special experience in the locality, and that their work is to be continuous work, the value of what they do in one year being relative to what, in doing it, they have intended to do and may do the following year.

These leading men of the work should be under such supervision and discipline as to insure the subordination of all they do the general ends of the plan, but they should also be allowed, each man within his own field, that measure of discretion which is necessary to induce zealous, continuous effort, and pride and pleasure in its gradually accruing results.

F.L. Olmsted, Mount Royal, p. 66-67

Les équipes de travail doivent développer une grande compétence dans la gestion de lieux ayant à la fois une valeur historique et une valeur écologique. Par delà la compétence, il faut des gens ouverts à l'acquisition continue de connaissances et au travail d'équipe.

Actuellement, plusieurs équipes de designers œuvrent en parallèle à l'élaboration et bientôt à la réalisation de projets sur la montagne. La coordination et la cohérence de ces interventions sera assurément l'enjeu principal à surveiller au cours des prochaines années.

Foster a new generation of park managers :

Historic parks will require new management structures and maintenance staffs with greater horticultural skills in the handling of the naturalistic landscapes. The appointment of Parks administrators and "Hort" crew in New York City's Central, Prospect and Riverside parks is evidence of emerging trends. More demands are imposed on park administrators to address contemporary needs in historically sensitive ways, for example, to evaluate original planting plans and plant list in the light of authenticity, public safety, maintenance and cost.

The Emerald Necklace Parks, Master Plan, Foreward xvi

- **Constance des soins apportés à la montagne**

La négligence de l'entretien a plusieurs effets délétères sur tout parc. Premièrement, elle chasse les usagers aux comportements adéquats. En corollaire, le délabrement attire les personnes aux comportements indésirables, ce qui accélère le processus de dégradation.

À de très nombreuses reprises, des personnes qui croyaient améliorer les pratiques d'entretien du parc grâce à de la machinerie surdimensionnée, ont occasionné des dommages de plusieurs milliers de dollars : balustrades du belvédère Kondiaronk, marches de granite brisées, sections de bordures ou de caniveaux arrachés ou démolis.

Ces problèmes résultent d'un manque de compréhension des enjeux, des principes et des orientations. Comment prévenir de tels égarements ? Comment rendre les équipes plus performantes en regard des objectifs globaux ?

"One in his disposition to adapt his conduct to the circumstances in which he finds himself, and especially to be neat, cleanly, and nice where the objects about him are neat, cleanly, and nice. I have repeatedly had occasion to observe that while any park work is in an incomplete condition, with materials in the rough, and litter of workmen lying about, no police, no fences, and guards are adequate to prevent the occurrence of wanton injuries and manifestations of rudeness, recklessness, and destructiveness. (How few boys can resist the temptation to throw stones at the windows of a vacant and delapidated house?) Passing the finished point, the litter cleared up, the turf established and once smooth-mown, and every thing in view having a complete and refined aspect, a change occurs, and fences and guards, before necessary, may be removed, and the police reduced without danger."

F.L. Olmsted Mount Royal, p.54

À quelques endroits, l'inexorable outrage des ans poursuit son cours, affaiblissant ou détruisant certaines structures. Un processus de monitoring se poursuit dans les grands parcs pour évaluer les moyens de mieux préserver les différents actifs, s'ils sont encore pertinents.

- **Compléter les travaux de façon précipitée ou préparer les conditions optimales de réussite**

Dans un monde idéal, les aménagements seraient réalisés à la perfection, très rapidement, en causant peu d'inconvénients aux usagers des lieux traités et aux résidents du voisinage. La réalité est nettement plus complexe. Certaines mutations requièrent une séquence de chantiers parfaitement coordonnés pour que le résultat souhaité se mette en place de façon optimale.

Mais, faut-il compléter rapidement les travaux, quitte à procéder à des opérations de maquillage temporaires? Ce n'est pas le choix usuel mis de l'avant au cours des vingt dernières années dans les parcs du Mont-Royal, Ononta du Sommet d'Outremont, ou Jeanne-Mance. L'équipe des parcs a préféré, de façon générale, mettre en place les conditions propices à la finalisation des interventions selon les règles de l'art les plus rigoureuses.

Cette approche a suscité certaines critiques. Plusieurs personnes jugeaient que des arbres auraient dû être plantés dans certaines zones et que des gestes décoratifs à la mode, temporaires, auraient dû être posés en attendant les projets finaux. Nous avons plutôt fait le choix de la clarté, de la simplicité et de la rigueur en mettant plutôt en place les paramètres requis pour procéder à des travaux d'excellence. Ce choix prend compte du fait que la plantation inconsiderée d'arbres risque fort d'hypothéquer sérieusement le futur parce qu'il sera extrêmement difficile par la suite de couper tout arbre inapproprié.

L'exemple le plus probant de la pertinence de cette approche séquentielle concerne les abords du monument McTavish, un mausolée familial dont la facture exceptionnelle et le caractère précurseur des tendances funéraires en font un lieu d'une extrême importance patrimoniale. Ce lieu qui se situait hors du parc jusqu'en 1939 ne devait pas être aménagé avant d'en comprendre toute l'importance historique et de constater l'extrême qualité des artefacts présents. Pour réduire l'éblouissement généré par le stationnement voisin, nous avons été tentés de planter une masse d'arbres le long de l'ancien Ravenscrag, devenu hôpital Allan Memorial. Ces aménagements auraient été inadéquats. Ils auraient masqué certaines valeurs patrimoniales et auraient nui à l'éventuelle mise en valeur appropriée, quoique très discrète de certains potentiels.

Heureusement, les interventions dans la bande qui longe ce mur ont été reportées et une étude historique et archéologique extrêmement fertile menée, grâce à l'extraordinaire professionnalisme de l'historien et architecte Gilles Lauzon. Grâce à lui et ses collègues chercheurs, nous sommes à même de comprendre la remarquable qualité de ces lieux. Les analyses sur le terrain devraient se poursuivre. Après cela, seulement le projet de mise en valeur du site pourra être finalisé. En attendant, la zone sans plantation constitue une vista qui rappelle l'ancien chemin d'accès au mausolée, un chemin d'accès qui, comme le mausolée, était jadis situé hors du parc.

Plusieurs interventions menées au cours des deux dernières décennies n'ont pas reçu leur touche finale parce que les conditions, particulièrement en ce qui a trait à la géométrie de la voirie, n'étaient pas réunies. Le temps a passé, la vision globale de la montagne et celle du parc du Mont-Royal se sont clarifiées. L'attitude de collaboration entre équipes de design de la voirie et des parcs est très constructive. Le fruit est mûr pour corriger les éléments de voirie inadéquats et procéder à la finalisation des travaux amorcés parfois il y a plus d'une décennie.

Souhaitons simplement que l'atteinte de l'échéance de 2017, le 375^{ième} anniversaire de Montréal, poursuive cette tendance essentielle de mettre en place les conditions de succès optimales. Encore là, mieux vaut un travail qui sera célébré encore dans vingt ans plutôt qu'un travail précipité à démolir et reconstruire dans quelques années.

- **Constance des liens avec les usagers**

Les relations avec les usagers du parc prennent une multitude de formes, sur Internet, dans les médias, par différentes interventions sur le terrain, par le contact direct de personne à personne. Ces contacts sont assurés par une diversité d'acteurs, employés de la Ville, Les amis de la montagne... Olmsted insistait sur l'importance extrême d'assurer une constance dans la qualité du service offert aux citoyens. Il affirmait que plus les citoyens apprécient un lieu, plus ils l'utilisent en grand nombre, repoussant les usages indésirables ailleurs. C'est pourquoi le processus d'appropriation des citoyens envers la montagne est si précieux.

At a small part of the study required for putting and keeping the mountain in a condition in which it will have a high degree of usefulness to the average citizen of Montreal, his wife and children, it can be kept in a condition in which a small proportion of your least valuable population, to whom any refinement of manners or check upon vulgar and brutal habits is irksome, will continue to resort to it with more or less of pleasure. This pleasure will consist not so much in positive enjoyment as in negative relief from what is elsewhere tiresome and dreary. And if nothing or but little more is done than is necessary to adapt the mountain to be satisfactory in this way, it will gradually come to be satisfactory in no other, and what money you spend on it will be mainly ill-spent."

F.L. Olmsted Mount Royal, p.54-55



Expo montée à la demande de la Ville par les Amis de la montagne sur le lac aux Castors et les travaux de restauration

Les gestionnaires de Central Park, le cœur de Manhattan, ont constaté après deux décennies des travaux de restauration d'envergure colossale, que plusieurs endroits s'étaient à nouveau dégradés de façon sévère. Il ne suffit pas de bien aménager et d'entretenir convenablement un lieu. Il faut absolument contrôler activement ses usages pour éviter les dégradations majeures.

En effet, les gazons et certaines aires se dégradent rapidement lorsque certaines conditions sont réunies dont la combinaison d'un grand achalandage avec une humidité ou une sécheresse excessive. Pour éviter cette dégradation, il faut mettre en place un système très performant de gestion du site et d'éducation qui dissuade ou interdit totalement ou périodiquement la pratique de certaines activités dans des zones plus sensibles.

La conservation à long terme d'une œuvre de nature et d'art, comme celle du mont Royal, commande à ceux chargés d'en prendre soin, un engagement indéfectible, de même qu'une connaissance intime des qualités intrinsèques du lieu avec les moyens de les maintenir durablement.

*Pour que leur travail soit efficace, ils doivent, à leur tour, pouvoir compter sur l'appui et la compréhension des questions en jeu de la part du grand public. Il est nécessaire d'entretenir un processus d'éducation et de sensibilisation constant, qui permettra à chaque nouvelle génération de citoyens de se familiariser avec le concept créé par Frederick Law Olmsted et de saisir la valeur du mont Royal. **

Dr. Charles E. Beveridge, Le mont Royal dans l'œuvre de Frederick Law Olmsted

La pleine collaboration des équipes œuvrant sur la montagne est essentielle, planification, entretien, gestion, animation. Non seulement leur collaboration est fondamentale, mais elle doit se refléter dans l'expérience de l'utilisateur pour amener ce dernier à adhérer aux valeurs qui ont fait consensus concernant l'usage de la montagne. À ce niveau, Les amis de la montagne et les autres organismes citoyens partenaires de la *Table de concertation du Mont-Royal* apportent une contribution très précieuse. Heureusement, leur notoriété et leur crédibilité sont exceptionnelles tout comme le soutien de la communauté, incluant la communauté d'affaires.

Les institutions qui gèrent de vastes espaces verdoyants sur la montagne ont aussi, peu à peu, intégré ces objectifs et ces valeurs. Il est clair que la montagne est de mieux en mieux reconnue et positionnée sur la scène municipale grâce au poids de plusieurs institutions, incluant des institutions phares de Montréal, des organismes citoyens très respectés et une grande variété d'acteurs.

Les membres de la *Table de concertation du Mont-Royal* sont des acteurs majeurs de la vie montréalaise. Ils sont l'image même de l'excellence en termes de savoir et de savoir-faire. Ils jouent individuellement des rôles majeurs dans l'image de Montréal et même du Québec. Collectivement, leur force est exceptionnelle, sinon unique. La constance du message transmis aux citoyens de Montréal et du Québec depuis 150 ans, depuis le *Plan préliminaire de mise en valeur du mont Royal* de 1990 et depuis la création de l'*Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal* en 2005, renommé *Site patrimonial du Mont-Royal* en 2012, est pour beaucoup dans la synergie qui s'est développée et qui doit continuer à se consolider.

6 CÉLÉBRER DES INTERVENTIONS APPRÉCIÉES, DONT LA VALEUR CROÎTRA ENCORE PENDANT DES DÉCENNIES

- **La valeur d'un objet ne se mesure pas simplement au nombre ou à la masse de ses composantes**

Olmsted rédige en 1889 un brulot pour dénoncer les excès langagiers des opposants à la coupe d'arbres qu'il avait fait planter dans le but de créer une transition efficace vers une grande œuvre d'art paysager. Dans ce livre intitulé « *Observations on the Treatment of Public Plantations* »⁸⁹, Olmsted rappelle que tous les grands maîtres de l'art des jardins et de l'aménagement paysager, Le Nôtre, Brown, Loudon, Repton, plantaient massivement lors de la première phase des travaux afin de créer des brise-vents ou des écrans visuels. Puis, lorsque les arbres atteignaient une taille suffisante, ils coupaient les arbres nuisant à la mise en valeur optimale du lieu. Il inclut plus de quarante citations d'auteurs divers, dont les plus grands de l'art paysager pour étoffer sa démonstration que moins d'arbres est mieux. Voici les deux premières citations apparaissant dans ce texte visant à prouver la nécessité d'émonder ou d'éliminer systématiquement des spécimens occultant la pleine jouissance des paysages.

"It is in the act of removing trees and thinning woods that the landscape gardener must show his intimate knowledge of pleasing combinations, his genius for painting, and his acute perceptions of the principles of an art which transfers the imitative, through permanent beauty of a picture, to the purpose of elegant and comfortable habitation, the ever-varying effects of light and shade and the inimitable circumstances of a natural landscape" Repton
"The old adage 'PLANT THICK AND THIN QUICK' holds as good now as centuries ago"-- Douglas

Osons une analogie dans le domaine de la sculpture. Prenons un bloc de pierre et confions-le à un sculpteur doué, Michel-Ange par exemple. Est-ce que le fait d'avoir réduit la masse de la pierre réduit la valeur de la propriété ? Non, le David de Michel-Ange vaut des milliers de fois plus que le bloc de pierre original. Est-ce qu'il aurait été plus rentable de lui faire terminer son œuvre précipitamment, empêchant cette sculpture de devenir la référence suprême dans le monde de cet art ? Non plus.

Les grandes œuvres requièrent du temps et des soins avisés pour être menées à bien. Quelques jours de plus, un peu moins de matériel, peuvent se transformer en une augmentation de centaines de millions de dollars en valeur marchande. Un retour exceptionnel sur l'investissement.

Ainsi, plus souvent qu'on ne l'imagine, moins vaut plus. Par analogie, installer un artéfact ou un arbre de plus n'ajoute pas nécessairement à la valeur monétaire ou écologique d'un lieu. Mal placé, un arbre peut réduire grandement l'esthétique d'une clairière, d'un point de vue ou nuire à l'habitat de certaines espèces héliophiles. Dans l'esprit du moins est mieux, l'émondage artistique d'arbres spécimens peut permettre à ces derniers d'atteindre leur pleine valeur paysagère.

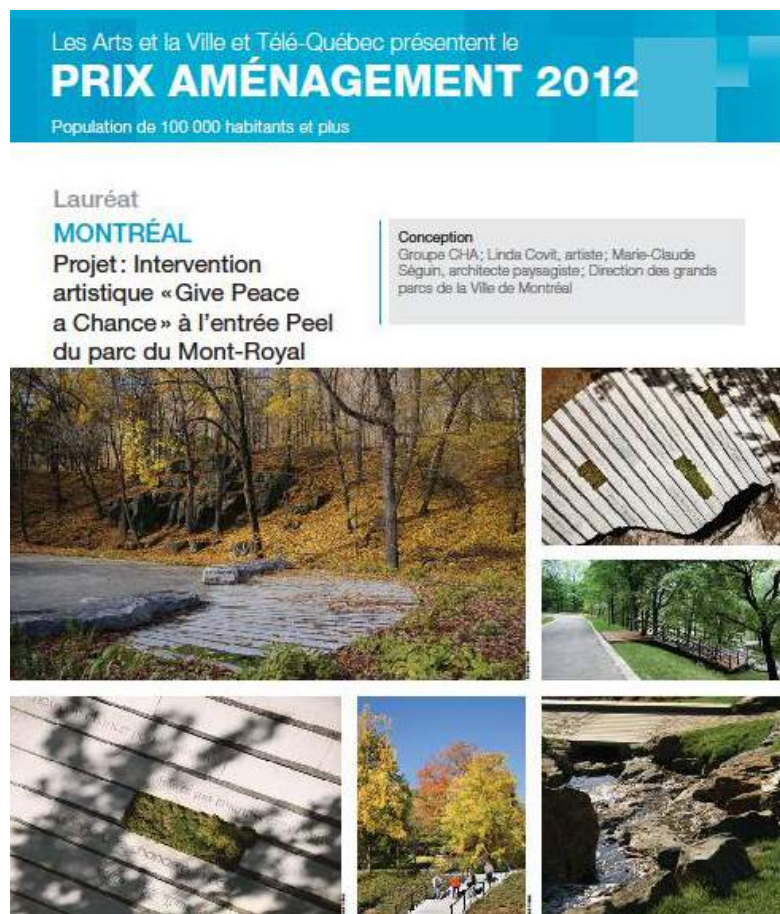
⁸⁹ « Observations on the TREATMENT OF PUBLIC PLANTATIONS more especially relating to THE USE OF THE AXE, F.L.Olmsted, J.B. Harrison, Marvin & Son, 1889

Bref, la valeur d'un lieu comme le mont Royal ne résulte pas simplement de l'accumulation d'objets divers. Au contraire, sa valeur sociale, sa valeur naturelle et sa valeur comme œuvre d'art s'additionnent avec d'autres valeurs pour créer cette richesse incroyable, difficilement chiffrable qui contribue pour beaucoup à la valeur globale de Montréal et à son image de marque dans le monde.

- **Un florilège de prix et de reconnaissances**

La qualité des processus de planification et celle des travaux réalisés par ou encadrés par le *Service des Grands parcs, du verdissement et du mont Royal* se sont méritées un concert d'éloges au fil des ans. Une quinzaine de prix couronnent ces efforts, décernés par *Sauvons Montréal*, l'*Association des architectes paysagistes du Canada ou du Québec*, l'*Ordre des architectes du Québec*...

Dix-huit reconnaissances professionnelles ont souligné la qualité des réalisations sur le mont Royal et leur respect envers le patrimoine, l'architecture et les paysages. Plusieurs autres prix d'excellence ont aussi été décernés aux architectes paysagistes de la Ville de Montréal, dont moi et Mme Wendy Graham, pour notre contribution à la protection et la mise en valeur des paysages, dont celui du mont Royal.



La qualité de l'intégration de l'aménagement de l'entrée Peel et de "Give Peace a Chance" soulignée par le Prix aménagement 2012 décerné par l'organisme *Les Arts et la Ville*⁹⁰

⁹⁰ <http://www.arts-ville.org/activites/prix-les-arts-et-la-ville/prix-amenagement/2012/>

Ces prix et reconnaissances démontrent bien l'importance de la continuité dans les processus et les fruits qu'une équipe dédiée au service de la montagne peut récolter⁹¹.

Les deux dernières décennies d'intervention sur le mont Royal ont été une suite de succès remarquables que viendra couronner le bouclage du chemin de ceinture dans quelques années. On pourra alors constater l'importance de la synergie créée à l'échelle de la montagne grâce à l'intégration fonctionnelle des circulations dans le parc du Mont-Royal, le parc Ononta du sommet d'Outremont et les espaces verts institutionnels, tout en conservant leurs spécificités patrimoniales.

- **Un exceptionnel rapport coût / bénéfice**

Tel que mentionné, tous ces prix et reconnaissances accumulés démontrent la grande qualité du travail exécuté. Si l'on examine leur rapport coût/bénéfice, ces investissements injectés au parc du Mont-Royal ont été extrêmement efficaces dans une multitude de domaines.

Les projets futurs basés sur de très larges consensus de la part de citoyens et de la *Table de concertation du Mont-Royal*, devraient aussi être extrêmement bénéfiques. Ces travaux devraient profiter de la masse critique accumulée, mais non encore appréciée à sa juste valeur. De façon imagée, il s'agirait de la goutte qui devrait faire déborder le vase de l'appréciation populaire! Ces ajouts devraient contribuer à mettre en évidence la cohérence et la qualité des réalisations précédentes.



Le mont Royal est l'un des cinq principaux sites touristiques de Montréal. C'est de loin celui qui a exigé le moins d'investissements au cours des vingt-cinq dernières années. Pourtant, malgré ces investissements bien moindres, le mont Royal demeure, à répétition, le site le plus apprécié des Montréalais. Il est celui qui symbolise le mieux notre identité, de l'avis d'un panel de 40 experts provenant de tous les domaines. Cette appropriation massive confirme la pertinence et la force des consensus à poursuivre.⁹²

⁹¹ Voir ANNEXE I

⁹² <http://journalmetro.com/actualites/montreal/414026/symbole-le-plus-emblematique-de-montreal-le-mont-royal/>

- **Des interventions dont la valeur optimale croît lentement, mais continuellement**

Les projets d'aménagement bénéficiant du Programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal sont habituellement financés de façon à être finalisés en une seule phase. Cette pratique est tout à fait adéquate pour des bâtiments et des infrastructures d'ingénierie qui atteignent leur qualité optimale lors de l'inauguration et qui se dégradent lentement par la suite, sur des périodes s'étalant normalement entre vingt et soixante ans.

Cette pratique correspond assez peu à la nature des interventions dans les parcs. En effet, plusieurs gestes posés dans le domaine des parcs n'atteignent leur valeur optimale que des décennies plus tard, lorsque les arbres atteignent leur pleine taille.

"For every thousand dollars judiciously invested in a park, the dividends to the second generation of citizens possessing it will be much larger than to the first; the dividend to the third much larger than the second." Frederick Law Olmsted, City Parks and the Improved Use of Metropolitan Space, 1880

Foreword ix The Emerald Necklace Parks, Master Plan



Olmsted insistait d'ailleurs sur le fait qu'il fallait planifier les parcs de façon graduelle, de concert avec les équipes sur le terrain et avec les exigences de la nature. Par exemple, il est pratiquement impossible de créer directement une forêt climax avec des sous-bois extrêmement riches à partir d'une aire ouverte. Il faut procéder par étapes afin que l'ombre des grands arbres devienne suffisamment dense pour implanter les plantes de sous-bois qui ne supportent pas un soleil trop direct. L'implantation des espèces de sous-bois nécessite une planification des milieux naturels et des interventions requises sur des horizons de 10, 25 et 50 ans.

De même, il faut compter avec les aléas de la nature (verglas, tempêtes, feux de forêt, maladies ou insectes ravageurs) qui peuvent modifier les conditions. Les équipes d'entretien doivent être aux aguets pour composer avec cette nature changeante. L'appellation *Gestion différenciée* peut

servir de paravent pour justifier un processus continu de réduction des ressources consacrées à l'entretien. Ceci dit, une véritable stratégie intégrée de *gestion différenciée* permet de maximiser les bénéfices écologiques et paysagers. Ainsi, on peut diriger l'évolution d'un paysage vers une prairie, une friche ou même de bloquer les processus d'évolution végétale à un stade déterminé.

Il faut des stratégies de communication innovantes pour mieux faire connaître la vision à long terme, faire apprécier les étapes intermédiaires et faire reconnaître à tous l'importance de la patience.

Les protocoles de financement des travaux destinés à consolider ou ajuster un grand projet, au fil des ans, devraient être modifiés de façon à permettre la capitalisation de la plantation d'arbres. Ce type d'intervention correspond à un véritable investissement et non à une dépense. Les mesures fiscales et légales devraient encourager ce type de geste et non le dissuader.

Actuellement, Les amis de la montagne organisent des plantations par des citoyens, interventions financées par des corporations. Ces interventions sont planifiées conjointement avec la Ville de Montréal qui détermine la localisation des zones d'intervention et la palette d'espèces, gamme adaptée par Les amis en fonction des disponibilités et du prix du marché. Le financement de la plantation d'arbres par les citoyens et corporations pourrait-il aussi être étendu à certaines autres opérations menées par la Ville de Montréal ?

- **Célébrer les réussites de Montréal**

Un des problèmes de Montréal, c'est de ne pas célébrer assez ses réussites, surtout si leur véritable essor requiert plusieurs années et que leurs retombées demandent encore plus de temps à prendre toute leur ampleur.

Le Vieux-Port, le Vieux-Montréal et le QIM

Par exemple, la mise en valeur du Vieux-Port de Montréal a été un geste remarquable à l'échelle de l'Amérique du Nord parce qu'il ne visait pas essentiellement à maximiser les retombées économiques sur le site même. L'objectif visé était plutôt de maximiser les retombées de l'opération sur l'ensemble du Vieux-Montréal et les faubourgs adjacents.

Une autre stratégie marquante pour Montréal fut le travail exemplaire de mise en valeur du domaine public du Vieux-Montréal qui raconte avec subtilité des moments clefs de l'histoire de la ville et met en scène l'unicité de chaque lieu. À de rares exceptions près, chaque place publique ou programme tel la mise en lumière s'est mérité un ou plusieurs prix d'excellence. Cette suite exceptionnelle de réussites demeure malheureusement peu célébrée. C'est particulièrement l'extraordinaire synergie dégagée par tous ces gestes qui mérite une reconnaissance spéciale.

Reirements spectaculaires, les travaux de construction du siège social de la Caisse de dépôt et de placement du Québec ou la restauration des étages supérieurs de l'Hôtel de Ville de Montréal ont jadis été vertement critiqués. Aujourd'hui, ces gestes apparaissent parfaitement appropriés, d'autant plus que leur synergie avec les interventions décrites précédemment dans le Vieux-Port et sur le domaine public du Vieux-Montréal a contribué significativement à la revitalisation du Vieux-Montréal, du Quartier international de Montréal et des faubourgs adjacents.

De tels phénomènes de revitalisation, qui ont suscité des milliards d'investissements privés, sont trop lents pour émouvoir tous ceux pour qui le niveau de réussite et de créativité se mesure essentiellement au caractère tape à l'œil d'une intervention. Il faut voir plus loin et apprécier les gestes durables dont la valeur croît continuellement.

Les prix décernés aux interventions sur et concernant le mont Royal

Les nombreux prix décernés par différentes instances pour les travaux menés sur le mont Royal ou pour les démarches de conception de l'équipe mont Royal démontrent bien l'excellence de notre pratique. Malheureusement, il n'existe aucun document qui fasse la revue des vingt-cinq dernières années sur la montagne et qui démontre l'ampleur du chemin parcouru.

PRIX D'EXCELLENCE DÉCERNÉS À DES PROJETS SUR LE MONT ROYAL

Année	Projet récipiendaire	Organisme
1994	Revue Quatre-temps, Vol 16 No 3 Les parcs de Montréal	-AAPC, Citation Mérite régional
1994	Sentier de l'Escarpement	-Sauvons Montréal, Mention honorable
1995	Sentier de l'Escarpement	-AAPC Citation Certificat d'honneur
1996	Belvédère Camillien-Houde,	-Sauvons Montréal
1996	Belvédère Camillien-Houde Pont Olmsted, Belvédère, Piedmont	-AAPQ certificat d'excellence
1998	Initiatives face au verglas	-Sauvons Montréal
2002	Sommet et Charte du mont Royal	-Sauvons Montréal
2006	Démolition échangeur Parc / Pins	-Sauvons Montréal, Prix orange
2006	Restauration du pavillon du lac aux Castors	-Sauvons Montréal, Prix orange
2006	Restauration du pavillon du lac aux Castors	-Ordre des architectes du Québec Prix excellence
2007	Patinoire réfrigérée et abords du lac aux Castors	AAPC
2010	Aire de jeux	-AAPC Mérite régional
2010	Le mont Royal dans l'œuvre de Frederick Law Olmsted	-AAPC Honneur national
2010	Entrée Peel	-AAPC Mérite régional
2012	Intervention artistique " <i>Give Peace a Chance</i> " et intégration avec l'entrée Peel	-Arts dans la ville, Prix aménagement 100 000 et +
2012	Chemin de ceinture du Mont-Royal,	-Mission Design, <i>facteur d</i> , finaliste
2013	Atlas du paysage du mont Royal	-AAPC Honneur régional
2014	Promenades urbaines	-AAPC Honneur national



le chemin de ceinture du Mont-Royal

un véritable projet de développement durable
permettant aux Montréalais de se ressourcer au contact des patrimoines de la montagne

Une fois complété, le chemin de ceinture du Mont-Royal modifiera considérablement la perception de la montagne

Lors des rencontres de la *National Association for Olmsted Parks*, l'ampleur du travail de concertation des acteurs municipaux, institutionnels et citoyens, ainsi que l'importance et la qualité des nombreuses réalisations accomplies au cours des vingt-cinq dernières années sur notre mont Royal, sont regardées avec grand respect et souvent avec envie. Cet enthousiasme que les réalisations montréalaises inspirent aux responsables des grands parcs urbains de New York, de Boston, de Buffalo ou d'ailleurs devrait être mieux partagé ici même à Montréal et ailleurs au Québec.

La Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec doivent mieux reconnaître l'exceptionnelle synergie des gestes concordants posés au fil des dernières décennies sur la séquence de lieux qui forment l'image de marque de Montréal : parc Jean-Drapeau / fleuve Saint-Laurent / Vieux-Port / Vieux-Montréal / QIM / Centre-Ville/ mont Royal. Ces lieux, dont le mont Royal, contribuent à la singularité exceptionnelle de Montréal à l'échelle de l'Amérique du Nord.

Un tel processus de reconnaissance et de célébration des réussites de Montréal s'impose particulièrement à l'aube du Congrès conjoint à Montréal, des professions de l'aménagement : architecture, urbanisme, design et architecture de paysage.

Ce texte conclut et fait la synthèse de mon cheminement professionnel à la Ville de Montréal. Ma retraite de ce rôle m'a amené à faire un bilan de l'ensemble de ma carrière. Il y a quarante ans, j'ai opté pour l'architecture pour concilier ma fascination pour la physique des structures et une certaine idée de l'art. Au cours de ma formation en architecture, l'idée de « *faire plus avec moins* », que prônaient les Buckminster Fuller, Mies van der Rohe, Frei Otto, m'apparaissait comme la stratégie à poursuivre. Pendant un temps, cette vision m'a amené à explorer le monde des cerfs-volants, ces structures ultralégères qui peuvent prendre des formes surprenantes et qui dialoguent de façon éphémère avec les grands paysages ouverts, sans les altérer.

L'été suivant, étudiant en architecture travaillant dans le bois Thomas-Chapais, mon incapacité d'interagir adéquatement dans un milieu naturel diversifié m'apparaissait criante. Je devais réorienter mon parcours. L'architecture de paysage serait dorénavant ma voie.

Cette idée de faire plus avec moins, au cœur de ma pratique, s'incarne particulièrement dans l'art de préserver et de mettre simplement en valeur les patrimoines, qu'ils soient naturels ou culturels. C'est pourquoi ma pratique s'ancre dans une approche dépouillée. J'aime subtilement sculpter le sol pour régler des problèmes fonctionnels, particulièrement le drainage, et créer des cheminements mettant en scène paysages et point d'intérêt. Cette stratégie m'a permis de faire paraître certains espaces plus grands avec peu de moyens. Parmi ces interventions, l'étang du parc Jarry, le parc Marcellin-Wilson sud, le lac des Cygnes et l'amphithéâtre naturel de l'île Sainte-Hélène. Inconsciemment, j'ai tendance à créer des aménagements qui, une fois complétés, semblent avoir toujours existé, à l'exception de quelques éléments « signature », ponctuels. J'étais heureux de mener ces projets consensuels dans des environnements agréables, loin des grandes controverses.

Puis, survint en 1991 une offre que je ne souhaitais aucunement, travailler sur le mont Royal. J'étais certain que concilier les visions qui s'étaient affrontées si vivement en 1990, était une mission impossible. Malgré cela, j'acceptai ce défi bien circonscrit dans le temps, celui de préparer, avec deux collègues, le *Plan directeur d'aménagement des secteurs du Sommet et de l'Escarpe du parc du Mont-Royal*. J'étais rassuré de voir mon mandat se terminer à la fin du congé de maternité de Mme Wendy Graham, collègue architecte paysagiste. Curieusement, ce fut le début d'un long périple sur la montagne et d'une très fructueuse collaboration avec une professionnelle profondément dédiée au mont Royal et au paysage.

Cet abandon d'une pratique rassurante fut l'occasion d'une rencontre obligée avec les écrits de Frederick Law Olmsted et leur incarnation vibrante sur la montagne. J'avais trouvé une âme sœur, bien plus grande que moi et combien inspirante. Inlassablement, depuis, j'ai développé mon expertise concernant cet héritage physique et immatériel.

Les accomplissements que m'ont apportés mes trente-sept ans de carrière à la Ville ont dépassé mes attentes les plus folles. J'ai semé ici et là dans la ville des lieux que les Montréalais apprécient grandement. Mais surtout, au cours des vingt-trois années consacrées au mont Royal comme architecte paysagiste à l'emploi de la Ville de Montréal, j'ai pu pratiquer ma profession dans un contexte exceptionnel. J'ai tenté de suivre le chemin tracé par Olmsted, sous les bons conseils du plus grand spécialiste de l'œuvre de ce génie, le Dr Charles E. Beveridge. J'ai pu approfondir mes connaissances des milieux naturels entouré d'une pléiade de spécialistes plus

dévoués les uns que les autres. J'ai dû confronter de nombreuses idées reçues. Toutes ces négociations avec une pléiade d'intervenants ont fait sortir les uns et les autres de leurs habitudes, pour développer des projets uniques, à l'image du mont Royal. J'ai été aiguillonné et appuyé aussi par tous ces organismes citoyens qui exigeaient de la Ville une démarche parfaitement transparente et cohérente. Atteindre l'excellence était pour eux une exigence *sine qua non*. Olmsted nous demandait de devenir des Shakespeare qui peaufineraient son scénario! Ce ne fut jamais ma prétention, mais un appel au dépassement extraordinairement exigeant.

Mon parcours atypique m'a valu de devenir le premier architecte paysagiste à se mériter l'honneur annuel décerné par le *Conseil des Monuments et Sites du Québec*, organisme dorénavant appelé *Action patrimoine*.

Dans son ultime ouvrage de référence publié en 2015, intitulé *Frederick Law Olmsted, Plans and views of Public Parks*⁹³, le Dr Beveridge synthétise ses cinquante années de recherche et de publication sur les écrits et les réalisations de Frederick Law Olmsted. Dans ses remerciements qui amorcent ce magnifique livre de référence, le Dr Beveridge souligne la qualité de mon travail pour mieux faire comprendre et reconnaître la valeur exceptionnelle de l'héritage d'Olmsted à Montréal :

*Daniel Chartier shared his remarkable understanding and appreciation of Olmsted's plan for Mount Royal and drew extensively from Olmsted's writings to guide the present long-term preservation and restoration program for Mount Royal. He provided me the opportunity to refine my concept of significance of that commission through preparing my study "Mount Royal in the works of Frederick Law Olmsted" published by Le Bureau du Mont-Royal.*⁹⁴

La lettre écrite par le Dr Beveridge, soulignant ma retraite de la Ville de Montréal, démontre aussi son appréciation de mon acharnement à faire comprendre et apprécier l'œuvre d'Olmsted à Montréal et aussi son respect pour les travaux de restauration et de réhabilitation menés sur notre montagne:

During the past twenty years it has been my pleasure, and a source of great encouragement and gratification, to have Daniel as a friend and an associate concerning Mount Royal. His dedication to the Mountain and his appreciation of Frederick Law Olmsted's vision for it has been a uniquely satisfying element in my career of interpreting Olmsted's work, particularly Olmsted's plans to improve the quality of life in many cities by the creation of public parks. In the realm of public education the collection that Daniel has compiled of Olmsted's most significant statements regarding his plan for Mount Royal is a significant achievement...

In addition, Daniel's technical skill as a landscape architect has enabled him to initiate and carry out programs on the ground that realize and preserve the Olmsted vision. Daniel's intense and exemplary dedication to the city of Montreal has always been evident to me in his work on the Mountain. I can testify that his enthusiasm has strongly influenced my strong appreciation of the city and its residents. I am sorry that with Daniel's retirement the Mountain will no longer

⁹³ Frederick Law Olmsted, *Plans and views of Public Parks*, The Papers of Frederick Law Olmsted, Supplementary Series, Volume 2, Charles E. Beveridge, Lauren Meier, and Irene Mills, John Hopkins University Press, Baltimore, 429 p.

⁹⁴ Frederick Law Olmsted, *Plans and views of Public Parks*, The Papers of Frederick Law Olmsted, Supplementary Series, Volume 2, Charles E. Beveridge, Lauren Meier, and Irene Mills, John Hopkins University Press, Baltimore, p.x

have the official benefit of a defender so experienced and well informed concerning the Olmsted design tradition and the way to sustain it: but this occasion has its positive side, providing as it does an opportunity to express thanks for the contributions made by this dedicated public servant of Montreal.

Lettre soulignant la retraite de Daniel Chartier en tant que professionnel à l'emploi de la Ville de Montréal,
Dr Charles E. Beveridge, novembre 2014

J'ai eu la chance d'être entouré de gens extrêmement dévoués, compétents, qui ont inlassablement mis l'épaulé à la roue pour que nous nous dépassions.

Aujourd'hui, l'âme en paix, je quitte, mon rôle, appelé en anglais « *civil servant* », celui de serviteur du public. Cette confiance émane du riche processus de coopération avec des professionnelles aguerries et passionnées qui m'ont demandé de leur transmettre mes savoirs et savoir-faire. J'espère collaborer encore longtemps avec des intervenants de tous horizons pour contribuer à la protection et la valorisation de notre précieuse montagne.

J'espère que, malgré sa longueur et ses nombreuses imperfections, le présent texte a su vous intéresser et vous présenter, de façon attrayante, certaines orientations à suivre ou à explorer. J'espère que vous y puiserez, à répétition, des éléments de réflexion et que vous consulterez régulièrement les hyperliens vers diverses références clefs.

En 1990, lors de la première consultation publique sur le mont Royal, le scepticisme était de mise. Pendant quinze ans, le concept de chemin de ceinture ne fut guère plus qu'une velléité. Force est de constater qu'un quart de siècle plus tard, la dynamique a bien changé.

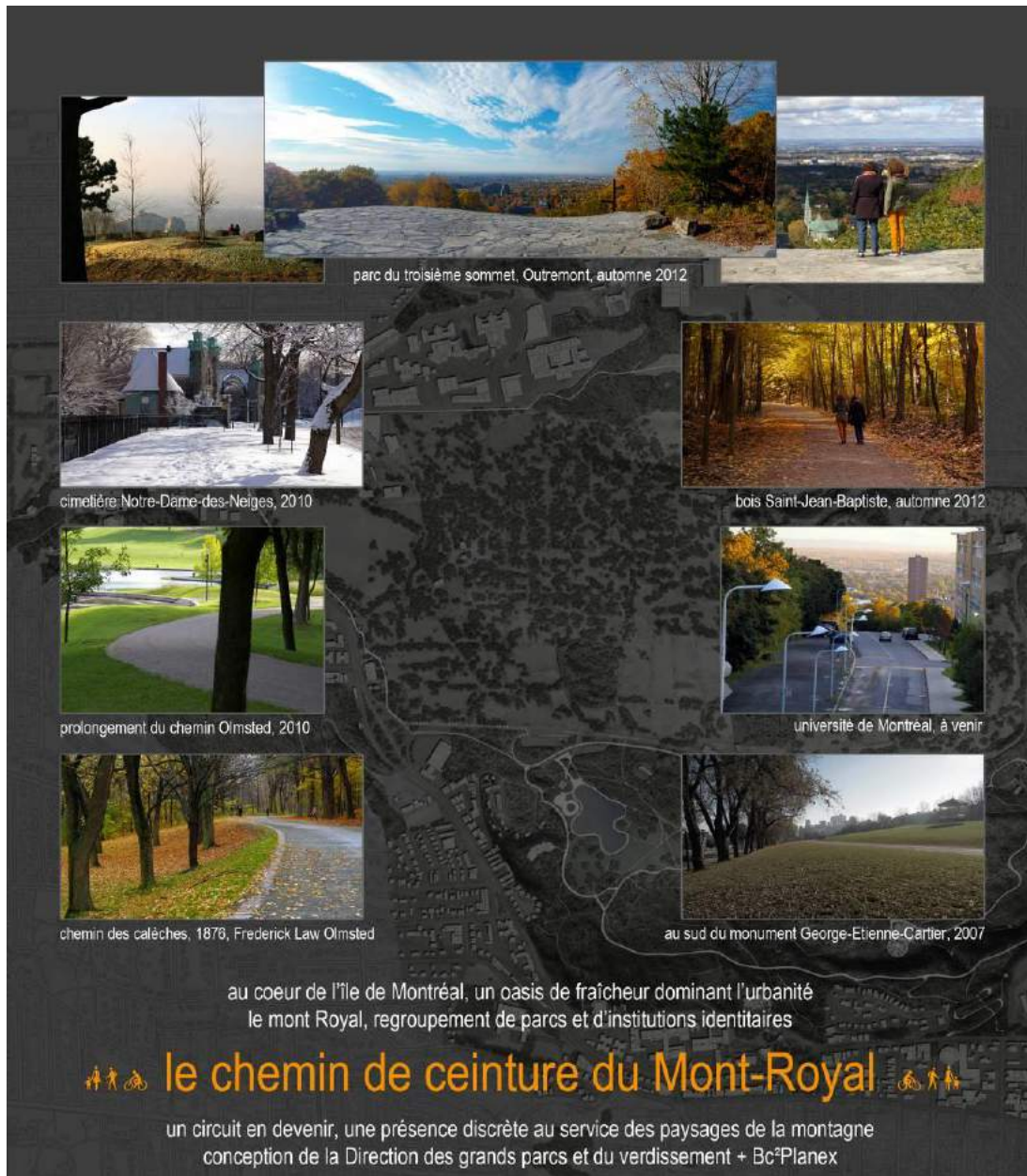
Chaque année qui passe voit une nouvelle pièce du domino qu'est le chemin de ceinture se mettre en place ou se consolider. La reconnaissance de la très grande valeur de l'héritage d'Olmsted à Montréal est profondément ancrée. Les pratiques gagnantes pour concilier écologie et paysage ont aussi fait leurs preuves et se raffinent constamment. Mais surtout, les relations entre les acteurs de la *Table de concertation du Mont-Royal*, qui ont frôlé la catastrophe à plusieurs reprises, donnent des fruits de plus en plus tangibles. Une dynamique nouvelle s'est installée, où des institutions autrefois présentes à corps défendant, participent activement à la Table en souhaitant utiliser cette force de persuasion pour faire avancer de nouveaux projets pensés de manière à s'harmoniser à la montagne.

La *Table de concertation du Mont-Royal* rassemble est une concentration de forces vives de Montréal. Elle doit continuer à marteler son message pour que les enjeux relatifs à la montagne soient encore mieux reconnus pour leur envergure nationale. En corollaire, l'ampleur des investissements des Gouvernements du Québec et du Canada doit refléter cette importance stratégique et, conséquemment, cibler la protection et la mise en valeur de ces trésors nationaux. Si la protection et la consolidation de ces richesses se poursuivent harmonieusement et durablement, peut-être que ce site sera reconnu au patrimoine de l'humanité.

Le statu quo n'est surtout pas la panacée. Il faut développer des projets de conservation, de réhabilitation et de mise en valeur dans lesquels, au final, la montagne et les Montréalais seront les véritables gagnants.

J'espère que le présent document éclairera tous ceux qui doivent ou souhaitent intervenir sur la montagne. Ce flambeau de l'excellence au service du mont Royal doit être partagé.

Daniel Chartier
architecte paysagiste, FAAPC
Le 20 Novembre 2016



SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS ESSENTIELLES POUR PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LES ESPACES VERTS DU MONT ROYAL

Vous trouverez ci-après un résumé des orientations développées précédemment dans le présent document. La lecture de ce résumé ne peut remplacer l'étude et la compréhension profonde de l'argumentaire qui a conduit à ces conclusions. Ce résumé est essentiellement un rappel des étapes à suivre afin que la vision globale de la montagne ne soit pas oubliée au profit de considérations à court terme ou de gestes orientés uniquement en fonction d'objectifs secondaires, aussi importants soient-ils. Ce texte se veut un appel à la nécessité de réfléchir en amont à l'ensemble des enjeux et aux synthèses qui s'en dégagent. Il se veut aussi un appel pressant à saisir avec détermination et constance toutes les occasions offertes de mettre en œuvre les actions requises, au moment opportun. Le rythme effréné et la compartimentation du travail des différents intervenants ne doivent pas faire perdre de vue la nécessité d'intégrer avec art toutes les considérations relatives à la montagne

Cette synthèse est basée sur les orientations dégagées lors des processus de planification et de consultation menés depuis 1990 pour protéger et mettre en valeur la montagne. Ces processus ont suscité une participation exceptionnelle. Ces orientations ont une convergence remarquable au fil des ans. Leur précision se raffine

- *Plan préliminaire de mise en valeur du Mont-Royal, 1990*
- *Plan de mise en valeur du Mont-Royal, 1992*
- *Sommet du Mont-Royal et Charte du mont Royal, 2002*
- *Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, 2005*
- *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, 2009*
- *Atlas du paysage du Mont-Royal, 2012*
- *Deuxième sommet du Mont-Royal, 2013*
- *Plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal, 2016*

Les orientations issues de ces processus d'analyse détaillés sont présentées en suivant une gradation commençant avec les postulats généraux, en passant par la nécessité du développement de la connaissance et aboutissant à leur incarnation dans diverses actions.

Les trois orientations apparaissant au Projet de plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal, qui fait actuellement l'objet d'une consultation publique, sont suivies d'un astérisque.

Orientations fondamentales issues des consultations publiques et des instances gouvernementales

- *Appliquer la valeur "emblématique" en fonction de l'intérêt public, c'est-à-dire, de ce qui est le plus utile au plus grand nombre pendant le plus longtemps*
- *Favoriser la participation et l'appropriation collective*
- *Connaître et faire connaître le mont Royal par les sciences et la culture*
- *Protéger le mont Royal des actes ou de la négligence qui pourraient appauvrir les éléments naturels*
 - *Aménagés*
 - *construits*
- *Respecter le génie du lieu*
- *Préserver les valeurs patrimoniales du site patrimonial**
- *Privilégier le traitement minimal**
- *Intervenir avec une vision à long terme*
- *Corriger les tendances négatives de son évolution*
- *Assurer la continuité à travers les changements**
- *Rencontrer les plus hauts standards de qualité*
- *Contribuer à la valeur de l'ensemble, à la valorisation du paysage*
- *Rendre la montagne accessible et accueillante*

L'ensemble de ce document, incluant le présent résumé des orientations générales et particulières, est fondé sur les orientations dégagées lors des différentes consultations et études. Il se base aussi sur vingt-trois ans d'un travail méticuleux de planification et de travaux en vue de régler des problèmes et d'améliorer l'expérience offerte aux citoyens sur la montagne, dans le plus grand respect des patrimoines et paysages de cette dernière.

Ce document remet en question certains critères élaborés en vue d'apaiser certaines critiques concernant les projets de certains développeurs ou institutions. Plutôt que s'attaquer aux véritables éléments problématiques, certains critères ont plutôt ciblé de façon rigoriste le cadre d'intervention dans les espaces publics de la montagne, rendant l'excellence dans la tâche de plus en plus difficile. Il faut plutôt trouver de vraies réponses aux vrais problèmes.

Orientations dégagées dans le présent rapport

Célébrer un site iconique

Porter un soin extrême à la qualité des espaces verts de la montagne, des lieux qui participent de façon stratégique à l'image de marque de Montréal.

Se laisser guider par le concept et les principes d'Olmsted, inspirés par la géographie et les paysages de la montagne

Réitérer régulièrement de façon officielle la valeur exceptionnelle de l'héritage d'Olmsted et rappeler l'engagement indéfectible de la Ville de Montréal, du Gouvernement du Québec et de leurs partenaires envers la protection et la mise en valeur de cet héritage de classe mondiale, probablement l'œuvre humaine, culturelle, artistique, la plus importante de Montréal.

S'assurer que chaque geste posé, grand ou petit, d'aménagement, d'entretien ou de gestion, serve la montagne et ses patrimoines.

Penser toutes les interventions ou les aménagements comme des outils permettant d'apprécier pleinement les paysages plutôt qu'en faire simplement des objets vedettes destinées à être admirés pour eux-mêmes.

Favoriser systématiquement un traitement sobre dans les aménagements. Conséquemment, éviter les interventions favorisant le caractère horticole, exotique, contraires au caractère « Montagne ».

Consolider le périmètre de ce lieu emblématique en poursuivant la longue séquence d'agrandissements par la requalification des ouvrages de voirie ou des interfaces avec les propriétés voisines

Agrandir le parc du Mont-Royal, le rendre plus accessible et marquer de manière cohérente sa présence grâce à une reconfiguration optimale des interfaces avec la voirie urbaine :

- avenue du Parc et carrefour des Pins
- carrefour Camillien-Houde / boulevard Mont-Royal et chemin de la Côte-Sainte-Catherine
- carrefour Remembrance / Côte-des-Neiges
- voie Camillien-Houde et chemin Remembrance
- intersection Cedar / Côte-des-Neiges,
- intersection Cedar / des Pins et hôpital Shriners

Verser à des fins de parc plusieurs terrains faisant partie du domaine public de la Ville, de façon à marquer clairement la vocation d'espaces verts de ces sites ceinturant le parc du Mont-Royal et le parc Ononta du sommet d'Outremont.

Transférer au parc du Mont-Royal les terrains non construits, situés à l'arrière de l'hôpital Royal-Victoria ainsi que certains autres aires ouvertes, un ensemble de terrains dont une grande partie a été cédée en 1993, par la Ville, à cette institution, pour 1 \$.

Profiter du changement de vocation de plusieurs institutions de la montagne pour amener le Gouvernement du Québec, la Ville de Montréal, les responsables de ces terrains et bâtiments et la société civile à collaborer à prendre des actions améliorant, au profit de toutes les parties concernées, l'accessibilité, les services offerts, ainsi que la gestion des eaux de surface, des milieux naturels et des paysages.

Œuvrer de concert avec les propriétaires institutionnels, McGill, Royal-Victoria, Allan Memorial, Université de Montréal, École Polytechnique, cimetières Notre-Dame-des-Neiges et Mont-Royal, oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, collèges... à l'amélioration des qualités paysagères et fonctionnelles des frontières communes entre ces institutions et avec les parcs : clôtures, murs, circulations, plantations.

Sensibiliser les gestionnaires des propriétés voisines, publiques ou privées, à leurs responsabilités et obligations, puis intervenir pour contrôler les nuisances provenant de ces propriétés : empiètements, aménagements non autorisés, incluant plantations, abattages, dépôts sauvages de déchets ou de végétaux dont des plantes invasives...

Examiner les limites du parc du Mont-Royal et des autres espaces verts en cherchant non seulement à optimiser le périmètre accessible au public, mais aussi à formaliser leur statut et leur caractère de parc.

Protéger et mettre en valeur les jardins des sœurs hospitalières de Saint-Joseph.

Convertir en espace vert / place publique le stationnement de l'Hôtel-Dieu entourant le monument à Jeanne-Mance. Conserver certains autres espaces publics sur le site de l'Hôtel-Dieu, particulièrement dans certains corridors visuels.

Ne promouvoir que des activités compatibles ou complémentaires avec la mise en scène de la montagne, de ses patrimoines et de ses paysages

Bonifier simplement l'expérience offerte aux usagers qui souhaitent profiter du *charme des paysages naturels de la montagne*, souhaitée par Olmsted. Pour ce faire, réhabiliter les lieux dégradés, éliminer les irritants, offrir des services de base de qualité et rendre les accès agréables et conviviaux.

Offrir des activités complémentaires à l'expérience intrinsèque de promenade dans la montagne et à la découverte de ses paysages. Ces activités, souvent découvertes sur place, devraient permettre de simplement allonger ou compléter une visite déjà satisfaisante.

Proscrire les activités qui dénaturent ou dégradent l'expérience vécue par les autres usagers du parc. Éviter particulièrement de favoriser des activités intensives vers lesquelles les visiteurs convergeraient rapidement, en masse, avant de repartir tout aussi vite. Ces comportements risqueraient fort de dénaturer ou de dégrader l'expérience vécue par les autres usagers du parc du Mont-Royal et des espaces verts de la montagne venus savourer l'expérience du mont Royal.

Éviter de se servir de la montagne pour des fins qui ne magnifieraient pas son unicité, qui dégraderaient certains de ses patrimoines ou réduiraient la qualité de l'expérience vécue par les usagers.

Accueillir, orienter et diriger subtilement les millions de visiteurs de la montagne aux endroits appropriés, en minimisant les impacts négatifs de cette fréquentation massive

Concentrer la fréquentation des visiteurs dans le réseau officiel de cheminements (chemins et sentiers) et dans les quatre pôles d'activité identifiés au PPMVMR, de façon à minimiser les impacts sur les milieux naturels fragiles.

Prévenir la surutilisation de certaines pelouses, particulièrement pendant certaines périodes climatiques plus sensibles, après la fonte des neiges, des pluies diluviennes ou soutenues... À l'exemple de Central Park à Manhattan, contrôler rigoureusement l'utilisation des zones d'activités intensives.

Contrôler attentivement les paramètres des activités tenues dans les espaces verts. Minimiser le bruit et les impacts sur les autres usagers. S'assurer systématiquement de la remise en parfait état des sites touchés, une obligation de résultat et non simplement de moyens. Laisser un dépôt en garanti jusqu'à ce que le gazon ou les autres interventions réparatrices aient pris leur pleine maturité.

Mieux comprendre les clientèles et leurs habitudes. En conséquence, recenser méticuleusement, à l'image du *Central Park Survey*, les usagers des espaces verts de la montagne; connaître mieux les spécificités des clientèles de chaque grand secteur de la montagne : points d'accès, modes de déplacement, densité d'utilisation, temps passé dans chaque grand secteur. S'assurer de la représentativité des échantillons par rapport aux populations d'utilisateurs. Comparer le profil des usagers des espaces verts à celui des quartiers limitrophes pour voir quels groupes sociaux fréquentent assidûment la montagne et lesquels sont moins attirés..

S'assurer que le positionnement du mont Royal dans la stratégie touristique du Québec et de Montréal soit à la hauteur de ses millions d'usagers en positionnant plus précisément la fréquentation touristique du mont Royal par rapport aux autres destinations d'importances, à Montréal et au Québec

Quantifier les variations dans les usages des espaces verts de la montagne depuis 2006, tout particulièrement l'augmentation du nombre de visiteurs des parcs du Mont-Royal et Jeanne-Mance. Estimer les variations résultant des projets en cours ou à l'agenda. Évaluer les impacts sur les opérations des augmentations passées et à venir sur les services, l'entretien et les aménagements complémentaires requis.

Poursuivre le travail de restauration, de réhabilitation et de mise en valeur de la montagne et leur incarnation dans une foule de domaines d'intervention

Réhabiliter les lieux dégradés, éliminer les irritants, offrir des services de base de qualité et finalement rendre les accès agréables et conviviaux.

Réduire les emprises asphaltées et autres surfaces imperméables.

Poursuivre, avec un constant souci d'excellence, le travail de consolidation des espaces verts, entrepris il y a plus de vingt ans, en tirant parti des nouvelles connaissances et des pratiques d'avant-garde.

Compléter des travaux à demi-réalisés, laissés en plan, en attente des conditions essentielles à leur finalisation. Ces conditions peuvent inclure un recalibrage de la voirie pour desservir

adéquatement le transport actif, la nécessaire reconversion d'un bâtiment suite au départ de ses usagers historiques... Des opportunités d'offrir un meilleur service aux usagers des espaces verts de la montagne...

Mieux mailler l'expérience de montagne hors des limites du parc du Mont-Royal par une variété de moyens dont le chemin de ceinture du Mont-Royal, les Promenades urbaines, les Escales découverte et la requalification de sites dégradés

Parachever le chemin de ceinture du Mont-Royal, pour cela :

- prioriser le réaménagement du carrefour Remembrance / Côte-des-Neiges,
- planifier la passerelle au-dessus de la voie Camillien-Houde concurremment au remodelage de l'entrée véhiculaire à cette voie promenade,
- créer un tronçon piétonnier dans le cimetière Mont-Royal entre la zone technique et les résidences, une zone écologiquement perturbée,
- revenir à la géométrie d'antan sur le boulevard Mont-Royal, une géométrie qui laissait la montagne respirer et qui permettait de créer une transition plus conviviale avec le parc.

Raffiner la *Promenade urbaine fleuve montagne* en corrigeant les interfaces avec le parc Rutherford et en améliorant celles avec le campus de l'université McGill. Poursuivre cette Promenade sur l'avenue McGill College de manière à mieux mettre en valeur la vue emblématique du mont Royal.

Ajouter quelques *Escales Découverte*, sur le territoire de l'université de Montréal et autres institutions, en poursuivant une approche moins ostentatoire.

LES GRANDES FAMILLES D'INTERVENTION

Bonifier le réseau hydrographique en gérant les eaux de surface par bassin versant, tout en tenant compte des considérations paysagères, écologiques et fonctionnelles

Poursuivre la transformation de l'eau en attrait des parcs et de la montagne, grâce à un travail d'art paysager et écologique, dont la création de cours d'eau excavés jusqu'à la roche mère, ponctués de cascades et bassins qui réduisent les vitesses d'écoulement.

Planifier la gestion des eaux par bassins et sous-bassins versants. Analyser en profondeur le réseau hydrographique, en tenant compte de phénomènes souterrains difficilement prévisibles, mais quantifiables à postériori. Planifier à long terme en fonction des changements climatiques, incluant une récurrence beaucoup plus élevée d'événements extrêmes : pluies torrentielles dévastatrices, sécheresses, vortex polaire et autres...

Prioriser la gestion préventive des eaux de surface. Prendre un soin particulier des jonctions entre le réseau hydraulique et les sentiers. Minimiser les risques de dégradation grâce à un travail de prévention systématique basé sur une veille météorologique et par un suivi in situ lors de chaque événement extrême. Tout manquement à ce niveau entraîne inévitablement une érosion / sédimentation ayant des impacts majeurs sur le réseau de sentiers, le réseau écologique et les paysages.

Assurer un entretien préventif systématique annuel des bassins naturalisés de rétention.

Mettre en valeur les segments du ruisseau Springdale, qui traversent les cimetières Mont-Royal, juif et portugais, le parc d'Oakwood ainsi que plusieurs propriétés privées dont le couvent des sœurs de l'Immaculée-Conception (en voie de reconversion).

Modifier la réglementation municipale sur la gestion des eaux (C-1) afin de mieux respecter l'unicité du mont Royal, avec sa combinaison de pentes fortes, de roc ou de sols minces sur roc et de milieux naturels d'une très grande qualité écologique et paysagère.

Créer des structures de gestion des eaux sous certaines infrastructures de voirie, incluant la voie Camillien-Houde.

Transformer une partie du stationnement à l'arrière de l'hôpital Royal-Victoria en espace vert dont une partie servirait de bassin de rétention régularisant les débits de pointe déversés vers le campus de McGill et le Plateau Mont-Royal.

***Protéger et renforcer la mosaïque des milieux naturels
dont certaines caractéristiques sont menacées***

Poursuivre le travail de protection et de consolidation de la mosaïque de milieux naturels en cours depuis plus de deux décennies, en intégrant les raffinements issus du PPMVMR et d'un bilan serré de l'évolution des milieux naturels.

Prévoir et mettre en opération des stratégies pour favoriser une plus grande biodiversité permettant de mieux résister aux invasions d'insectes, bactéries, virus... Par exemple, favoriser la réinstallation d'une population de pins blancs, de pruches ou de thujas à l'exemple de celle observée jadis sur la montagne et observable actuellement sur les autres montérégiennes.

Sachant que 26 % des arbres comptabilisés dans le parc du Mont-Royal en 1990 étaient des frênes et que ce genre est menacé d'une hécatombe par l'agrile, développer des stratégies inspirées de celles adoptées entre 1992 et 1998, à savoir un abattage sélectif de spécimens de moindre intérêt visant à favoriser la croissance de spécimens d'autres espèces.

Développer une gestion proactive systématique, récurrente et annuelle, contre les espèces invasives, érable de Norvège, nerprun, cynanche. Au besoin, transformer temporairement certains territoires transformés en nerprunaises ou autres, en prairies, tondues pendant quelques années et qui seraient ultérieurement renaturalisées ou maintenues en friches.

Offrir un éventail d'habitats essentiels à l'enrichissement de la biodiversité animale, en visant tout particulièrement certaines espèces indicatrices d'une qualité écologique élevée.

Poursuivre le monitoring écologique des zones noyaux écologiques pour comprendre l'évolution détaillée des populations, en incluant une analyse forestière qui comparerait le relevé effectué en 1990 avec un prochain relevé arboricole.

Proscrire les mesures de compensation forestières pour chaque arbre coupé dans les secteurs à grande valeur écologique. Cette exigence à la mode rend peu attrayante la création ou la protection des milieux humides, des prairies, des friches et autres milieux naturels à très grande valeur écologique, non boisés.

Dissuader la cueillette illégale de végétaux et faire respecter systématiquement la réglementation à cet effet.

Créer de véritables corridors écologiques entre les noyaux de grande biodiversité grâce à une coopération assidue entre les différents propriétaires, privés, institutionnels, municipaux ou gouvernementaux.

Poursuivre prioritairement le processus de consolidation du corridor écologique le plus stratégique, celui reliant la Clairière au bois Summit. Intégrer les stratégies de gestion écologique et paysagère au projet de réaménagement du carrefour des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges.

Inciter le cimetière Notre-Dame-des-Neiges à mettre rapidement en œuvre les mesures concernant le réseau écologique apparaissant dans les engagements formels du pacte patrimonial du Mont-Royal. Adapter le projet et la mise en valeur des secteurs situés à la frontière de l'Université de Montréal aux conditions nouvelles générées par l'aménagement du parc Ononta du sommet d'Outremont. Par exemple, il faudrait déplacer la partie non construite de la zone technique vers l'ouest pour permettre la création d'un site de grande qualité paysagère et écologique près du sommet.

S'assurer que le cimetière Mont-Royal protège et consolide les segments de corridor écologique, à grande valeur paysagère. Respecter la valeur paysagère des abords du ruisseau Springrove situés dans la plaine gazonnée. Consolider la valeur écologique de la partie du ruisseau traversant la zone boisée à la frontière des cimetières juifs. Procéder à la requalification écologique du secteur perturbé, remblais et plantes invasives, situé entre la zone technique et les résidences qui bordent le cimetière.

Bonifier la liste des arbres remarquables dans le parc du Mont-Royal et le parc Ononta du sommet d'Outremont de façon à ce que ces territoires ayant la flore indigène la plus riche soient représentés de façon plus adéquate dans cet inventaire.

Magnifier les aires ouvertes, les rendre plus esthétiques et accueillantes en accentuant l'impression de leur ampleur

Consolider les pôles d'activité que sont les pelouses, lieux où les Montréalais et les touristes se massent par milliers à chaque belle fin de semaine estivale ou automnale et où la plupart des activités organisées sont tenues.

Assurer la qualité de ces pelouses, ensoleillées ou sous des arbres, de façon à favoriser la détente des usagers ou à permettre la tenue d'activités spontanées ou d'événements organisés.

Aller de l'avant avec le projet de réaménagement des voies d'accès et des stationnements aux abords du lac aux Castors et de la maison Smith. Profiter de ce projet pour agrandir substantiellement la surface des pelouses et des prairies aux abords de la maison Smith, le site prioritaire pour l'accueil, l'animation et la tenue d'activités au cœur de la montagne.

Cesser ou inverser le processus de réduction systématique de la superficie des aires gazonnées en cours depuis plusieurs décennies, processus qui réduit peu à peu à une peau de chagrin les surfaces capables d'accueillir adéquatement les usagers et les transforme en friches colonisées d'espèces invasives, telles le nerprun, la cynanche...

Poursuivre un travail assidu et soigné de mise en valeur des arbres de qualité en tant qu'éléments structurants du paysage, grâce à un émondage artistique et un travail de mise en scène.

Soigner l'esthétisme des transitions entre les aires gazonnées et les bois. Retrouver la subtile beauté qui prévalait dans certains secteurs avant la création d'un mur végétal quasi-continu résultant de l'envahissement par le nerprun.

Permettre au promeneur de déambuler en voyant les horizons lointains repoussés au fur et à mesure de son avancée, une expérience kinesthésique de vastitude qui invite à la paix intérieure et à la sérénité.

Adapter les aménagements de façon à mieux résister aux désastres naturels qui pourraient frapper la montagne et ouvrir des brèches importantes dans la végétation forestière, vents extrêmes, feux, ravageurs...

Offrir un réseau convivial de sentiers et chemins, la clef pour faciliter une appréciation mieux partagée les paysages de la montagne

Maintenir et consolider ce réseau dans le respect de l'écologie, des patrimoines culturels et des paysages traversés.

Soigner particulièrement la qualité du chemin Olmsted. Cette voie est la colonne vertébrale du concept élaboré par ce génie de l'aménagement, permettant d'exprimer la magie de la montagne. Les pentes douces de ce chemin, suivies de contre-pentes encore plus douces, permettent un accès universel, apprécié de tous, incluant les sportifs et les équipes d'entretien. Porter un grand soin aux courbures longitudinales. Corriger les boursoufflures ou encoches résultant de remblais indus ou de l'érosion.

Prévenir ou corriger rapidement et systématiquement les problèmes de dégradation du réseau de chemins et sentiers secondaires. Cette dégradation est très souvent causée par le manque de mesures proactives pour contrer l'érosion due à l'eau. Modifier certaines pratiques d'entretien ou d'usage moins appropriées.

Compléter la consolidation du réseau de circulation interne du parc avec ses sentiers secondaires et tertiaires. Intégrer avec élégance les nouveaux sentiers et les chemins grâce à de belles courbes qui dialoguent avec les éléments du paysage, la topographie, les arbres, le roc, les arbres et les percées visuelles.

Contrôler la prolifération des sentiers sauvages et freiner la transformation de certains secteurs en zones de terre battue.

Construire et entretenir les escaliers comme éléments majeurs du réseau de découverte de la montagne.

Poursuivre le travail d'accentuation de la qualité des points d'intérêts révélant l'histoire de la montagne ou attirant l'attention sur certains paysages.

Dégager certaines percées visuelles vers des rochers ou des paysages et soigner leur encadrement. Tirer parti du changement des saisons dans les stratégies de mise en valeur des points de vue.

Contrôler les impacts visuels et fonctionnels générés par les infrastructures civiques construites dans le parc, réservoirs d'eau potable et aqueducs, antennes de télécommunications, centrale des incendies

Préparer une analyse des enjeux reliés à la présence dans le parc du Mont-Royal de plusieurs équipements corporatifs ou d'utilité publique : tours de télécommunications de la Ville de Montréal, de Radio-Canada et du SPVM, édifice abritant la cavalerie, quartier général des

incendies, cours de voirie de l'arrondissement Ville-Marie, conduites maîtresses et réservoirs de tête du réseau d'aqueducs.

Conscientiser les employés réguliers ou occasionnels s'occupant de ces équipements civiques du fait qu'ils circulent et interviennent dans un environnement planifié pour desservir les citoyens dans un cadre paysager apaisant. Inciter ou forcer ces conducteurs de véhicules et travailleurs à mieux respecter les usagers plus vulnérables.

Raffiner les mesures d'intégration : éclairage, clôtures, contrôle du nombre de véhicules circulant dans le parc, leurs trajets, vitesse et autres paramètres de circulation. Conversion généralisée du parc de véhicules à des gabarits plus petits, moins polluants et plus conviviaux.

Évaluer la possibilité de relocaliser les usages corporatifs, dont la présence n'est pas reliée à la topographie de la montagne et dont la croissance des besoins et des exigences sécuritaires entraîne un tribut toujours plus lourd sur la montagne : stationnements, ajout de clôtures et d'équipements de sécurité. La relocalisation du quartier général des incendies, hors du parc du Mont-Royal, permettrait d'offrir des services de qualité dans la Côte Placide et réduirait considérablement les impacts de cette infrastructure sur le secteur de la Côte Placide, été comme hiver..

Améliorer la qualité et l'intégration des équipements jugés essentiels

N'implanter que les équipements (signalisation, interprétation...) absolument essentiels et les localiser en minimisant leur impact sur le paysage. Plutôt que simplement ajouter constamment de nouveaux objets, simplifier les aménagements, grâce à un travail intégré de planification global destiné à faire ressortir la prééminence du paysage.

Produire et diffuser, sur un ensemble de plateformes électroniques, des cartes d'orientation qui dissuadent les usagers d'adopter des comportements qui menacent les milieux sensibles, incluant la promenade hors sentier.

Intégrer quelques œuvres d'art significatives qui dialoguent avec le paysage plutôt que multiplier leur nombre et leur dominance sur les paysages

Raffiner la mise en scène de certaines œuvres du Symposium de 1964

Reconnaître le caractère sombre de la montagne comme élément stratégique d'une mise en lumière optimale des attraits de la ville

Faire connaître le rôle unique de la montagne dans la mise en lumière des éléments marquants du paysage nocturne montréalais, celui d'une masse sombre située en arrière-scène qui permet aux éléments marquants du paysage, illuminés, de se découper plus nettement.

À l'intérieur du parc du Mont-Royal, éclairer les éléments d'intérêt de façon artistique en dosant judicieusement la quantité de lumière utilisée. Contrôler strictement les signatures lumineuses émises depuis la montagne et qui sont perceptibles depuis la région, croix, antennes, chalet...

Obtenir la collaboration des propriétaires institutionnels voisins afin de réduire la pollution lumineuse qui éblouit les usagers du parc et les empêche de profiter pleinement des paysages nocturnes. Remplacer les sources omnidirectionnelles appliquées sur les bâtiments ou dans les stationnements par des systèmes adaptés à une stratégie de ciel noir et à une mise en lumière ciblée de leurs éléments patrimoniaux.

Faire du réseau véhiculaire interne une véritable voie panoramique d'accès et de découverte de la montagne et de ses paysages

Requalifier la voirie véhiculaire qui traverse le parc du Mont-Royal pour lui donner un véritable caractère de voie panoramique

Prioriser la planification du réaménagement du carrefour des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges. Ses deux structures aériennes sont classées depuis une décennie parmi les dix ou vingt plus fragiles de Montréal. Cette reconfiguration doit être planifiée de façon à inciter une réduction des vitesses et du trafic de transit à travers le parc du Mont-Royal, deux objectifs qui font consensus depuis vingt-cinq ans!.

Étudier l'ensemble des circulations véhiculaires au travers du parc du Mont-Royal.

Accélérer les négociations avec Westmount et la Défense nationale du Canada en vue de signer le plus rapidement possible des accords formels de collaboration qui permettront de concilier l'ensemble des paramètres du PPMVMR, dont ceux du réseau écologique et de la gestion fonctionnelle et paysagère des eaux de surface aux abords de cet échangeur. Un accord multipartite et une planification vraiment intégrée permettraient de faciliter les travaux d'aménagement, d'optimiser les résultats finaux et même de réduire les coûts globaux.

Éliminer le surdimensionnement de certains tronçons de la voie Camillien-Houde qui contribue aux vitesses excessives. Cette réduction devrait permettre en corollaire, d'amoindrir significativement les débits de pointe des eaux de surface.

Développer une géométrie qui révèle mieux les paysages et incite les conducteurs à ralentir. Pour ce faire, rendre certains segments légèrement plus sinueux et insérer dans ce tracé modifié, certains bosquets d'arbres ou d'arbustes stratégiquement situés.

Adapter le vocabulaire architectural à la fonction promenade de plaisance en remplacement du langage quasi-autoroutier actuel.

Optimiser le potentiel des bâtiments existants et n'ajouter de structures complémentaires, qu'avec une très grande circonspection, seulement si ces interventions servent le paysage

Utiliser les bâtiments existants de façon à optimiser le service aux usagers en fonction de leurs caractéristiques propres : pavillon du lac aux Castors, bâtiment d'entretien au 1800 Remembrance, maison Smith, cavalerie, chalet de la montagne, quartier général des incendies, maison blanche. Adapter les fonctions au potentiel de chaque bâtiment.

Consolider l'axe de la rue Rachel comme mise en scène classique de la montagne (avec le monument à Sir-George-Étienne-Cartier, le principal escarpement et la croix). Mettre la patageoire du parc Jeanne-Mance aux normes et profiter de l'occasion pour améliorer la capacité du chalet du parc Jeanne-Mance à desservir adéquatement les besoins du million de visiteurs annuels de ce parc. Profiter de l'occasion pour créer un bâtiment « vert », LEED et plus.

Déménager le Quartier général des incendies hors du parc du Mont-Royal, peut-être dans un des bâtiments hospitaliers désaffectés (Royal-Victoria ou Hôtel-Dieu). Créer enfin le pôle d'accueil et d'activités pour le secteur de la Côte Placide dans ce bâtiment patrimonial exceptionnel, très facilement accessible.

Requalifier la maison blanche coincée au carrefour des avenues du Parc, du Mont-Royal et du chemin de la Côte-Sainte-Catherine en tant qu'élément de la mise en scène à venir de l'entrée véhiculaire Est de la montagne et de l'accès piétonnier depuis l'un des quatre coins du parc du Mont-Royal, un accès extrêmement populaire.

Offrir des services complémentaires au parc du Mont-Royal depuis certains bâtiments de l'ancien hôpital Royal-Victoria, particulièrement depuis les bâtiments limitrophes au parc du Mont-Royal : des Femmes, Ross, Hershey, Allan Memorial...

Étudier la possibilité de bonifier l'offre de la maison Smith en l'agrandissant ou en créant un bâtiment complémentaire dont la stylistique pourrait être inspirée du passé agricole des lieux.

Considérer le chalet comme un « chalet-relais » qui participe à l'expérience de contemplation de la ville et qui assure des services de qualité, restauration incluse, accordés à l'esprit des lieux;

Développer une compatibilité optimale entre le devenir de la résidence des hospitalières de Saint-Joseph et celui de l'Hôtel-Dieu

Raffiner les pratiques d'aménagement et d'entretien relatives aux changements de saisons

Tirer parti et faire connaître des merveilles que la nature offre pendant les diverses saisons, avec ses cycles de flore et de faune et avec ses paysages hivernaux enneigés.

Coordonner de façon fine les multiples transitions requises au début et à la fin de la saison hivernale :

- Fermeture de sentiers secondaires, d'escaliers, de secteurs entiers, signalisation
- Dégagement, balisage des pistes de ski de fond et entretien régulier
- Adoption de mesures pour éviter que l'installation inadéquate ou le retard à enlever la piste de ski de fond sur le chemin Olmsted n'entraîne un phénomène d'érosion
- Ramassage des feuilles et branches dans et aux abords des caniveaux avant qu'elles n'obstruent les grilles des puisards.
- Coupe saisonnière, annuelle ou multi annuelle du gazon et des prairies

Étudier les impacts des changements climatiques à long terme sur l'offre de services hivernaux et des pratiques d'aménagement ou d'entretien.

PLANIFICATION ET INTERVENTION SECTORIELLES

Poursuivre le travail d'analyse du territoire par grande unité et sous-unité de paysage tel que défini dans l'Atlas du paysage du parc du Mont-Royal

Respecter l'ensemble des objectifs et critères en intégrant la globalité des travaux d'une unité ou sous-unité de paysage dans un processus de planification cohérent

Confier des rôles stratégiques aux architectes paysagistes dans les processus de planification

Documenter adéquatement chaque processus de planification et d'aménagement

Préparer un bilan global détaillé des interventions sur la montagne depuis 2002 ou mieux encore depuis 1990.

Mettre en place des conditions supérieures de réussite, plutôt que bâcler une intervention qui se révélerait inappropriée ultérieurement

LA COHÉRENCE REQUISE DE TOUS LES GESTES POUR ATTEINDRE L'ENSEMBLE DES OBJECTIFS

Constance dans les intentions

Maintenir la cohérence de chaque geste assure de bien meilleurs résultats à long terme et coûte moins cher.

Constance des soins apportés à la montagne

Prévenir est bien moins cher que guérir.

Constance de l'équipe et consolidation de l'expertise

Tirer profit de l'expérience des uns et des autres. Assurer une période de transition adéquate lors des départs à la retraite ou les réaffectations.

Poursuivre assidument les recherches historiques et archéologiques.

Considérer les usagers comme des alliés dans le processus de protection et de mise en valeur de la montagne grâce à des processus continus et transparents d'information et de discussion

Sensibiliser les usagers pour qu'ils deviennent de véritables parties prenantes

Développer la narration sur différents supports de l'histoire du site à travers ses couches matérielles et immatérielles

Poursuivre la démarche de valorisation des paysages dans le cadre de la révision prochaine du *Plan d'urbanisme de Montréal* et ultérieurement, de la révision des volets relevant des différents arrondissements. Rendre cohérentes les mesures exigées par la Ville centrale, les arrondissements concernés et la Ville de Westmount.

Prévoir des modalités d'intégration / simplification des exigences et processus pour les territoires qui chevauchent les frontières entre arrondissements et avec Westmount. Deux sites risquent particulièrement de faire face à des problèmes complexes d'harmonisation : l'échangeur Remembrance / Côte-des-Neiges et le carrefour Camillien-Houde/ boulevard Mont-Royal et chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

Tirer parti de la force de l'engagement citoyen et d'un encadrement réglementaire serré comme exigences constantes de pertinence et d'excellence

Accompagner l'engagement citoyen, une constante depuis plus de cent ans. Profiter de cette quête en perpétuel recommencement, comme incitation ou comme obligation de se dépasser avec des gestes pertinents et de la plus haute qualité.

Clarifier l'encadrement réglementaire pour mieux reconnaître l'importance du paysage parmi les enjeux fondamentaux de la montagne ou même sa prépondérance dans certaines circonstances

Revoir les lois et règlements sur l'ensemble de la montagne de façon à mieux valoriser les aspects relatifs au paysage. Atténuer le caractère excessif de certaines interprétations au niveau écologique et archéologique concernant le parc du Mont-Royal pour mieux refléter l'importance des enjeux de paysage découlant de la vision d'Olmsted.

DES INTERVENTIONS REMARQUÉES, DONT LA VALEUR NE CESSERA DE CROÎTRE AVEC LES ANS, À CÉLÉBRER ADÉQUATEMENT

Ne pas chercher à accumuler les objets, arbres et autres structures, viser plutôt la puissance poétique de l'ensemble.

Viser l'excellence à long terme, car la valeur de ce type d'aménagement paysager croît lentement, continuellement

Célébrer le florilège de prix et de reconnaissances accumulé au fil des ans comme gage de la nécessité de poursuivre le travail éclairé et intégrateur

Continuer à intervenir en visant un rapport coût/bénéfice remarquable

Toutes ces orientations incarnent de façon opérationnelle les grandes orientations qui apparaissent dans la séquence de documents, soumis tour à tour à la consultation publique et exprimant des consensus de plus en plus solides, qui définissent la vision et l'encadrement légal entourant les actions sur le mont Royal.

L'ampleur et la complexité des défis, tout comme celle des problèmes à corriger ne doivent pas nous faire oublier l'ampleur du travail abattu et la qualité de nos réussites.



Respecter et accentuer les singularités du parc du Mont-Royal

Reconnaître le caractère singulier du parc du Mont-Royal comme combinaison d'une fréquentation intense, de la présence de patrimoines naturels et culturels remarquables avec une topographie et une histoire exceptionnellement riche.